

Août 2024



Direction de l'Environnement et de l'Agriculture
Service Foncier, Agriculture et Sylviculture

ÉTUDE PREALABLE D'AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE D'EPFIG



État initial de l'étude d'aménagement



REALISATION

 <p>Les espaces d'entreprises du Parc de Wesserling 9, rue des Fabriques 68470 FELLERING Tél. 03 89 55 64 00 Mail : secretariat@ecoscop.com</p>	<p>Mathieu THIEBAUT, chargé d'études Écologie Cathy GUILLOT, chargée d'études Géographe Cartographe Sébastien COMPERE, assistant d'études Écologie Lionel SPETZ, chargé d'études Écologie</p>	<p>Volet flore-habitats, faune Volet paysage Patrimoine historique Urbanisme Projets communaux et intercommunaux</p>
 <p>Agence Alsace Lorraine 21 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM Tél. 03 88 04 04 00 Mail : strasbourg-s@arteliagroup.com</p>	<p>Colin HAURAT, ingénieur chargé d'études en environnement</p>	<p>Présentation générale de la commune (situation administrative et géographique, contexte socio-démographique, équipements et réseaux, tourisme et loisirs, accès)</p>

SOMMAIRE

A. PREAMBULE	9
1. CONTEXTE DE L'ETUDE	10
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE	10
3. AIRE D'ETUDE	11
4. RESUME NON TECHNIQUE	12
4.1. MILIEU HUMAIN	12
4.2. MILIEU PHYSIQUE	12
4.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE	13
4.4. HABITATS NATURELS ET FLORE	13
4.5. FAUNE.....	14
4.6. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE.....	14
5. MATERIEL ET METHODES UTILISEES.....	15
5.1. INVENTAIRES FLORISTIQUES ET DES HABITATS	15
5.1.1. Étude phytosociologique / Cartographie des habitats.....	15
5.1.2. Flore patrimoniale et invasive	16
5.2. INVENTAIRES FAUNISTIQUES.....	17
5.2.1. Approche méthodologique	17
5.2.2. Mammifères (hors chiroptères et micromammifères)	17
5.2.3. Chiroptères (Ecoscop et Silva Environnement)	17
5.2.4. Amphibiens.....	18
5.2.5. Reptiles.....	19
5.2.6. Oiseaux.....	19
5.2.7. Insectes.....	19
5.3. ÉVALUATION DES ENJEUX	20
5.4. DIFFICULTES RENCONTREES.....	20
B. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	22
1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE	23
1.1.1. Situation générale	23
1.1.2. Intercommunalité.....	25
2. PROFIL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT	28
2.1. ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	28
2.2. STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION	29
2.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT	29
2.4. LOGEMENT	30
3. ACTIVITES ECONOMIQUES	32
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE	32
3.2. ACTIVITES ARTISANALES, COMMERÇANTES ET DE SERVICES	33
3.3. ACTIVITES AGRICOLES ET VITICOLES.....	33
3.4. TOURISME ET LOISIRS.....	35
4. EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS	36

4.1. ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ	36
4.2. SPORTS ET LOISIRS	36
4.3. ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	36
4.4. ÉQUIPEMENTS DE SANTE	36
4.5. ACTIVITES SOCIO-CULTURELS	36
4.6. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	37
4.7. ASSAINISSEMENT	37
4.8. GESTION DES DECHETS	37
5. RESEAUX DE COMMUNICATION	38
5.1. VOIES PEDESTRES	38
5.2. VOIES CYCLABLES	38
5.3. VOIES ROUTIERES	39
5.3.1. Axes routiers.....	39
5.3.2. Transports en commun	39
5.4. VOIES FERROVIAIRES	40
5.5. PROJETS COMMUNAUX EN RELATION	40
5.5.1. Liaisons cyclables.....	40
5.5.2. Équipements et travaux	41
6. AMENAGEMENT ET URBANISME	42
6.1. LE SRADDET	42
6.2. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)	44
6.3. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)	48
6.4. SERVITUDES	50
7. SYNTHESE DES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU HUMAIN	51
C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	52
1. MILIEU PHYSIQUE	53
1.1. CLIMAT	53
1.1.1. Températures	53
1.1.2. Précipitations.....	53
1.1.3. Ensoleillement	54
1.2. GEOLOGIE	54
1.3. RELIEF ET TOPOGRAPHIE	55
1.4. RESEAU HYDROGRAPHIQUE	57
1.4.1. Le bassin versant	57
1.4.2. Les masses d'eau superficielles	59
1.4.3. Qualité des masses d'eau superficielles.....	60
1.4.4. Catégorie piscicole des cours d'eau	61
1.4.5. Débits des cours d'eau	61
1.5. ZONES HUMIDES	61
1.6. RESSOURCE EN EAU	63
1.6.1. Les masses d'eau souterraines.....	63
1.6.2. Alimentation en eau potable.....	67
1.6.3. Autres points d'accès la nappe.....	68

2. RISQUES MAJEURS	69
2.1. RISQUE SISMIQUE.....	69
2.2. RISQUE INONDATION – REMONTEE DE NAPPES.....	69
2.3. RISQUE DE COULEES D’EAUX BOUEUSES	70
2.4. RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	72
2.5. RISQUE RADON.....	73
2.6. RISQUE TECHNOLOGIQUE LIE AUX ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS.....	73
2.7. RISQUE LIE AUX TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES	73
2.8. POLLUTION DES SOLS	73
3. SYNTHESE DES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU PHYSIQUE ET AUX RISQUES	75
4. VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE	77
4.1. UNITES PAYSAGERES	77
4.1.1. Piémont viticole.....	77
4.1.2. Plaine et Rieds	79
4.2. OCCUPATION DU SOL ET EVOLUTION DES PAYSAGES D’ÉPFIG.....	80
4.2.1. Occupation du sol actuelle	80
4.2.1. Évolution des paysages depuis les années 1950	83
4.3. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE D’ÉPFIG	86
4.3.1. Atouts paysagers	86
4.3.2. Sensibilités paysagères.....	91
4.4. PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	95
4.4.1. Historique du village.....	95
4.4.2. Monuments et sites.....	95
4.4.3. Sites archéologiques.....	96
4.5. SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	96
5. VOLET MILIEUX NATURELS (HABITATS-FLORE-FAUNE)	98
5.1. PERIMETRES D’INVENTAIRES ET DE PROTECTION	98
5.2. INVENTAIRES DES HABITATS ET DE LA FLORE	101
5.2.1. Données bibliographiques.....	101
5.2.2. Résultats des inventaires.....	102
5.3. INVENTAIRES FAUNISTIQUES.....	110
5.3.1. Les mammifères (hors chiroptères et micromammifères).....	110
5.3.2. Les chiroptères (Ecoscop et Silva Environnement)	111
5.3.3. Les amphibiens	114
5.3.4. Les reptiles.....	116
5.3.5. Les oiseaux.....	118
5.3.6. Les insectes.....	123
5.4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE.....	126
5.4.1. Les sous-trames	127
5.4.2. Les réservoirs de biodiversité	127
5.4.3. Les continuités écologiques.....	128
5.4.4. La fragmentation du territoire	130
5.4.5. Les enjeux liés à la Trame verte et bleue	131
5.5. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	132
5.5.1. Enjeux flore et habitats	133

5.5.2. Enjeux faune	134
5.6. PROJETS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX EN RELATION	135
5.6.1. Etude Trame verte et bleue.....	135
5.6.2. Projet de plantation de haies dans le vignoble	136
5.6.3. Projet de création de jardins familiaux	136
6. PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	138
6.1. DEFINITION DU PERIMETRE FINAL DE L'EPAF.....	138
6.2. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'ENJEU EAU	138
6.3. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PRESERVATION ET AU RENFORCEMENT DU RESEAU DE HAIES FONCTIONNELLES.....	138
6.4. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ORDINAIRES	139
6.5. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DE LA DIRECTIVE NITRATES ET DE LA ZONE VULNERABLE RELATIVE	139
6.6. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PRESERVATION DES VERGERS DE HAUTE-TIGE.....	139
6.7. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'ENJEU EROSION	140
6.8. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'ENJEU PAYSAGE	140
6.9. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'ENJEU BIODIVERSITE	140
6.10. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'ENJEU BIODIVERSITE.....	141
6.11. SCHEMA DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT.....	142
D. ANNEXES	143
1. FLORE ET HABITATS	144
1.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	144
1.1.1. Signification des statuts.....	144
1.1.2. Espèces protégées et patrimoniales.....	144
1.2. INVENTAIRES FLORISTIQUES	145
1.2.1. Cartographie des habitats	145
1.2.2. Relevés floristiques.....	154
1.2.3. Flore invasive	156
1.2.4. Enjeux flore et habitats naturels (détail par secteur).....	162
2. FAUNE	171
2.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	171
2.1.1. Signification des statuts.....	171
2.1.2. Mammifères (hors chiroptères)	173
2.1.3. Amphibiens.....	173
2.1.4. Reptiles	174
2.1.5. Oiseaux.....	174
2.1.6. Insectes.....	178
2.2. RESULTATS DES INVENTAIRES	182
2.2.1. Mammifères (hors chiroptères et micromammifères)	182
2.2.2. Chiroptères (Ecoscop et Silva Environnement)	182
2.2.3. Amphibiens/reptiles	182
2.2.4. Oiseaux.....	183
2.2.5. Insectes.....	184
2.3. ENJEUX FAUNISTIQUES (DETAIL PAR SECTEUR)	186
3. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE.....	195

3.1. OBJECTIFS DE MAINTIEN OU DE REMISE EN BON ETAT DE LA FONCTIONNALITE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SRCE	195
3.2. DESCRIPTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE	196
3.3. DESCRIPTION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES	197
4. QUESTIONNAIRE PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX	198

CARTES, FIGURES ET TABLEAUX

<i>Carte 1 : Localisation générale de l'aire d'étude.....</i>	<i>11</i>
<i>Carte 2 : Localisation précise de l'aire d'étude</i>	<i>12</i>
<i>Carte 3 : Localisation des points d'enregistrement des chiroptères.....</i>	<i>18</i>
<i>Carte 4 : Localisation des zones agricoles constructibles du PLUi dans le périmètre EPAF</i>	<i>35</i>
<i>Carte 5 : Enveloppe urbaine de référence du SCoT</i>	<i>46</i>
<i>Carte 6 : Zone AOC inconstructible du SCoT.....</i>	<i>46</i>
<i>Carte 7 : Réservoirs de biodiversité du SCoT.....</i>	<i>47</i>
<i>Carte 8 : Zonage du PLUi du Pays de Barr.....</i>	<i>50</i>
<i>Carte 9 : Carte géologique (Source : BRGM)</i>	<i>55</i>
<i>Carte 10 : Topographie d'Epfig</i>	<i>56</i>
<i>Carte 11 : Distance entre la commune d'Epfig et les Vosges (Source : Topographie-map.com).....</i>	<i>56</i>
<i>Carte 12 : Localisation du bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer (Source : SMEAS).....</i>	<i>57</i>
<i>Carte 13 : Réseau hydrographique</i>	<i>59</i>
<i>Carte 14 : Stations de qualité de l'eau superficielle</i>	<i>60</i>
<i>Carte 15 : Zones humides remarquables du SDAGE.....</i>	<i>62</i>
<i>Carte 16 : Zones à dominante humide.....</i>	<i>63</i>
<i>Carte 17 : Masses d'eau souterraine</i>	<i>64</i>
<i>Carte 18 : Liste des stations de qualité des eaux souterraines sur Epfig (Source : SIERM).....</i>	<i>66</i>
<i>Carte 19 : Aire d'alimentation du captage AEP (Source : SIERM)</i>	<i>67</i>
<i>Carte 20 : Risque de remontée de nappe (Géorisques).....</i>	<i>69</i>
<i>Carte 21 : Zone inondable en crue centennale de l'Ehn-Andlau-Scheer.....</i>	<i>70</i>
<i>Carte 22 : Sensibilité à l'érosion (Source : INRA-BRGM-ARAA, 2007)</i>	<i>71</i>
<i>Carte 23 : Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines (Source : INRA-BRGM-ARAA, 2007)</i>	<i>71</i>
<i>Carte 24 : Risque de mouvements de terrain et de retrait-gonflement des sols argileux</i>	<i>72</i>
<i>Carte 25 : Localisation des anciens sites industriels ou activités de service (Source : BASIAS).....</i>	<i>74</i>
<i>Carte 26 : Occupation du sol actuelle</i>	<i>81</i>
<i>Carte 27 : Occupation du sol dans le périmètre EPAF.....</i>	<i>82</i>
<i>Carte 28 : Éléments structurants du paysage et du patrimoine.....</i>	<i>93</i>
<i>Carte 29 : Éléments structurants du paysage et du patrimoine dans le périmètre EPAF.....</i>	<i>94</i>
<i>Carte 30 : Secteurs à enjeux paysagers</i>	<i>97</i>
<i>Carte 31 : Périmètres d'inventaires des milieux naturels.....</i>	<i>100</i>
<i>Carte 32 : Périmètres de protection des milieux naturels</i>	<i>100</i>
<i>Carte 33 : Flore protégée et/ou patrimoniale</i>	<i>109</i>
<i>Carte 34 : Résultats des relevés « chiroptères »</i>	<i>113</i>
<i>Carte 35 : Résultats des inventaires faunistiques</i>	<i>126</i>
<i>Carte 36 : Extrait de la carte de la trame verte et bleue du SCoT du Piémont des Vosges.....</i>	<i>130</i>
<i>Carte 37 : Occupation du sol et état des corridors du réservoir du Ried de la Schernetz</i>	<i>130</i>
<i>Carte 38 : Fonctionnement écologique</i>	<i>132</i>
<i>Carte 39 : Enjeux flore et habitats naturels</i>	<i>134</i>
<i>Carte 40 : Enjeux faunistiques</i>	<i>135</i>
<i>Carte 41 : Schéma directeur de l'EPAF.....</i>	<i>142</i>
<i>Figure 1 : Localisation d'Epfig au sein de la région Grand Est</i>	<i>23</i>
<i>Figure 2 : Localisation des EPCI limitrophes à la commune d'Epfig</i>	<i>24</i>
<i>Figure 3 : Modélisation 3D de la commune d'Epfig</i>	<i>24</i>
<i>Figure 4 : Occupation du sol simplifiée d'Epfig</i>	<i>25</i>
<i>Figure 5 : Localisation de la Communauté de communes du Pays de Barr.....</i>	<i>25</i>
<i>Figure 6 : Évolution démographique (Sources : Base Cassini de l'EHESS et base INSEE).....</i>	<i>28</i>
<i>Figure 7 : Population d'Epfig par tranche d'âge (Source : INSEE)</i>	<i>29</i>
<i>Figure 8 : Offre de logement sur la commune d'Epfig (Source : Insee)</i>	<i>30</i>
<i>Figure 9 : Occupation des logements (Source : Insee).....</i>	<i>31</i>
<i>Figure 10 : Évolution de la part des actifs (Source : Insee).....</i>	<i>32</i>

Figure 11 : Sentier viticole d'Epfig.....	38
Figure 12 : Pistes cyclables identifiées à proximité d'Epfig (Source : pistes-cyclables.com).....	39
Figure 13 : Synthèse des règles du SRADDET Grand Est.....	43
Figure 14 : Périmètre du SCoT du Piémont des Vosges.....	45
Figure 15 : Projet de territoire du PLUi du Pays de Barr.....	49
Figure 16 : Données climatiques mensuelles en 2021 (Source : meteoblue).....	53
Figure 17 : Précipitations annuelles moyennes en 2021 par saison (Source : Météofrance.com).....	53
Figure 18 : Schéma de l'unité paysagère du Piémont viticole (Source : Atlas des paysages d'Alsace).....	77
Figure 19 : Schéma de l'unité paysagère Plaine et Rieds (Source : Atlas des paysages d'Alsace).....	79
Figure 20 : Périodes de vol du Cuivré des marais en Alsace.....	125
Figure 21 : Les différentes échelles des réseaux écologiques.....	129
Figure 22 : Projet de plantation de haies dans le vignoble.....	136
Figure 23 : Secteur pressenti pour l'implantation de jardins familiaux.....	136
Tableau 1 : Dates de prospection par groupe.....	15
Tableau 2 : Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux.....	15
Tableau 3 : Coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et al., 1952).....	16
Tableau 4 : Variation annuelle de la population (Source : INSEE).....	28
Tableau 5 : Évolution de la population d'Epfig par grande tranche d'âge.....	29
Tableau 6 : Population d'Epfig par sexe (Source : INSEE).....	29
Tableau 7 : Évolution des logements sur la commune d'Epfig depuis 1968.....	30
Tableau 8 : Taille des logements (Source : Insee).....	30
Tableau 9 : Occupation des résidences principales (Source : Insee).....	31
Tableau 10 : Confort des résidences principales (Source : Insee).....	31
Tableau 11 : Évolution de la population active (Source : Insee).....	32
Tableau 12 : Lieu de travail des actifs (Source : Insee).....	33
Tableau 13 : Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018 (Source : Insee).....	33
Tableau 14 : Catégorisation des besoins agricoles identifiés à Epfig (Source : PLUi).....	34
Tableau 15 : Synthèse des informations connues sur les stations de la qualité de l'eau superficielle (Source : SIERM).....	60
Tableau 16 : Débits mensuels d'étiage de la Schernetz (Source : DREAL).....	61
Tableau 17 : Données des piézomètres sur la zone d'étude (Source : APRONA).....	65
Tableau 18 : Données sur la profondeur de la nappe sur la commune d'Epfig (Source : APRONA).....	65
Tableau 19 : Synthèse des substances chimiques avec une teneur mauvaise dans la commune d'Epfig (Source : SIERM).....	66
Tableau 20 : Liste des autres points d'accès de la nappe (Source : InfoTerre).....	68
Tableau 21 : Arrêtés de catastrophe naturelle inondations/coulées de boue (Source : Géorisques).....	69
Tableau 22 : Arrêtés de catastrophe mouvements de terrain (Source : Géorisques).....	72
Tableau 23 : Liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).....	73
Tableau 24 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service (Source : BASIAS).....	75
Tableau 25 : Répartition de l'occupation du sol actuelle.....	81
Tableau 26 : Répartition de l'occupation du sol actuelle dans le périmètre EPAF.....	82
Tableau 27 : Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel remarquable à proximité des zones d'étude.....	98
Tableau 28 : Flore protégée et/ou patrimoniale issue de la bibliographie.....	101
Tableau 29 : Synthèse des habitats identifiés au sein des zones d'étude.....	102
Tableau 30 : Flore protégée et/ou patrimoniale recensée.....	108
Tableau 31 : Mammifères (hors chiroptères et micromammifères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie.....	111
Tableau 32 : Chiroptères recensés.....	112
Tableau 33 : Répartition des espèces contactées.....	112
Tableau 34 : Nombre de contacts par heure pour chaque point d'écoute.....	112
Tableau 35 : Habitats préférentiels des chiroptères recensés (bibliographie et terrain).....	113
Tableau 36 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie.....	115
Tableau 37 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie.....	116
Tableau 38 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux recensés.....	117
Tableau 39 : Oiseaux patrimoniaux, relevés dans la bibliographie, potentiellement nicheurs au sein du périmètre de l'EPAF.....	118
Tableau 40 : Oiseaux patrimoniaux recensés potentiellement nicheurs au sein du périmètre de l'EPAF.....	120
Tableau 41 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie.....	124
Tableau 42 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux recensés.....	125

A. PREAMBULE

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Afin d'étudier l'opportunité de la réalisation d'un aménagement foncier sur son territoire, la commune d'Epfig a demandé à ce qu'une étude préalable d'aménagement foncier (EPAF) soit réalisée.

Celle-ci a pour but d'analyser l'état initial du périmètre pressenti et de son environnement. L'objectif est d'apporter les éléments de connaissance qui permettront d'orienter les choix sur le périmètre et les modalités à retenir pour l'aménagement foncier.

2. CADRAGE REGLEMENTAIRE

L'article R.121-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime précise que :

« L'étude d'aménagement, qui prend en considération les informations portées à la connaissance du président du conseil départemental par le préfet en application de l'article L.121-13, a pour objet de permettre à la commission communale ou intercommunale et au conseil départemental d'apprécier l'opportunité de la réalisation d'un aménagement foncier, ses modalités et son périmètre et de définir pour sa mise en œuvre des recommandations permettant de respecter les objectifs énoncés à l'article L.111-2.

Elle comporte, au titre de l'analyse de l'état initial du site susceptible de faire l'objet de l'aménagement et de son environnement, une analyse des structures foncières, de l'occupation agricole et forestière, des paysages et espaces naturels, notamment des espaces remarquables ou sensibles, ainsi que des espèces végétales et animales et une analyse des risques naturels existants sur ce site et des différentes infrastructures.

Elle présente des recommandations pour la détermination et la conduite des opérations quant à la prévention des risques naturels relatifs notamment à l'érosion des sols, quant à l'équilibre de la gestion des eaux, à la préservation des espaces naturels remarquables ou sensibles, des paysages et des habitats des espèces protégées ainsi qu'à la protection du patrimoine rural.

Cette étude tient lieu, pour la réalisation de l'étude d'impact prévue à l'article R.123-10, de l'analyse de l'état initial du site. »

En cas de réalisation du projet, l'étude préalable (état initial) sera remise à jour et complétée conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement. L'étude d'aménagement est constituée par un volet unique environnemental, paysager, agricole et foncier.

Elle a notamment pour objectifs :

- L'analyse de l'état initial de l'aire d'étude susceptible de faire l'objet de l'aménagement et de son environnement, une analyse des structures foncières, de l'occupation agricole et forestière, des paysages et espaces naturels, notamment des espaces remarquables ou sensibles, ainsi que des espèces végétales et animales et une analyse des risques naturels existants sur ce site et des différentes infrastructures ;
- De déterminer les éléments permettant à la commission d'aménagement foncier et au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de définir un choix sur le type d'aménagement foncier à retenir, et en cas d'aménagement foncier agricole et forestier, sur le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier ;
- L'étude des besoins communaux ;
- De présenter des recommandations pour la détermination et la conduite des opérations quant à la prévention des risques naturels relatifs notamment à l'érosion des sols, l'équilibre de la gestion des eaux, la préservation des espaces naturels remarquables ou sensibles, des paysages et des habitats des espèces protégées ainsi qu'à la protection du patrimoine rural et des mesures d'évitement (doctrine ERCA « Eviter-Réduire-Compenser-Accompagner »).

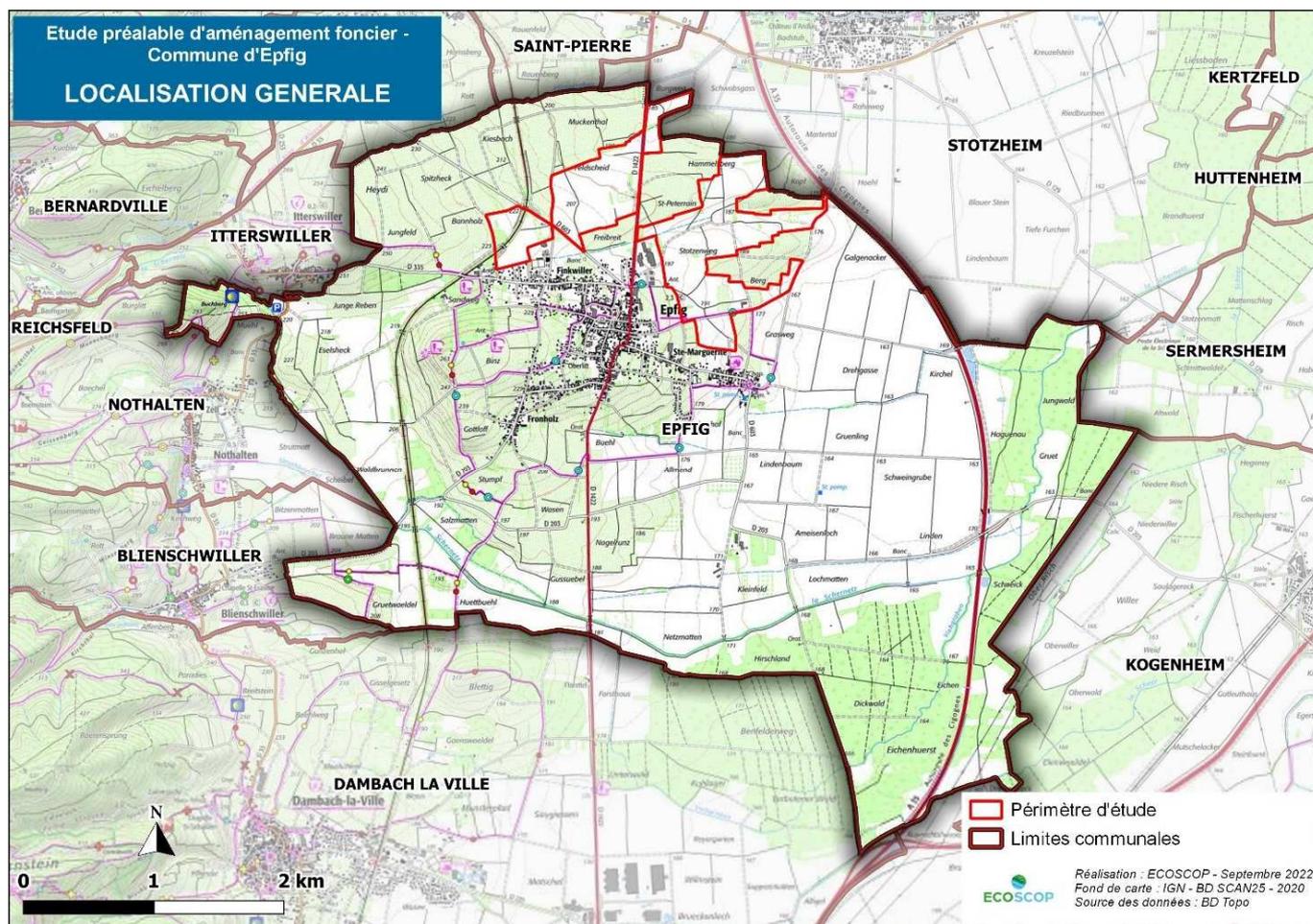
L'étude préalable d'aménagement foncier doit permettre :

- De favoriser la concertation autour des problèmes pouvant se poser ;
- De mieux connaître, intégrer et hiérarchiser les données environnementales et paysagères dans la conception du projet, grâce à une information préalable des intervenants et à une prise en compte suffisamment en amont, des contraintes et sensibilités du territoire concerné ;

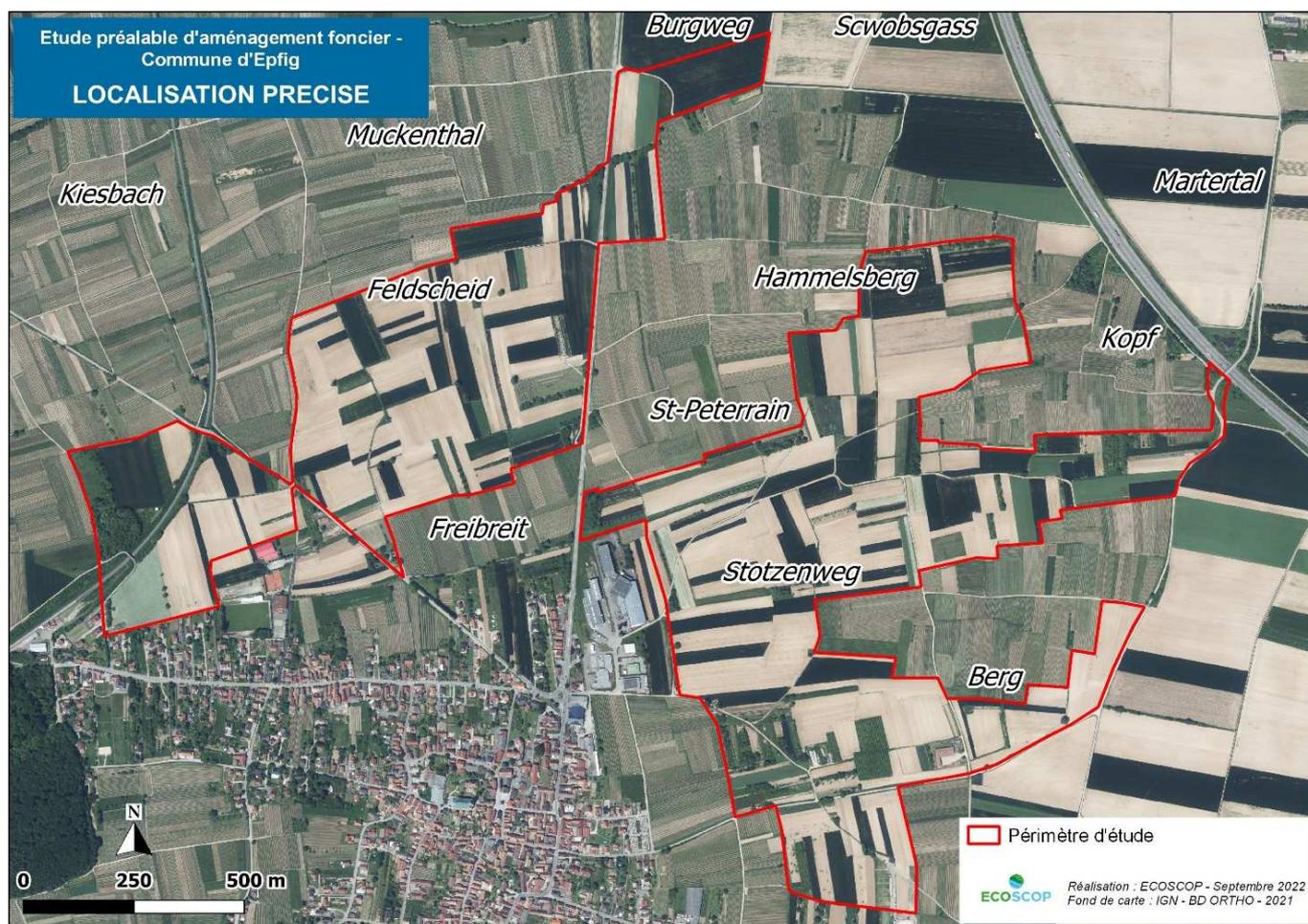
- De proposer des solutions d'évitement de futurs impacts négatifs potentiels d'un aménagement foncier, notamment par la proposition d'exclusion du périmètre d'aménagement foncier de secteurs à haute valeur environnementale et/ou paysagère ;
- De prendre en compte les sensibilités hydrauliques afin de préserver le milieu ou l'améliorer.

3. AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude représente une superficie de **148 hectares**. Elle est localisée dans un secteur de grandes cultures céréalières et viticoles, où l'occupation du sol est très homogène. Les enjeux en termes de patrimoine naturel sont de fait *a priori* assez limités. Néanmoins, quelques éléments naturels sont présents : prairies, vergers, haies et bosquets. Ces habitats peuvent accueillir un certain nombre d'espèces et présenter un intérêt pour la biodiversité locale, d'autant plus dans ce contexte où ces habitats se font rares.



Carte 1 : Localisation générale de l'aire d'étude



Carte 2 : Localisation précise de l'aire d'étude

4. RESUME NON TECHNIQUE

4.1. MILIEU HUMAIN

Epfig est une commune française située dans la circonscription administrative du Bas-Rhin (67) et, depuis le 1^{er} janvier 2021, dans le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, en région Grand Est. Le territoire communal s'étend sur 21,9 km², soit environ 2 200 hectares. En 2021, la population à Epfig était de 2 333 habitants.

Les activités agricoles et viticoles occupent une place importante dans la commune d'Epfig. Une dominance viticole se fait ressentir sur le territoire et tous ces usages créent des besoins. En effet, Epfig accueille le plus vaste vignoble d'Alsace. Les autres activités agricoles sont essentiellement tournées vers les grandes cultures, la polyculture et le polyélevage.

4.2. MILIEU PHYSIQUE

La ville d'Epfig bénéficie d'un climat tempéré chaud. Son territoire s'étend sur les pentes douces d'une colline qui appartient aux premiers contreforts de l'Ungersberg. L'Ungersberg est un massif gréseux de 901 m d'altitude.

La commune d'Epfig appartient au bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer, des cours d'eau possédant un écoulement de type pluvial. La commune d'Epfig est traversée par plusieurs cours d'eau sur son territoire communal :

- Le ruisseau Schernetz au sud ;
- Le ruisseau Viehgraben au sud ;

- Le ruisseau Pflintzgraben au nord ;
- Le ruisseau la Scheer au sud.

A Epfig, les zones à dominante humide sont situées le long des ruisseaux de la Schernetz et du Viehgraben au sud, ainsi que du Pflintzgraben au nord. Des zones à dominante humide sont également présentes de part et d'autre de certains fossés situés en zone agricole. Le périmètre d'étude de l'EPAF est ainsi susceptible d'accueillir des zones humides dans sa partie est.

La commune d'Epfig possède un captage d'eau potable au sein de son territoire communal, également appelé captage de Sainte-Marguerite. Il est d'une profondeur de 21 m et son aire de protection associée est de 627,2 ha.

D'après Géorisques, la commune d'Epfig est classé en risque inondation mais n'est pas couverte par un Plan des Risques Naturels Prévisibles ou un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. D'après la cartographie du risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant vis-à-vis des zones urbaines, 3 secteurs au sud-ouest du village sont concernés par un risque potentiel élevé au niveau des coteaux viticoles. En raison du caractère marneux de certaines formations géologique sous-jacentes, la commune est concernée par un risque faible à moyen d'exposition au retrait-gonflement des argiles.

4.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Une évolution des paysages marquée par la régression des éléments fixes du paysage qui structurent et animent les espaces ouverts de l'ensemble du territoire : diminution de la superficie des vergers et des prairies, disparition de nombreux arbres isolés dans le vignoble et de haies, suppression de certains alignements d'arbres le long des routes et amenuisement des ripisylves.

Les causes de ces évolutions sont liées à l'exploitation intensive des sols, la mise en labours et la mécanisation, au développement urbain et à la construction de l'A35 ainsi qu'aux remembrements parcellaire qui ont conduit à la simplification des paysages agricoles.

Des atouts paysagers liés à l'agriculture (vignoble, vergers), au patrimoine arboré (alignement d'arbres, arbres isolés, haies), au petit patrimoine rural (calvaires, banc-reposoir) et à l'eau (ripisylves, milieux humides).

Des sensibilités paysagères liées à la présence de zones de stockage ou de dépôts au sein de l'espace agricole, de haies de résineux ou à l'absence d'intégration paysagère de certains aménagements périurbains (zone d'activités, bâtiments agricoles).

Un patrimoine bâti riche composé de nombreux édifices patrimoniaux dont la Chapelle Sainte-Marguerite classée monument historique.

4.4. HABITATS NATURELS ET FLORE

La zone d'étude ouest est incluse au périmètre du site inscrit « Massif des Vosges ». Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 et de type 2 sont localisées dans les environs du périmètre de l'EPAF, dont la plus proche est située à environ 400 m du secteur d'étude, ainsi que 3 Zones Humides Remarquables du Bas-Rhin.

Le site Natura 2000 le plus proche est localisé quant à lui à environ 1 km au sud-ouest du secteur d'étude. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation du « Val de Villé et Ried de la Schernetz ». Les autres sites Natura 2000 proches sont éloignés de plus de 5 km des zones d'étude.

Les enjeux vis-à-vis de la flore remarquable citée dans la bibliographie sont très faibles. 2 espèces (Cerfeuil tubéreux et Gesse hérissé) pourraient potentiellement coloniser le périmètre de l'EPAF, mais elles ne formeraient a priori pas des populations importantes du fait de l'étendue limitée des habitats qui leur sont favorables.

Les enjeux associés aux milieux boisés sont variables selon leur composition. De manière générale, ces milieux ne présentent aucun caractère remarquable mais leur rareté dans le paysage d'Epfig justifie un niveau d'enjeux moyens. Les enjeux sont moyens pour les prairies de fauche, qui sans être d'une diversité remarquable, offrent des milieux d'intérêt pour le développement de la biodiversité végétale ordinaire, d'autant plus dans un secteur dominé par les grandes cultures. Les enjeux sont faibles vis-à-vis des friches composés d'espèces communes, qui concernent des sols perturbés généralement issus d'anciennes cultures. Les enjeux sont très faibles pour ces espaces artificialisés, régulièrement entretenus, qui ne permettent quasiment pas le développement de la flore locale. Une espèce protégée a été observée au sein de la zone d'étude, à savoir le Cerfeuil bulbeux (*Chaerophyllum bulbosum*). 6 espèces invasives

ont quant à elles été relevés dans la zone d'étude.

4.5. FAUNE

Les enjeux sont considérés très faibles vis-à-vis des mammifères, en considérant l'absence d'espèces d'intérêt (dans le contexte local) relevées lors des inventaires et le caractère commun de celles observées. De plus, le territoire, très agricole, est peu favorable à ce groupe d'espèces.

Les enjeux concernant les chiroptères sont faibles au vu des espèces relevées. En effet, la majorité des contacts enregistrés correspondent à la Pipistrelle commune, espèce exclusivement anthropophile. Les enjeux en lien avec la Noctule de Leisler, espèce arboricole, sont plus élevés mais un seul contact a été enregistré.

En l'absence d'observations au cours des prospections et en considérant qu'aucune zone humide d'intérêt n'est incluse au périmètre de l'EPAF, les enjeux vis-à-vis des amphibiens sont nuls. Les milieux agricoles ouverts du territoire sont de plus très peu propices à la phase terrestre des espèces de ce groupe.

En tenant compte de leur écologie particulière et de leur statut de protection, les enjeux pour le Lézard des murailles, seule espèce de reptile relevée, sont considérés comme moyens. A noter que l'Orvet fragile n'a pas été relevé lors des inventaires mais que la mosaïque de milieux naturels du secteur au sud du lieu-dit *Stotzenweg* sont favorables à ces espèces.

Concernant l'avifaune, les enjeux pour les espèces patrimoniales vont d'un niveau fort à nul. Le cortège, principalement composé d'espèces de milieux semi-ouverts et ouverts plus ou moins communes. Les principaux milieux naturels favorables à l'avifaune sont les vergers relictuels et les quelques haies et boqueteaux intégré à l'espace agricole intensif.

En ce qui concerne les espèces papillons de jour, les enjeux sont considérés comme faibles à très faibles pour l'ensemble des espèces inventoriées. Ils sont moyens pour le Grand Capricorne, dont seuls quelques arbres du territoire sont colonisés par cette espèce de coléoptère xylophage. Enfin, les enjeux sont nuls vis-à-vis des odonates, en l'absence de milieux aquatiques ou humides respectivement.

4.6. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

La Trame verte et bleue d'importance régionale et nationale est absente du territoire de l'EPAF. Les éléments naturels participant au fonctionnement écologique local sont quant à eux presque inexistant à l'échelle du territoire étudié. Ces quelques éléments présentent une structure en pas japonais, peu efficace en termes de déplacement de la faune. Leur surface peu importante et l'isolement de ces milieux au sein du milieu agricole intensif réduit grandement leur fonctionnalité en termes de déplacement pour la faune.

5. MATERIEL ET METHODES UTILISEES

Les personnes ayant travaillé sur les investigations naturalistes de terrain ainsi qu'à la rédaction de la présente étude sont nommées ci-après :

- Mathieu THIEBAUT (Ecoscop - chargé d'études) : responsable d'étude et inventaires des amphibiens, de l'avifaune, des insectes, des mammifères, des reptiles et relecture du dossier ;
- Lionel SPETZ (Ecoscop - chargé d'études) : inventaire des amphibiens et des mammifères (dont chiroptères) ;
- Sébastien COMPERE (Ecoscop - assistant d'études) : inventaires de la flore ;
- Cathy GUILLOT (Ecoscop – chargée d'études) : voler paysage et patrimoine.

Tableau 1 : Dates de prospection par groupe

Date de passage	Flore/habitat	Avifaune	Reptiles	Amphibiens	Entomofaune	Mammifères
10/06/2022		x	x		x	x
17/06/2022	x					
03/08/2022			x		x	x
28/03/2023				x		
21/04/2023		x	x		x	x
22/05/2023	x					

Les campagnes de prospections ont été effectuées entre juin 2022 et mai 2023. Les dates d'inventaires sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Les prospections dédiées à la faune ont été effectuées avec des conditions météorologiques favorables. En effet, la température, le vent et la pluie sont des facteurs susceptibles d'influencer l'activité de certains groupes, en particulier les oiseaux, les chiroptères, les reptiles et les insectes.

5.1. INVENTAIRES FLORISTIQUES ET DES HABITATS

5.1.1. Étude phytosociologique / Cartographie des habitats

✦ RELEVÉS

Les relevés phytosociologiques ont été réalisés avec une grande rigueur, selon la méthode phytosociologique sigmatiste (Braun-Blanquet *et al.*, 1952) dont les **éléments principaux** sont repris ci-dessous.

Chaque relevé a été effectué au sein d'un habitat homogène, c'est-à-dire au sein d'un individu d'association, en excluant formellement les zones de transition entre 2 groupements.

La surface du relevé est fonction du type d'habitat à échantillonner et correspond à la surface pour laquelle on estime que l'individu d'association est suffisamment exprimé, et comporte par conséquent les espèces nécessaires à sa détermination. Le tableau ci-dessous reprend les **surfaces indicatives** de relevés pour les principaux grands types de milieux (CBN de Brest, 2015).

Tableau 2 : Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux

Milieu	Surface du relevé
Pelouse	1 à 10 m ²
Bas-marais / Tourbière	5 à 20 m ²
Prairie	16 à 50 m ²
Mégaphorbiaie	16 à 50 m ²
Roselière / Cariçaie	30 à 50 m ² (d'avantage occasionnellement)
Ourlet	10 à 20 m ²
Lande	50 à 200 m ²

Fourré	50 à 200 m ²
Forêt	300 à 800 m ²

Les espèces identifiées dans le relevé sont alors listées et un coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet *et al.*, 1952) est attribué à chacune d'elles, pour chacune des différentes strates.

Tableau 3 : Coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet *et al.*, 1952)

Coefficient d'abondance-dominance	Condition
5	Recouvrement > à 75 %
4	50 % < R < 75 %
3	25 % < R < 50 %
2	5 % < R < 25 % ou très nombreux individus et R < 5 %
1	1 % < R < 5 % ou plante abondante et R < 1 %
+	Plante peu abondance et R < 1 %
r	Plante rare (quelques pieds)
i	Un seul individu

Les relevés ont été localisés précisément au GPS et l'ensemble des informations nécessaires ont été indiquées sur le terrain, à savoir les données générales (nom de l'auteur, numéro du relevé, date...), les facteurs topographiques (site, commune, lieu-dit, altitude, exposition, pente...), les facteurs édaphiques (pourcentage de sol nu), les facteurs biologiques (aspect physiologique de la végétation, typicité floristique, atteinte, état de conservation, groupements en contact, évolution, influence animale, gestion humaine, sylvofaciès...).

7 relevés phytosociologiques ont été réalisés sur l'ensemble des zones d'étude. Les inventaires se sont déroulés le 17 juin 2022 et le 22 mai 2023.

✧ ANALYSE PHYTOSOCIOLOGIQUE

L'ensemble des relevés et des listes d'espèces ont été analysés par comparaison bibliographiques avec des référentiels existants. On peut notamment citer le « Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté » (Ferrez *et al.*, 2011) ou encore le « Synopsis commenté des groupements végétaux de Bourgogne et de Champagne-Ardenne » (Royer *et al.*, 2005).

En ce qui concerne la nomenclature utilisée pour les syntaxons, elle se rapporte dans la mesure du possible au « Prodrome des végétations de France » (Bardat *et al.*, 2004) et à ses différentes déclinaisons par classe. Le « Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté » (Ferrez *et al.*, 2011), un guide phytosociologique de référence dans l'est de la France, a également été utilisé ainsi que la récente étude des milieux ouverts du massif vosgien (« Référentiel phytosociologique des milieux ouverts du massif vosgien » (Ferrez *et al.*, 2016)).

Les Cahiers d'Habitats Natura 2000 (Bensettiti F. *et al.*, 2005), la nomenclature CORINE Biotope (Bissardon M. & Guibal L., 1997) ainsi que la nomenclature EUNIS (Louvel J. *et al.*, 2013) ont été consultés afin d'associer à chaque type d'habitat son code correspondant pour chacun de ces référentiels.

✧ CARTOGRAPHIE DES HABITATS

L'échelle de cartographie utilisée pour la cartographie de terrain a été le 1:2 000, afin de caractériser au mieux l'ensemble des habitats du site, et leur imbrication (juxtaposition d'habitats humides et prairiaux) par exemple. Dans le cas d'une mosaïque, les habitats imbriqués ont été cartographiés comme tel (ex : Prairie humide x Cariçaie).

La cartographie a été faite sur la base des photographies aériennes les plus récentes en notre possession, à savoir l'orthophotoplan IGN de 2018.

5.1.2. Flore patrimoniale et invasive

Les données bibliographiques concernant la flore sont issues de l'Atlas de la flore d'Alsace mis en ligne par la Société Botanique d'Alsace, et comprenant à la fois les données de membres de la Société et des données compilées issues de publications (articles, herbiers, flore, rapports...). Il comprend également des données d'archives de la Société d'Etude de la Flore d'Alsace et de l'Herbier de l'Université de Strasbourg. Les données disponibles sur le site de l'INPN et les données d'Ecoscop collectées dans le cadre de précédentes études menées sur le ban communal ont également été

consultées.

Au cours des inventaires, les végétaux remarquables du point de vue patrimonial ont été notés et localisés au GPS. En préalable aux prospections de terrain, nous avons étudiés les listes d'espèces patrimoniales et/ou protégées afin d'optimiser les recherches au sein des différents types d'habitats. Les recherches sur le terrain se sont déroulées le 17 juin 2022 et le 22 mai 2023.

Les espèces ont été dénombrées ou quantifiées, selon les tailles de population. Nous avons également recensé les espèces exotiques envahissantes. Si des espèces protégées, ou considérées comme sensibles, sont observées une cartographie et une description de ces espèces est réalisée.

5.2. INVENTAIRES FAUNISTIQUES

5.2.1. Approche méthodologique

Afin d'être le plus exhaustif possible et d'être le plus à même de préciser et de justifier les enjeux vis-à-vis du projet, une recherche de données bibliographiques a été organisée dans un premier temps, et ce pour l'ensemble des groupes étudiés. Les données naturalistes ont été récoltées au sein des bases de données disponibles (Odonat, INPN...) et/ou proviennent des listes d'espèces des périmètres d'inventaires (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et de protection du milieu naturel (Natura 2000). Il paraît important de préciser que ces données ne sont pas exhaustives et sont corrélées à la pression d'observation ; plus celle-ci augmente et plus le nombre d'observations naturalistes croît.

Les données issues de la bibliographie ont permis au préalable de faciliter l'approche de terrain, de hiérarchiser les enjeux et de les affiner par zone. A noter que seules les données dont la date d'observation est ultérieure à 2000 ont été prises en compte. En effet, les données plus anciennes ne sont pas représentatives puisque la répartition des espèces est susceptible d'avoir évolué durant ces dernières années, voire même que ces espèces aient tout simplement disparu d'Alsace ou du France. Il est nécessaire de préciser qu'aucune des données bibliographiques n'est localisée avec précision.

Les prospections de terrain ont débuté en tenant compte des connaissances naturalistes existantes, étape essentielle permettant de placer l'accent dans les secteurs susceptibles d'être l'habitat d'espèces protégées et/ou patrimoniales.

Après l'étape de recherche de données bibliographiques brutes sur la commune de Durrenbach, une liste générale de toutes les espèces a été mise en forme. A partir de cette liste, les espèces présentant un statut de protection et/ou de patrimonialité particulier ont été distinguées (inscription aux annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », inscription aux listes rouges nationales ou régionales des espèces menacées) des autres. Les potentialités de présence de chaque espèce dans les zones d'étude ont ensuite été estimées, tout en respectant l'écologie des espèces (types de milieux naturels fréquentés, utilité des habitats, caractéristiques du mode de reproduction...).

Les inventaires ont été réalisés selon les méthodologies d'inventaires explicitées dans les chapitres suivant. A noter que seules les espèces patrimoniales sont présentées dans les tableaux du présent document pour les groupes faunistiques, afin d'en faire ressortir les principaux enjeux. Les listes exhaustives d'espèces inventoriées, comprenant les espèces non patrimoniales et non protégées sont quant à elles présentées en Annexes, avec leur statut détaillé.

Remarque : Les inventaires menés par Ecoscop dans le cadre de cette étude se sont limités aux oiseaux, aux amphibiens, aux reptiles, aux mammifères (hors micromammifères) et aux insectes coléoptères xylophages protégés.

5.2.2. Mammifères (hors chiroptères et micromammifères)

Aucun protocole particulier n'a été mis en place pour l'étude de ce groupe. Les recherches ont néanmoins visé l'ensemble des mammifères sauvages potentiellement présents sur le secteur. Les relevés ont été menés via les observations directes d'individus et par repérage d'indices (coulées, reliefs de repas, empreintes, fèces, terriers, etc.). Ces observations ont été réalisées lors de chacune des sorties dédiées aux autres groupes faunistiques.

5.2.3. Chiroptères (Ecoscop et Silva Environnement)

✧ ÉTUDE ACOUSTIQUE

• Méthodologie employée pour l'étude acoustique

2 soirées d'écoute ont été réalisées le 7 juillet et le 12 octobre 2022. Compte tenu de la configuration de la zone d'étude et des caractéristiques du projet, la méthodologie employée a été la suivante : 10 points d'écoute de 10 min en début de nuit. La localisation des points a été définie en fonction de la présence d'éléments de végétation potentiellement favorables aux chiroptères (vergers, haies, boisements). La méthode des transects n'a pas été retenue.

L'Indice d'Activité (IA) a été calculé de manière globale (toutes espèces confondues). Ce paramètre s'exprime en nombre de contacts par unité de temps. Il vise à évaluer l'importance de l'activité des chiroptères au sein d'un site, sans tenir compte de l'abondance (nombre d'individus présents).

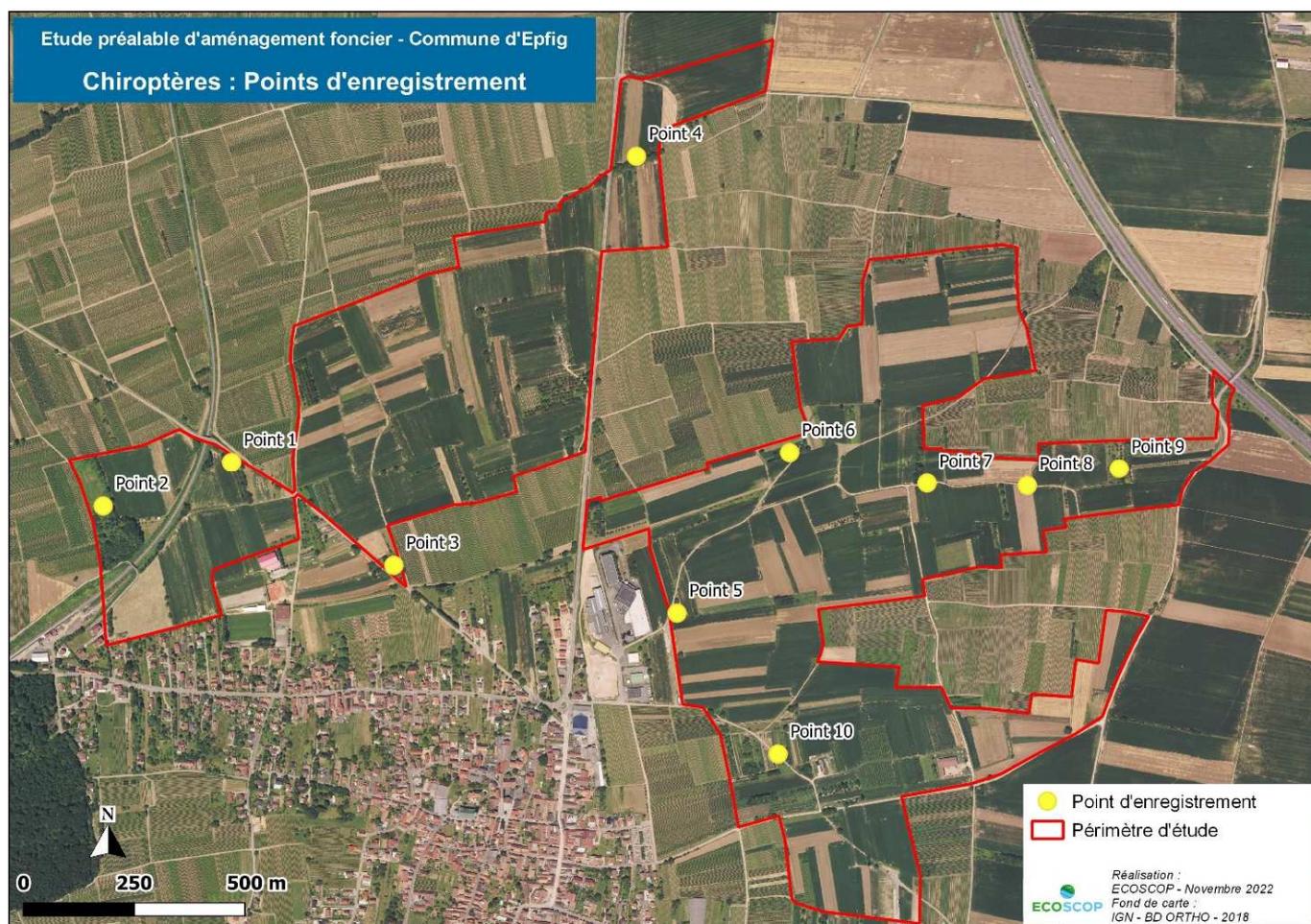
• Matériel utilisé pour l'écoute acoustique

Le matériel utilisé pour l'étude acoustique se compose d'un détecteur d'ultrasons Pettersson D240X, utilisé en modes hétérodyne et expansion de temps couplé à un enregistreur numérique Zoom H2.

Les enregistrements ont été effectués par Ecoscop et ont été analysés par Silva Environnement à l'aide du logiciel de bioacoustique BatSound.

✧ ÉVALUATION DES POTENTIALITÉS EN GÎTES

Des repérages depuis le sol seront réalisés au cours de l'hiver 2022-2023.



Carte 3 : Localisation des points d'enregistrement des chiroptères

5.2.4. Amphibiens

Les prospections de terrain ont été effectuées le 28 mars 2023. Elles ont consisté dans un premier temps à effectuer un repérage de jour des milieux à prospecter (sites de pontes potentiels) puis une session d'écoute et de recherche d'individus à la lampe torche (espèces à reproduction tardive). En l'absence de sites de reproduction d'intérêt et de milieux boisés propices à la phase terrestre des amphibiens au sein du périmètre de l'EPAF, une seule session d'inventaires a été menée au cours de l'étude.

En cas de présence, les identifications sont faites par observation directe (adultes et larves, grâce à l'utilisation de lampes torche), par le comptage des pontes et par les chants (écoutes nocturnes). La capture éventuelle d'individus pour identification est limitée (capture de tritons ou de larves/têtards à l'épuisette par exemple).

5.2.5. Reptiles

Aucun protocole particulier d'étude des reptiles n'a été mis en place. Ainsi, ce sont les prospections dédiées aux autres groupes qui ont permis de noter les diverses observations de reptiles. Au vu du nombre de sorties de terrain prévues pour l'étude des divers groupes faunistiques et floristiques (à savoir 4 jours de terrain au total), l'inventaire par observations ponctuelles est considéré comme suffisant, permettant d'offrir une bonne représentativité à la fois des espèces présentes, de l'importance de leurs populations et une bonne connaissance des zones étudiées en termes d'enjeux.

La recherche des reptiles, groupe d'espèces nécessitant de réchauffer leur température corporelle en s'exposant au soleil, a été favorisée par les jours de beau temps choisis pour les inventaires.

5.2.6. Oiseaux

L'étude de l'avifaune a consisté en l'inventaire des oiseaux nicheurs du site d'étude. Les prospections qui ont été menées se basent en grande partie sur la connaissance des chants et sur des observations directes aux jumelles. Après analyse bibliographique et évaluation de la qualité du milieu pour ce groupe d'espèces (zones éventuelles de reproduction ou de chasse, axes de déplacements, etc.), des inventaires ont été réalisés selon les potentialités qu'offre les zones d'étude pour l'avifaune.

Le protocole des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) a été mené afin de relever les espèces d'oiseaux diurnes nicheuses. Il consiste à démontrer statistiquement les effectifs des populations et ainsi à définir l'importance de chaque peuplement d'espèce. Le nombre d'IPA effectué a été de 4, dans le but de prendre en compte les différents types de milieux de chaque zone d'étude (au minimum un IPA par type d'habitat/de structure) et leur qualité. Ce choix est justifié au vu de la relative homogénéité des habitats de la zone étudiée et de la faible présence d'éléments naturels arborés/arbustifs et de zones humides.

Les IPA ont été menés au cours de 2 sessions de terrain durant sur les années 2022 et 2023 :

- Le premier passage a été effectué le 10 juin 2022, dans le but de recenser les nicheurs tardifs, par beau temps et absence de vent ;
- Le second passage a eu lieu le 21 avril 2023, afin de relever les nicheurs précoces, par beau temps et absence de vent.

Les inventaires se sont déroulés durant les 3 premières heures après le lever du soleil, lorsque l'activité des oiseaux est à son paroxysme. Afin d'obtenir une bonne représentativité de l'avifaune présente, les dates de prospections de terrain ont été choisies pour bénéficier de conditions météorologiques favorables.

Les points IPA réalisés au cours des sessions de terrain spécifiques ont été complétés par des observations ponctuelles relevées lors de la réalisation des inventaires dédiés aux autres groupes.

Des écoutes nocturnes ont également été menées en parallèle des prospections amphibiens le 28 mars 2023, afin de vérifier la présence/absence des rapaces nocturnes dans les secteurs étudiés.

5.2.7. Insectes

✧ RHOPALOCÈRES

Les rhopalocères (papillons de jour) ont fait l'objet de relevés dans des stations homogènes, dans les secteurs présentant les milieux les plus accueillants pour ce groupe (lisières de boisements bordant le cours d'eau). Les relevés

ont été effectués par capture au filet, détermination à l'aide de clés et d'une loupe à main, puis relâchés dans leur milieu naturel. Les relevés spécifiques aux hétérocères protégés (papillons de nuit) se sont déroulés de la même manière et se sont focalisés sur des espèces dans leurs habitats favorables.

Dans le cadre de l'étude, une recherche plus spécifique des espèces à enjeux a été organisée au sein des milieux prairiaux et des milieux humides ouverts, habitats naturels présentant le plus d'intérêt pour leur accueil, mais également en lisières de bosquets. Tout en respectant les périodes de vol des espèces à enjeux, les inventaires ont été effectués en date du 10 juin et du 3 août 2022.

L'ensemble des inventaires des rhopalocères et des hétérocères protégés s'est déroulé lors de journées ensoleillées, avec un vent faible, avec pour objectif d'obtenir les résultats les plus exhaustifs possibles.

✧ ODONATES

Pour l'étude des espèces d'odonates, le protocole est identique à celui mis en place pour les papillons. Les habitats des odonates (fossé, cours d'eau) ont ainsi été prospectés, aux mêmes dates que celles des relevés dédiés aux rhopalocères inscrites plus haut.

✧ COLÉOPTÈRES XYLOPHAGES

Concernant les coléoptères xylophages, aucun protocole particulier n'a été mis en place. Les arbres sénescents de la zone d'étude ont en revanche été inspectés, à la recherche de preuves de présence de coléoptères xylophages patrimoniaux. Les preuves recherchées ont été les larves, les élytres et les crottes, pouvant caractériser les espèces recherchées.

5.3. ÉVALUATION DES ENJEUX

Les enjeux concernant la biodiversité et les milieux naturels ont été déterminés d'après la méthodologie explicitée ci-après. Pour la faune, elle a été basée principalement sur résultats d'inventaires de 2022 et sur la connaissance bibliographique.

Ainsi, les enjeux liés aux milieux naturels des zones d'étude se basent sur des principes généraux (notamment : habitats d'espèces de différents niveaux de sensibilité), mais ils peuvent être réévalués « à dire d'expert » en fonction de caractéristiques locales et/ou de leur intérêt en termes de fonctionnement écologique d'espèces remarquables. Plus précisément, ils sont définis tels que :

- Les **enjeux très faibles** se rapportent aux milieux peu favorables pour la biodiversité, à savoir les milieux anthropisés (espaces-verts intra-urbain, bords de routes/chemins, cultures céréalières, secteurs d'espèces invasives...). Ces derniers, façonnés par l'homme, ne présentent que très peu d'intérêt en termes d'habitats pour la faune et la flore, hormis les jardins qui permettent l'expression d'une biodiversité « ordinaire ».
- Les **enjeux faibles** sont surtout localisés dans des zones naturelles dégradées. Ils ont été désignés pour diverses raisons : prairies eutrophisées, milieux rudéraux, végétations à diversité floristique réduite, zones partiellement colonisées par des espèces floristiques envahissantes... En conséquence, ces zones dont la diversité floristique est faible ne permettent généralement pas l'expression d'une biodiversité riche et variée. Ce sont des habitats d'espèces communes, non protégées.
- Les **enjeux moyens** ont été attribués à des milieux ouverts ou boisés présentant un intérêt en termes de potentialité d'accueil pour certains groupes d'espèces (espèces communes surtout) et jouant un rôle important pour le fonctionnement écologique (boisements, bosquets, prairies de fauche, ripisylves, zones humides...). Ainsi, des habitats à enjeux faibles ayant un intérêt en termes de fonctionnement écologique peuvent être remontés d'un niveau si le contexte le justifie.
- Les **enjeux forts** ont été définis pour les milieux naturels correspondant à des habitats d'espèces patrimoniales fortement sensibles (espèces inscrites aux listes rouges nationales/régionales et aux Directives « Habitats » ou « Oiseaux »). Il peut également s'agir de milieux qui ne sont pas directement des habitats d'espèces sensibles mais qui remplissent un rôle important en termes de fonctionnement écologique pour ces espèces (réseaux de haies, friches arbustives, milieux à caractère thermophile).

5.4. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées lors des inventaires sont :

- La méthode des points d'écoute/observation de l'avifaune employée (méthodologie IPA) ne permet de relever qu'une partie seulement des espèces (pas d'informations sur les espèces nocturnes, peu loquaces et celles dont les cris et chants sont seulement perceptibles à très faible distance). Il est également difficile d'estimer le nombre de couples présents (par ex. quand le même individu chanteur se déplace à l'insu de l'observateur, quand d'autres se taisent) ;
- Les conditions météorologiques exceptionnelles du printemps et de l'été 2022 ont très nettement perturbé le fonctionnement des populations d'insectes dans l'est de la France. Ce constat est tiré des résultats d'inventaires de papillons menés dans le cadre de plusieurs campagnes en Alsace, en Franche-Comté et dans les Vosges. Tant en termes de diversité que d'effectifs, les faibles valeurs de précipitations au cours du printemps et l'été 2022 ont été peu propices aux papillons, notamment pour des populations déjà impactées par des épisodes de sécheresse et de canicule au cours des 4 années précédentes ;
- Il est à souligner enfin que la législation de l'Environnement n'évolue pas assez rapidement par rapport aux conséquences déjà observables du changement climatique sur les espèces, impliquant un « retard » en termes de modification des statuts de menace pour celles concernées par une baisse d'effectif récente. Ce « retard » induit un biais d'expertise dans la définition des enjeux et des impacts, qu'il est délicat de tenir compte.

B. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

(Source : Artélia)

1.1.1. Situation générale

Épfig est une commune française située dans la circonscription administrative du Bas-Rhin (67) et, depuis le 1^{er} janvier 2021, dans le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, en région Grand Est. Le territoire communal s'étend sur 21,9 km², soit environ 2 200 hectares.



Figure 1 : Localisation d'Épfig au sein de la région Grand Est

Les communes limitrophes sont les suivantes :

- Dambach-la-Ville ;
- Blienschwiller ;
- Nothalten ;
- Itterswiller ;
- Eichhoffen ;
- Saint-Pierre ;
- Stotzheim ;
- Sermersheim (CC du Canton d'Erstein) ;
- Kogenheim (CC du Canton d'Erstein) ;
- Ebersheim (CC de Sélestat).

La commune d'Épfig fait partie de l'EPCI de la Communauté de communes du Pays de Barr de type 4 « Périurbain dense et riche » (ORS Grand Est). Les EPCI limitrophes sont les suivants :

- Au nord : la Communauté de communes des Portes de Rosheim et la Communauté de communes du Pays de Saint-Odile ;
- A l'ouest : la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, la Communauté de communes de la Vallée de Villé ;
- A l'est : la Communauté de communes du Pays d'Erstein ;
- Au sud : la Communauté de communes de Sélestat.

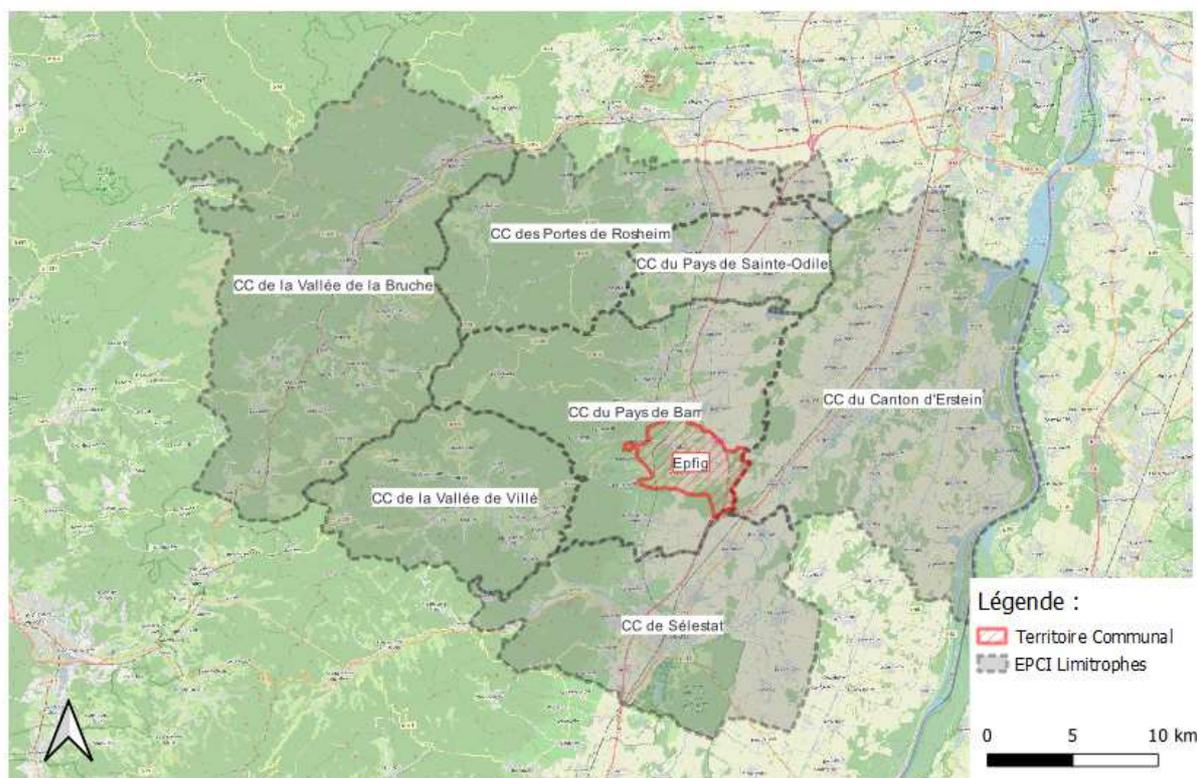


Figure 2 : Localisation des EPCI limitrophes à la commune d'Epfig

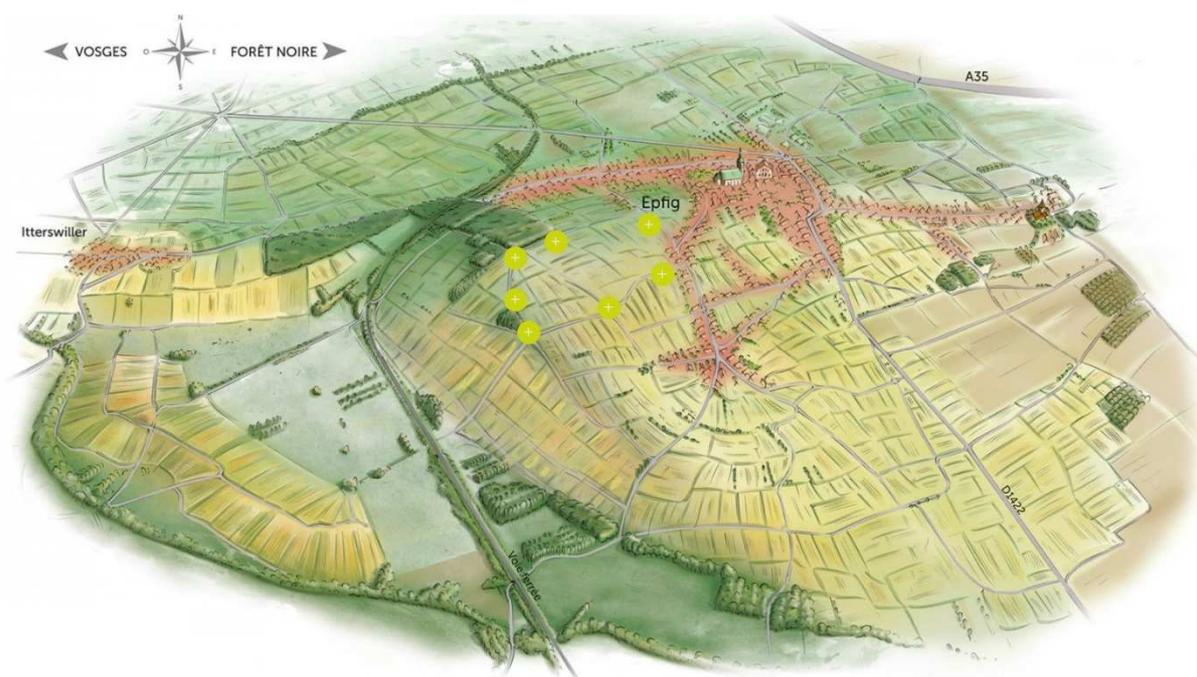


Figure 3 : Modélisation 3D de la commune d'Epfig

Epfig se trouve au pied de la colline de l'Ungersberg dans le canton de Barr et l'arrondissement de Sélestat-Erstein, plus exactement sur le flanc nord-est d'une colline qui domine un vaste domaine viticole. La vigne, omniprésente à Epfig, couvre plus du quart du ban communal, ce qui en fait, avec ses 580 ha, le plus grand domaine viticole d'Alsace.

Le village ancien s'est agrandi dans toutes les directions, englobant les annexes de Finkwiller au nord-ouest, Fronholz au sud-ouest et Sainte-Marguerite à l'est.

Le relief s'élève à l'ouest sur une butte isolée couverte de vignes, que contourne par l'ouest la voie ferrée. Le finage atteint à l'ouest le cours de la Schernetz et dépasse à l'est l'autoroute A35.

L'occupation des sols, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (79,5 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (79,8 %).

La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (28 %), terres arables (27,4 %), cultures permanentes (24,1 %), forêts (14,8 %), zones urbanisées (5,7 %).

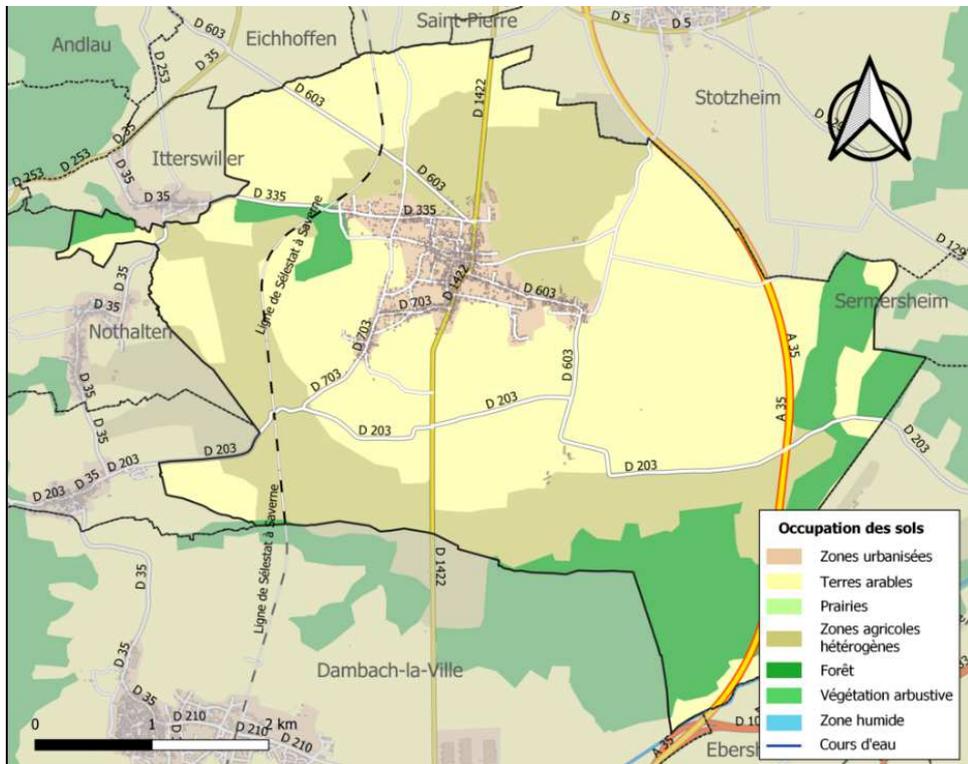


Figure 4 : Occupation du sol simplifiée d'Epfig

1.1.2. Intercommunalité

Epfig fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Barr, anciennement dénommée Communauté de communes Barr-Bernstein, qui regroupe 20 communes.

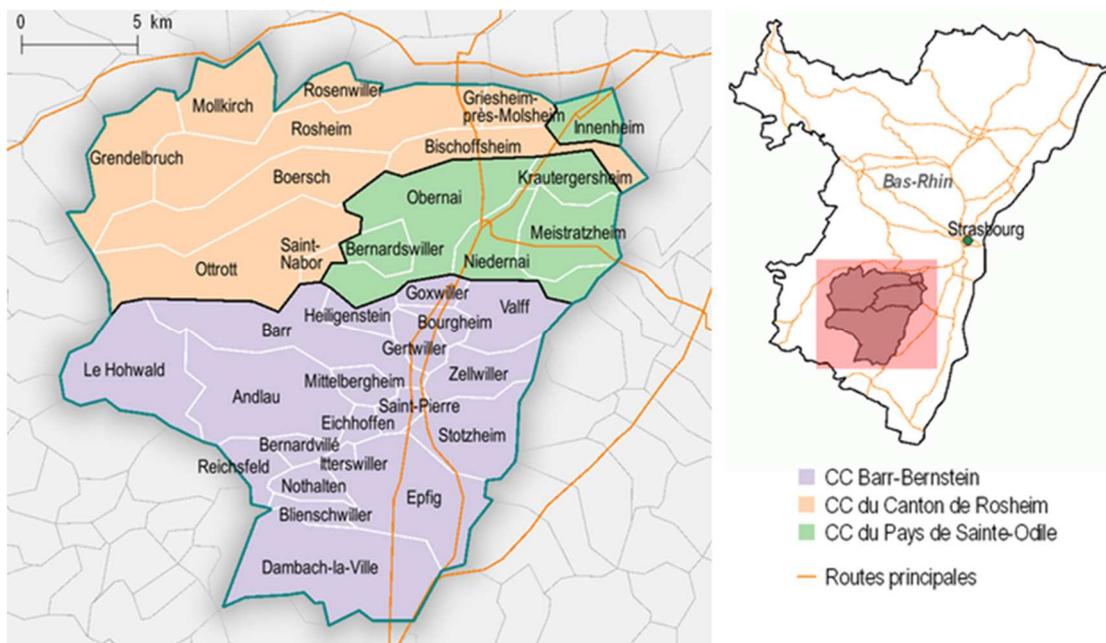


Figure 5 : Localisation de la Communauté de communes du Pays de Barr

La Communauté de communes est née le 1^{er} janvier 2013 de la fusion de 2 intercommunalités existantes :

- La CC du Piémont de Barr ;
- La CC du Bernstein et de l'Ungersberg (dont Epfig faisait partie).

Elle a changé de nom le 1^{er} janvier 2017 pour devenir la Communauté de communes du Pays de Barr. La Communauté de communes du Pays de Barr possède son siège à Barr. Depuis 2014, son président est Gilbert Scholly, maire de Barr. Le territoire de la Communauté de communes s'étend sur 189 km².

La Communauté de Commune possède les compétences obligatoires suivantes :

- **Aménagement de l'espace et de l'urbanisme :**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
 - SCoT et Schéma de secteur ;
 - PLU ;
 - Document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale.
- **Développement économique et tourisme :**
 - Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; La création l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique ;
 - La politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Actions liées à l'environnement :** Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;
- **Actions liées à l'habitat :** Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- **Actions liées aux déchets :** Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- **Assainissement :** Intégralité de la compétence assainissement des eaux usées comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sein de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Actions liées à l'eau :** Intégralité de la compétence relative à la production et à la distribution d'eau potable au sens des articles L.2224-7 et L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En complément de ces compétences obligatoires, la Communauté de communes possède également les compétences optionnelles suivantes :

- **Protection et mise en valeur de l'environnement :** La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement au sens du 4^o de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, en matière de lutte contre les coulées de boue portant sur des opérations revêtant une dimension communautaire ;
- **Politique du logement et du cadre de vie :**
 - Actions déclarées d'intérêt communautaire destinées à la valorisation, à la promotion et au soutien de l'identité paysagère et patrimoniale locale ainsi que de la sauvegarde des vestiges du patrimoine castral ;
 - Toute opération ou action d'intérêt communautaire destinée à favoriser l'émergence ou la mise en valeur de sites, bâtiments ou équipements remarquables au travers de cheminements ou circuits thématiques ;
 - Actions déclarées d'intérêt communautaire portant sur la valorisation du grand site naturel, patrimonial et paysager du Massif du Mont Sainte-Odile en partenariat avec les territoires concernés et les acteurs impliqués.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie :** Création, aménagement et entretien des voiries desservant l'ensemble des zones d'activités économiques ainsi que des voiries desservant les ZAC déclarées d'intérêt communautaire ;
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;**
- **Action sociale d'intérêt communautaire ;**
- **Assainissement :** Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu'au 1^{er} janvier 2020 portent sur l'intégralité de la compétence assainissement comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Maison de services publics :** Création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations

de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La Communauté de communes du Pays de Barr possède aussi des compétences facultatives :

- **Aménagement numérique** : Création ou participation à la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en partenariat avec les autres collectivités ou acteurs associés ;
- **Actions touristiques** : Construction, aménagement et gestion d'équipements à vocation touristique revêtant une dimension communautaire en favorisant également l'émergence de grands projets structurants contribuant à l'attractivité du territoire ou son rayonnement touristique ;
- **Organisation de la mobilité** :
 - Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant un intérêt communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre les agglomérations ;
 - Organisation et mise en œuvre d'un service de transport public de voyageurs à la demande en tant qu'AOT/AOM de second rang par délégation du Conseil Régional et dans les conditions prévues à l'article L.1231-1 du Code des Transports ;
 - Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant un intérêt communautaire favorisant les usages partagés des véhicules terrestres à moteurs relatifs au covoiturage, à l'autopartage ou à d'autres dispositifs poursuivant le même objectif, et dans les conditions prévues à l'article L.1231-1 du Code des Transports ;
- **Actions culturelles** : Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute animation ou tout évènement à caractère culturel comportant une dimension communautaire ;
- **Actions sportives** : Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute action ou manifestation à caractère sportif comportant une dimension communautaire ;
- **Actions éducatives** : Fonctionnement et équipement matériel du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

2. PROFIL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

(Source : Artélia)

2.1. ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

En 2021, la population à Epfig était de 2 333 habitants. La population ne cesse d'augmenter depuis 1968. Néanmoins, cette hausse est moins marquée depuis 2013.

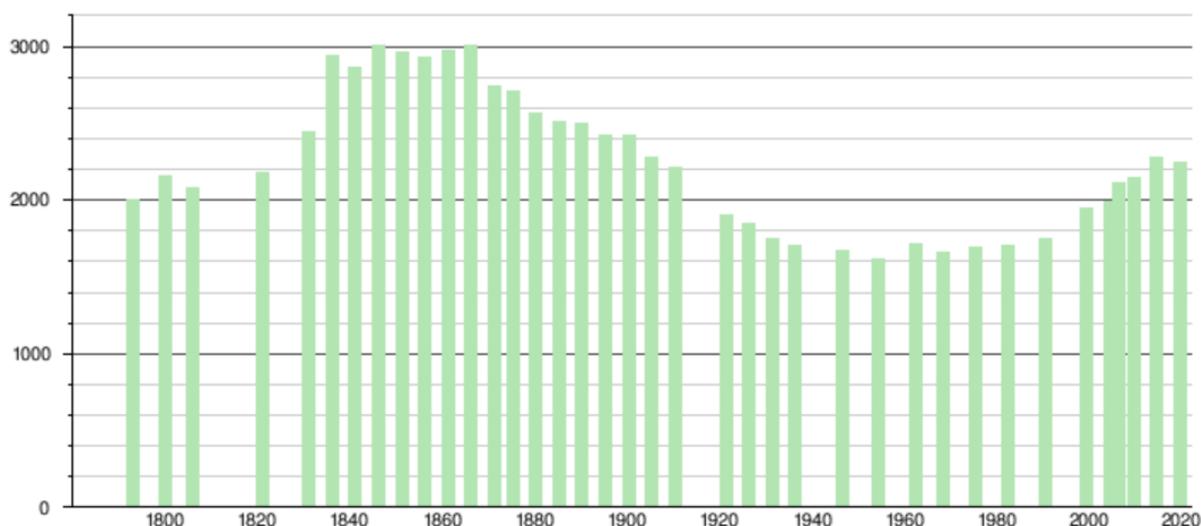


Figure 6 : Évolution démographique (Sources : Base Cassini de l'EHESS et base INSEE)

Le taux de variation annuel représente la variation de la population d'un recensement à l'autre. Il résulte de 2 composantes :

- Le taux de variation dû au solde naturel ;
- Le taux de variation dû au solde migratoire (part des personnes arrivant ou quittant la commune).

Le taux de natalité est aléatoire depuis 1968 même si la tendance est à la baisse. Lors de la période comprise entre 2013 et 2018, il est de 10,8 %, soit une moyenne légèrement inférieure à celle de la France en 2018, qui était de 11 %. Le taux de mortalité est dans la moyenne nationale : 9,2 %.

Il est à noter qu'après une hausse importante de la variation annuelle de la population entre 1990 à 2013 (supérieure à 1 %), celle-ci s'est très largement tarie sur la période 2013-2018 avec 0,1 %.

Par ailleurs, la densité de population à Epfig est de 103,1 habitants/km².

Tableau 4 : Variation annuelle de la population (Source : INSEE)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,2	0,1	0,4	1,2	1,1	1	0,1
- Due au solde naturel en %	0,2	0,1	0,2	0,4	0,1	0,2	0,2
- Due au solde apparent des entrées sorties en %	0	0	0,1	0,8	1	0,8	-0,1
Taux de natalité (‰)	14,9	11,5	13	13,2	10	11,6	10,8
Taux de mortalité (‰)	12,8	10,7	10,6	9,3	9,3	9,5	9,2

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION

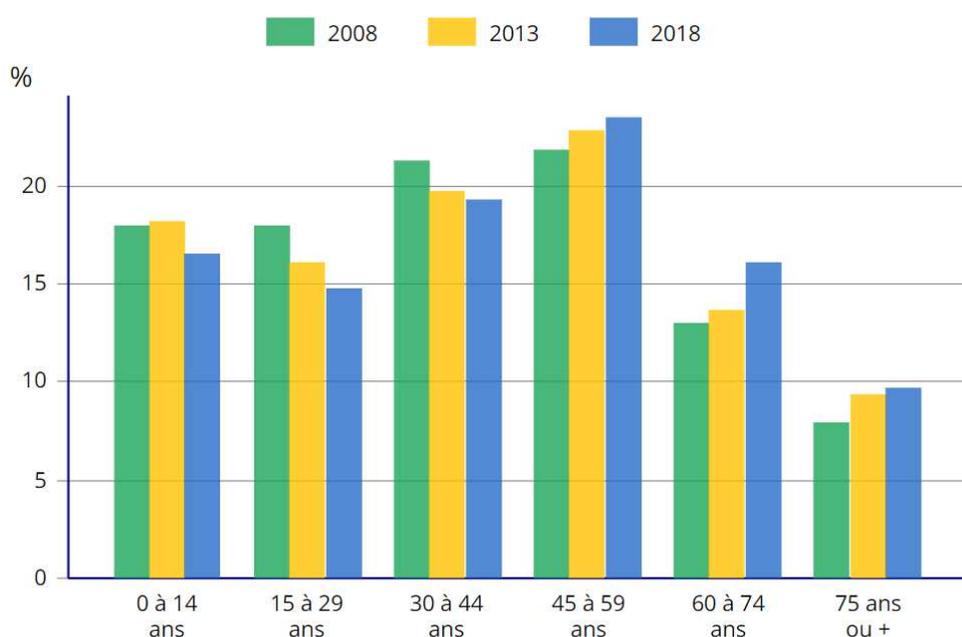


Figure 7 : Population d'Epfig par tranche d'âge (Source : INSEE)

La population d'Epfig comprend une majorité de personnes de la tranche d'âge comprise entre 30 et 59 ans : 42,8 %. La population la moins représentée au sein de la commune est celle âgée de 75 ans ou plus : 9,7 %.

Tableau 5 : Évolution de la population d'Epfig par grande tranche d'âge

	2008		2013		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 140	100	2 248	100	2 257	100
0 à 14 ans	385	18	408	18,2	374	16,6
15 à 29 ans	385	18	363	16,1	333	14,8
30 à 44 ans	456	21,3	446	19,8	436	19,3
45 à 59 ans	466	21,8	512	22,8	531	23,5
60 à 74 ans	278	13	309	13,7	363	16,1
75 ans ou plus	170	7,9	211	9,4	220	9,7

Hommes et Femmes sont pareillement représentés au sein de la commune d'Epfig.

Tableau 6 : Population d'Epfig par sexe (Source : INSEE)

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 115	100	1 142	100
0 à 14 ans	191	17,1	183	16
15 à 29 ans	178	15,9	156	13,6
30 à 44 ans	223	20	213	18,6
45 à 59 ans	262	23,5	269	23,6
60 à 74 ans	183	16,4	180	15,7
75 à 89 ans	74	6,7	114	10
90 ans ou plus	4	0,4	27	2,4

2.3. CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

La structure urbaine d'Epfig est caractérisée par un développement dense et linéaire suivant ses voies principales de circulation (RD1422), traversant le cœur du village.

Le village et son modèle de densité est aujourd'hui modifié par un développement d'habitations de type pavillonnaire diffus, marqué par une implantation au gré des opportunités foncières et des reculs importants par rapport à la voirie.

2.4. LOGEMENT

Le nombre de logement a doublé entre 1968 et 2018. La plupart des résidences d'Epfig sont des résidences principales et non des résidences secondaires.

Tableau 7 : Évolution des logements sur la commune d'Epfig depuis 1968

	1968*	1975*	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	512	557	628	667	743	933	1 015	1 064
Résidences principales	451	478	536	592	677	820	894	942
Résidences secondaires et logements occasionnels	13	27	41	21	28	23	40	38
Logements vacants	48	52	51	54	38	90	80	84

La plupart des logements sont des maisons (77,2 % du parc de logement de la commune). Ces chiffres s'expliquent par les dates de périodes d'achèvement des maisons et des appartements.

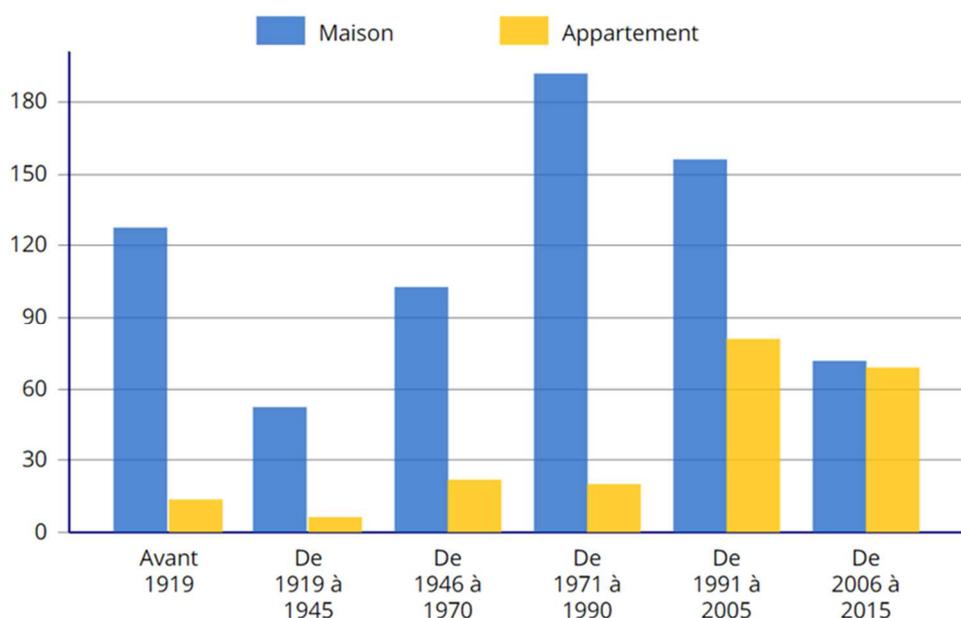


Figure 8 : Offre de logement sur la commune d'Epfig (Source : Insee)

Suite à une hausse constante du nombre de logements construits sur la commune d'Epfig depuis 1971, cette augmentation tend à être moins marquée sur la période 2006/2015.

En parallèle, des appartements ont également été créés sur la commune. La tendance est à la hausse du nombre d'appartements.

Tableau 8 : Taille des logements (Source : Insee)

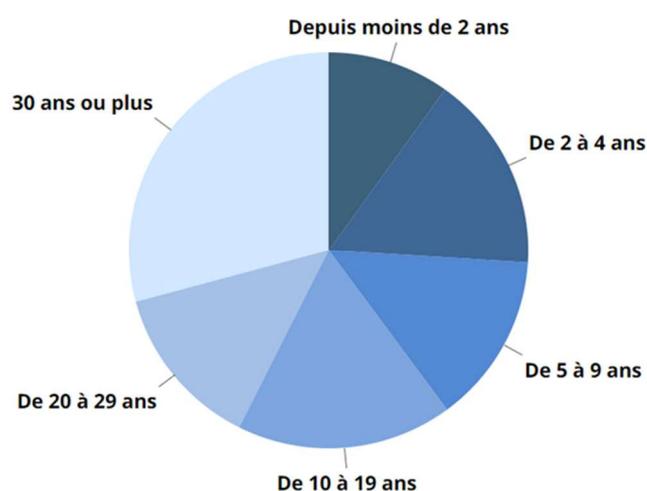
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	820	100	894	100	942	100
1 pièce	3	0,4	3	0,3	3	0,3
2 pièces	38	4,6	42	4,7	41	4,4
3 pièces	118	14,3	159	17,8	164	17,4
4 pièces	138	16,9	186	20,8	205	21,7
5 pièces ou plus	523	63,8	504	56,3	529	56,2

Les logements sont majoritairement composés de 5 pièces ou plus. Il n'existe pratiquement pas de studios ou de logements de moins de 2 pièces.

Tableau 9 : Occupation des résidences principales (Source : Insee)

	2008		2013		2018		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	820	100	894	100	942	100	2 214
Propriétaire	632	77,2	679	76	712	75,6	1 704
Locataire	149	18,2	193	21,6	215	22,8	464
dont d'un logement HLM loué vide	3	0,4	11	1,2	10	1,1	21
Logé gratuitement	38	4,6	22	2,4	15	1,6	46

La majeure partie de la population d'Epfig est propriétaire de son logement : 77,2 %. Ces personnes sont propriétaires depuis plusieurs années. Ce taux est à la baisse depuis 2008.

**Figure 9 : Occupation des logements (Source : Insee)**

On constate que les occupants des logements sont présents depuis plus de 10 ans (60,1 %). A l'inverse, il y a peu de primo-arrivants sur la commune même si 16,1 % des occupants de logements sont arrivés 4 ans auparavant.

Tableau 10 : Confort des résidences principales (Source : Insee)

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	820	100	894	100	942	100
Salle de bain avec baignoire ou douche	797	97,2	874	97,7	931	98,8
Chauffage central collectif	96	11,7	90	10	100	10,7
Chauffage central individuel	475	58	516	57,7	575	61
Chauffage individuel "tout électrique"	86	10,5	136	15,2	128	13,5

L'ensemble des résidences principales dispose d'un niveau de confort satisfaisant.

3. ACTIVITES ECONOMIQUES

(Source : Artélia)

La commune d'Epfig est considérée comme un pôle de proximité.

3.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

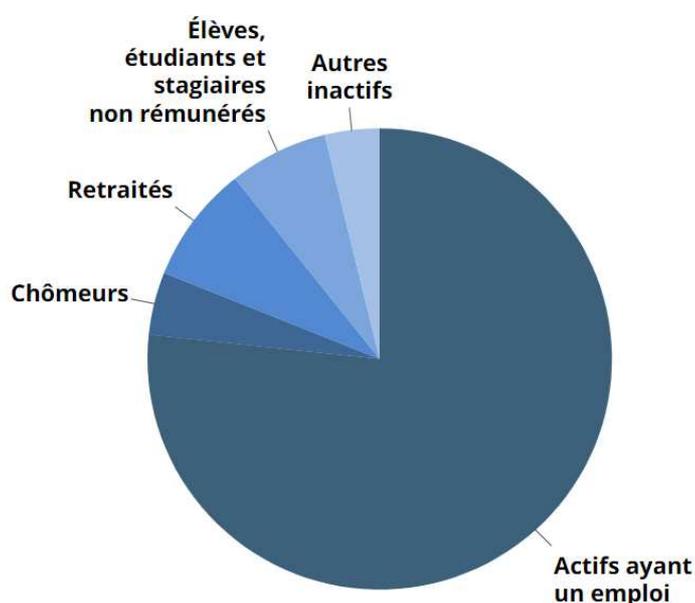
Le taux d'activité de la population d'Epfig a augmenté depuis 2008, jusqu'à atteindre le chiffre de 81,1 %. Les inactifs ont diminué sur la même période passant de 23,8 % à 18,9 %.

Le taux de chômage se maintient sur la même période (de 4,3 % à 4,4 %), malgré un pic en 2013 (6,6 %).

Le taux de retraités a diminué, passant de 9,5 % à 8,2 % entre 2008 et 2018.

Tableau 11 : Évolution de la population active (Source : Insee)

	2008	2013	2018
Ensemble	1 399	1 458	1 447
Actifs en %	76,2	80,2	81,1
Actifs ayant un emploi en %	71,9	73,5	76,6
Chômeurs en %	4,3	6,6	4,4
Inactifs en %	23,8	19,8	18,9
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,1	6,5	6,9
Retraités ou préretraités en %	9,5	9,3	8,2
Autres inactifs en %	5,2	4,1	3,8



Environ la moitié de la population active de la commune a un emploi dans la zone. Il est estimé à 136 le nombre d'emplois sur la commune. Les principaux pôles d'emplois sont :

- L'agglomération de Sélestat ;
- L'agglomération de Barr ;
- L'agglomération de Colmar.

Le mode de transport le plus emprunté pour aller travailler est la voiture particulière.

Tableau 12 : Lieu de travail des actifs (Source : Insee)

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 007	100	1 082	100	1 118	100
Travaillant :						
- Dans la commune de résidence	230	22,8	247	22,8	210	18,8
- Dans une commune autre que la commune de résidence	777	77,2	835	77,2	908	81,2

Le tableau suivant représente la catégorie socioprofessionnelle de la population âgée de plus de 15 ans. La majeure partie de la population est retraitée : soit 27,9 % de la population. Ce chiffre ne cesse de croître.

Concernant la population qui travaille, elle est constituée majoritairement de professions intermédiaires (16,2 %), d'employés (15,9 %) et d'ouvriers (17 %).

Tableau 13 : Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018 (Source : Insee)

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	959	964	100	100	100
Agriculteurs exploitants	55	5	0	4,4	2,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	40	15	0	1,7	5,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	85	70	0	16	1,3
Professions intermédiaires	151	161	13	26,5	5,1
Employés	90	216	17,4	22,1	8,3
Ouvriers	231	95	28,3	26	3,2
Retraités	246	291	0	0,6	67,9
Autres personnes sans activité professionnelle	60	110	41,3	2,8	6,4

3.2. ACTIVITÉS ARTISANALES, COMMERÇANTES ET DE SERVICES

Epfig possède un panel important d'activités artisanales, commerçantes et de services dans une grande diversité de domaines :

- Livraison (Globe express) ;
- Artisan : (Gas Gutekunst Assistance Sanitaire, Electr'o2r, H4 Construction...) ;
- Restauration (Api Restauration, Confiserie Rohan, Aux délices d'Epfig, Boucherie Mathis...) ;
- Design, Graphisme, Web, Marketing : (Atelier Nuagenuage, Création Magnolia, Colibri Marketing, RiebSand-Web...) ;
- Art (Le studio DundeePhotos) ;
- Commerces (Cerise & Coquelicot, Doudou le mouton, Carrefour contact...) ;
- Services (coiffeurs, instituts de beauté, auto-école...).

Cette diversité d'activités rend la commune d'Epfig particulièrement attractive pour la population du Pays de Barr et des alentours.

3.3. ACTIVITÉS AGRICOLES ET VITICOLES

Les activités agricoles et viticoles occupent une place importante dans la commune d'Epfig.

Une dominance viticole se fait ressentir sur le territoire et tous ces usages créent des besoins qui sont listés dans le tableau ci-dessous. En effet, Epfig accueille le plus vaste vignoble d'Alsace sur son lieu-dit *Fronholz* (à l'ouest du village). Cela se traduit par la présence de 7 cépages différents qui font la richesse du vin d'Epfig.

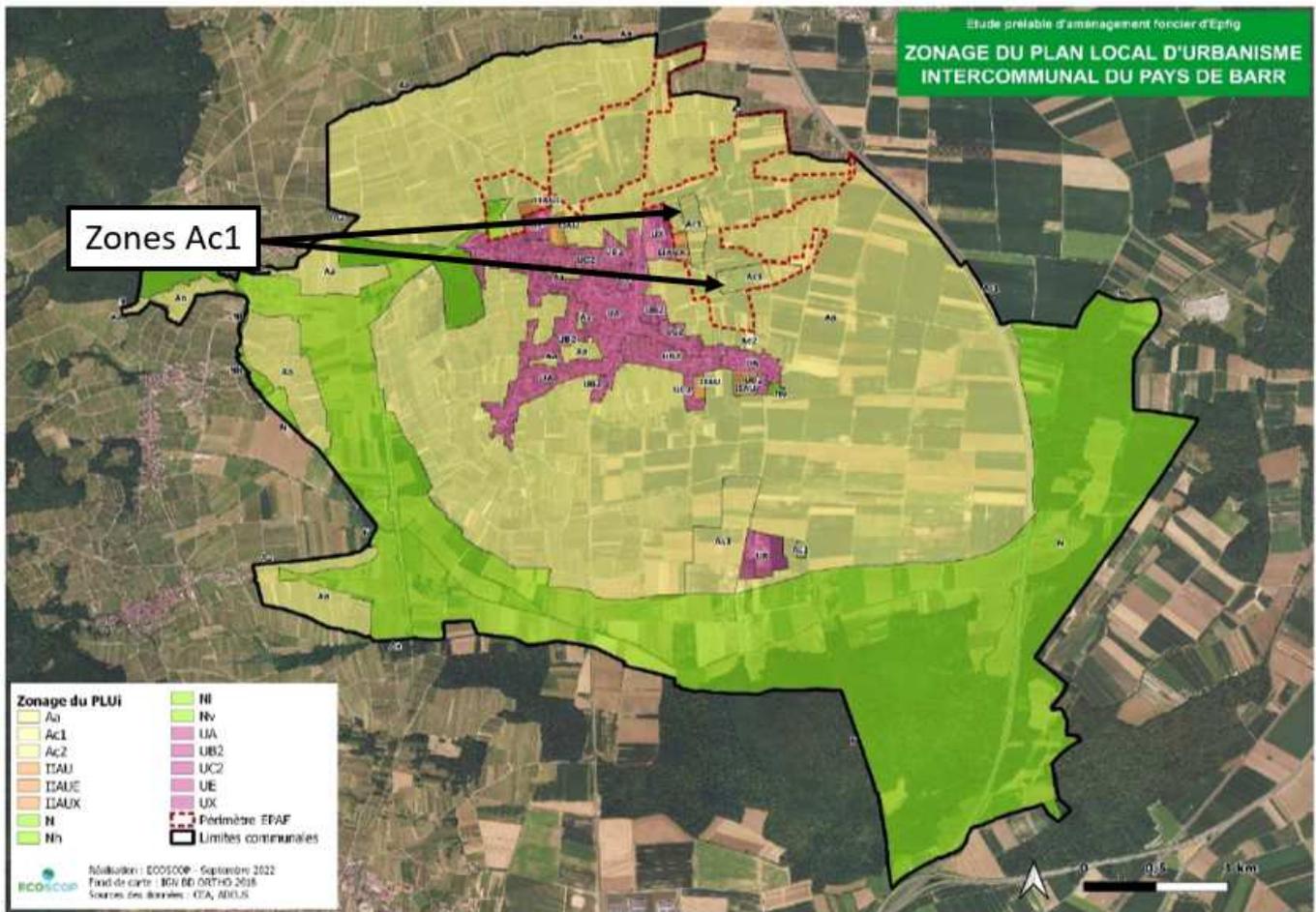
Les autres activités agricoles sont essentiellement tournées vers les grandes cultures, la polyculture et le polyélevage.

Tableau 14 : Catégorisation des besoins agricoles identifiés à Epfig (Source : PLUi)

	Grandes caractéristiques agricoles des communes					Besoins d'espaces agricoles constructibles		
	Présence d'élevages de taille significative	Exploitants de grandes cultures céréalières (>5)	Commune classée en partie en AOC	Commune avec un grand nombre de viticulteurs (>20)	Présence de chevaux sous diverses formes	Besoins d'espaces agricoles constructibles	Besoins d'espaces agricoles constructibles avec logement	Besoin d'aires de lavage pour viticulteurs
Andlau			oui	oui				oui
Barr			oui			oui	oui	oui
Bernardvillé			oui			oui		oui
Blienschwiller			oui	oui		oui	oui	oui
Bourgheim			oui			oui	oui	oui
Dambach-la-Ville		oui	oui	oui		oui		existe déjà
Eichhoffen			oui			oui	oui	oui
Epfig			oui	oui	oui	oui	oui	oui
Gertwiller	oui		oui			oui	oui	oui
Goxwiller			oui			oui		oui
Heiligenstein			oui	oui	oui	oui		oui
Le Hohwald	oui		non		oui	oui	oui	
Itterswiller			oui	oui		oui		oui
Mittelbergheim			oui	oui		oui		oui
Nothalten			oui	oui		oui	oui	oui
Reichsfeld			oui			oui	oui	oui
Saint-Pierre	oui		oui		oui	oui	oui	oui
Stotzheim	oui	oui	oui			oui	oui	
Valff	oui	oui	non		oui	oui	oui	
Zellwiller		Exploitations mixtes	oui		oui	oui		

Plusieurs agriculteurs sont engagés dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

Le PLUi a délimité des zones agricoles constructibles (Ac1/Ac2) afin de permettre le développement des exploitations agricoles hors du tissu urbanisé. 2 secteurs Ac1 sont situés dans le périmètre EPAF.



Carte 4 : Localisation des zones agricoles constructibles du PLUi dans le périmètre EPAF

3.4. TOURISME ET LOISIRS

Epfig dispose d'une offre d'hébergement touristiques diversifiée à dominante locative (gîtes, chambres d'hôtes, studios meublés).

Epfig, située sur un promontoire, est réputée pour offrir une exposition idéale sur le vignoble alsacien. La plupart de l'offre de tourisme tourne autour des métiers de la vigne. Le village possède un sentier viticole illustré exposant la vie de la vigne et le travail des viticulteurs tout au long de l'année. Preuve de la richesse viticole du secteur, 14 domaines différents possèdent des vignes sur la commune.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Barr souhaite continuer à promouvoir la route des vins, élément essentiel dans le tourisme local.

Epfig possède également des sentiers de randonnées à côté desquels il est possible de pique-niquer. Cette commune a l'avantage de se trouver à quelques kilomètres du GR5 et du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Des restaurants sont également présents sur la commune. Ils complètent l'offre existante concernant l'hôtellerie implantée sur la commune.

4. EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

(Source : Artélia)

4.1. ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

La commune regroupe au sein de son espace urbanisé l'ensemble de ses équipements communaux structurants : mairie, église, foyer, salle de fêtes...

Pour l'ensemble des services plus importants (impôt, préfecture...), la commune bénéficie de la proximité de la ville de Barr et de Sélestat.

4.2. SPORTS ET LOISIRS

La ville d'Epfig possède plusieurs équipements pour le sport et les loisirs. Un complexe sportif est situé sur la Rue du Stade. Il comprend :

- Un stade de football ;
- 2 cours de tennis en terre battue ;
- Une salle de sports ;
- Une salle polyvalente ;
- Plusieurs terrains de pétanque ;
- Un Parc City.

Au centre du village, le Parc du Château constitue un espace vert attrayant avec des jeux sécurisés. Le foyer Notre-Dame dans la rue de l'Église permet également certaines pratiques sportives et peut être réservé pour toute autre manifestation.

4.3. ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

En termes d'équipements scolaires, la commune d'Epfig possède :

- Une école maternelle comprenant 3 classes : une petite section, une moyenne section et une grande section ;
- Une école élémentaire comprenant 5 classes ;
- Un périscolaire proposant un accueil de 45 places pour les enfants scolarisés.

4.4. ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ

La commune d'Epfig est dotée d'une maison de retraite. 3 médecins exercent sur la commune. Il y a également une pharmacie.

4.5. ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELS

De nombreuses associations, aux profils multiples, et des clubs de sports sont présents sur le territoire de la commune. Les associations visent plusieurs activités ainsi que différents publics :

- Sport (ADN Karaté Do, Foulées Epfigeaises...);
- Art (Club de peinture, Chorale des Jeunes...);
- Culturel (Association Foyer Notre-Dame);
- Loisirs (Syndicat Viticole);
- Sapeurs-pompier.

4.6. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Rangen est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), périmètre de l'Ill au Vignoble, qui rassemble 14 communes et une population de 18 886 habitants, dont 7 004 abonnés.

La commune d'Epfig est alimentée par un mélange d'eau en provenance du forage d'Epfig et du réservoir de Itterswiller.

Le forage d'Epfig a été déclaré d'utilité publique le 23 juin 1976 et dispose de périmètres de protection (cf. chapitre Ressource en eau). La commune dispose également d'un réservoir ayant fait l'objet de travaux de rénovation.

4.7. ASSAINISSEMENT

La collecte des effluents de la commune d'Epfig est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) sur le périmètre du Bernstein et de l'Ungersberg (7 communes, 6 006 habitants, 540 abonnés en 2021).

Les effluents sont acheminés vers la station d'épuration de Meistratzheim, en service depuis 2011, qui traite les eaux usées du bassin de l'Ehn et les effluents des choucrouteries locales. La capacité nominale de cette station est de 204 550 EH (Equivalents-Habitants) pour une charge maximale en entrée de 118 098 EH pour l'année 2020.

Cette station est conforme en équipement et en performance. La performance de cette station est d'utiliser le potentiel énergétique des boues en le valorisant sous forme de biogaz. Cette énergie dégagée réduit la quantité de matière résiduelle, produit de l'électricité et permet à son tour de sécher la boue et ainsi d'en réduire le volume à évacuer.

Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées s'élève à 97 % dans le périmètre du Bernstein et de l'Ungersberg. Celui-ci permet d'assainir 128 m³ par abonnés et par an.

4.8. GESTION DES DECHETS

Sur le territoire de la Communauté des Communes du Pays de Barr, la collecte des déchets ménagers est une compétence du Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale, qui regroupe 90 communes et 130 531 habitants en 2021.

La collecte sélective des déchets ménagers est assurée en régie selon les modes suivants :

- **Collecte en porte à porte :**
 - Bac jaune (emballages ménagers recyclables) : 26 collectes comprises dans la redevance annuelle (tous les 15 jours) ;
 - Bac gris (ordures ménagères) : 36 collectes comprises dans la redevance annuelle (toutes les semaines) ;
- **Collecte en apport volontaire :**
 - Borne jaune (emballages ménagers recyclables) ;
 - Borne grise (pour les ordures ménagères) : réservée aux usagers ne disposant pas de bac individuel, accessible avec la carte OPTIMO ;
 - Borne verte (pots et bouteilles en verre) ;
 - Borne biodéchets ;
- **Collecte en déchèterie :**
 - 24 passages sont compris dans la redevance annuelle pour les particuliers ;
 - La déchèterie la plus proche d'Epfig est située à Barr.

Le traitement des déchets est également assuré par le SMICTOM d'Alsace Centrale. Il dispose pour cela d'un centre de tri implanté à Scherwiller, d'une unité de méthanisation des biodéchets à Ribeauvillé, d'un centre de stockage de déchets non dangereux (CSDND) à Châtenois (fermé depuis le 1^{er} octobre 2022).

5. RESEAUX DE COMMUNICATION

(Source : Artélia)

5.1. VOIES PÉDESTRES

Plusieurs randonnées peuvent être réalisées sur la commune d'Epfig comme pour admirer les vignobles, les panoramas naturels, le patrimoine historique (Porte de Dieffenthal, Chapelle Saint-Sébastien) ainsi que d'autres paysages typiques.

Un sentier viticole a été aménagé sur la colline du lieu-dit *Fronholz* par le Syndicat viticole avec un point de vue sur le paysage environnant. Ce parcours pédestre de 3,5 km est jalonné de 7 panneaux pédagogiques exposant la vie de la vigne et le travail des viticulteurs tout au long de l'année. Il permet de partager le domaine de la viticulture avec les habitants et les touristes.

Le Pays de Barr propose également des parcours et sentiers pédestres assortis de dépliants touristiques.

Enfin, Epfig est à une poignée de kilomètres (à pied) du chemin de Saint Jacques de Compostelle ou du GR5 (sentier européen qui relie Rotterdam à Nice).



Figure 11 : Sentier viticole d'Epfig

5.2. VOIES CYCLABLES

Il n'existe pas de véritables pistes cyclables sur la commune d'Epfig. Seul un itinéraire cyclable est balisé entre Epfig et Saint-Pierre, à travers vignes et champs.

Les autres circuits les plus proches sont situés à Itterswiller (1,7 km), Andlau (3,1 km) et Bernardvillé (3,5 km).

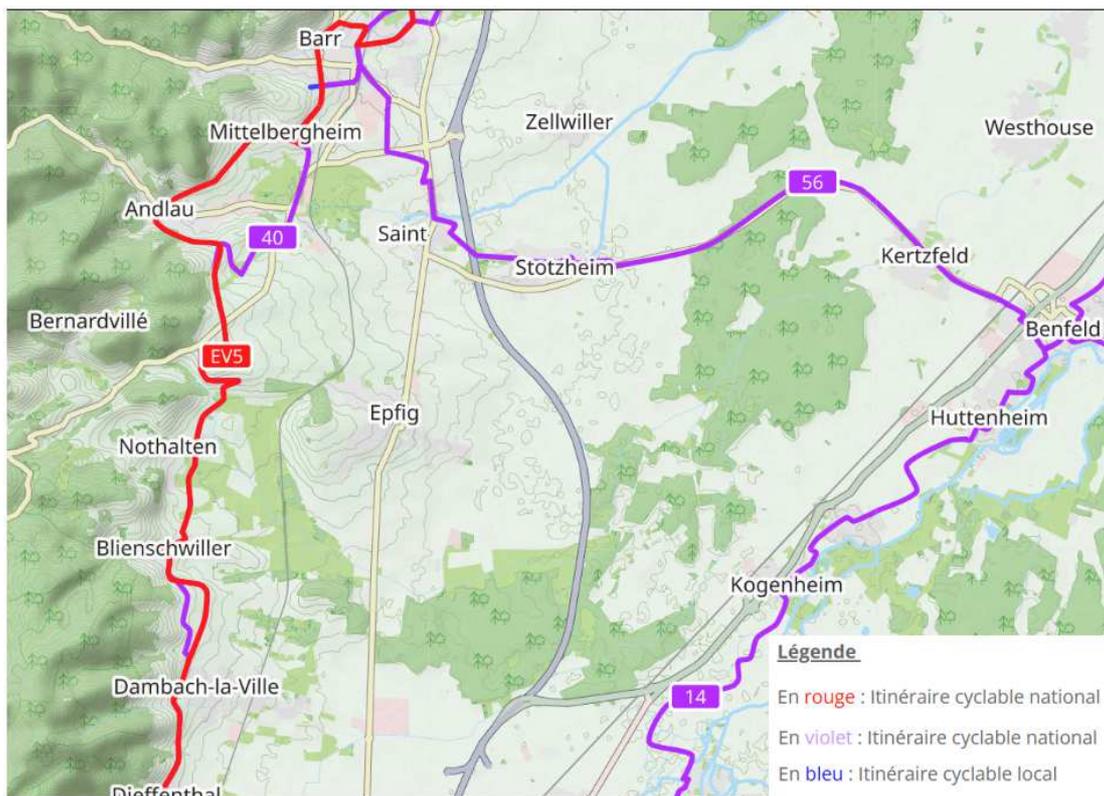


Figure 12 : Pistes cyclables identifiées à proximité d'Epfig (Source : pistes-cyclables.com)

5.3. VOIES ROUTIÈRES

5.3.1. Axes routiers

Le territoire d'Epfig est traversé par plusieurs routes départementales :

- La Route Départementale 203 : elle passe à travers le village devant l'église romane Sainte-Marguerite. Elle va de Triembach-au-Val à Rhinau ;
- La Route Départementale 603 : elle rejoint la route départementale 1422 en centre-ville. Elle se situe à l'embranchement d'Epfig à Andlau ;
- La Route Départementale 35 : elle rejoint Saint-Hyppolite à Rosheim. Elle passe au nord-ouest de la commune ;
- La Route Départementale 335 : elle se situe à l'embranchement d'Epfig à Itterswiller. Elle part de la RD1422 ;
- La Route Départementale 1422 : elle rejoint Niedernai à Sélestat. Elle traverse la commune aux abords du centre-ville et longe plusieurs restaurants.
- L'Autoroute 35, également appelée A35, passe à l'ouest du territoire communal.

Par ailleurs, de nombreux chemins ruraux sont présents sur tout le territoire et permettent de desservir les terres agricoles et les massifs forestiers.

Par contre, la commune dispose de peu de places de stationnement. En effet, seules quelques places sont mises à disposition des usagers autour de l'église et de la mairie. Ce phénomène est contraignant pour les habitants ainsi que pour les flux touristiques.

5.3.2. Transports en commun

Les transports en commun assez limités sont complétés par un service de transport à la demande (Taxico'). Son fonctionnement s'étend du lundi au samedi matin et il permet des déplacements au sein de la Communauté de Communes ainsi que vers Obernai et Rosheim. Cependant, ce dispositif ne peut être utilisé pour des trajets destinés à rejoindre un lieu de travail ou d'études.

2 lignes scolaires circulent pour acheminer les étudiants jusqu'à Dambach-La-Ville (ligne 626) et Itterswiller-Barr (384).

5.4. VOIES FERROVIAIRES

La commune dispose d'une gare ferroviaire qui permet un acheminement de la population vers l'aéroport d'Entzheim (25 km) et naturellement vers la gare de Strasbourg par un service de TER (Train express régional).

Cette infrastructure est localisée à 0,5 km du centre-ville ce qui représente un trajet de 6 minutes à pied.

La correspondance TER permet de rejoindre d'autres modes de transports comme le TGV en gare de Strasbourg et l'avion à Entzheim.

5.5. PROJETS COMMUNAUX EN RELATION

5.5.1. Liaisons cyclables

La réalisation d'un schéma directeur cyclable est en cours à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Barr. Epfig est concerné par 2 liaisons cyclables à créer :

✧ **LIAISON EPPFIG - DAMBACH-LA-VILLE :**

Itinéraire sur chemin agricole existant, partiellement revêtu. Des aménagements connexes sont prévus comme l'équipement de bancs le long de l'itinéraire.

Ce projet fait partie des objectifs à court terme du Plan vélo porté par la CCPB qui sera validé en Copil en décembre 2022.

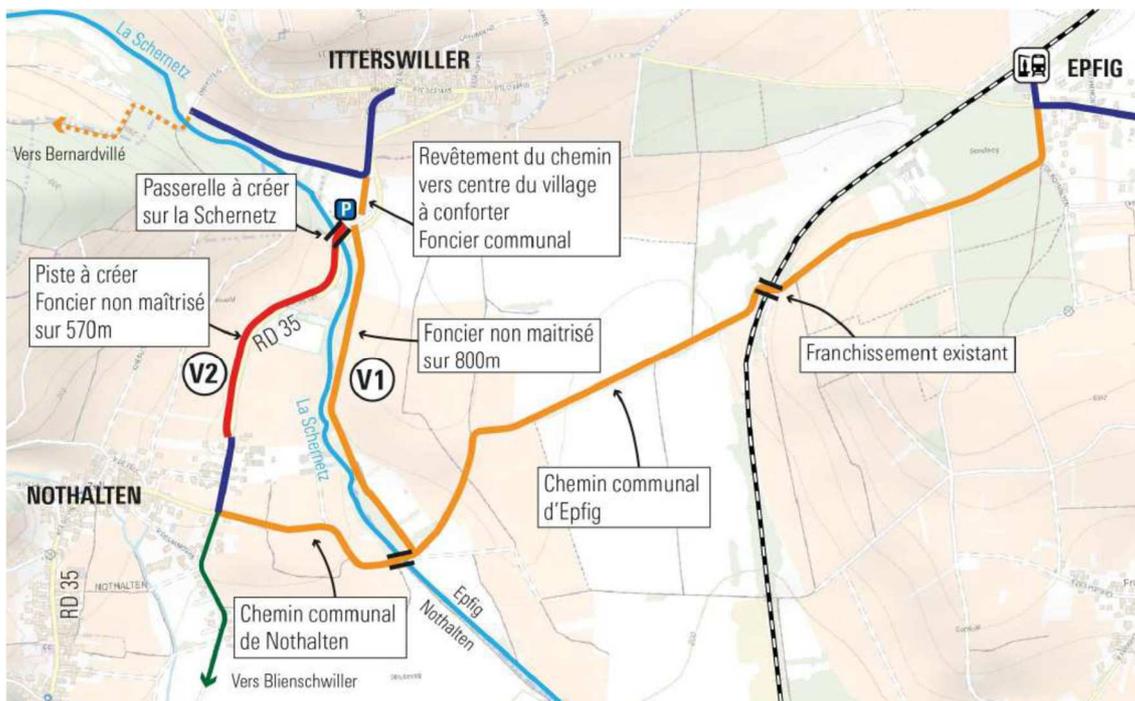
Les études environnementales débuteront en 2023, la réalisation est programmée pour 2024.

Cette liaison sera partagée avec les engins agricoles/viticoles et la voirie dans la partie urbanisée.



✧ LIAISON ITTERSWILLER - NOTHALTEN - EPFIG

La variante recommandée passe par un chemin agricole le long de la Schernetz. Elle sera à confirmer par les études environnementales.



Il est possible (si besoin) de s'appuyer sur ces projets de liaisons cyclables pour créer des trames vertes en compensation d'éventuelles pertes de milieux naturels par l'AFAGE. Néanmoins, les mesures de compensation devront rester dans le périmètre de l'AFAGE.

Il conviendra également d'étudier le besoin de rajouter dans le périmètre EPAGE certaines parcelles concernées par le projet de liaison cyclable Itterswiller - Nothalten – Epfig, notamment dans le secteur de la gare d'Epfig et le long de la RD 335. Cette question sera abordée avec les services compétents de la CEA.

5.5.2. Équipements et travaux

La commune d'Epfig est initiateur de plusieurs projets sur leur territoire, en voici une liste non exhaustive :

- Le déploiement de la fibre ;
- Différents travaux : Chapelle Sainte Marguerite, réhabilitation de l'ancien presbytère, réfection de la salle polyvalente avec l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Entretien de voiries, mise en place d'ampoules LED et de panneaux en dialecte ;
- Acquisition foncière pour la création de 75 logements (individuels et collectifs) ;
- Extension du périscolaire (60 à 105 élèves) ;
- Implantation d'une douzaine de bancs à travers le ban communal.

6. AMENAGEMENT ET URBANISME

6.1. LE SRADDET

En matière d'aménagement du territoire à l'échelon régional, la Région Grand Est est dotée d'un document prescriptif : le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Cette stratégie, issue de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 est portée et élaborée par la Région Grand Est mais a été construite avec tous les partenaires.

Le SRADDET répond à 2 enjeux fondamentaux de simplification :

- La clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la Région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire, en la dotant d'un document d'aménagement prescriptif ;
- La rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion au sein du SRADDET, de plusieurs schémas sectoriels, afin de permettre une meilleure transversalité du projet régional d'aménagement et une plus grande coordination des politiques publiques régionales concourant à l'aménagement du territoire.

Adopté le 22 novembre 2019, le SRADDET du Grand Est fixe ainsi les objectifs de moyens et longs termes de la Région en matière :

- D'équilibre et d'égalité des territoires ;
- D'implantation ;
- De désenclavement des territoires ruraux ;
- D'habitat ;
- De gestion économe de l'espace ;
- D'intermodalité et de développement des transports ;
- De maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air ;
- De protection et de restauration et de la biodiversité ;
- De prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit d'un document intégrateur qui rassemble : le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le schéma régional de l'intermodalité (SRI), et dans l'attente de son éventuelle élaboration, le Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT).

Pour concrétiser la stratégie, **30 objectifs** ont été fixés autour de **2 axes stratégiques** :

- Axe 1 : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires ;
- Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté.

Le fascicule du SRADDET est le document dont la portée prescriptive est la plus forte. Il comporte **30 règles générales** organisées en **5 chapitres thématiques**, contribuant à la réalisation des objectifs.

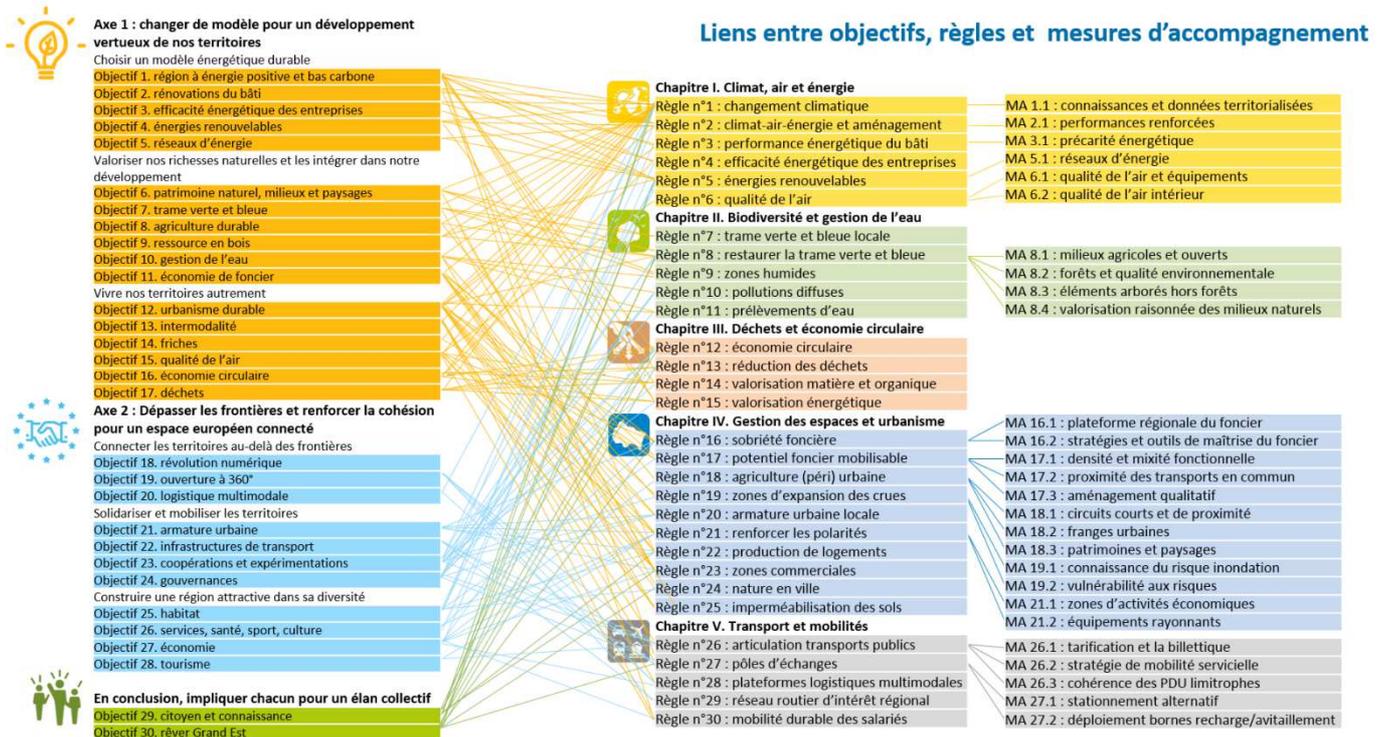


Figure 13 : Synthèse des règles du SRADDET Grand Est

Les éléments opposables du SRADDET sont :

- Les **objectifs**, figurant dans le rapport et constituant la stratégie, dans un lien de « prise en compte », impliquant une obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés. En d'autres termes, selon le Conseil d'État (CE, 9 juin 2004, n° 256511), la prise en compte impose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf pour un motif tiré de l'intérêt général et dans la mesure où cet intérêt le justifie ;
- Les **règles**, regroupées dans le fascicule, dans un lien de « compatibilité », c'est-à-dire que la norme inférieure doit respecter la norme supérieure dans la mesure où elle ne la remet pas en cause. Autrement dit, la norme inférieure peut s'écarter de la norme supérieure à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses options fondamentales.

Les documents cibles du SRADDET sont : les SCoT – et à défaut les PLU(i) et cartes communales, les PCAET, les chartes de PNR, les PDU et les acteurs des déchets.

Un aménagement foncier est principalement concerné par les orientations suivantes :

- **Objectif 6 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages** : La diversité et la qualité des milieux naturels et des espèces qu'ils abritent sont des éléments marquants de la région parce qu'ils façonnent notre cadre de vie et nos paysages, facteurs d'attractivité des territoires. Il est essentiel de préserver ce patrimoine naturel, les paysages et les fonctionnalités des milieux, pour maintenir et développer la diversité écologique du territoire qui est un atout majeur dans la capacité d'adaptation au changement climatique. Les pertes de biodiversité remarquable et ordinaire doivent être stoppées, notamment par le maintien des zones humides et des prairies permanentes et en redonnant de l'espace aux cours d'eau ;
- **Objectif 7 : Préserver et reconquérir la Trame verte et bleue** : Le Grand Est est maillé par une Trame verte et bleue, composée de sous-trames (forêts, milieux aquatiques et humides, milieux ouverts de prairies, etc.), qui l'inscrit dans les grands corridors écologiques européens. Cette Trame verte et bleue, transfrontalière et interrégionale, abrite une grande diversité d'espèces (faune et flore) ainsi que leurs habitats. Elle rend aussi de nombreux services aux habitants du Grand Est : développement économique (tourisme, approvisionnement alimentaire et énergétique), cadre de vie de qualité, rôle socio-culturel, amélioration de la qualité de l'eau, régulation du climat, réduction du risque d'inondation, etc. Pour protéger ces services inestimables le SRADDET réaffirme l'importance de préserver et de reconquérir les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. Ainsi, la Trame verte et bleue fait partie des éléments à intégrer pour un développement vertueux des territoires ;
- **Objectif 8 : Développer une agriculture durable de qualité à l'export comme en proximité** : La place

importante de l'agriculture et de la viticulture dans la vie économique et l'aménagement des territoires a vocation à être développée dans une approche plus intégrée et qualitative. Les pratiques agricoles et l'organisation des filières doivent sans cesse s'adapter pour mieux répondre aux évolutions des besoins des industriels et des consommateurs, tout en répondant aux enjeux climatiques, environnementaux et de santé. S'adressant à tout le secteur agricole, tant exportateur qu'en circuits courts, l'objectif est d'abord d'assurer le renouvellement des actifs agricoles qui contribuent à structurer les paysages et à la vitalité de nos campagnes. L'enjeu est ensuite de capter davantage la valeur ajoutée sur le territoire par le développement de filières locales complètes, qui renforcent la transformation des produits, développent les marchés locaux et les productions de qualité, bio ou labellisées. Les nouveaux débouchés de la bioéconomie (agro-énergies, méthanisation, matériaux biosourcés, chimie verte, *etc.*) sont à investir dans une approche systémique. Une attention particulière doit être portée sur l'agronomie mais aussi sur l'élevage par un soutien aux filières lait et viande, afin de conserver les sols, les prairies naturelles et les haies, sources de nombreux services écologiques ;

- **Objectif 10 : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau** : Le Grand Est bénéficie d'une ressource en eau abondante et alimente de nombreux territoires environnants. Menacée par les pollutions et le réchauffement climatique, cette ressource apparaît fragile. L'objectif est de s'organiser collectivement pour optimiser la gestion de la qualité et de la quantité d'eau afin qu'elle puisse continuer à être disponible pour différents usages (fonctionnalité des milieux aquatiques, eau potable, usages domestiques, agricoles et industriels, transport fluvial, *etc.*). Pour la production d'une eau potable de qualité, la stratégie régionale privilégie la protection des aires d'alimentation de captage à la source plutôt que les traitements complexes. Au-delà des enjeux liés à la qualité de l'eau, le SRADDET affirme la nécessité de réduire les prélèvements d'eau en incitant aux économies et en développant la réutilisation des eaux usées mais aussi les outils de prévision et de gestion des sécheresses ;
- **Objectif 11 : Economiser le foncier naturel, agricole et forestier** : Dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain menace les espaces naturels, forestiers et agricoles et prive la région de leurs potentiels économiques, environnementaux et sociétaux. Elle participe aussi à l'accroissement de l'usage des véhicules individuels et à la perte de vitalité des centres-villes et centres-bourgs. Afin d'enrayer ce processus, il est essentiel de mettre en œuvre des politiques et des actions ambitieuses permettant de ralentir la consommation du foncier agricole, naturel et forestier. L'optimisation des espaces déjà artificialisés, tout en respectant les principes de l'urbanisme durable, est le levier majeur de la mise en œuvre de cet objectif ;
- **Objectif 15 : Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique** : les différentes activités humaines du territoire émettent de nombreux polluants atmosphériques qui, selon leur niveau de concentration, peuvent nuire à la santé humaine, à la biodiversité ou encore au patrimoine bâti. C'est pourquoi, il est nécessaire que les territoires et les acteurs du monde économique mettent en place des actions visant à diminuer les émissions de polluants atmosphériques, d'une part, et à protéger les populations exposées à des niveaux importants de concentration de polluants, d'autre part. Il est indispensable d'actionner les différents leviers d'amélioration de la qualité de l'air selon une approche intégrée (urbanisme, transport, énergie, développement économique) afin d'engager les territoires dans une transformation importante des habitudes de déplacements ou encore des pratiques professionnelles des secteurs émetteurs de polluants.

6.2. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

La commune d'Épfig est couverte par le SCoT du Piémont des Vosges, approuvé le 17 février 2022, qui regroupe les territoires de 3 intercommunalités : les Portes de Rosheim, le Pays de Saint Odile et le Pays de Barr, soit 35 communes. Environ 60 000 habitats sont concernés par l'application de ce document d'urbanisme.

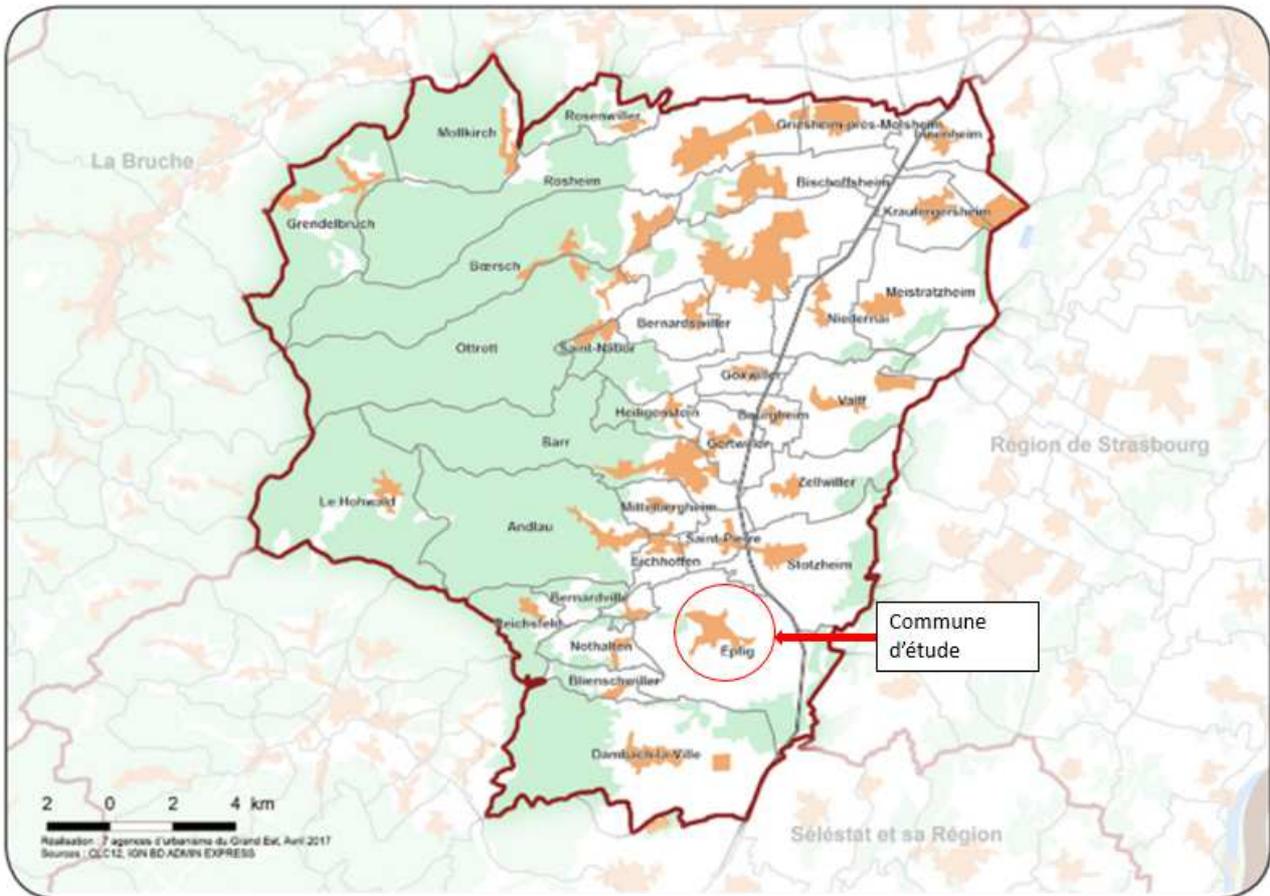


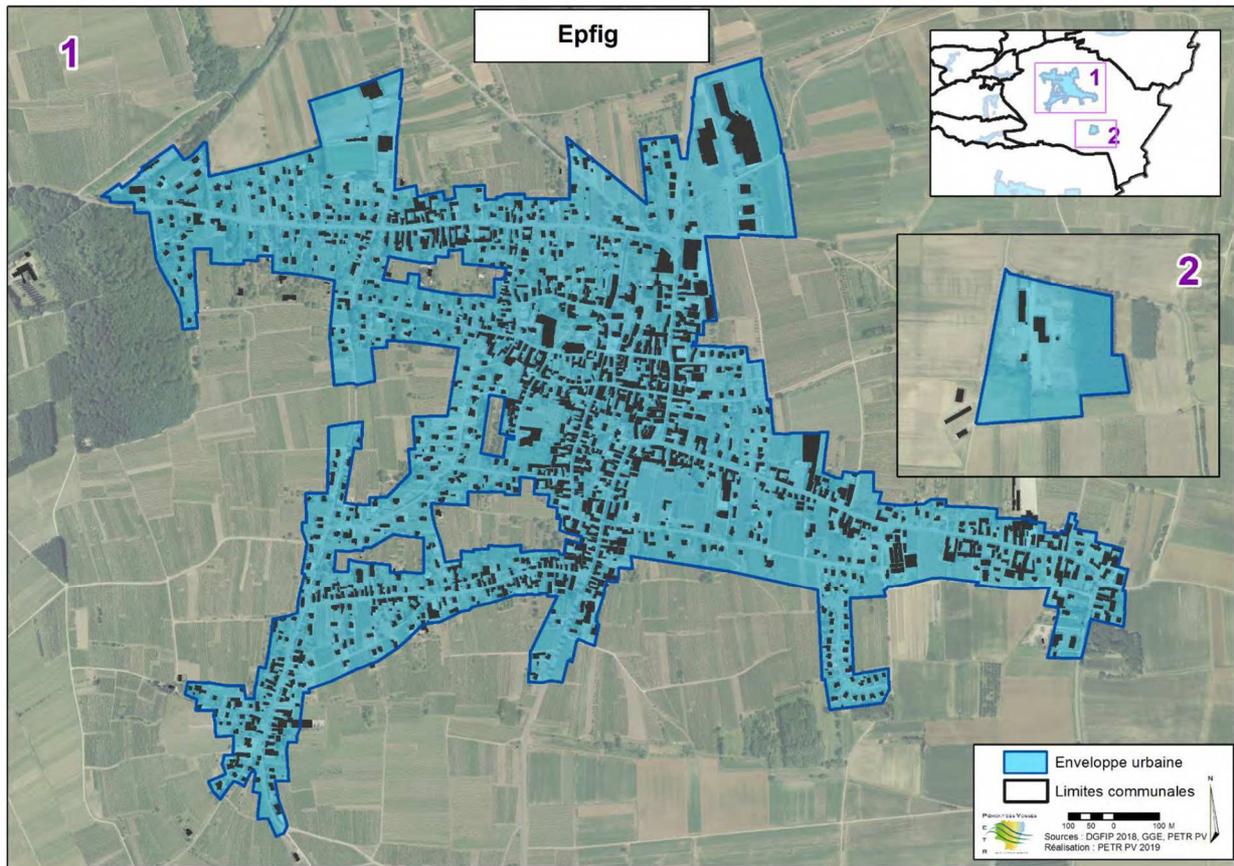
Figure 14 : Périmètre du SCOT du Piémont des Vosges

Le SCOT du Piémont des Vosges fixe les objectifs stratégiques suivants :

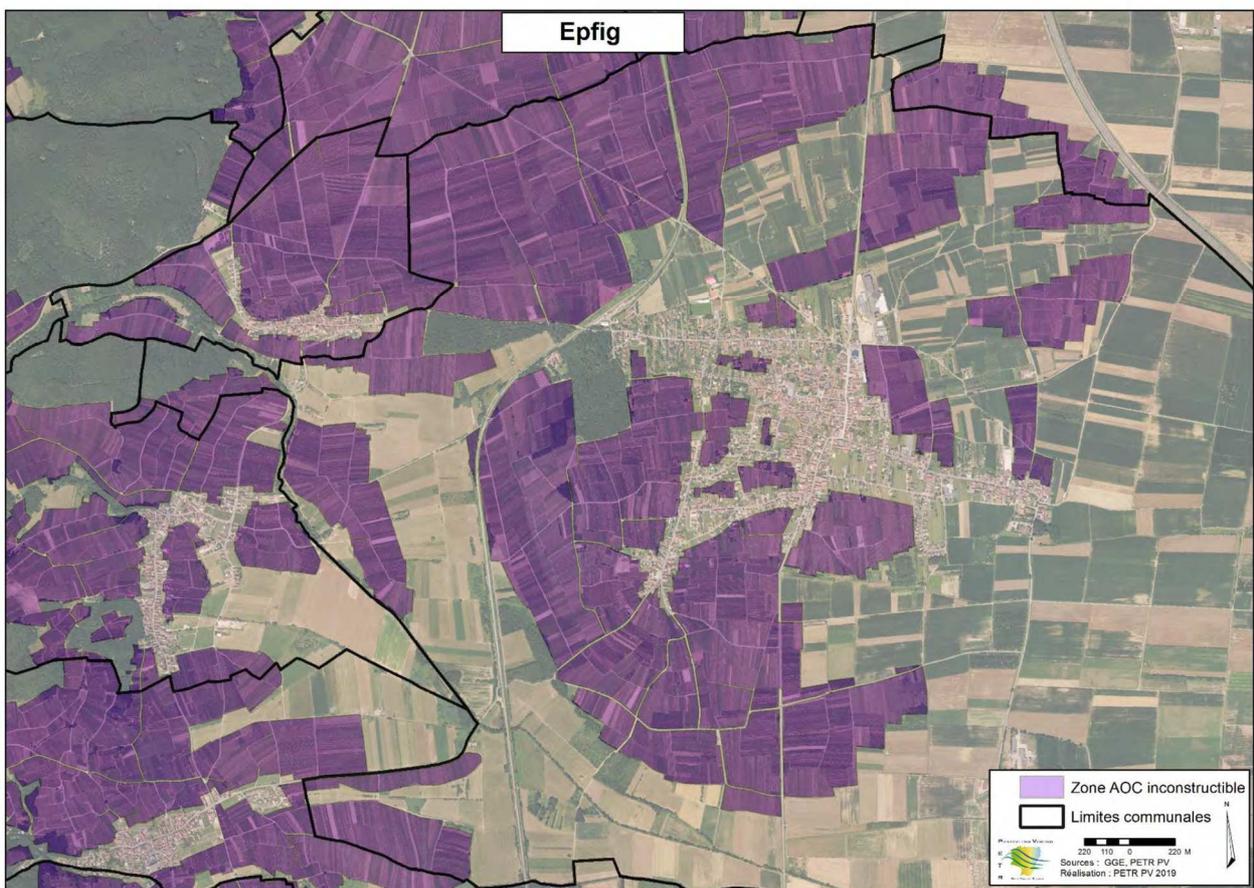
- Objectif 1 : Développer une offre qualitative et diversifiée de l'habitat ;
- Objectif 2 : Constituer un territoire d'équité et de solidarité ;
- Objectif 3 : Préserver un environnement exceptionnel ;
- Objectif 4 : Soutenir l'économie pour développer l'emploi sans viser de spécialisation ;
- Objectif 5 : Développer une mobilité pour tous.

A noter que l'objectif cadre est d'accueillir environ 65 000 habitants à l'horizon 2040 tout en poursuivant la réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels.

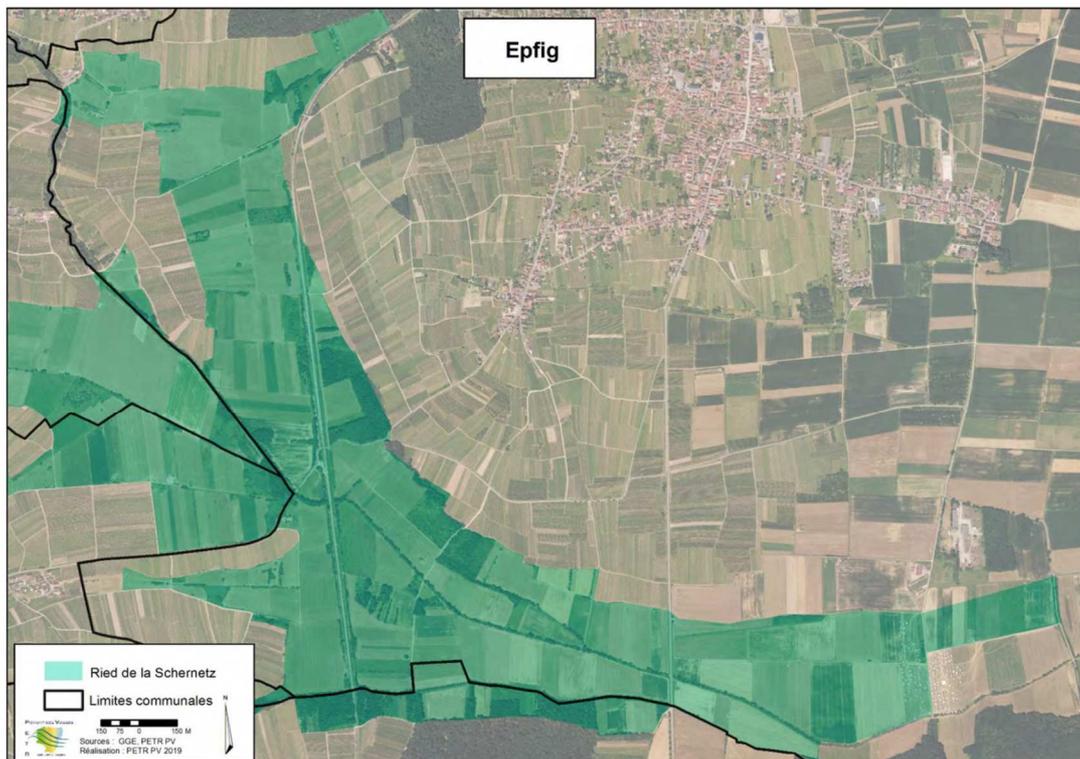
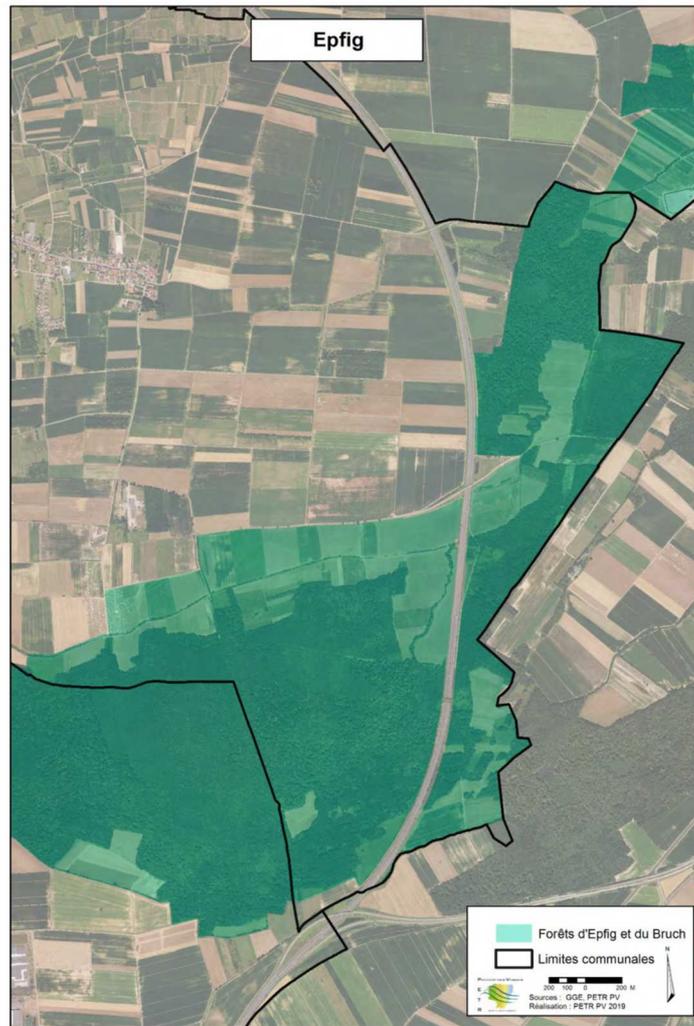
Le DOO, document opposable et prescriptif, réunit l'ensemble des orientations permettant la mise en œuvre effective de ces objectifs. Il comporte également des annexes cartographiques que les plans et programmes de rang inférieur doivent prendre en compte dans leurs choix d'aménagement (enveloppes urbaines de référence, zone AOC inconstructible, réservoirs de biodiversité).



Carte 5 : Enveloppe urbaine de référence du SCoT



Carte 6 : Zone AOC inconstructible du SCoT



Carte 7 : Réservoirs de biodiversité du SCoT

6.3. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La commune d'Épfig est concernée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Barr, approuvé le 17 décembre 2019.

Issue de la fusion de 2 anciennes intercommunalités, la Communauté de Communes du Pays de Barr regroupe 20 communes et plus de 24 000 habitants.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Pays de Barr s'articule autour des 4 grands axes suivants :

1) Préserver et capitaliser sur l'authenticité du Pays de Barr

- 1.1. Respecter la qualité des paysages et articuler l'identité du territoire autour du triptyque de paysages
- 1.2. Préserver l'authenticité du patrimoine et l'identité du territoire tout en permettant l'adaptation aux modes de vie
- 1.3. Modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain
 - ➔ Concentrer une part importante du développement de l'offre en logement dans les pôles et bourgs bien équipés en services (Barr, Épfig, Dambach-la ville, Andlau), commerces et dont l'accès aux transports et aux emplois est aisé
- 1.4. Affirmer la qualité urbaine du territoire
 - ➔ Concentrer le développement urbain principalement dans les centralités (Barr, Épfig, Dambach-la-Ville et Andlau) et dans les villages de plaine afin de préserver l'authenticité des villages du piémont

2) Une ambition ajustée au territoire et à ses habitants

- 2.1. Favoriser un développement économique réaliste et équilibré
- 2.2. Développer et diversifier l'offre en logements
- 2.3. Anticiper et accompagner le développement du territoire
- 2.4. Compléter et renforcer l'offre d'équipements commerciaux

3) Un territoire attentif à ses ressources

- 3.1. Protéger les qualités et dynamiques environnementales du territoire et assurer un développement compatible avec la préservation de l'environnement
- 3.2. Préserver et remettre en état des continuités écologiques
- 3.3. Préserver les conditions nécessaires à l'activité forestière, agricole et viticole
- 3.4. Faire évoluer le territoire pour le rendre moins dépendant des énergies importées, « verdier » les énergies utilisées et organiser un développement urbain qui limite ses effets sur le climat

4) Un projet de territoire connecté et ouvert au monde

- 4.1. Rendre le pays de Barr visible de l'extérieur et lisible de l'intérieur
- 4.2. Faciliter le déplacement de tous
- 4.3. Assurer le développement des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire intercommunal

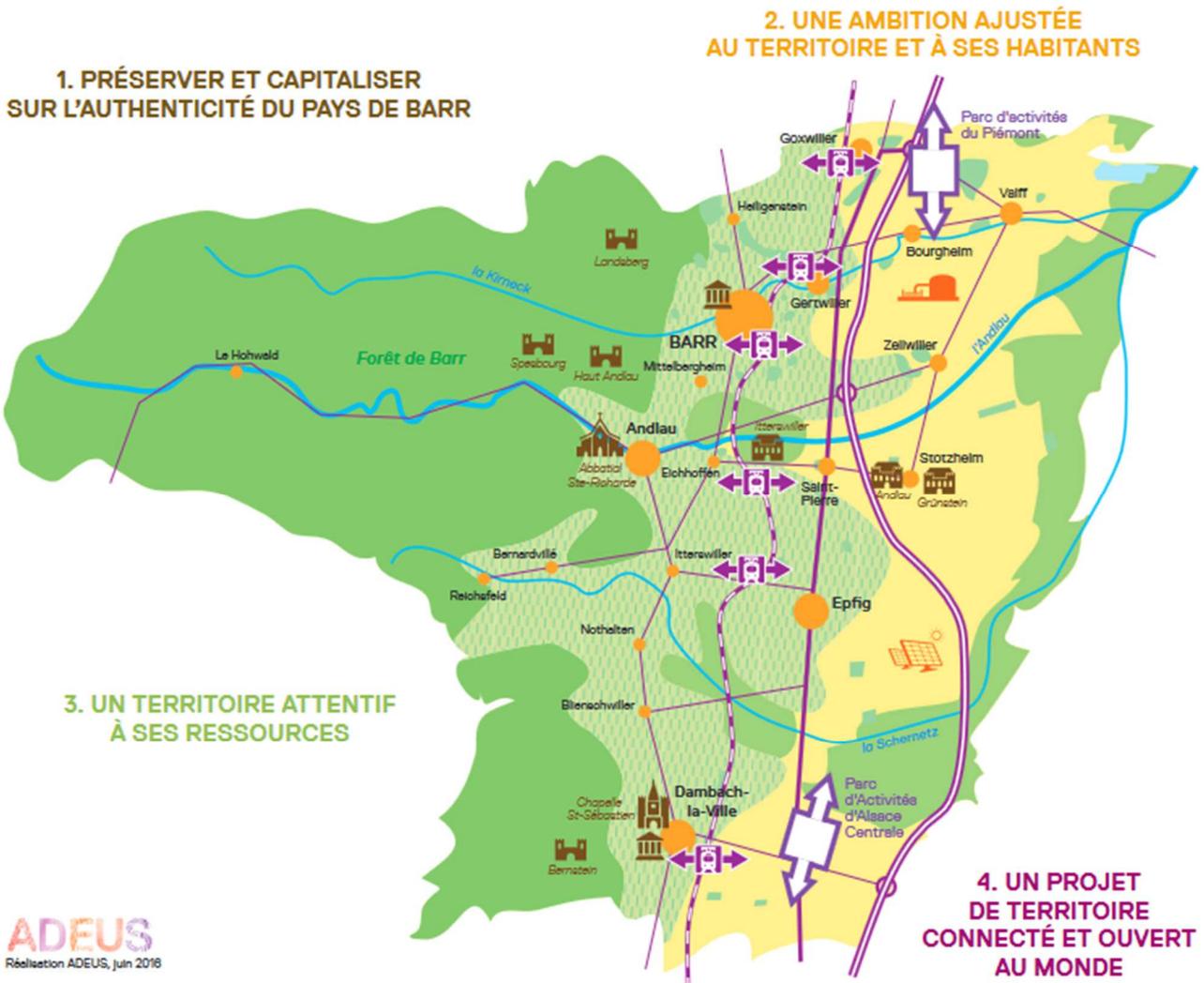
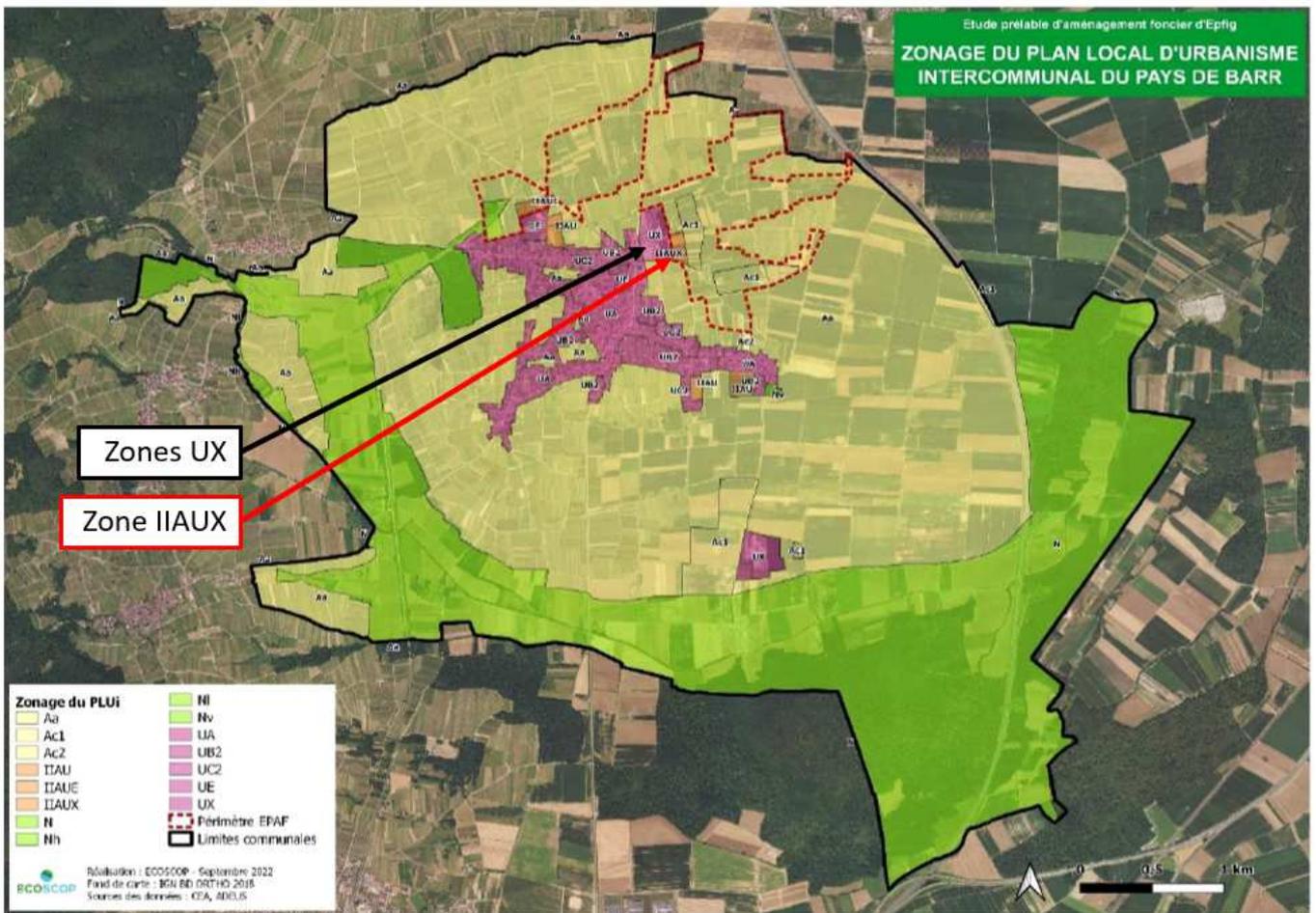


Figure 15 : Projet de territoire du PLUi du Pays de Barr

A l'issue d'une première année de mise en œuvre opérationnelle du PLUi, un bilan d'évaluation intermédiaire a été dressé et il a été décidé de conduire une procédure de modification simplifiée portant sur 2 points principaux : la correction d'erreurs matérielles, des ajustements mineurs concernant le règlement écrit et graphique (plans de zonage).

Celui-ci a abouti à l'approbation d'une première modification simplifiée du PLUi le 29 mars 2022.

Une seconde modification est en cours pour supprimer certaines zones à urbaniser IIAU, dont la zone IIAUe située au nord du village d'Epfig. La zone IIAUx située à l'est de la zone d'activités classée UX sera maintenue dans le PLUi. Celle-ci est concernée par le périmètre EPAF.



Carte 8 : Zonage du PLUi du Pays de Barr

6.4. SERVITUDES

Les servitudes d'utilité publique sont instituées par des lois ou règlements particuliers. Depuis la Constitution de 1958, toutes les nouvelles servitudes ont été créées par des textes législatifs. Souvent la loi ne fait qu'instituer la servitude en définissant ses objectifs et ses caractéristiques.

Un décret, généralement pris en Conseil d'État, complète ensuite ces dispositions législatives en fixant les modalités d'application notamment par la mise au point de la procédure d'établissement de la servitude et les principales caractéristiques des limitations au droit d'utiliser le sol qu'elle permet d'édicter.

Le Code de l'Urbanisme, dans ses articles L.123-1 et L.126-1, ne retient juridiquement que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, c'est-à-dire celles susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Les servitudes d'utilité publique sur la commune d'Epfing sont :

- La servitude AC1 liée au classement de la Chapelle Sainte-Marguerite ;
- La servitude AC1 liée à l'inscription partielle de l'Eglise Saint Rémy ;
- La servitude AC2 liée au secteur n° 1 du Massif des Vosges ;
- La servitude AS1 résultat de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales liée au périmètre de Benfeld – Erstein Sud (Puits du Rischwal – Kertzfeld) ;
- La servitude AS1 résultat de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales liée au périmètre du forage d'Epfing ;
- La servitude EL7 d'alignement de la RD603 ;
- La servitude I4 relative au transport d'énergie électrique sur la ligne 400 kV (ligne aérienne) entre Bezaumont et Marlenheim ;
- La servitude I4 relative au transport d'énergie électrique sur la ligne 400 kV (ligne aérienne) entre Bezaumont

- et Marlenheim ;
- La servitude I4 relative au transport d'énergie électrique sur la ligne 400 kV (ligne aérienne) entre Marlenheim et Scheer ;
 - La servitude I4 relative au transport d'énergie électrique sur la ligne 400 kV (ligne aérienne) entre Muhlbach et Scheer ;
 - La servitude I4 relative au transport d'énergie électrique sur la ligne 400 kV (ligne aérienne) entre Benfeld et Sélestat ;
 - La servitude PT2 relative à la protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles liés à la liaison hertzienne Sélestat-Epfig (couloir de 100 m) sur le tronçon Barr-Epfig ;
 - La servitude PT2 relative à la protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles liés à la liaison hertzienne Sélestat-Epfig (couloir de 100 m) sur le tronçon Sélestat-Barr ;
 - La servitude PT3 relative aux servitudes attachées aux réseaux de télécommunications concernant l'établissement de servitudes pour la pose et l'entretien de câbles souterrains de télécommunications dans des propriétés privées sur le tronçon Barr-Epfig ;
 - La servitude T1 relatives aux voies ferrées entre la ligne Sélestat à Saverne ;
 - La servitude T7 relative aux servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières sur l'ensemble du territoire de la commune.

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU HUMAIN

- Commune membre de la Communauté de communes du Pays de Barr (20 communes, 189 km²) ;
- Population de 2 333 habitants en 2021 ;
- Occupation des sols marquée par l'importance des espaces agricoles (viticulture, agriculture) ;
- Présence de nombreux chemins ruraux permettant de desservir les terres agricoles ;
- Un sentier viticole balisé sur la colline du lieu-dit *Fronholz* et un itinéraire cyclable entre Epfig et Saint-Pierre à travers vignes et champs ;
- Élaboration du schéma directeur cyclable en cours à l'échelle de la CCPB : Epfig concernée par 2 liaisons cyclables empruntant des chemins agricoles ;
- Commune couverte par le SCoT du Piémont des Vosges approuvé en 2022 ;
- Commune concernée par le PLUi du Pays de Barr approuvé en 2019 dont une modification en cours pour supprimer des zones à urbaniser IIAU, dont la zone IIAUe située au nord d'Epfig. La zone IIAUx située à l'est de la zone d'activités est maintenue. Celle-ci est concernée par le périmètre EPAF.

Les principaux enjeux relatifs au milieu humain se situent dans la prise en compte du PLUi du Pays de Barr (classement d'espaces agricoles en zone d'activités future IIAUx), posant ainsi la question de l'accès aux parcelles agricoles situées derrière cette zone. L'EPAF devra analyser plus précisément ce point afin de déterminer les besoins en termes de création d'un chemin agricole faisant le tour de la future zone d'activités (emprises foncières à prévoir).

L'enjeu est considéré comme moyen.

C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. MILIEU PHYSIQUE

(Source : Artélia)

1.1. CLIMAT

1.1.1. Températures

La ville d'Epfig bénéficie d'un climat tempéré chaud. En moyenne, la température annuelle est de 10,9° C. Elle monte jusqu'à 20,1° C en juillet et descend jusqu'à 2,1° C en janvier.

L'amplitude thermique est de 18° C, valeur relativement élevée caractéristique du climat continental.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température moyenne (°C)	2.1	2.6	6.3	10.5	14.7	18.4	20.1	19.7	15.8	11.4	6.2	3
Température minimale moyenne (°C)	-0.7	-0.9	1.7	5.4	9.7	13.3	15.3	15	11.4	7.5	3	0.3
Température maximale (°C)	5.1	6.5	10.8	15.3	19.1	22.9	24.5	24.3	20.2	15.6	9.5	5.9
Précipitations (mm)	76	66	71	67	91	85	85	79	74	80	82	90
Humidité(%)	82%	79%	74%	69%	71%	68%	67%	69%	74%	80%	85%	84%
Jours de pluie (jrée)	10	9	10	9	11	10	10	10	9	9	10	11
Heures de soleil (h)	3.8	4.8	6.6	8.8	9.5	10.9	11.2	9.9	7.6	5.8	4.3	3.8

Figure 16 : Données climatiques mensuelles en 2021 (Source : meteoblue)

1.1.2. Précipitations

Les précipitations annuelles étaient de l'ordre de 793 mm en 2021.

Le maximum des précipitations est atteint en juillet et en décembre (précipitations mensuelles moyennes de 91 et 90 mm respectivement).

Les précipitations sur la commune sont significatives, avec des précipitations même durant les mois les plus secs.

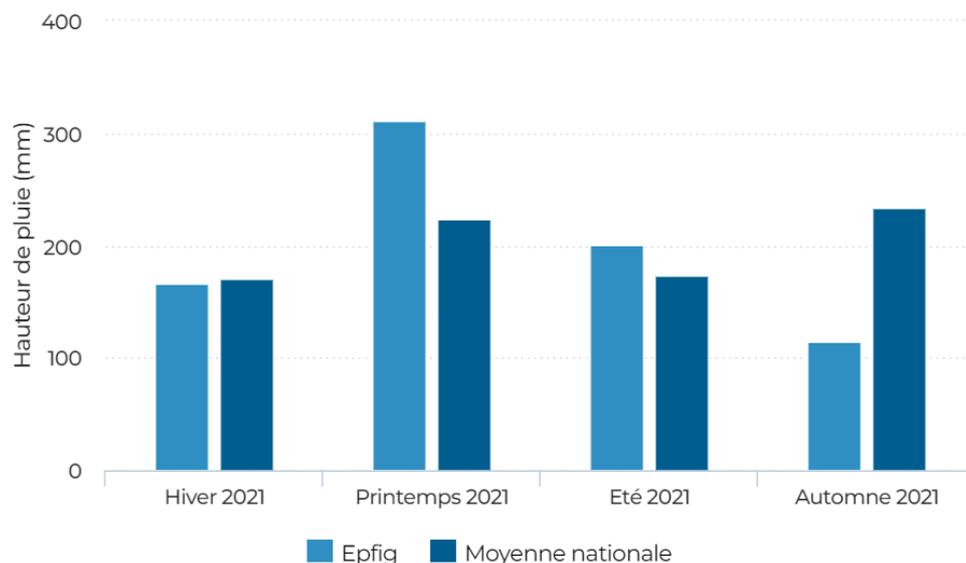


Figure 17 : Précipitations annuelles moyennes en 2021 par saison (Source : Météofrance.com)

1.1.3. Ensoleillement

La commune d'Epfig a connu 1814 heures d'ensoleillement en 2021, contre une moyenne nationale des villes de 2005 heures de soleil.

Epfig a bénéficié de l'équivalent de 76 jours de soleil en 2021.

L'ensoleillement maximal est atteint en juin, juillet et août avec une moyenne comprise entre 9,9 heures et 11,2 heures par jours.

1.2. GEOLOGIE

Le territoire d'Epfig appartient au domaine géologique du « Champs du Feu Schlossberg ».

La partie sud du village s'étend sur un cône de déjection composés de formations sédimentaires à galets gréseux, atteignant 2 à 3 m de profondeur.

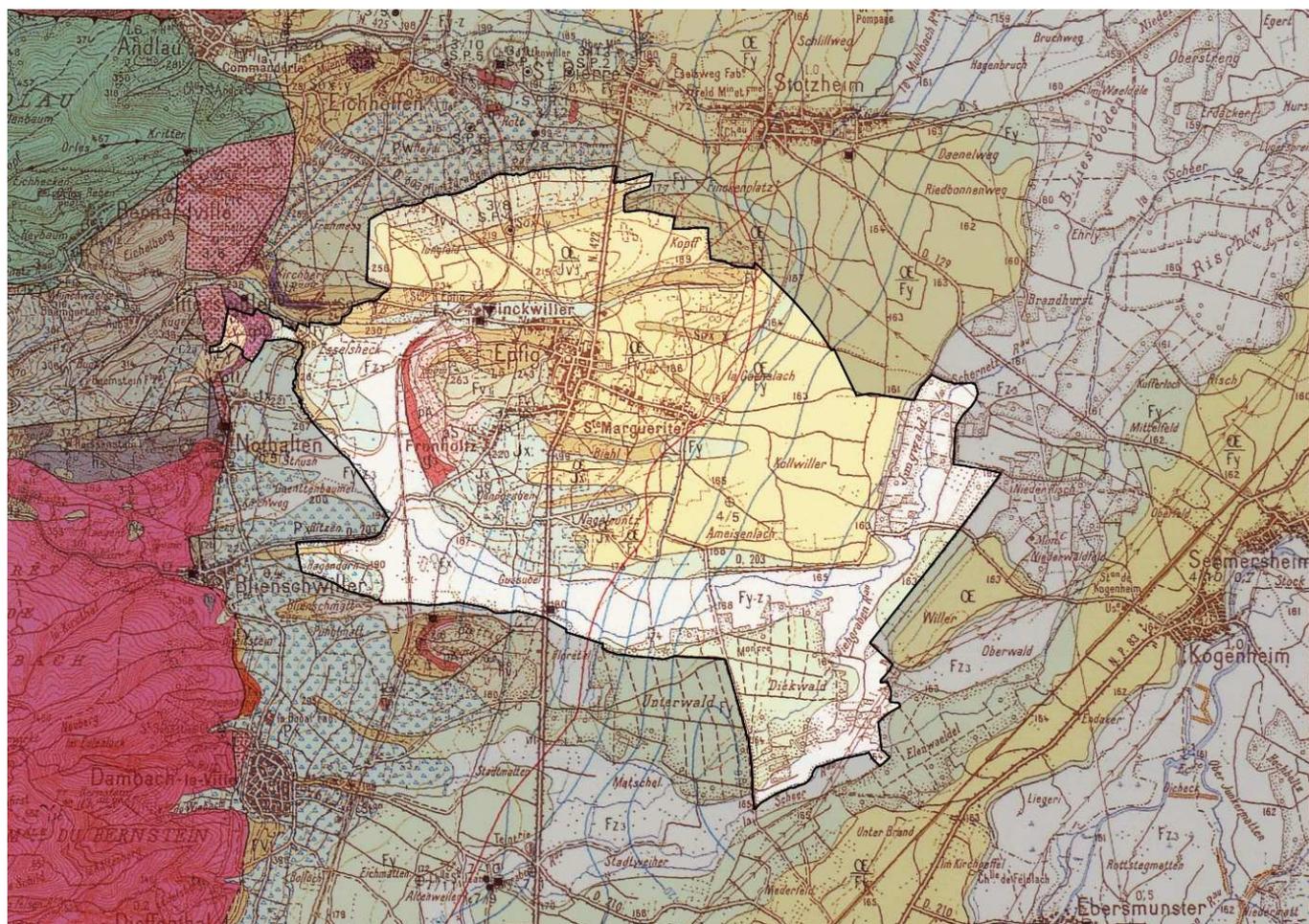
La partie ouest repose sur des formations sédimentaires fluviales d'origine vosgienne du Trias ou Buntsandstein moyen (grès vosgien).

Le village est implanté sur des formations sédimentaires lœssiques correspondant à des dépôts würmien accumulés lors de la quatrième et dernière glaciation du quaternaire.

On distingue également des dépôts de solifluxion issus de glissements de terrain sur versant, probablement mis en place par les ruissellements de fontes de neige.

L'ensemble des formations géologiques rencontrées au niveau du territoire d'Epfig sont les suivantes :

- Ried : alluvions actuelles de l'III : ère quaternaire ;
- Dépôts de versants avec ruissellement ;
- Lœss : quaternaire ;
- Lœss recouvrant des accumulations fluviales : quaternaire ;
- Lœss recouvrant des cônes de déjections : quaternaire ;
- Eboulis de gravité (Würm) Accumulations fluviales (Würm) : quaternaire ;
- Dépôts de solifluxion (vallons en berceaux) (Würm) : quaternaire ;
- Dépôts de piémont, glaciaires de solifluxion (Riss) : quaternaire ;
- Dépôts de piémont, glaciaires de solifluxion (Riss), sur Couches de Niederroedern : quaternaire ;
- Cônes de déjections (Riss) Cônes de déjections (Riss), sur pliocène sableux : quaternaire ;
- Accumulations fluviales (Riss) : quaternaire ;
- Dépôts de piémont, glaciaires de solifluxion (Mindel) : quaternaire ;
- Cônes de déjections (Pré-Mindel) : quaternaire ;
- Accumulations fluviales (Pré-Mindel) ;
- Pliocène sableux : tertiaire ;
- Pliocène argileux : tertiaire ;
- Chattien : Couches de Niederroedern, marnes et argiles bariolées : tertiaire ;
- Lattorfien : conglomérat à galets de Dogger : primaire ;
- Pliensbachien moyen : Marnes à ovoïdes ;
- Keuper ;
- Buntsandstein moyen : Grès vosgien supérieur secondaire ;
- Saxonien : primaire ;
- Arkoses granitiques du massif de Dambach : primaire ;
- Série métamorphique de Villé : Schistes et phyllades de Villé ;
- Domaine de Ste Marie aux Mines : Granite à 2 micas de Dambach-Scherwiller ;
- Cônes de déjections (Riss), sur Pliocène argileux.



Carte 9 : Carte géologique (Source : BRGM)

Certaines formations géologiques sont majoritairement présentes sur le territoire d'étude. Il s'agit notamment des loëss et des alluvions :

- **Le loëss** est une roche sédimentaire détritique meuble déposée au cours des 4 glaciations quaternaires (entre - 2,5 Ma et -12 000 ans avant notre ère) par le processus d'érosion éolienne (dit de déflation) jusqu'à une altitude de 210 mètres et dont l'épaisseur peut atteindre 50 mètres. Ce matériel est arraché par des vents violents dans une région alors périglaciaire formée de maigres steppes dénudées. Ces terres loëssiques sont réputées favorables à l'agriculture, en particulier grâce à leur capacité de rétention en eau. Elles sont traditionnellement des terres à blé.
- **Les alluvions** ont une constitution assez variable selon les endroits considérés. Argileuses avec quelques pierrailles sur les faibles cours d'eau, elles peuvent aussi avoir des éléments plus grossiers, toujours mêlés à des argiles limoneuses ; dans le secteur d'alimentation lié aux grès rhétiens, un aspect finement sableux, diffus, se manifeste. Dans les bassins argileux en raison du faible alluvionnement et de la nature imperméable du substratum, il peut y avoir des débris végétaux ayant entraîné une diffusion de matière organique brune.

1.3. RELIEF ET TOPOGRAPHIE

Le territoire d'Epfig s'étend sur les pentes douces d'une colline qui appartient aux premiers contreforts de l'Ungersberg. L'Ungersberg est un massif gréseux de 901 m d'altitude, situé entre la vallée de l'Andlau et le val de Ville, lui-même adossé aux contreforts vosgiens.

La topographie communale varie entre 263 m au point le plus haut (colline du Binz à l'ouest) et 163 m au point le plus bas (plaine à l'est drainée par la Schernetz).

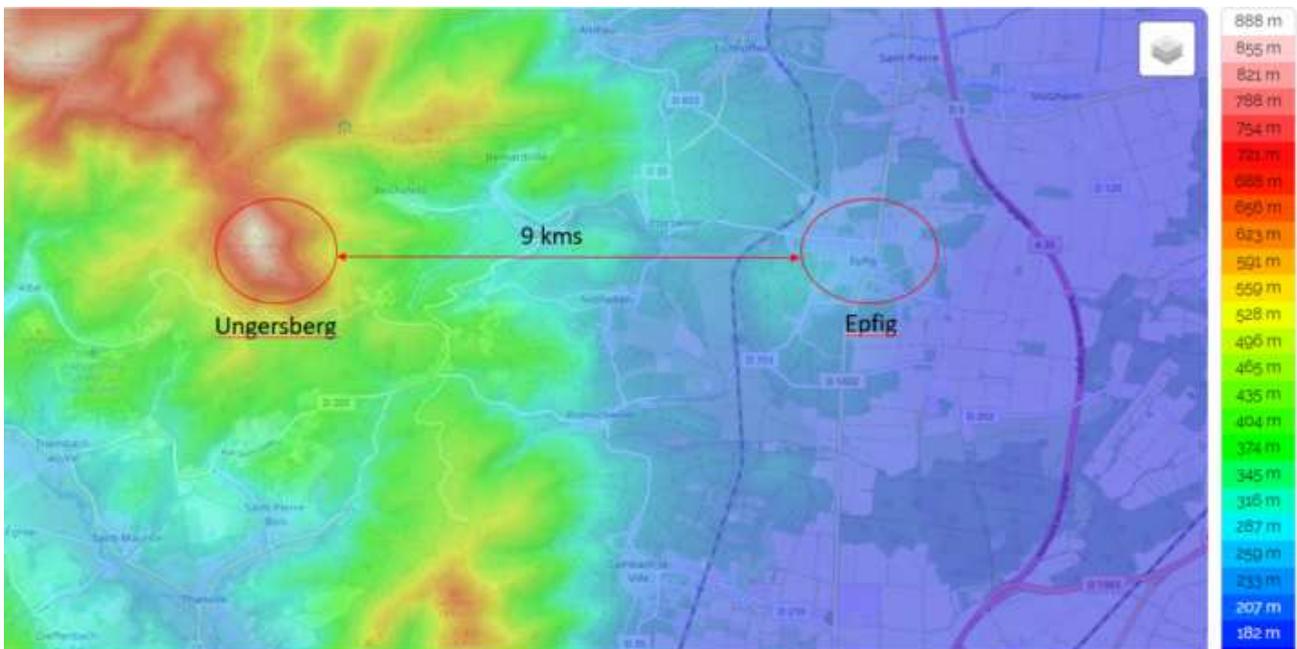
La colline d'Epfig, légèrement détachée du piémont viticole, offre un remarquable panorama à 360°. Les coteaux plantés de vignes confèrent au paysage de la commune une forte valeur patrimoniale.

Les variations topographiques marquent également le tissu urbanisé, notamment rue de la Montée ou route des

Romains.



Carte 10 : Topographie d'Epfig



Carte 11 : Distance entre la commune d'Epfig et les Vosges (Source : Topographie-map.com)

1.4. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

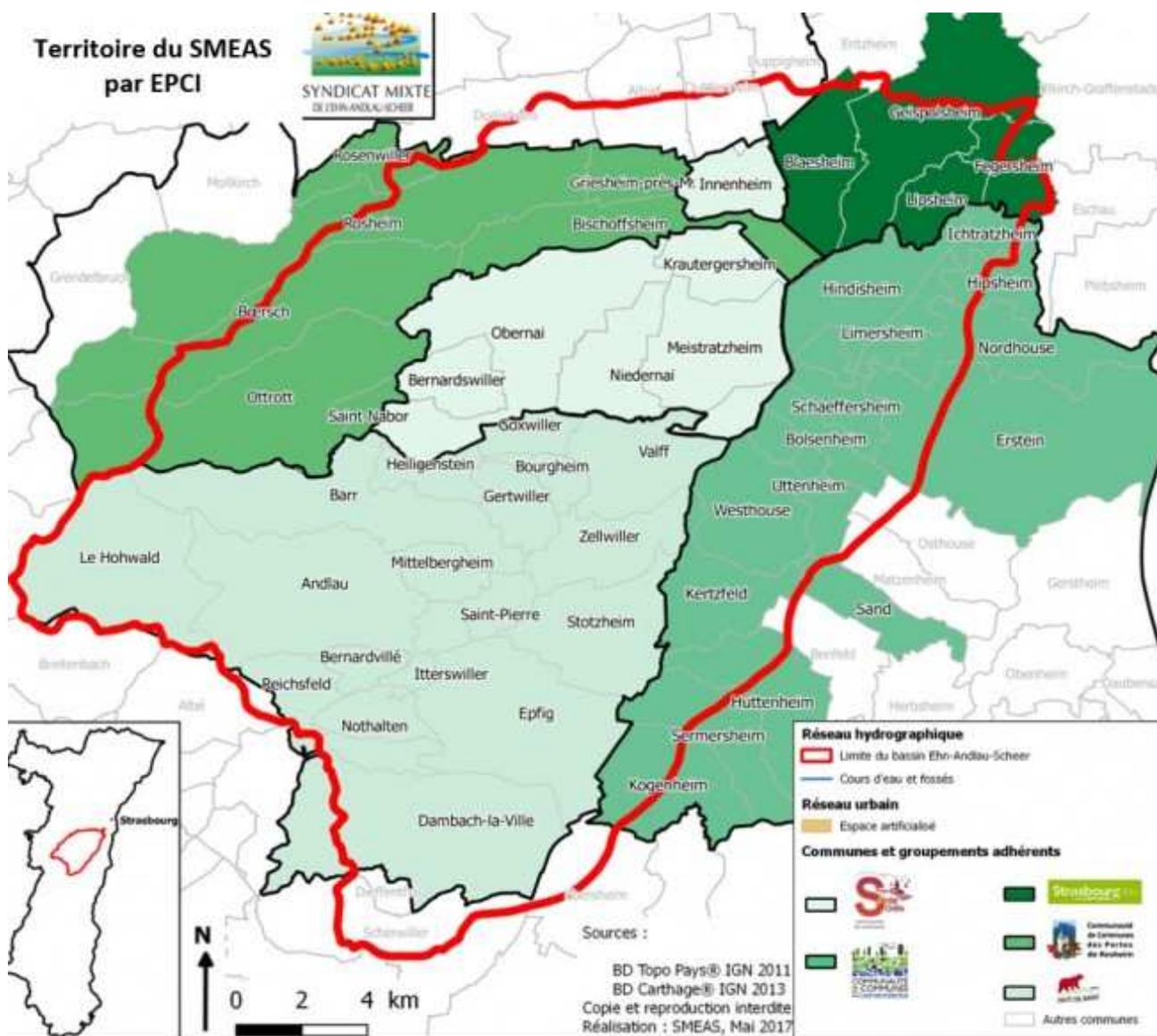
1.4.1. Le bassin versant

La commune d'Epfig appartient au bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer, des cours d'eau possédant un écoulement de type pluvial.

D'une superficie de 472 km², il possède un linéaire total de cours d'eau d'environ 300 km. Il traverse 3 secteurs géographiques : le massif vosgien, les collines sous-vosgiennes et la plaine d'Alsace.

Ce bassin est géré par le Syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS) qui s'étend sur 5 EPCI et regroupe 52 communes pour une population de 103 623 habitants en 2020.

Gestionnaire de l'entretien régulier des cours d'eau, le Syndicat mixte est l'interlocuteur privilégié des élus, propriétaires riverains et agents communaux pour les questions relatives à la gestion de la végétation de rive et à l'évolution de l'état des cours d'eau.



Carte 12 : Localisation du bassin versant de l'Ehn-Andlau-Scheer (Source : SMEAS)

Des actions d'entretien et de surveillance sont conduites régulièrement au droit des ouvrages hydrauliques et dans les traversées d'agglomérations (enlèvement d'embâcles et de déchets, recépage des arbres et fauche ponctuelle).

Les berges fauchées mécaniquement représentent un linéaire de 18 km. Ces dernières sont localisées sur les secteurs à enjeu hydraulique (fossés et canaux de délestage des crues...). Les chantiers d'entretien quinquennal ont été réalisés

sur les cours d'eau suivants :

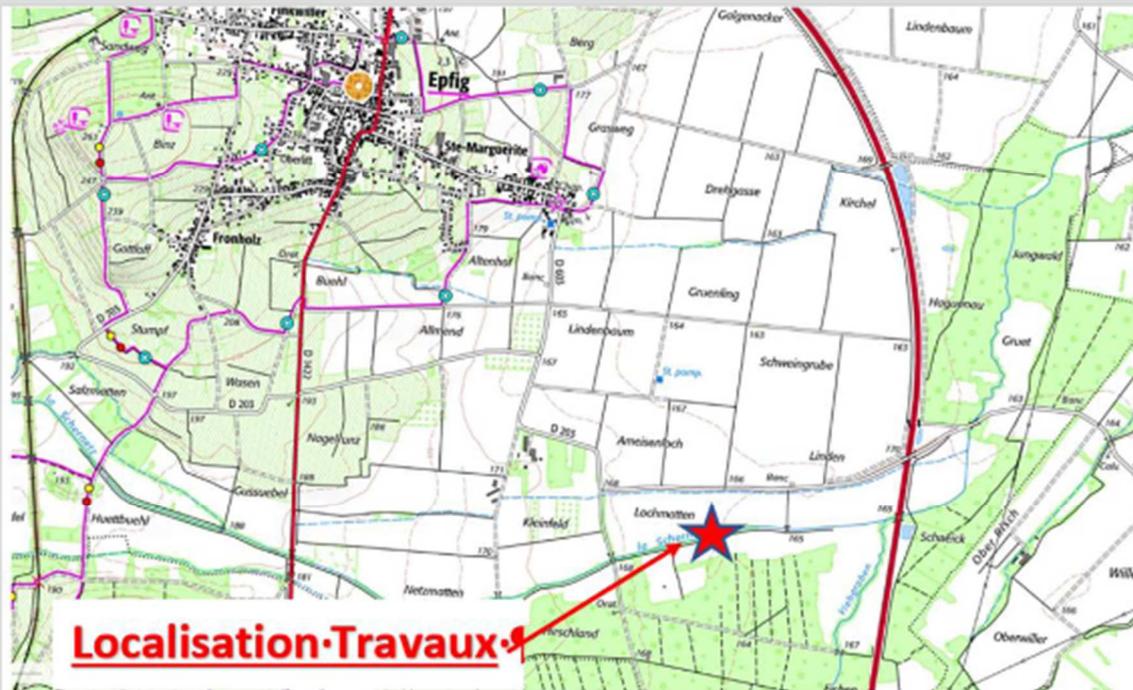
- Le Dachsbach à Obernai et Niedernai ;
- Le Schiffbach à Blaesheim ;
- Le fossé de décharge de l'Ehn à Meistratzheim,
- La Schernetz à Epfig.

Il est à noter que l'entretien des fossés est assuré par la commune d'Epfig.

Entretien de la Schernetz à Epfig

Linéaire : 3 400 ml (dont 100 ml d'ensablement)

Réalisation : Mai 2020



Travaux principaux :

- Décapage d'un atterrissement de sable formé à la suite d'un embâcle sur une centaine de mètres,
- Réalisation d'épis-peigne pour recréer des micro sinuosités,
- Coupe sélective dans les boisements de berge : démontage d'arbres dangereux et recépage d'aulnes et de saules,
- Plantation d'arbres supplémentaires en rive droite du cours d'eau.



Vue de l'atterrissement de sable formé dans le lit du cours d'eau



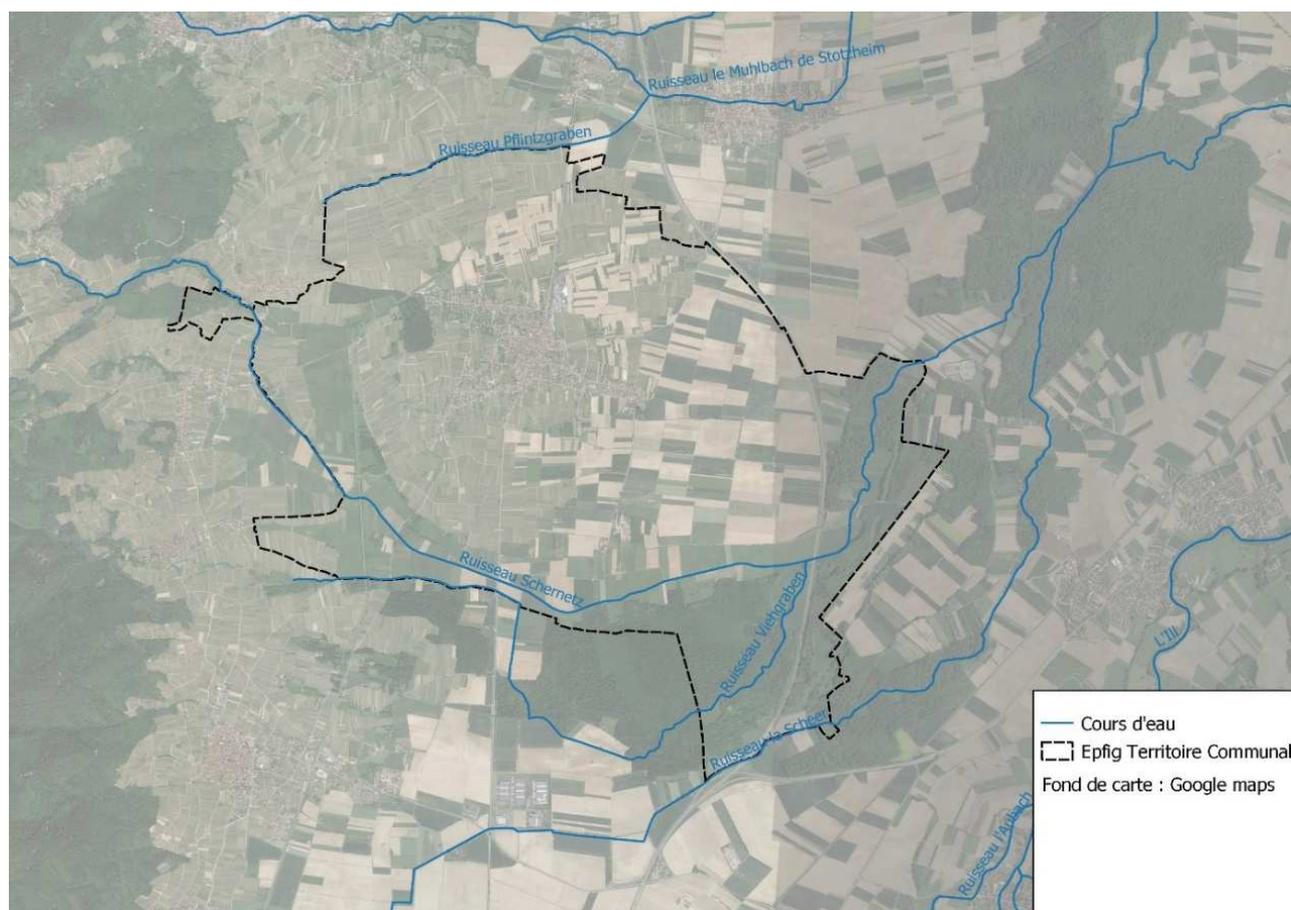
Décapage des sédiments déposés en Rive Droite sur le Chemin d'exploitation et création d'une annexe hydraulique vers la roselière

Le bassin versant est découpé en 13 masses d'eau superficielles. Très peu d'entre elles sont considérées comme en bon état écologique. Il draine et alimente les cours d'eau présents sur la commune d'Epfig.

1.4.2. Les masses d'eau superficielles

La commune d'Epfig est traversée par plusieurs cours d'eau sur son territoire communal :

- Le ruisseau Schernetz au sud ;
- Le ruisseau Viehgraben au sud ;
- Le ruisseau Pflintzgraben au nord ;
- Le ruisseau la Scheer au sud.



Carte 13 : Réseau hydrographique

✧ **LE RUISSEAU DE LA SCHERNETZ**

La source du ruisseau de la Schernetz est située dans le Vallon au nord de l'Ungersberg, à 700 mètres d'altitude.

Il conflue avec la Scheer à Stotzheim, à 159 mètres d'altitude. Sa longueur est de 14,6 km. Ses affluents principaux sont des ruisseaux forestiers et viticoles.

✧ **LE RUISSEAU DU VIEHGRABEN**

Le ruisseau du Viehgraben est un affluent du ruisseau de la Schernetz. D'une longueur de 7,4 km, il prend sa source dans la commune de Blienschwiller.

✧ **LE RUISSEAU DU PFLINTZGRABEN**

Le ruisseau du Pflintzgraben a une longueur de 3,42 km. Il n'existe aucune donnée qualitative ou quantitative sur ce cours d'eau. Il prend sa source à Itterswiller et se jette dans le ruisseau du Muhlbach à Stotzheim.

✧ LE RUISSEAU DE LA SCHEER

Il s'agit d'un cours d'eau naturel non navigable de 39,59 km. Il prend sa source dans la commune de Scherwiller et se jette dans l'Andlau au niveau de la commune de Fegersheim. Le ruisseau de la Schernetz est un de ses affluents.

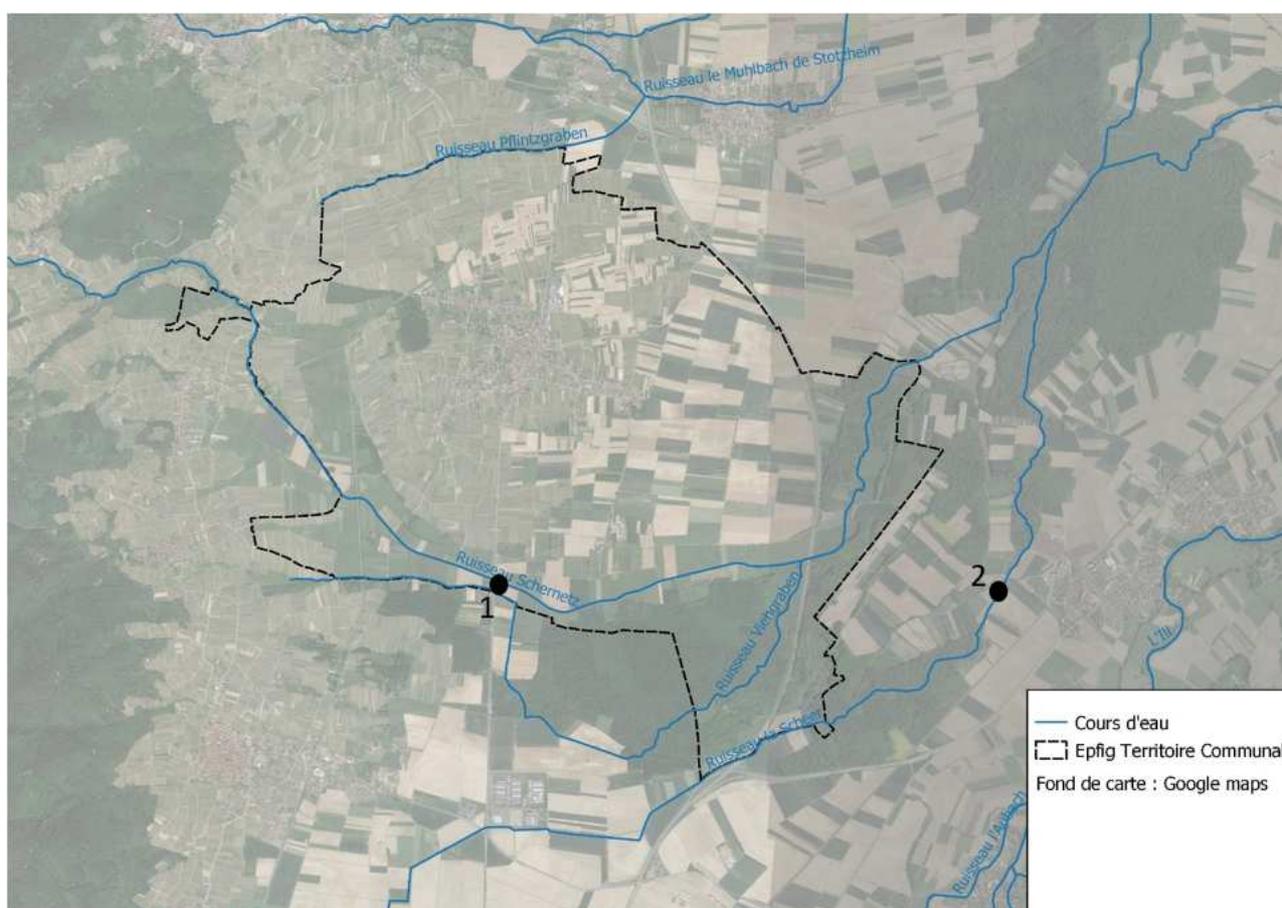
La Scheer est classée en mauvaise qualité dans sa partie amont. Elle s'améliore sur l'ensemble de son parcours pour arriver à une bonne qualité avant sa confluence avec l'Andlau. Son état biologique oscille entre les classes de qualité mauvaise et passable.

Elle présente une qualité physique généralement passable. Seuls quelques tronçons en secteurs forestiers possèdent une bonne qualité.

1.4.3. Qualité des masses d'eau superficielles

D'après le SIERM (Système d'informations sur l'eau Rhin Meuse) de l'Agence de l'eau, 2 stations de qualité de l'eau concernent la commune :

- 1) La Schernetz à Epfig ;
- 2) La Scheer à Kogenheim (en aval à 1,2 km), fermé depuis 2018.



Carte 14 : Stations de qualité de l'eau superficielle

Tableau 15 : Synthèse des informations connues sur les stations de la qualité de l'eau superficielle (Source : SIERM)

	La Schernetz à Epfig (02028300)	La Scheer à Kogenheim (02028400)
Distance du projet (km)	Dedans	1,2 (sud-est)
Domaine piscicole	2 ^e catégorie	2 ^e catégorie
Classe de dureté	4	3
Objectifs de qualité de la masse d'eau associée	SCHEER (FRCR127)	SCHEER (FRCR127)
- Bon état écologique	2027	2027
- Bon état chimique	2027	2027

	La Schernetz à Epfig (02028300)	La Scheer à Kogenheim (02028400)
Années d'analyse	2019-2021	2016-2018
Etat écologique	Moyen	Médiocre
- Biologie	Moyen (Diatomées et Poissons)	Médiocre
- Température	Très bon	Très bon
- Acidification	Très bon	Très bon
- Salinité	Non déterminé	Non déterminé
- Bilan de l'oxygène	Moyen	Médiocre
- Nutriments	Moyen	Moyen
- Polluants spécifiques	Moyen	Non déterminé
Etat chimique	Globalement bon mais mauvais pour certains paramètres	Pas de données
Autres substances chimiques	Inférieur au seuil de 0,5 ou à la limite de quantification	Pas de données
Sédiments	Inférieur à la limite de quantification	Pas de données

Les stations montrent 2 cours d'eau en état écologique moyen à médiocre à part pour la température et l'acidification. Au fil des années, les cours d'eau semblent se dégrader sur plusieurs critères à part dans le cas des Diatomées (passage de médiocre à moyen).

De plus, la station 1 est en amont de la 2, les résultats montrent une dégradation de l'amont vers l'aval. Il semblerait que le passage d'Epfig à Kogenheim dégrade le cours d'eau.

Concernant l'état chimique, les autres substances chimiques et les sédiments, seules les données de la 1^{re} station indiquant un « bon » à « très bon » état sont disponibles.

1.4.4. Catégorie piscicole des cours d'eau

Le classement en catégorie piscicole est un classement juridique des cours d'eau et plans d'eau en fonction des groupes de poissons dominants. Dans le cas d'Epfig, toutes les stations révèlent des cours d'eau de 2^{ème} catégorie (groupe à dominance de cyprinidés). Pour la Schernetz et la Scheer, les poissons sont un indicateur évalué comme « médiocre » sur le cours d'eau.

1.4.5. Débits des cours d'eau

La commune d'Epfig est dotée d'une station de mesure de débits de la Schernetz.

Tableau 16 : Débits mensuels d'étiage de la Schernetz (Source : DREAL)

Zone hydrologique	Identification du point	P.K.H.	Surface du B.V. en km ²	Module (m ³ /s)	Débits mensuels d'étiage (m ³ /s)		
					F 1/2	F 1/5	F 1/10
A255	La Schernetz à Epfig (02028300)	990,8	23		0,01	0,006	0,006

La Schernetz possède des débits d'étiage très faibles.

Ces valeurs sont à prendre avec précaution car la Schernetz reste un ruisseau de petite envergure comparé à la Scheer. De plus, les débits d'étiage y sont plus sévères car elle draine des secteurs viticoles comme la Scheer, donc il y a très peu d'apports d'eau en été. Il faut donc rester sur la réserve quant aux données concernant ce cours d'eau.

1.5. ZONES HUMIDES

Les zones humides se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau disponible. Elles peuvent être caractérisées par des sols hydromorphes ou non évolués, et une végétation dominante composée de plantes hygrophiles au moins pendant une partie de l'année.

Ces milieux humides, pour certains rares, jouent un rôle fondamental dans l'atteinte du bon état des masses d'eau, dans la prévention des inondations et la restauration des continuités écologiques.

En Alsace, certaines zones humides sont remarquables par leur singularité, les Rieds, ces zones humides généralement

soumise à des inondations hivernales et printanières et liée à une végétation de terres marécageuses, de prairies et de forêts alluviales.

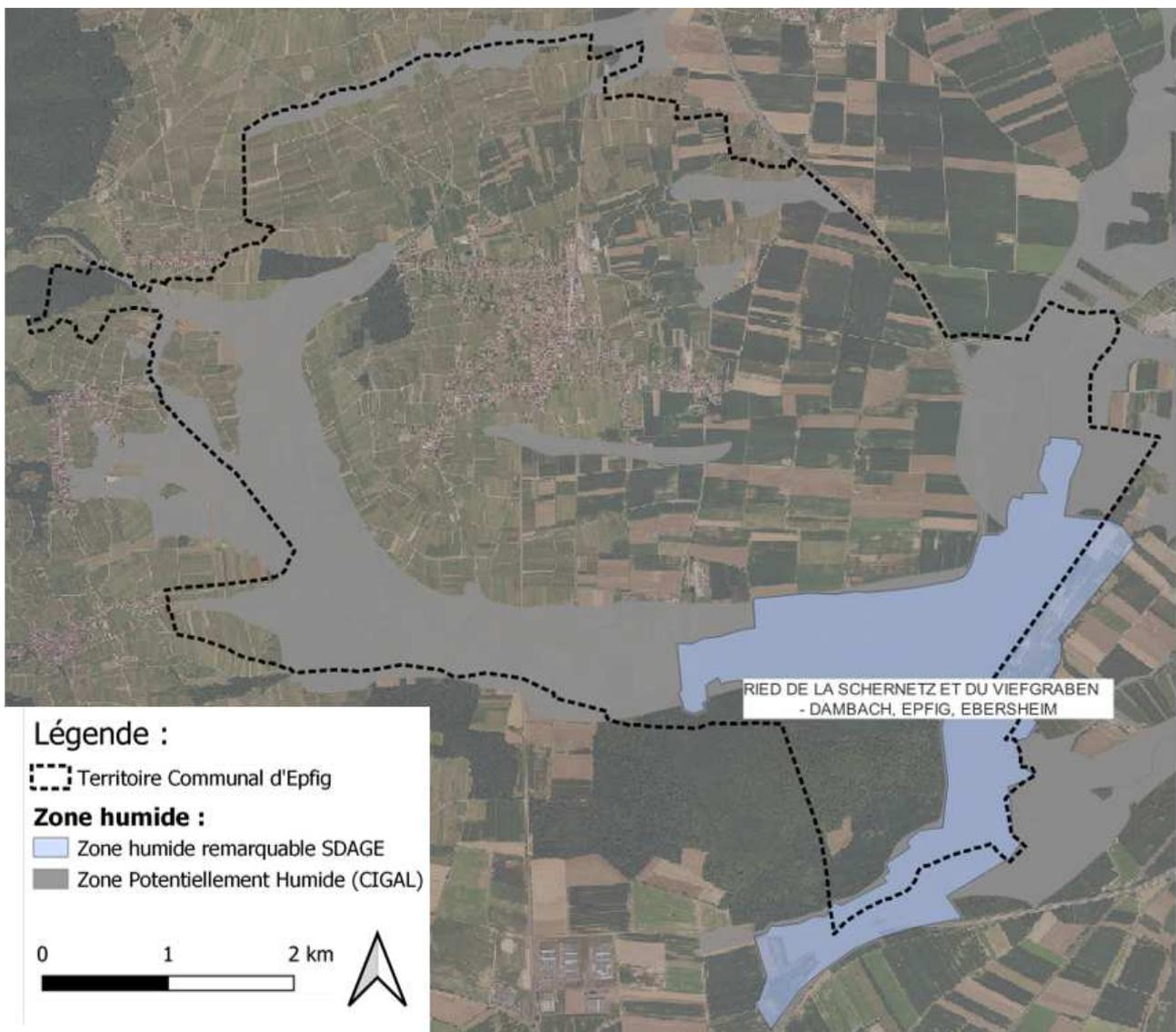
Mais depuis le début du siècle dernier, la moitié des forêts alluviales rhénanes ont disparu. L'expansion de l'urbanisation, l'aménagement des infrastructures ainsi que l'intensification de l'agriculture, a entraîné la dégradation ou la destruction massive des prairies des Rieds.

Des mesures ont été prises et actuellement la moitié des zones humides en Alsace jouit d'une protection réglementaire.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse reprend les enjeux définis par le code de l'environnement en matière de zones humides et fixe des objectifs hiérarchisés de préservation selon le type de zones humides :

- Préservation stricte des zones humides remarquables qui abritent une biodiversité exceptionnelle (elles correspondent aux zones humides répertoriées dans l'inventaire des Zones Humides Remarquables du Bas-Rhin en 1995 qui sont constituées d'ensembles écologiquement cohérents) ;
- Forte préservation des zones humides ordinaires présentant encore un état et un fonctionnement biologique préservés à minima (limitation/ compensation des impacts) ;
- Préservation des fonctionnalités hydrauliques des autres zones humides ordinaires.

L'inventaire des zones humides remarquables du Bas-Rhin recense un secteur situé au sud-est du territoire d'Épfig : la zone humide remarquable « Ried de la Schernetz et du Viehgraben » qui couvre environ 11 % du ban communal.

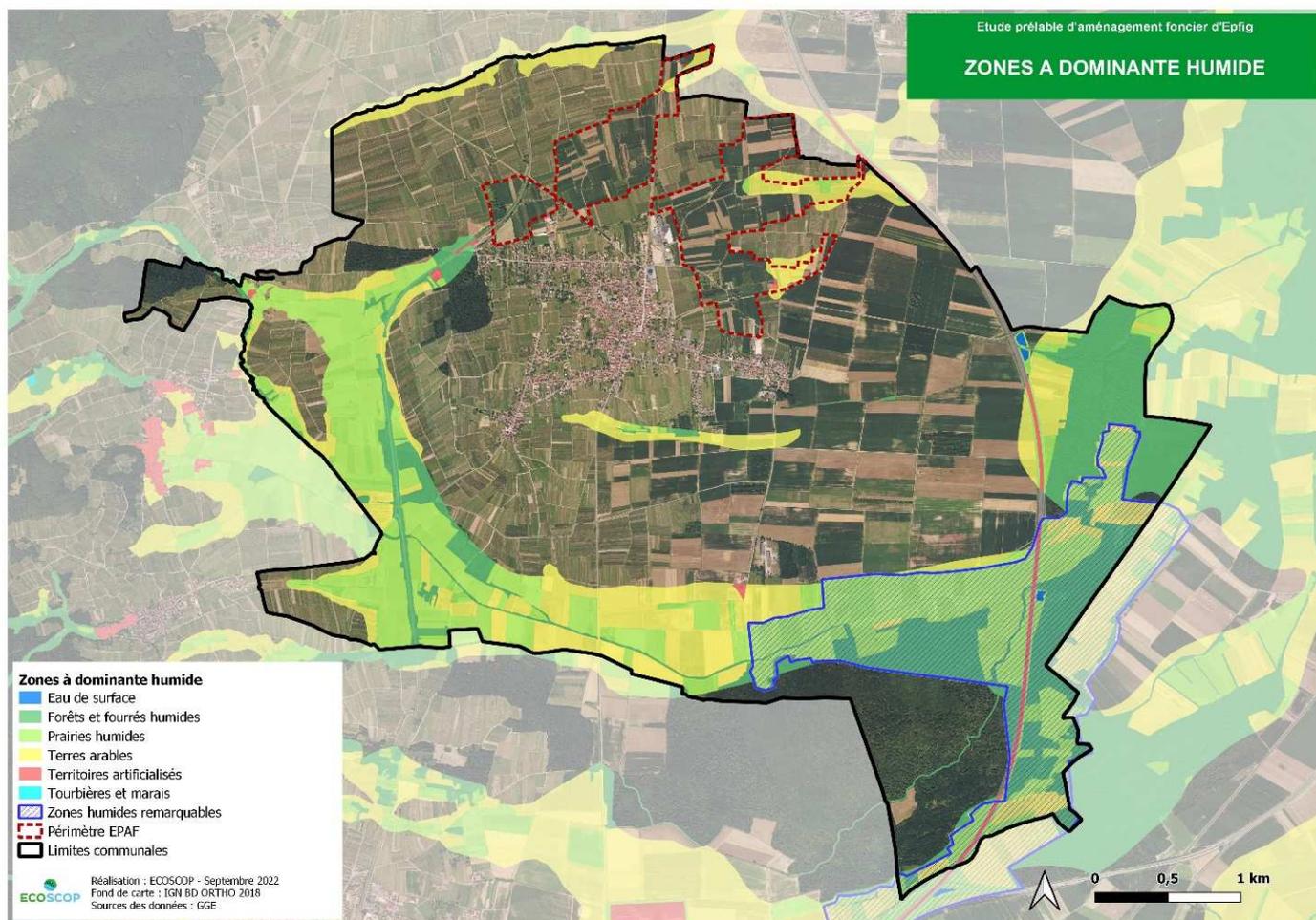


Carte 15 : Zones humides remarquables du SDAGE

De plus, une cartographie des zones à dominante humide (ZDH), réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Région Alsace dans le cadre du partenariat CIGAL et de la création de la BDOCS Alsace, est disponible pour l'Alsace depuis 2010. Cette base de données est répertoriée sur la plateforme DataGrandEst (<https://www.datagrandest.fr/portail/fr>).

Cet inventaire s'appuie sur l'inventaire des « zones potentiellement humides » réalisé préalablement sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Alsace par l'ARAA à partir de l'exploitation de la base de données sols. Les ZDH prennent en compte non seulement le critère pédologique mais également un critère végétation identifié par de la photo interprétation des végétaux à partir de photographies aériennes. Mieux caractérisées que les ZPH, les ZDH sont utilisées comme inventaire de signalement.

A Épfig, les zones à dominante humide sont situées le long des ruisseaux qui traversent la commune : la Schernetz et le Viehgraben au sud ; le Pflintzgraben au nord. Des zones à dominante humide sont également présentes de part et d'autre de certains fossés situés en zone agricole. Le périmètre d'étude de l'EPAF est ainsi susceptible d'accueillir des zones humides dans sa partie est comme le montre la carte ci-dessous.

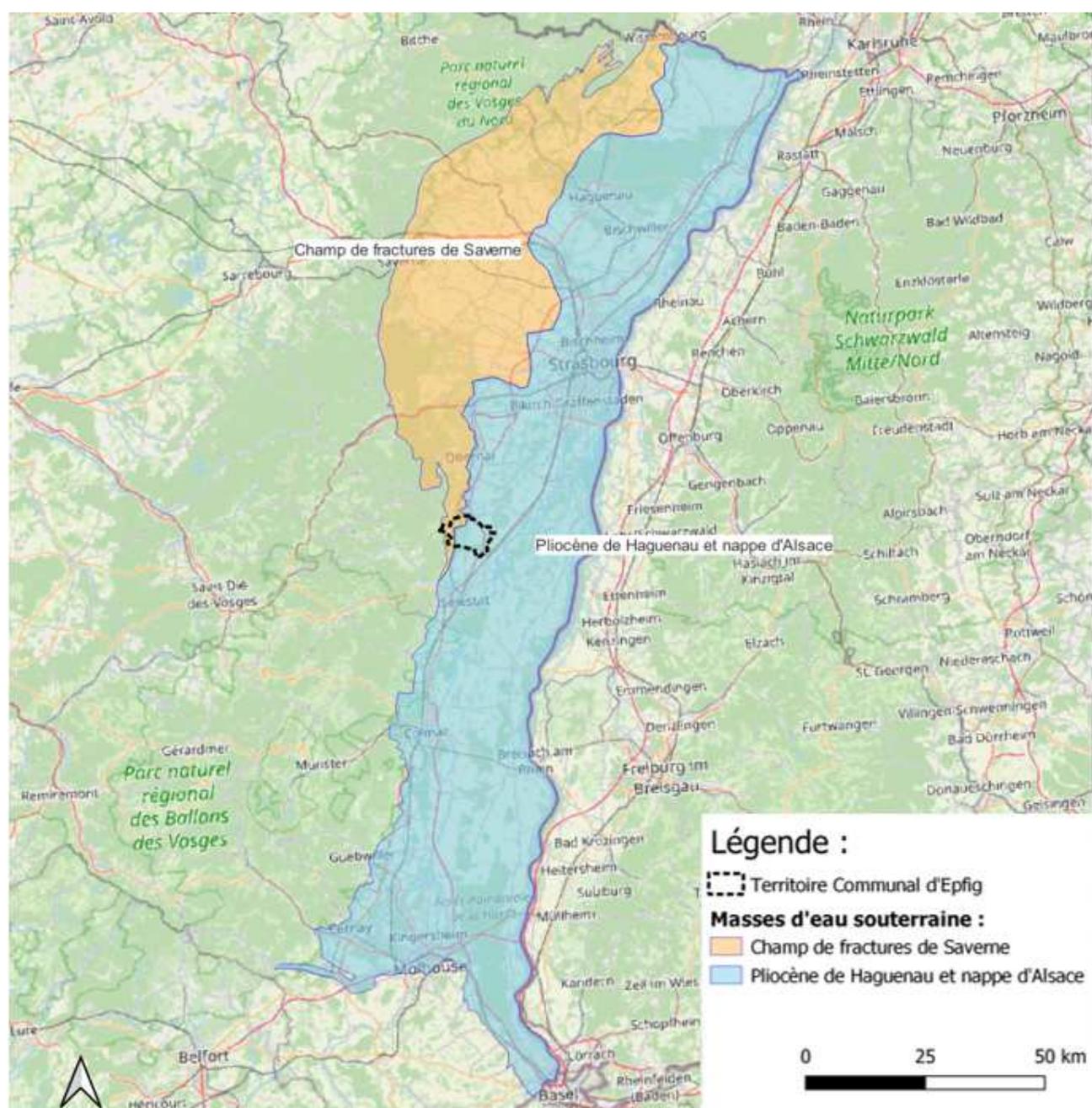


Carte 16 : Zones à dominante humide

1.6. RESSOURCE EN EAU

1.6.1. Les masses d'eau souterraines

La zone d'étude se situe au droit de la masse d'eau souterraine du « Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace » (code CG001) et celle du « Champ de fractures de Saverne » (CG0027) plus en profondeur.



Carte 17 : Masses d'eau souterraine

La masse d'eau du « Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace » de niveau 1 est l'une des plus importantes réserves d'eau souterraine en Europe. Elle s'étend en Alsace, sur 3 200 km². La quantité d'eau stockée au sein de la partie alsacienne, est estimée à environ 35 milliards de m³. Cette nappe est alimentée majoritairement :

- Par les précipitations au niveau de la plaine ;
- Par infiltration des cours d'eau vosgiens ;
- Par infiltration des eaux du Rhin ;
- Par les apports latéraux en bordure des Vosges.

La nappe donne naissance aux rieds, éléments typiques du paysage de la plaine d'Alsace. La nappe subit des dégradations du fait des pollutions diffuses de différentes origines. Elle est en mauvais état écologique.

La masse d'eau « Champ de fractures de Saverne » est de type « Socle ». D'une surface moyenne (1 300 km²), elle est captée par près de 120 captages sur le district Rhin auquel elle est rattachée. Sur ce champ de fracture, on trouve des compartiments où affleurent des terrains d'âge secondaire et tertiaire qui sont souvent aquifères et recèlent des ressources en eau importantes. On y retrouve différents types de terrains : argileux marno-calcaires et gréseux ainsi que des formations superficielles comme le lœss et les alluvions.

Elle est dans un bon état écologique.

✧ CARACTÉRISTIQUES PIÉZOMÉTRIQUES GÉNÉRALES

D'après les données APRONA et SIERM, la nappe se situe globalement entre les cotes 167,7 et 172,22 m et coule du sud-ouest vers le nord-est. La profondeur de la nappe diffère selon la localisation, elle va de peu profonde à l'est (0-5 m) à profonde à l'ouest (10-15 m).

Le tableau ci-dessous présente les données récoltées sur la commune d'Epfig.

Tableau 17 : Données des piézomètres sur la zone d'étude (Source : APRONA)

Numéro de station	03073X0150/PZ1	03074X0015
Minimum (m)	167,89	167,7
Moyenne (m)	168,35	169,84
Maximum (m)	169,71	172,22
Période d'observation	2013-2022	1961-2022

La cartographie APRONA nous permet de connaître la profondeur de la nappe phréatique sur la commune d'Epfig. Elle se catégorise en différentes plages de profondeur selon le tableau suivant :

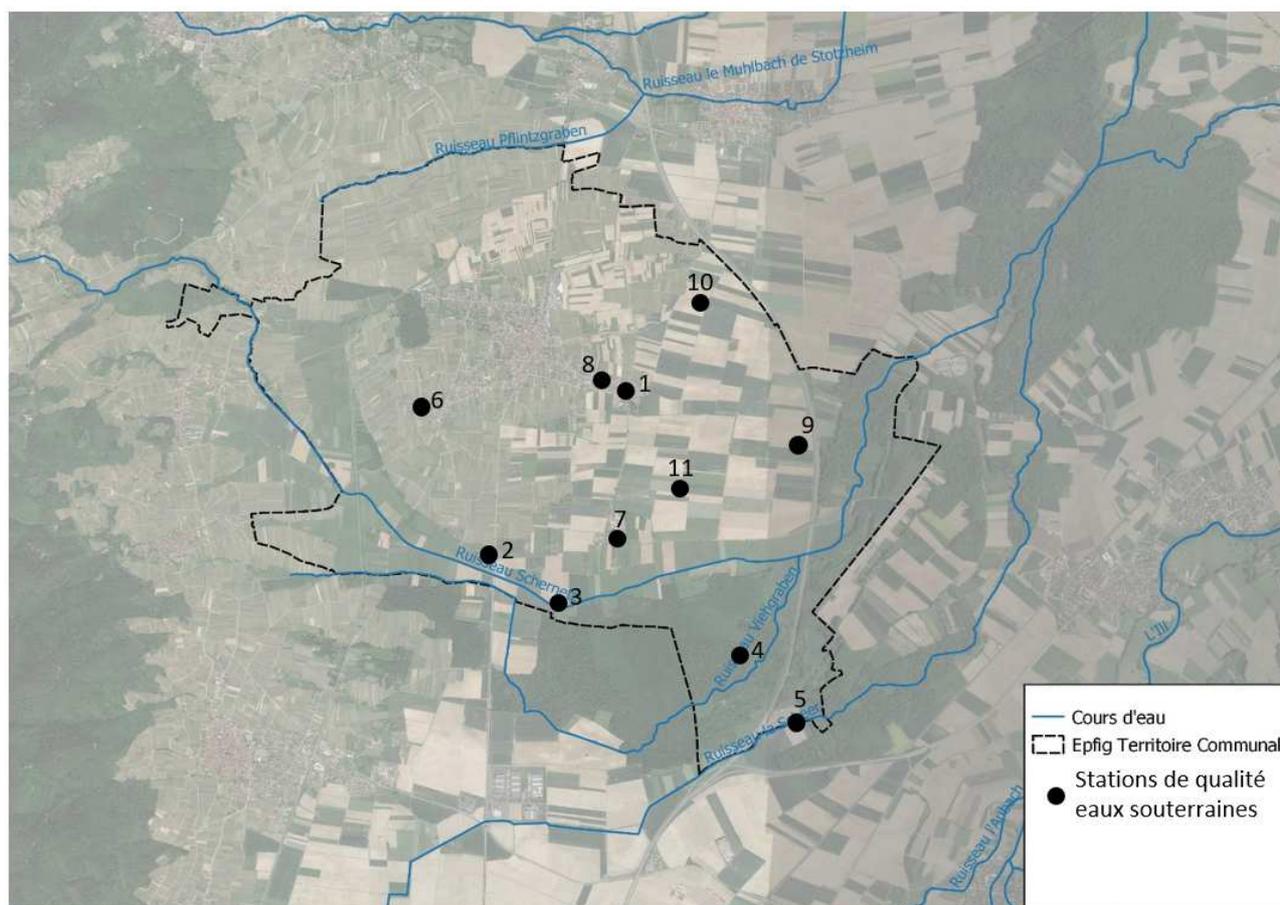
Tableau 18 : Données sur la profondeur de la nappe sur la commune d'Epfig (Source : APRONA)

Profondeur de nappe (m)	Superficie couverte sur la commune (km ²)	Couverture sur la commune (%)
0-2	5,5	24,58
2-5	2,98	13,29
5-10	4,13	18,45
10-20	5,49	24,52

✧ QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

La commune d'Epfig possède plusieurs stations relevant la qualité des eaux souterraines :

- Des stations de qualité des eaux souterraines ;
- Des puits ;
- Des alluvions de la Plaine d'Alsace à Epfig (03074X0005).



Carte 18 : Liste des stations de qualité des eaux souterraines sur Epfig (Source : SIERM)

Tableau 19 : Synthèse des substances chimiques avec une teneur mauvaise dans la commune d'Epfig (Source : SIERM)

Stations	Période de prise de données	Nitrates	Ammonium	Manganèse	Glyphosate	Metolachlor ESA et NOA 413173	Chloridazone desphényl
03074X0007/F	2012-2018	Mauvais	Bonne				Mauvaise
03074X0150/PZ1	2013-2018	Bonne	Bonne	Mauvaise			
03074X0167/4539	2012-2018	Mauvaise	Bonne				
03074X0237/F	2012-2018	Bonne	Bonne			Mauvaise	
03078X0496/5232	2016		Mauvais	Mauvais	Mauvais		Mauvais
03073X0149/PTS	2012-2016	Bonne	Bonne (à part en 2014 avec 0,73mg/L)				
03074X0238/PTS	2012-2018	Mauvaise	Bonne			Mauvaise	
03074X0015	2009-2018	Mauvaise	Bonne				Mauvaise
03074X0042	1991 et 1997	Bonne	Bonne				
03074X0081	2009-2017	Mauvaise	Bonne			Mauvais	
03074X0005	1983-2021	Mauvais en 2003 puis de 2006 à 2017 et maintenant bonne mais à la limite	Bonne		Bonne (Mauvaise en 2014 avec 0,16 µg/L)	Mauvais	

Plusieurs substances comme le nitrite, le chlorure ou d'autres sont toujours dans des bonnes valeurs. Plusieurs autres éléments ont des teneurs trop élevés dans les cours d'eau présents sur Epfig.

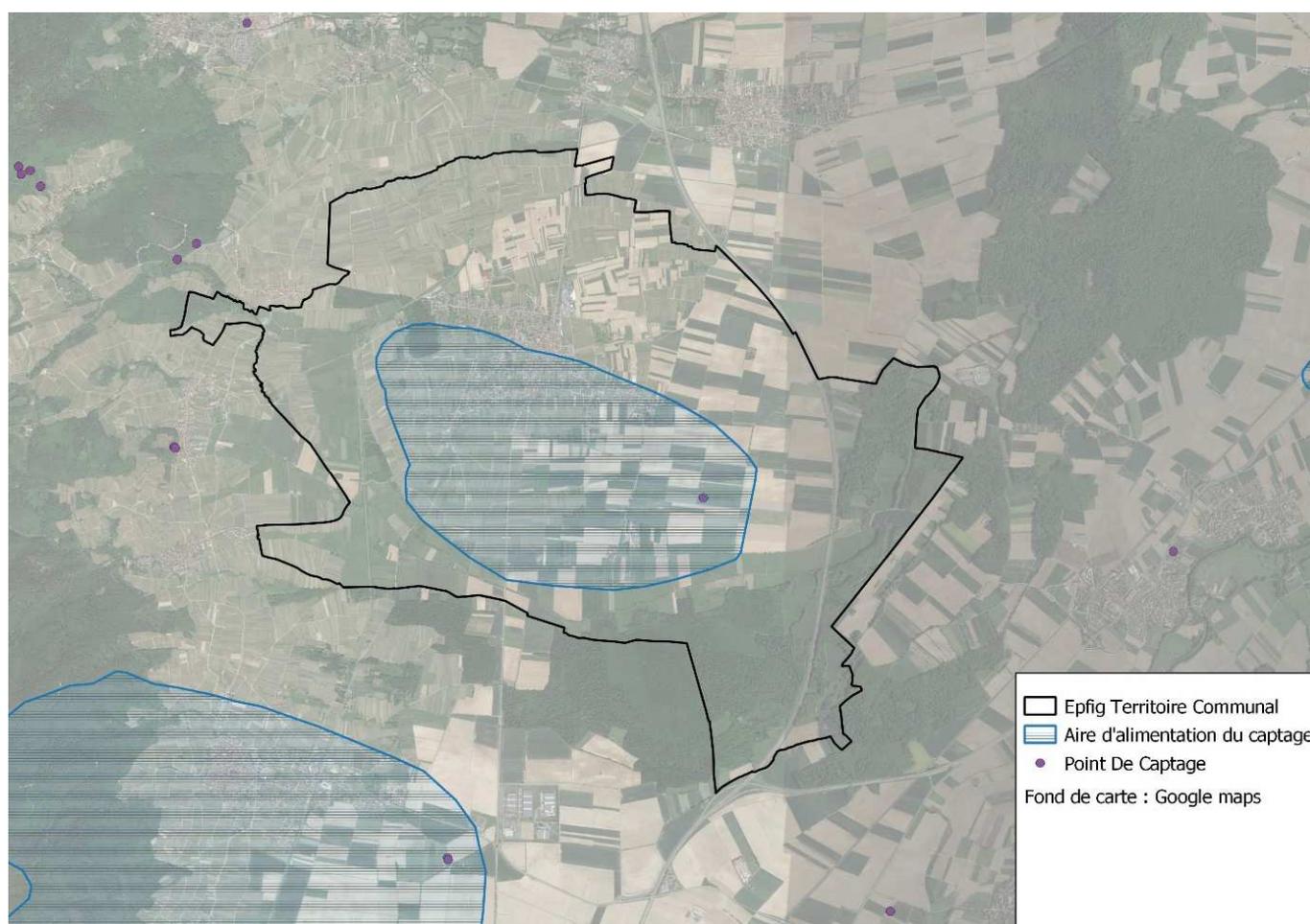
Les taux de nitrate restent élevés et font partie des polluants majeurs au sein de cette commune. D'autres sont plus ponctuels comme le glyphosate ou l'atrazine qui correspondent à des pesticides utilisés en agriculture.

La plupart des composants chimiques classés comme « mauvais » en termes de qualité dans la nappe phréatique sont en fait des polluants provenant de l'agriculture, la viticulture...

1.6.2. Alimentation en eau potable

La commune d'Epfig possède un captage d'eau potable au sein de son territoire communal, également appelé captage de Sainte-Marguerite. Il est d'une profondeur de 21 m et son aire de protection associée est de 627,2 ha.

Ce forage dispose de périmètres de protection (DUP du 23 juin 1976). Il a été identifié par le SDAGE Rhin-Meuse comme prioritaire pour la préservation de son aire d'alimentation qu'il est donc nécessaire de préserver du réaménagement foncier.



Carte 19 : Aire d'alimentation du captage AEP (Source : SIERM)

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Bas-Rhin se base sur l'état actuel des besoins en eau, des capacités de production et d'interconnexion et sur leur projection à l'horizon 2030. Il a identifié des risques de déficit en eau potable à long terme (après 2030) pour Epfig.

✧ SENSIBILITÉ AUX NITRATES

Sur le secteur d'Epfig, les teneurs en nitrates sur le puits restent relativement élevées (valeurs aux environs de 50 mg/l).

Toutefois, le mélange avec l'eau du puits d'Ebersheim et du secteur d'Itterswiller permet de délivrer de l'eau moyennement nitraté.

Les AAC des captages d'Epfig et de Dambach-la-Ville sont inscrites en tant que site Eau et Bio, et sont référencées par la FNAB au niveau national.

La commune participe ainsi à l'opération « Agri-Mieux » et aux missions Eau Piémont Sud Bas-Rhinois afin de réduire et sensibiliser les acteurs concernés aux enjeux environnementaux relatifs aux nitrates.

1.6.3. Autres points d'accès la nappe

Les ouvrages de la Banque du Sous-Sol inclus dans le périmètre d'Epfig sont listés ci-dessous (les ouvrages sur la qualité des eaux souterraines) :

Tableau 20 : Liste des autres points d'accès de la nappe (Source : InfoTerre)

N° BSS	Usage	Profondeur (m)
BSS000WVZU	Forage	30
BSS000WVZC	Sondage	20
BSS000WVZD	Sondage	9
BSS003TWFM/X	Forage	80
BSS003TWFQ/X	Forage	80
BSS003TWGG/X	Forage	80
BSS000WVVR	Forage	272,8
BSS000WWGU	Sondage	1
BSS000WWFY	Puits	
BSS000WWCY	Puits	15
BSS000WWJT	Puits	9
BSS000WWHE	Sondage	1,1
BSS000WWFN	Puits	13
BSS000WWHU	Puits	8
BSS000WYYV	Sondage	2,4
BSS000WWLP	Sondage	2,5
BSS000WWLN	Sondage	2,2
BSS000WWLM	Sondage	2,5
BSS000WWLL	Sondage	2
BSS000WWLK	Sondage	2
BSS000WWLJ	Sondage	2,5
BSS000WWLH	Sondage	2,8
BSS000WWLG	Sondage	2,5
BSS000WWFL	Sondage	2,3
BSS000WWLE	Sondage	2,7
BSS000WWLD	Sondage	2,6
BSS000WYZJ	Puits	9,5
BSS000WYQP	Forage	30
BSS000WWHD	Sondage	1,7
BSS000WWBQ (Station 1)	Puits	6,4
BSS000WWAY (Station 2)	Forage	17
BSS000WWLZ (Station 3)	Forage	16
BSS000WWJD (Station 4)	Puits	15
BSS000WYYJ (Station 5)	Puits	8
BSS000WWAX (Station 6)	Puits	3,9
BSS000WWMA (Station 7)	Puits	11,6
BSS000WWBY (Station 8)	Puits	7
BSS000WWCZ (Station 9)	Puits	10
BSS000WWEQ (Station 10)	Puits	15
BSS000WWBN (Station 11)	Forage	21

Au total, 9 forages, 14 puits et 17 ouvrages de sondage sont présents au niveau de la commune d'Epfig.

2. RISQUES MAJEURS

(Source : Artélia)

2.1. RISQUE SISMIQUE

La commune est située dans une zone soumise à un risque sismique modéré (arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal », et ses décrets d'application n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010).

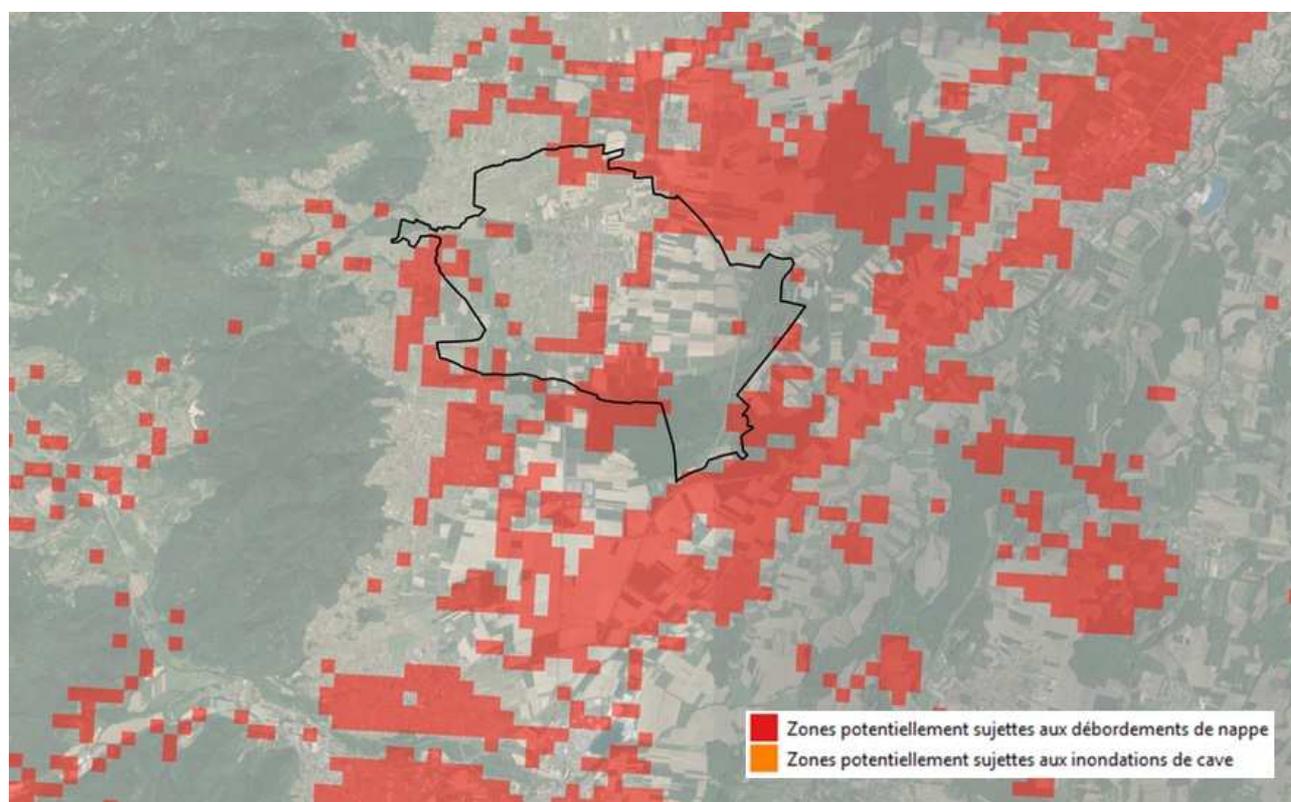
2.2. RISQUE INONDATION – REMONTEE DE NAPPES

D'après Géorisques, la commune d'Epfig est classé en risque inondation mais n'est pas couverte par un Plan des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) ou un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

En effet, depuis 1983, 3 phénomènes d'inondations et/ou coulées de boues ont donné lieu à des arrêtés de catastrophe naturelle, dont la plus récente en 2012. Cela provient de certains secteurs de la commune qui sont potentiellement sujets à des débordements de nappe. Lorsque des éléments pluvieux exceptionnels surviennent, une recharge exceptionnelle des nappes s'opère et le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol.

Tableau 21 : Arrêtés de catastrophe naturelle inondations/coulées de boue (Source : Géorisques)

Type de périls	Arrêté du	Parution au JO le
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/06/2012	14/06/2012
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1983	13/01/1983



Carte 20 : Risque de remontée de nappe (Géorisques)

La commune d'Épfig a également connu des crues de printemps qui ont inondé certaines prairies le long de la Schernetz au sud de la commune et des problèmes de ravinement de chemins au nord-est dans le secteur *Kopf*.

Une zone inondable en crue centennale a été modélisée en 2007 par le Département ; celle-ci concerne la Schernetz au sud de la commune d'Épfig.



Carte 21 : Zone inondable en crue centennale de l'Ehn-Andlau-Scheer

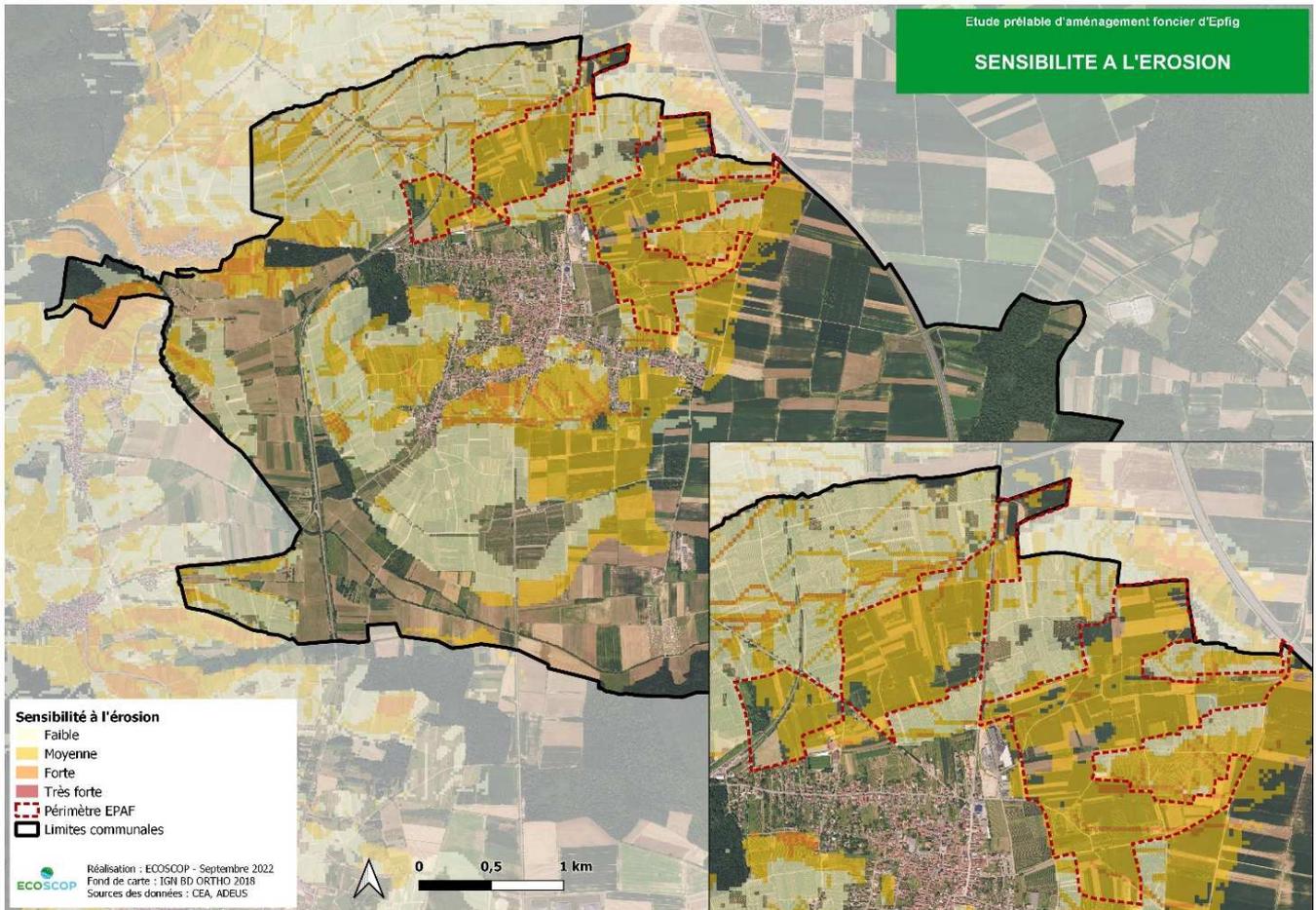
2.3. RISQUE DE COULEES D'EAUX BOUEUSES

4 facteurs déclenchant des coulées de boues permettant d'apprécier le risque sont identifiés à l'échelle communale :

- La sensibilité des sols à la battance : cette sensibilité est liée à la composition du sol et en particulier sa teneur en limons ;
- La pente : un risque faible de ruissellement est défini pour des pentes inférieures à 2 %, un risque moyen pour des pentes de 2 à 5 %, et un risque fort pour des pentes dépassant 5 % ;
- Le sens d'écoulement des eaux de surface : les chemins d'eau et exutoires du bassin versant ;
- Les éléments paysagers qui peuvent accélérer, ou au contraire ralentir ou retenir les eaux de ruissellement.

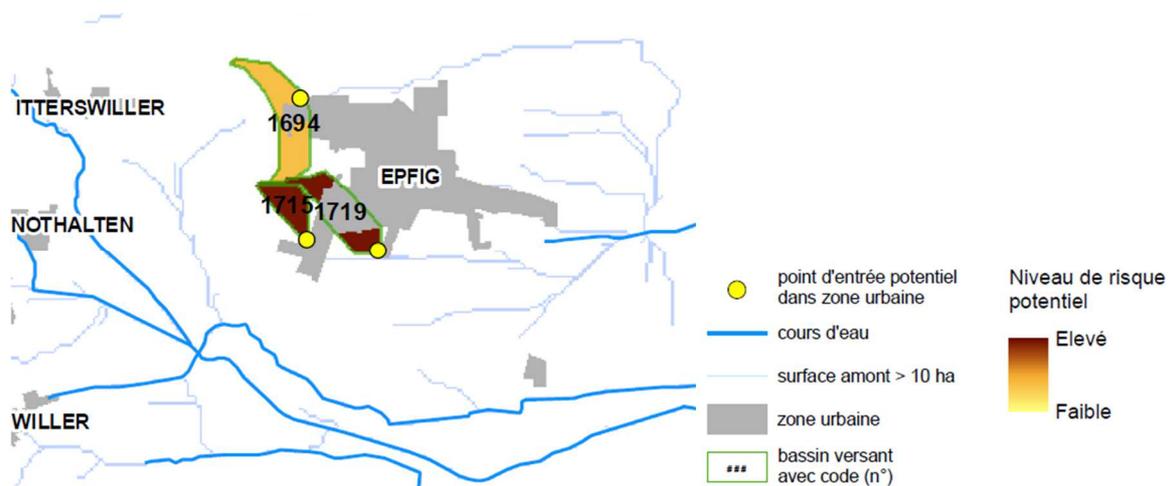
Le risque potentiel lié aux coulées de boues a été cartographié dans le cadre d'une étude réalisée en 2007 par l'Association pour la relance agronomique en Alsace (ARAA) pour le compte de la DIREN Alsace et des Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. En tenant compte de paramètres connus tels que la topographie, l'occupation des sols, la battance et l'érodabilité des sols, l'étude s'est attachée à déterminer la sensibilité potentielle des terres à l'érosion. Les cartes établies présentent 5 classes de sensibilité potentielle des terres allant de faible à élevé. Ces cartes ne tiennent en revanche pas compte des usages du sol et des cultures.

Le risque réel est fonction de l'efficacité des transferts des flux d'eau et de sédiments et dépend de la connectivité entre les sources de sédiments (surfaces émettrices) et la zone urbaine. La connectivité est à vérifier sur le terrain en prenant en compte les éléments paysagers (routes, voies ferrées, aménagement, bassins de rétention...) pouvant diminuer les transferts ou les acheminer ailleurs. Il est également possible d'apprécier le risque érosif réel en prenant en compte l'occupation actuelle du sol et les possibilités de mutation. Les risques sont plus importants sur les espaces agricoles par conversion de prairies, de prés-vergers, de céréales, de fourrages au profit du maïs en développement régulier.



Carte 22 : Sensibilité à l'érosion (Source : INRA-BRGM-ARAA, 2007)

D'après la cartographie du risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant vis-à-vis des zones urbaines (INRA-BRGM-ARAA, 2007), 3 secteurs au sud-ouest du village sont concernés par un risque potentiel élevé au niveau des coteaux viticoles.



Carte 23 : Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines (Source : INRA-BRGM-ARAA, 2007)

Cependant, ces risques sont à minimiser compte tenu des coulées de boues effectivement recensées dans la commune par les élus et les habitants. Une étude a en outre été réalisée en mai 2006 par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin sur les risques de coulées d'eaux boueuses et d'inondations sur l'ex Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg. Le diagnostic a permis d'écarter Épfig des communes présentant un risque important de coulées d'eaux boueuses nécessitant des aménagements particuliers.

2.4. RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

D'après la plateforme Géorisques et le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) du Bas-Rhin, la commune d'Épfig est concernée par un risque potentiel de mouvement de terrain et par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

L'État recense 2 arrêtés de catastrophes naturelle liées à des mouvements de terrain sur la commune.

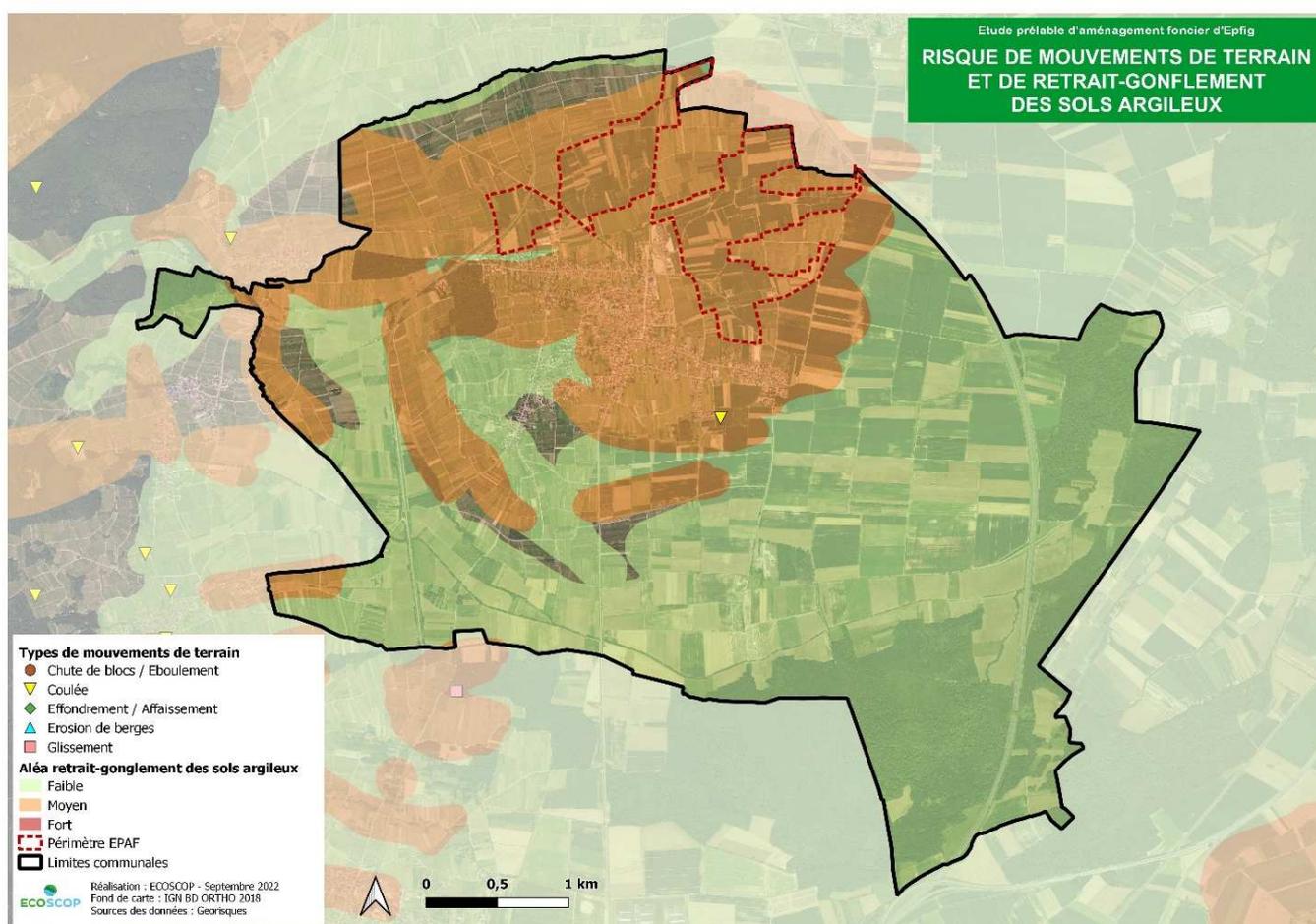
Tableau 22 : Arrêtés de catastrophe mouvements de terrain (Source : Géorisques)

Type de périls	Arrêté du	Sur le journal officiel du
Mouvement de Terrain	29/12/1999	30/12/1999
Glissement de Terrain	20/07/1983	26/07/1983

Une coulée est également répertoriée dans la base de données nationale au lieu-dit Altendorf situé au sud du quartier Sainte-Marguerite (date enregistrée : 23 août 1995).

Le phénomène de gonflement et de rétractation des argiles dans le sol peut endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente de risque.

En raison du caractère marneux de certaines formations géologique sous-jacentes, la commune est concernée par un risque faible à moyen d'exposition au retrait-gonflement des argiles.



Carte 24 : Risque de mouvements de terrain et de retrait-gonflement des sols argileux

2.5. RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments mal ventilés.

Le radon est présent le plus souvent à faibles taux, mais sa concentration est plus élevée dans les régions aux sous-sols granitiques ou volcaniques tels que le Massif vosgien.

La commune d'Epfig est classée en zone à potentiel radon important d'après l'arrêté du 27 juin 2018 porte délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

2.6. RISQUE TECHNOLOGIQUE LIÉ AUX ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

La législation française des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumet les activités industrielles à déclaration, enregistrement ou autorisation, suivant les risques qu'elles peuvent générer.

Le territoire de la commune d'Epfig accueille une ICPE soumise à autorisation : la cave coopérative viticole Arthur Metz.

4 autres établissements sont répertoriés dans la base de données des ICPE du Bas-Rhin.

Aucune entreprise SEVESO n'est située sur la commune d'Epfig. Il n'y a donc pas de Plans de Prévention des Risques Technologique (PPRT) en vigueur sur le territoire.

Tableau 23 : Liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Nom de l'établissement	Adresse	Activité principale	Etat d'activité	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Date de dernière inspection
ARMBRUSTER VIGNE (ALSA HUMUS)	ZA RUE DES ALLIES	Non renseigné		Autres régimes	Non renseigné	
ARTHUR METZ	23 RUE STE MARGUERITE		En exploitation avec titre	Autorisation	Non Seveso	27/05/2021
CARREFOUR CONTACT SGOC DISTRI	Rue des Artisans			Autres régimes		12/04/2022
CHENE CONCEPT	4 Route de KOGENHEIM			Autres régimes		18/05/2022
Confiserie ROHAN	Zone Artisanale			Autres régimes		

2.7. RISQUE LIÉ AUX TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

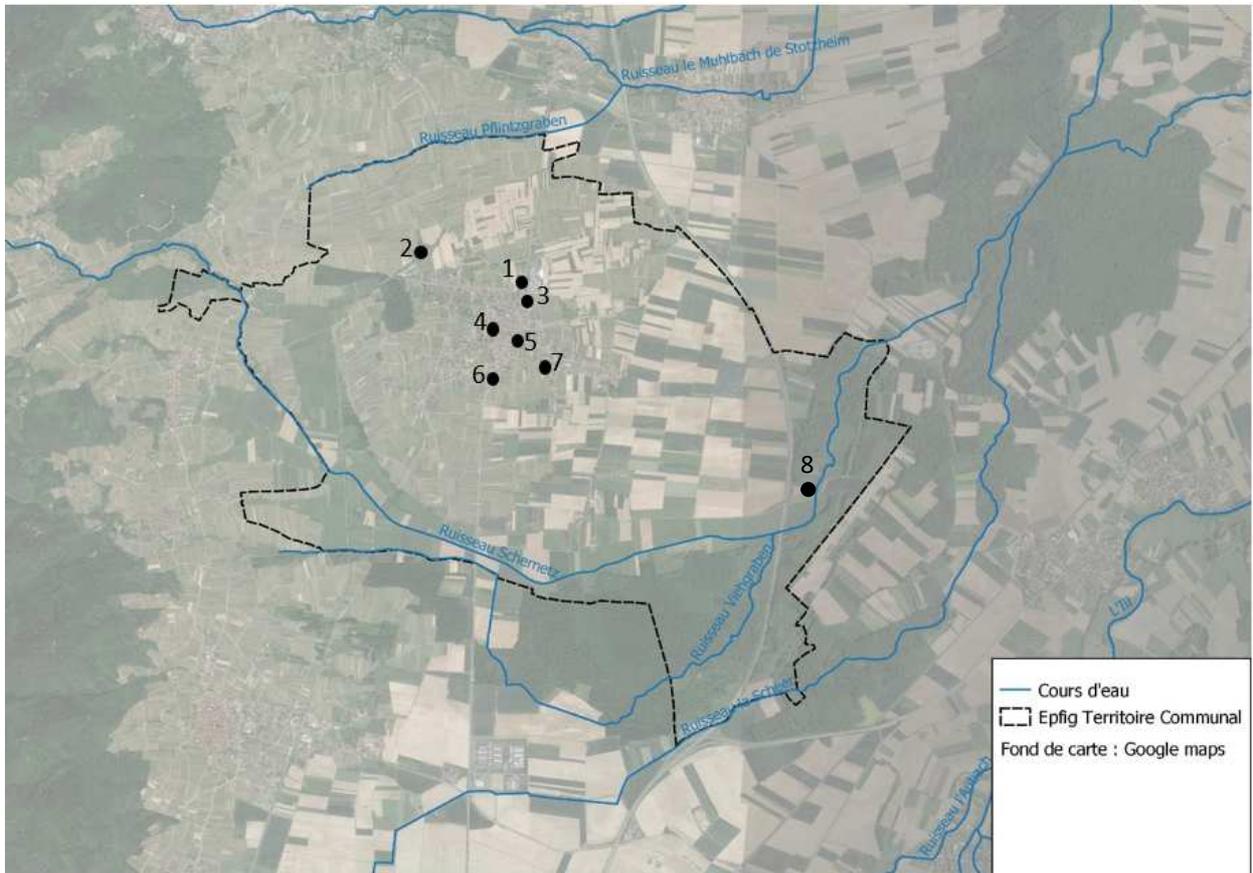
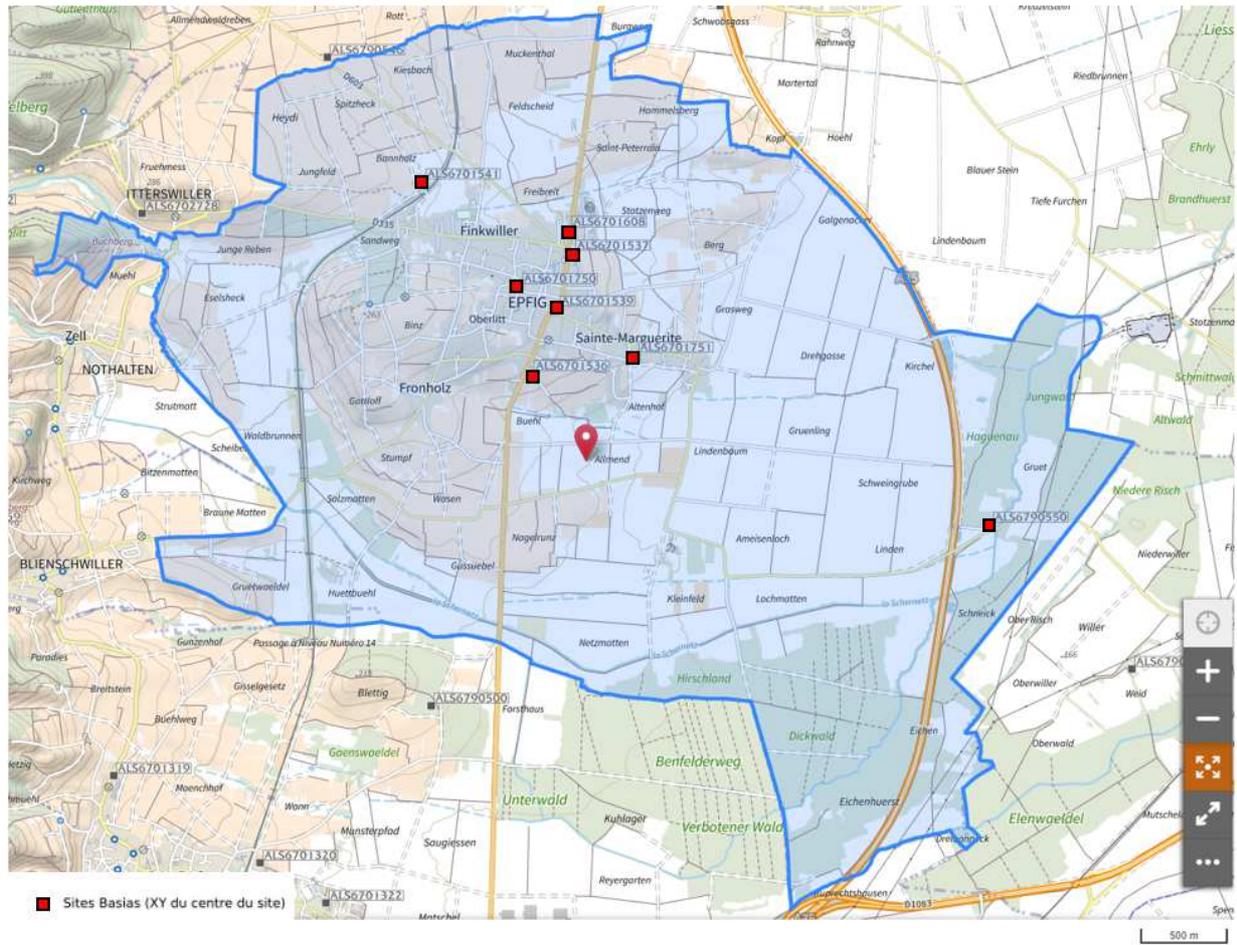
Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières inflammables, toxiques, explosives ou corrosives, par voie terrestre (route, fer), fluviale ou souterraine. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement (explosion, incendie, intoxication et pollution après dispersion dans l'air, l'eau et le sol).

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Bas-Rhin, la commune d'Epfig est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière (autoroute A35) pouvant présenter un risque potentiel envers des zones d'habitat ou d'activité proches.

2.8. POLLUTION DES SOLS

Selon le site Géorisques, un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

La base de données BASIAS recense 8 anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols sur la commune d'Epfig.



Carte 25 : Localisation des anciens sites industriels ou activités de service (Source : BASIAS)

Tableau 24 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service (Source : BASIAS)

Identifiant	Type d'activités	Etat	Activités
ASL6701608 (n° 1)	Dépôt d'immondices, dépotoirs à vidange (déchets ménagers)	Terminé	
ASL6701541 (n° 2)	Garage automobile	En activité	- Garages, ateliers, mécanique et soudure - Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) - Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)
ASL6701537 (n° 3)	Fabrication de meubles	En activité	- Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis... - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
ASL6701750 (n° 4)	Activité de peinture et décapage	En activité	- Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation - Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
ASL6701539 (n° 5)	Cuisine Menuiserie	Terminé	- Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries - Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...
ASL6701536 (n° 6)	Atelier de travail du bois	En activité	
ASL6701751 (n° 7)	Horticulture avec stockage de gaz	En activité	- Dépôt ou stockage de gaz
ALS6790550 (n° 8)	Absence de données		

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX RELATIFS AU MILIEU PHYSIQUE ET AUX RISQUES

- Géologie du territoire caractérisée par des formations sédimentaires fluviales d'origine vosgienne (alluvions) et des formations sédimentaires d'origine éolienne (loess) particulièrement favorables à l'agriculture ;
- Topographie liée aux premiers contreforts vosgiens avec un relief en pente douce de la colline du Binz jusqu'à la plaine drainée par la Schernetz ;
- Commune intégrée au bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer, géré par le Syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS) ;
- Territoire traversé par 4 cours d'eau (Schernetz, Viehgraben, Pflintzgraben et Scheer) ;
- La Schernetz et la Scheer présente une qualité écologique moyenne à médiocre ;
- Présence de la zone humide remarquable « Ried de la Schernetz et du Viehgraben » sur 11 % du ban communal, hors périmètre EPAF ;
- Des zones à dominante humide situées le long de la Schernetz et du Viehgraben au sud, du Pflintzgraben au nord, et de part et d'autre de certains fossés situés en zone agricole ;
- Qualité des masses d'eau souterraines : « Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace » en mauvais état écologique et « Champ de fractures de Saverne » en bon état écologique ;
- Alimentation en eau potable via le captage de Sainte-Marguerite identifié par le SDAGE Rhin-Meuse comme prioritaire pour la préservation de son aire d'alimentation ;
- Teneurs en nitrates relativement élevées sur ce captage mais le mélange de l'eau avec les puits d'Ebersheim et d'Itterswiller permet de délivrer de l'eau moyennement nitrée ;
- Commune soumise à un risque sismique modéré ;

- Commune classée en risque inondation mais non couverte par un Plan des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) ou un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ;
- Une zone inondable en crue centennale modélisé en 2007 par le Département qui concerne la Schernetz au sud d'Epfig ;
- 3 secteurs concernés par un risque potentiel de coulées d'eaux boueuses élevé au niveau des coteaux viticoles (sud-ouest du village), mais risques à minimiser compte tenu des coulées de boues effectivement recensées et de l'étude réalisée en mai 2006 sur l'ex Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg qui a permis d'écarter Epfig des communes présentant un risque important de coulées d'eaux boueuses nécessitant des aménagements particuliers ;
- 2 arrêtés de catastrophes naturelle liées à des mouvements de terrain sur la commune ;
- Commune concernée par un risque faible à moyen d'exposition au retrait-gonflement des argiles ;
- Epfig classée en zone à potentiel radon important en raison de la présence de granite dans le sous-sol ;
- Présence d'une ICPE soumise à autorisation (cave coopérative viticole Arthur Metz) ;
- Commune concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière (A35) ;
- Présence de 8 anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols (sites BASIAS).

Les principaux enjeux relatifs au milieu physique sont :

- La préservation des zones humides ordinaires. Ce point sera éventuellement à préciser ultérieurement à l'aide de la pédologie, la flore et les habitats des espaces agricoles concernés ne permettant pas de conclure à la présence/absence de zones humides d'un point de vue réglementaire (enjeu moyen) ;
- La protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable Sainte-Marguerite (enjeu fort mais aire non concernée par le périmètre EPAF) ;
- La prise en compte du risque lié au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (enjeu moyen dans le périmètre EPAF).

4. VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

4.1. UNITES PAYSAGERES

D'après l'Atlas des Paysages d'Alsace, la commune d'Epfig s'inscrit à cheval sur 2 unités paysagères : le Piémont viticole pour la partie est du territoire et la Plaine et les Rieds pour la partie ouest.

4.1.1. Piémont viticole

Le Piémont viticole forme un long contrefort continu, orienté nord/sud, adossé au versant boisé des Vosges. Ce relief contraste fortement avec les étendues agricoles de la Plaine, sans relief bien marqué, renforçant encore sa prégnance dans le paysage.

Le piémont accompagne tout déplacement dans la Plaine, formant à la fois un repère et un horizon. Celui-ci s'individualise aussi très nettement en raison de la présence de la vigne sur les pentes, qui constitue l'élément identitaire majeur de l'unité par son étendue et sa composition avec des villages bien groupés.

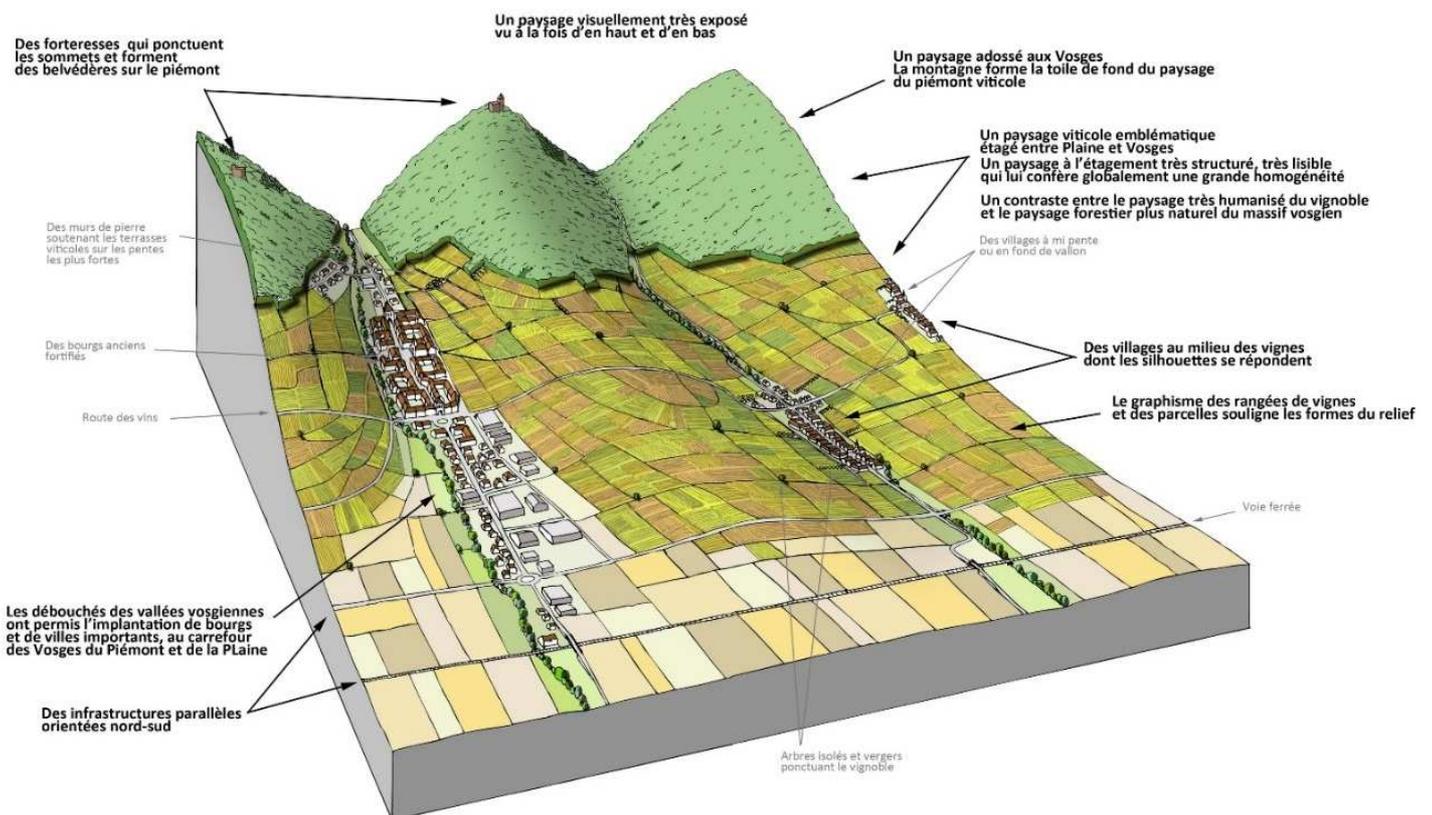


Figure 18 : Schéma de l'unité paysagère du Piémont viticole (Source : Atlas des paysages d'Alsace)



Au sein de cette unité, le village d'Epfig est implanté sur une colline qui se détache légèrement du reste du Piémont et surplombe la Plaine d'Alsace.

Le vignoble compose un paysage graphique et dynamique qui ceint le village tel un écrin d'où émerge le clocher de l'église, point d'appel visuel et élément de repère. La vigne est partout présente, sur les coteaux, en périphérie du village et jusqu'à l'intérieur du tissu urbanisé où elle marque l'espace et révèle un certain étalement et mitage de l'urbanisation.

Les espaces boisés sont peu développés sur cette partie du ban communal. Leur présence est marginale entre Epfig et Itterswiller, ainsi que dans le fond du vallon de la Schernetz occupée par des prairies.

✧ **DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ET ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE PIÉMONT VITICOLE**

Bien que le Piémont viticole présente une constance paysagère forte avec les contreforts boisés des Vosges et la plaine cultivée, le paysage du piémont a considérablement évolué. Après une forte régression de la vigne dans les années 1950, le vignoble forme aujourd'hui une vaste nappe homogène et continue. Malgré cela, il paraît quasiment inchangé car le vignoble n'a pas été remembré et a conservé son petit parcellaire, contrairement à la plaine. Les prairies ont elles régressé, subissant les pressions croisées de la vigne, de l'urbanisme et des grandes cultures.

Le Piémont a connu une forte expansion de l'urbanisation. L'attractivité du territoire a généré un développement des activités économiques et des extensions urbaines qui impacte les silhouettes urbaines. Les contraintes topographiques, agronomiques et le réseau routier ont orienté les extensions urbaines suivant les opportunités foncières. L'arrivée successive de plusieurs axes de communication structurants nord/sud a également orienté les dynamiques urbaines. La généralisation des opérations de lotissements à l'extérieur des noyaux historiques ou en entrée de village, a entraîné une perte de lisibilité de certains bourgs, mettant parfois en péril leur valeur patrimoniale.

Malgré ces évolutions, plusieurs villages ont échappé à ces pressions urbaines et ont conservé leur forme historique et leur aspect pittoresque grâce à la présence du vignoble qui a contenu le phénomène.

Les enjeux paysagers du Piémont viticole sont :

- Maintenir une diversité paysagère dans le vignoble ;
- Mettre en valeur les situations en belvédère ;
- Maîtriser la gestion forestière des coteaux ;
- Maitriser les extensions urbaines ;
- Mettre en valeur les espaces publics / Affirmer les entrées de village.

4.1.2. Plaine et Rieds

La Plaine et les Rieds offrent une imbrication subtile de vastes étendues plates de grandes cultures, habitées de villages répartis régulièrement, et des rieds plus humides et arborés, innervés par l'Ille et ses affluents.

L'échelle des paysages est ample dans la plaine. Les vastes ouvertures des cultures donnent aux vues une grande profondeur. Tout se voit de loin sans détours, bien qu'aucun belvédère ne soit présent. Par contre ce qui est éloigné reste peu défini. Dans ces étendues, le moindre élément qui se dresse (arbre isolé, clocher, bâtiment agricole) forme par contraste un point de repère incontournable.

En contrepoint aux grandes cultures, l'ambiance à l'intérieur des rieds est différente. Le ried forme une mosaïque humide où alternent clairières cultivées et prairies, délimitées par des boisements et les ripisylves qui accompagnent le réseau hydrographique. La présence de l'eau dans la plaine s'exprime à certains moments de l'année sous forme de vastes inondations qui bouleverse le paysage des rieds.



Figure 19 : Schéma de l'unité paysagère Plaine et Rieds (Source : Atlas des paysages d'Alsace)

A Épfig, la présence de grandes cultures et de prairies à l'ouest du village marque la fin du Piémont viticole et le passage vers la Plaine et les Rieds. Au pied des coteaux s'étendent les terres labourables et plus à l'est encore, les prairies et les boisements humides accompagnent le ried de la Schernetz et de ses affluents.

✧ DYNAMIQUES PAYSAGÈRES ET ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE PLAINE ET RIEDS

La plus importante tendance d'évolution de la Plaine et des Rieds est la régression des prairies au profit des labours. Les remembrements, le drainage et les techniques d'irrigation ont permis de cultiver de grandes surfaces à dominante de « maïsiculture » qui couvrent désormais la plaine et une bonne partie des rieds, gommant ainsi le contraste entre ried et plaine.

Cette évolution s'est accompagnée d'une forte diminution de la place de l'arbre au sein des cultures. Ne subsistent aujourd'hui que les fruitiers qui occupent les parcelles de jardins autour des villages et quelques arbres isolés dans les champs.

Les villages de la Plaine sont encore plus marqués par les extensions urbaines qui se sont développées autour du noyau villageois, sur d'anciens vergers ou des parcelles agricoles.

Les enjeux paysagers dans la Plaine et les Rieds sont :

- Maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures
- Préserver l'ambiance et la diversité des rieds
- Valoriser la présence de l'eau et les canaux
- Soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords
- Maitriser les extensions villageoises / Soigner le tour des villages
- Mettre en valeur les axes routiers



Vue sur le village d'Épfig dans son écrin de vignes et de champs cultivés dominé par la montagne vosgienne

4.2. OCCUPATION DU SOL ET EVOLUTION DES PAYSAGES D'ÉPFIG

4.2.1. Occupation du sol actuelle

L'occupation du sol de la commune d'Épfig est actuellement dominée par les cultures (31,5 %) et la vigne (26,6 %).

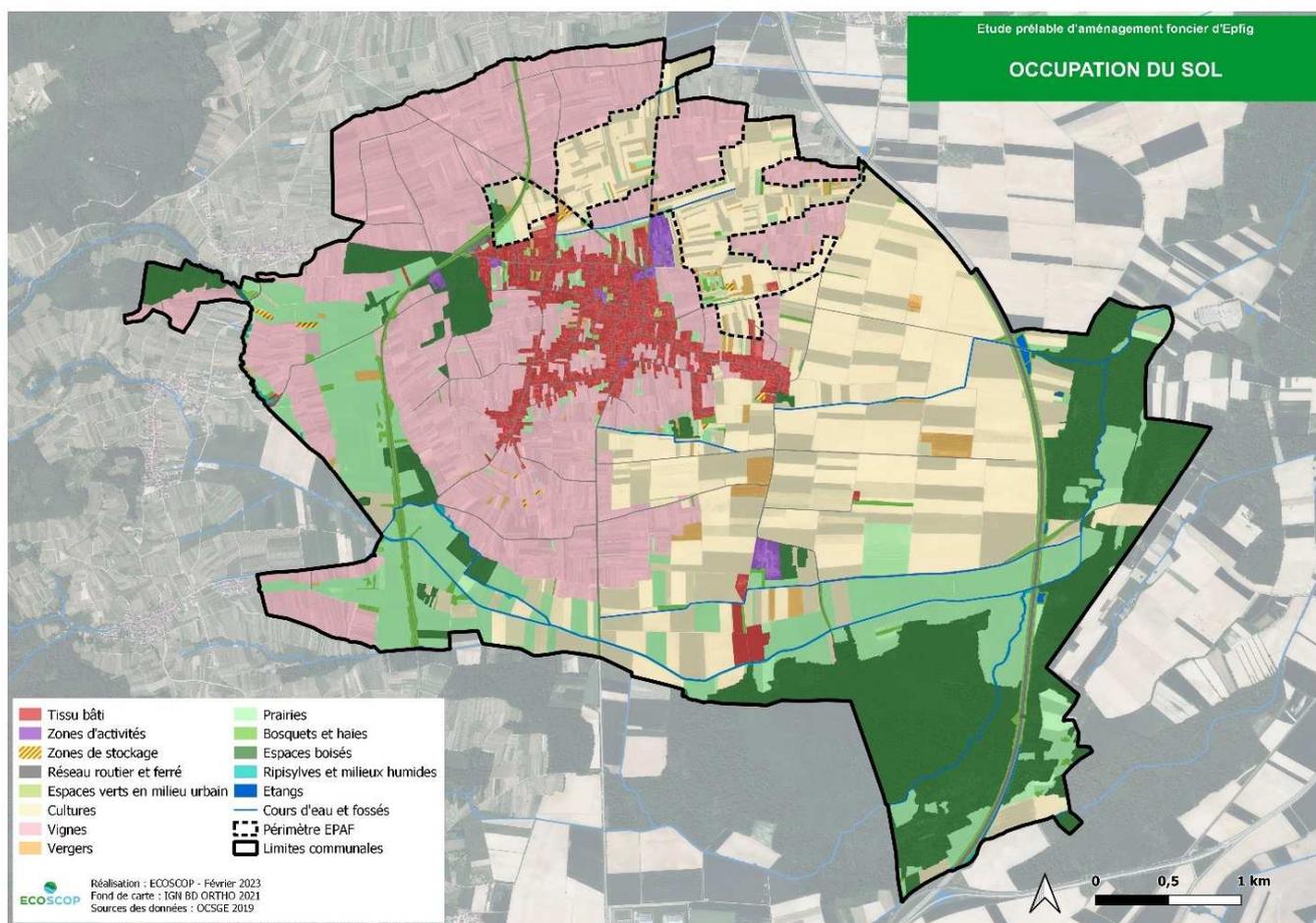
Les prairies et les espaces forestiers occupent quasiment la même proportion du ban communal (respectivement 14,5 % et 15,3 %).

Un certain nombre de bosquets et de haies complète les milieux boisés. Ils représentent cependant une faible part du territoire communal (2,1 %). Quelques haies et bosquets sont disséminés en plein champ ou dans les espaces prairiaux mais leur superficie est très restreinte. La majorité des haies et des bosquets est située le long de la voie ferrée et de l'autoroute.

Par ailleurs, seulement 1,4 % de la commune est occupé par des vergers traditionnels ou des vergers de production. Les vergers traditionnels sont principalement situés au nord du village dans les espaces agricoles non remembrés ; quelques-uns subsistent encore sur les coteaux viticoles au sud du village. Les vergers de production sont davantage présents dans les espaces cultivés situés au sud-est du village.

Les ripisylves et les milieux humides qui bordent le réseau hydrographique ne représente que 0,7 % du ban communal.

Enfin, les espaces artificialisés (tissu bâti, zones d'activités, zones de stockage et réseaux de communication) s'étendent sur près de 8 % du territoire communal.



Carte 26 : Occupation du sol actuelle

Tableau 25 : Répartition de l'occupation du sol actuelle

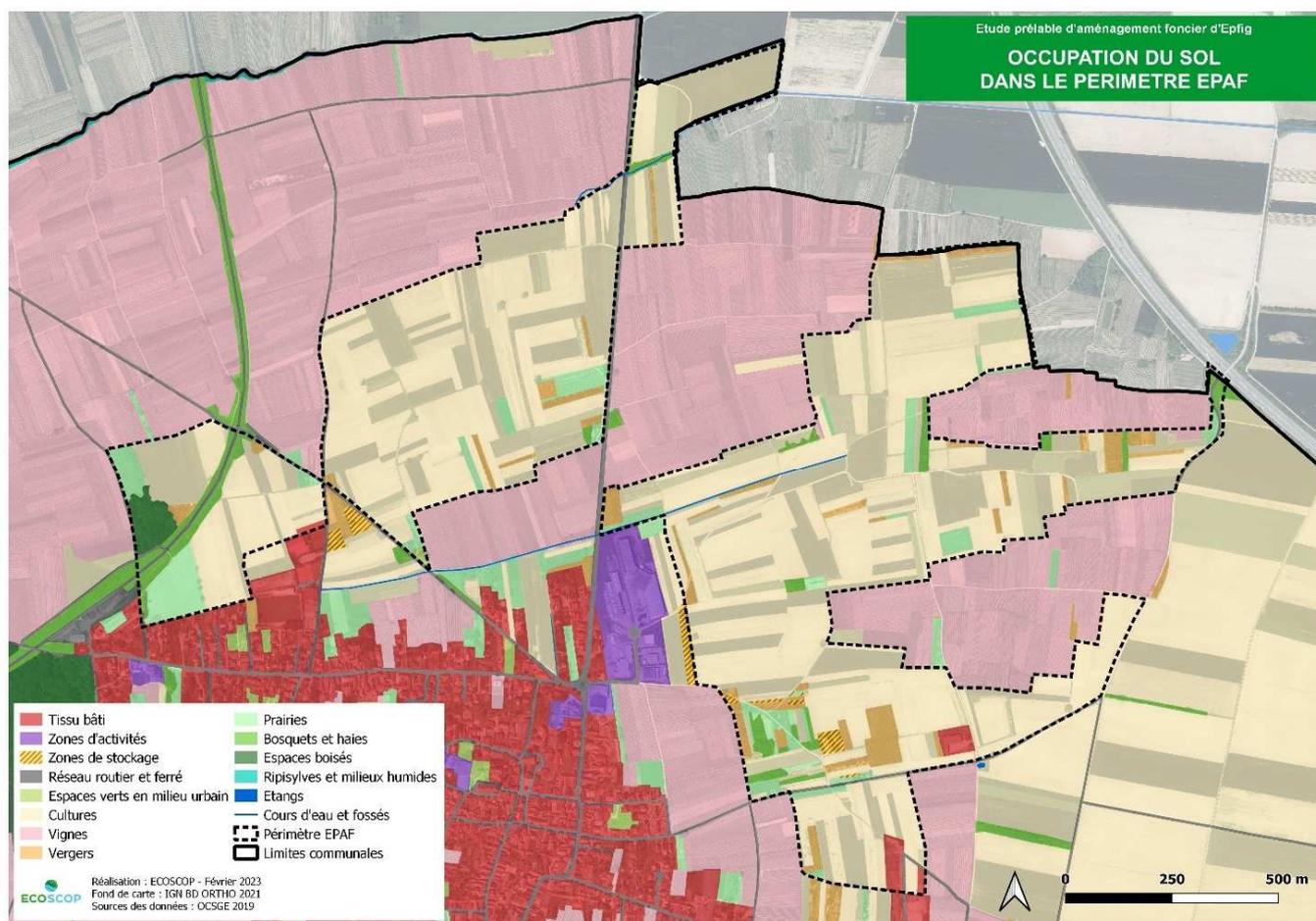
Types d'occupation du sol	Surfaces (ha)	Part de la commune (%)
Tissu bâti	109,5	4,9 %
Zones d'activités	12,3	0,5 %
Zones de stockage	3,1	0,1 %
Réseau routier et ferré	49,5	2,2 %
Espaces verts en milieu urbain	2,1	0,1 %
Cultures	705,2	31,5 %
Vignes	596,1	26,6 %
Vergers	30,6	1,5 %
Prairies	325,5	14,5 %
Bosquets et haies	48	2,1 %
Espaces boisés	342,6	15,3 %
Ripisylves et milieux humides	15,9	0,7 %
Total	2 240,4	100,0 %

A l'échelle du périmètre de l'EPAF, l'occupation du sol est très largement dominée par les cultures qui occupent 124,2 ha, soit 84 % de la superficie du périmètre.

Les vergers et les prairies couvrent de faibles superficies : 6,7 ha (4,5 %) pour les vergers et 7,6 ha (5,2 %) pour les prairies, et s'éparpillent principalement aux marges du périmètre EPAF.

Les bosquets et les haies occupent 3,9 ha, soit 2,6 % du périmètre ; ces milieux sont principalement associés à la voie ferrée et sont peu nombreux au sein des grandes cultures. Quelques haies sont présentes en marge du périmètre, en association avec les vergers et les prairies.

Un petit boisement de 1,1 ha est situé à l'ouest du périmètre EPAF, entre la voie ferrée et le vignoble.



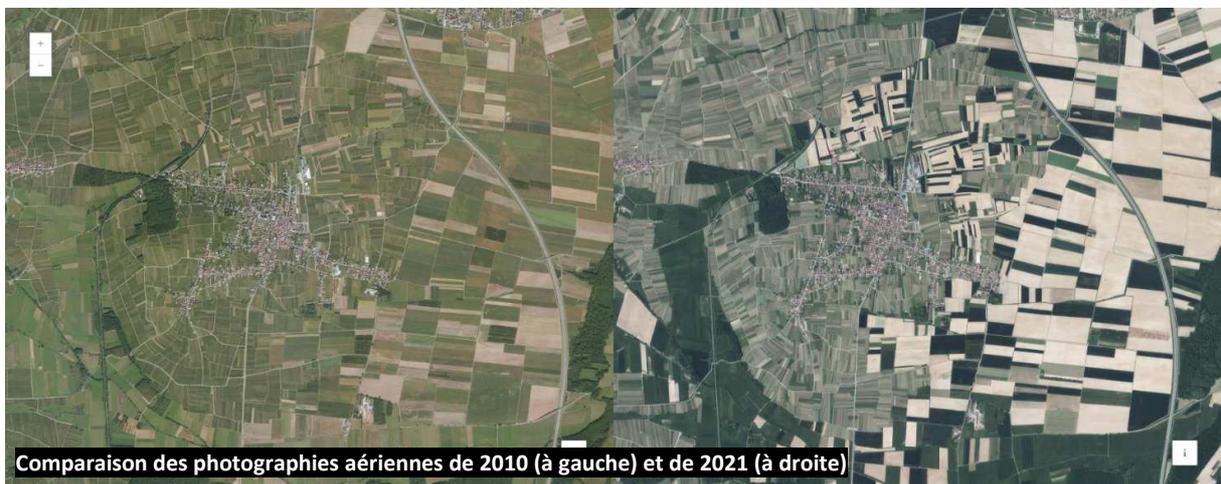
Carte 27 : Occupation du sol dans le périmètre EPAF

Tableau 26 : Répartition de l'occupation du sol actuelle dans le périmètre EPAF

Types d'occupation du sol	Surfaces (ha)	Part du périmètre EPAF (%)
Tissu bâti	1,3	0,9 %
Zones de stockage	0,5	0,3 %
Réseau routier et ferré	1,5	1,0 %
Espaces verts	0,1	0,1 %
Cultures	124,2	84,1 %
Vignes	0,8	0,6 %
Vergers	6,7	4,5 %
Prairies	7,6	5,2 %
Bosquets et haies	3,9	2,6 %
Espaces boisés	1,1	0,7 %
Total	147,7	100,0 %

4.2.1. Évolution des paysages depuis les années 1950

Traditionnellement, les villages alsaciens étaient entourés d'une ceinture de vergers assurant une production familiale mais également une transition avec l'espace rural contribuant à créer un cadre de qualité en soulignant la silhouette urbaine du bourg.



A Epfig, bien que cette ceinture de vergers ne fût guère développée, elle a régressé avec le développement urbain de la commune. Les arbres fruitiers étaient en revanche beaucoup plus nombreux sur les flancs de la colline. En effet, dans les années 1950, les coteaux les mieux exposés portaient des prés vergers qui s'intercalaient entre les vignes, formant ainsi une mosaïque paysagère diversifiée. Le secteur du *Hammelsberg*, au nord-est du village, était également recouvert de prés et de vergers.



Disparition des arbres fruitiers, remplacés par la vigne sur la colline d'Epfing



Les coteaux des lieux-dits *Hammelberg, Kopf et Berg* (à l'est du village), où la vigne a remplacé les vergers

Les arbres de manière générale étaient davantage présents au sein de l'espace agricole ainsi que le long des réseaux viaire et hydrographique. Malheureusement, la plupart des arbres plantés en bordure des routes et des chemins a aujourd'hui disparu et les ripisylves se sont amoindries.

L'exploitation intensive des sols, la mise en labours et la mécanisation ont peu à peu eu raison de la diversité des milieux et des paysages présents sur le ban communal. La construction de l'autoroute A35 dans les années 1960 a également profondément modifié le paysage agricole à l'est de la commune. Le remembrement a simplifié le parcellaire, aujourd'hui totalement dédié aux grandes cultures céréalières. Les éléments fixes du paysage (bosquets, haies, arbres isolés...) y sont relictuels à présent. Ceux-ci sont présents en plus grand nombre au nord du village dans le périmètre non remembré concerné par l'EPAF.

Les prairies étaient autrefois peu nombreuses dans le Piémont viticole. A Epfig, elles occupaient les fonds humides de part et d'autre de la Schernetz et les espaces riediens aux confins du ban communal. Ces prairies de fauche humides ont également régressé suite à la déprise agricole des années 1950-1960. Certaines parcelles abandonnées par l'agriculture ont fait l'objet d'un reboisement, principalement de peupliers, dans le cadre de la politique forestière nationale d'après-guerre. L'encouragement de ces reboisements s'est réalisé au détriment des milieux humides et ouverts de la Schernetz (lieux-dits *Salzmatten* le long de la voie ferrée et *Schneick* à l'est de l'autoroute), entraînant une fermeture du paysage dans le fond alluvial.



Reboisement des prairies humides de la Schernetz (extraits des photos aériennes de 1950 à droite et 2000 à gauche permettant de distinguer les plantations de peupliers)



Ambiances paysagères au sein de l'espace agricole ouvert où les éléments fixes du paysage se sont considérablement raréfiés

4.3. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE D'EPFIG

4.3.1. Atouts paysagers

Outre les édifices historiques et les fermes vigneronnes présentes au sein du noyau villageois ancien, les atouts paysagers d'Epfig sont liés à l'agriculture, au patrimoine arboré, au petit patrimoine rural et à l'eau.

✧ LA VIGNE

La vigne est sans conteste l'élément phare et emblématique du paysage de la commune. Le graphisme des rangs de vignes et l'agencement des parcelles soulignent la micro topographie et mettent particulièrement en valeur la colline et le village d'Epfig.

L'ouverture paysagère du vignoble est un atout majeur mais qui rend également cet espace sensible visuellement en cas de nouveaux aménagements. Les points de vue les plus remarquables sur le village, les Vosges et la plaine sont situés sur la colline qui accueille un sentier de découverte, le long de la RD1422 qui donne à voir le vignoble en traversant la commune selon un axe nord/sud, et au niveau de l'enclave agricole localisée au nord du village (lieu-dit *Freibreit*).



Une vue du vignoble et de l'entrée sud du village depuis la RD1422



Le vignoble d'Epfig exposé au sud



Vue sur le Piémont et les Vosges depuis le versant ouest de la colline d'Epfig, qui accueille le lieu-dit *Fronholz*



Paysage viticole au nord du village et vue sur le noyau historique d'Epfig depuis le lieu-dit *Freibreit*

✧ LES VERGERS

Sur le territoire d'Epfig, 2 types de vergers sont recensés : les vergers traditionnels à hautes tiges et les vergers de production. Même s'ils ne présentent pas la même richesse paysagère et écologique, chaque type de verger apporte par petite touche une certaine diversité appréciable dans le paysage. Ils animent et colorent les versants et la plaine au printemps.

Le verger haute tige traditionnel est une composante paysagère fragile et menacée à la fois par le développement de l'urbanisation, l'intensification agricole (suppression dans les prairies de fauche, dans le vignoble...), l'aménagement foncier, mais aussi par simple abandon, manque d'entretien et le non renouvellement des arbres vieillissants.



Les vergers traditionnels hautes tiges



Les vergers de production



✧ LES ALIGNEMENTS D'ARBRES ET LES ARBRES ISOLÉS

Les plantations d'arbres le long des axes de communication occupent une place particulière dans le paysage. Elles sont le fruit d'une politique ancienne qui accordait dès le 18^e siècle un soin particulier au traitement paysager des routes principales. Aujourd'hui, bien qu'il ne subsiste que quelques sections sur le territoire d'Epfig, les alignements d'arbres conservent un intérêt paysager car leur géométrie structure et rythme le paysage des bords de route. Elles constituent également un repère visuel dans l'espace rural, particulièrement dans la plaine où les vastes étendus cultivées laissent peu de place aux arbres. Les arbres isolés encore présents sont pour la plupart des arbres de bord de champs qui ne gênent ni la culture en place ni le passage des machines agricoles. Des arbres ont aussi été conservés dans les champs lorsqu'ils indiquent l'emplacement d'un fossé ou des limites cadastrales.



Quelques alignements d'arbres et arbres isolés du territoire



Les arbres isolés jouent également un rôle paysager important. Ils se détachent dans le paysage, attirent le regard et constituent des points de repère. Mais tout comme les alignements d'arbres, les arbres isolés sont devenus une composante paysagère fragile. Les photographies aériennes des années 1950 montrent que le paysage était bien plus arboré que de nos jours. Les arbres isolés ont payé un lourd tribut face aux changements de pratiques culturales, aux

remembrements et au développement urbain, et si leur protection n'est pas assurée, ils restent potentiellement menacés.

Le maintien des alignements d'arbres et des arbres isolés existants au sein de l'espace rural est donc primordial.

✧ **LE PETIT PATRIMOINE RURAL**

Epfig, tout comme de nombreux villages du Piémont viticole, est agrémenté d'un petit patrimoine rural bien représenté. Ce patrimoine est principalement composé d'édifices culturels (calvaires, oratoires). Ces éléments ponctuels contribuent à l'enrichissement d'un site, d'un point de vue, d'un chemin rural ou d'un sentier.

Un autre élément singulier est présent au sein de l'espace rural d'Epfig. Il s'agit du banc-reposoir, ce petit édifice en grès installé pendant la période napoléonienne, qui permettait aux paysans de se reposer en chemin et de soutenir leur charge.



Calvaire (à gauche) et banc-reposoir (à droite)

✧ **LES RIPISYLVES ET LES MILIEUX HUMIDES**

La ripisylve, cette formation végétale linéaire ; qui se développe en bordure de cours d'eau, apporte un repère et une diversité dans les espaces ouverts. Elle est particulièrement présente au sud du ban communal où elle souligne le passage de la Schernetz. Elle est également plus ou moins développée le long de certains fossés qui drainent les espaces cultivés.

Quant aux prairies et aux boisements humides, qui s'étendent sur les fonds plats du vallon et dans le ried de la Schernetz, contrastent fortement avec le vignoble et les espaces labourés.

La préservation des ripisylves et des milieux naturels humides constitue ainsi un enjeu majeur à l'échelle de l'ensemble du territoire communal.

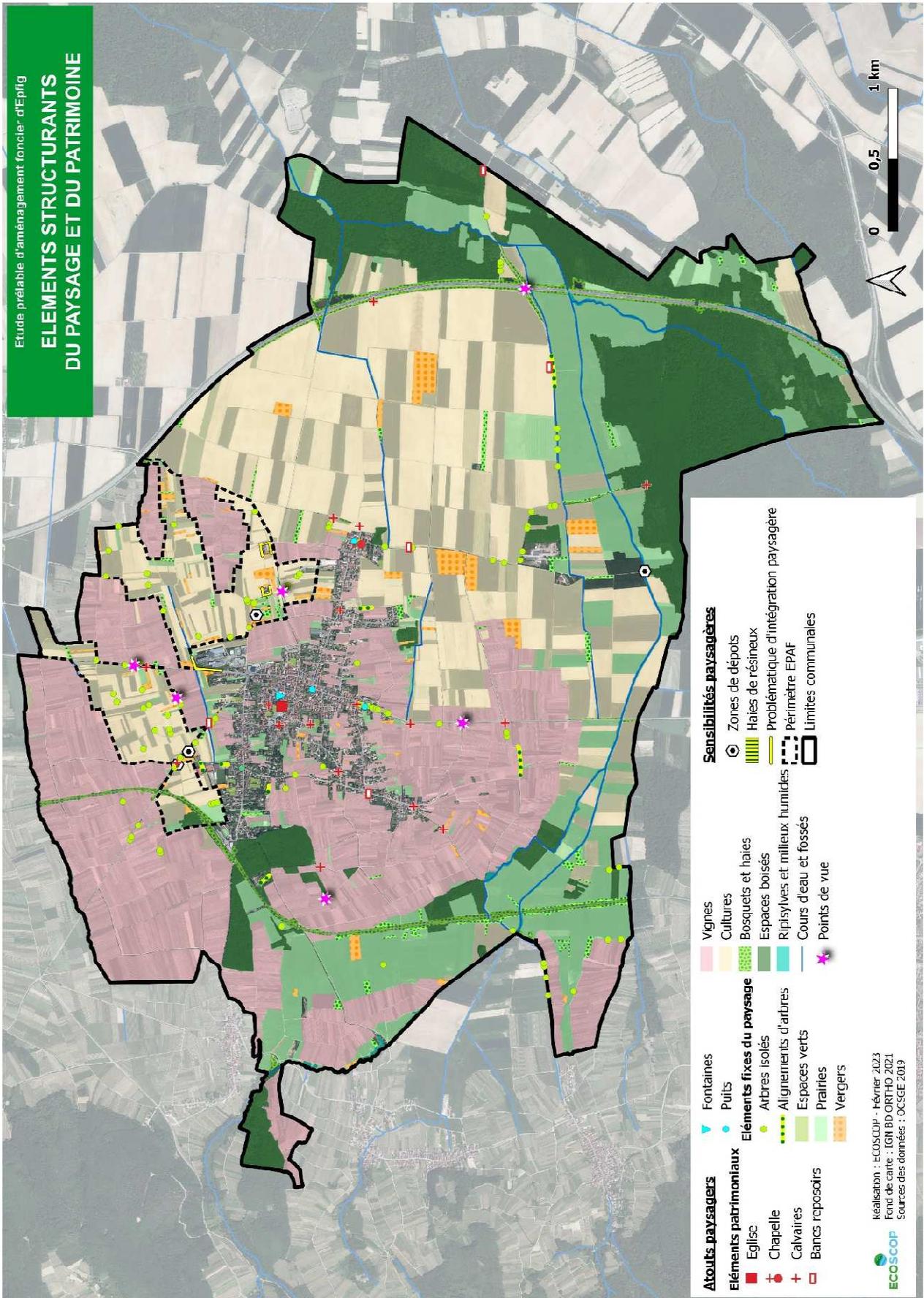


4.3.2. Sensibilités paysagères

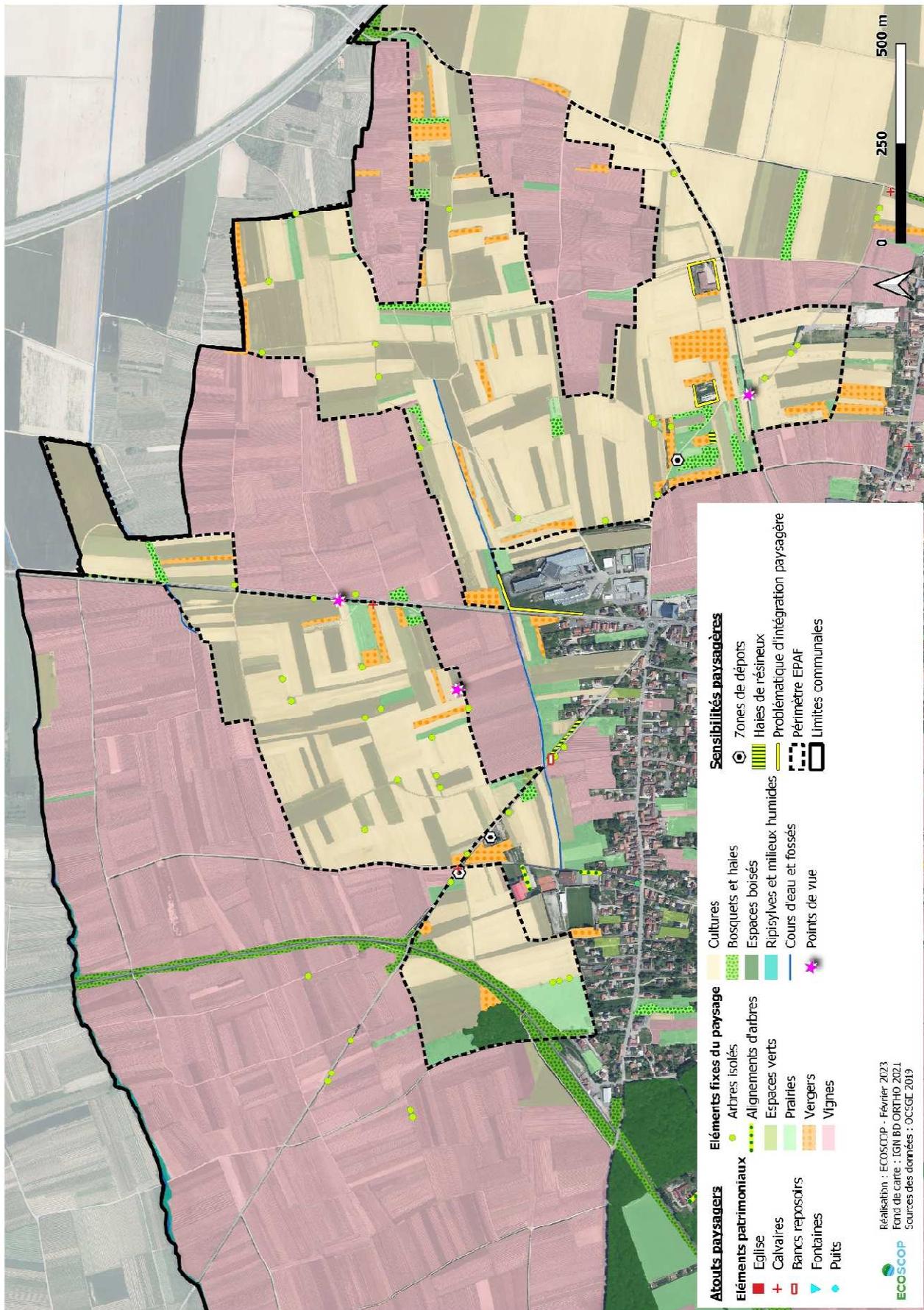
Les principales sensibilités paysagères sont liées à la présence de quelques zones de stockage ou de dépôts au sein de l'espace agricole, de haies de résineux qui forment des écrans opaques et rigides, ou à l'absence d'intégration paysagère de certains aménagements en périphérie du village (zone d'activités, bâtiments agricoles).



L'ensemble des atouts et des sensibilités paysagères mentionnés sont représentés et localisés sur les cartes qui suivent.



Carte 28 : Éléments structurants du paysage et du patrimoine



Carte 29 : Éléments structurants du paysage et du patrimoine dans le périmètre EPAF

4.4. PATRIMOINE HISTORIQUE, CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE

4.4.1. Historique du village

Ce bourg remontant à la plus haute Antiquité a été occupé par des populations celtiques et germaniques. Sous l'Empire romain, la cité était connue sous le nom d'Epicum (dont la forme Apica est probablement une cacographie). Les troupes romaines y auraient planté, dès le début de leur présence, les premiers plants de vignes. Des immigrants alamans se mêlent peu à peu aux populations locales gallo-romaines originelles et le bas latin est remplacé par un dialecte alémanique.

Dans les textes entre le 12^e et le 17^e siècle, il est fait mention du cimetière fortifié d'Epfig, appelé aussi « château ».

A partir du 12^e siècle, les évêques de Strasbourg qui y possédaient un château, dont il ne reste qu'une partie d'une tour et des caves voûtées, dominent la ville. Epfig est complètement ruinée en 1439, lors des premières incursions du parti Armagnac. Il est une deuxième fois détruit en 1632 lors de la guerre de Trente Ans. Entre le 11^e et le 14^e siècle est érigée une chapelle romane portant le nom de Sainte-Marguerite qui possède un porche unique en Alsace et un ossuaire dont la plupart des ossements provient de la destruction du village disparu et voisin de Kollwiller. Au 18^e siècle, le cardinal de Rohan fait construire une résidence à côté du donjon. A cette époque, le village d'Epfig possédait 60 puits et un calvaire de 3 croix.

4.4.2. Monuments et sites

La chapelle Sainte-Marguerite a été classée monument historique par arrêté du 21 juin 1876 et bénéficie d'une servitude de protection dans un périmètre de 500 m, dans lequel l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est obligatoire pour tout permis de construire ou de démolir.

L'église Saint-Georges est située en haut de la rue de l'Église. L'édifice actuel a été reconstruit au 18^e siècle. Auparavant 2 autres églises l'avaient précédé : l'église primitive du 8^e siècle qui a été détruite à la fin du XII^e siècle et remplacée par une église romane.



Chapelle romane Sainte-Marguerite (à gauche) et Église Saint-Georges (à droite)

Près de l'église, le presbytère est à l'origine un château construit par les Rohan dans l'enceinte de l'ancien cimetière fortifié. Ce château leur servait de résidence de chasse. Le bâtiment, construit en grès, a été élevé vers 1725. Sur le linteau de la porte figurent les armes des princes de Rohan.

Un château fort épiscopal dit Maison de l'Évêque, existant depuis le 12^e siècle, est également présent au cœur du village. L'enceinte du château englobait l'église et le cimetière. Le château fut incendié en 1632 et probablement restauré au cours du 1^{er} quart du 18^e siècle. Du 19^e siècle jusqu'à ces dernières années, le logis servait de presbytère, actuellement institut médico éducatif.

L'hôtel de ville a été construit en 1749 par un architecte de Sélestat chargé de veiller et de diriger les travaux des bâtiments publics et culturels de la région.

D'autres monuments emblématiques sont implantés dans la commune : les bancs reposoirs. Il s'agit d'éléments patrimoniaux typiques de l'Alsace, principalement de 2 types. Les premiers datent de 1811, ils sont appelés « Bancs du Roi de Rome ». Ils ont été érigés pour célébrer la naissance du fils de Napoléon I^{er}. Les seconds sont baptisés « Banc de l'Impératrice » et ont été préconisés par le préfet d'Alsace de l'époque. Sur le principe, ces bancs, toujours en grès, devaient être placés à intervalle régulier tous les 2 kilomètres. Il reste 5 bancs reposoirs sur Epfig.

Plusieurs autres édifices et monuments sont également inventoriés tel que l'école, des maisons de maître, des fermes à pan de bois, des puits, oratoire, calvaire, etc. La base de données du patrimoine monumental et architectural

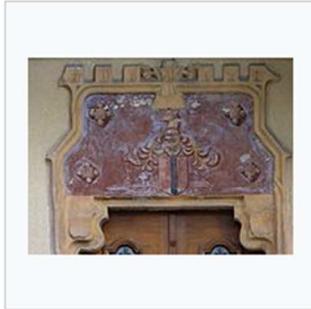
Mérimée recense 35 notices au titre des monuments historiques et de l'inventaire général.



Hôtel de ville (1857).



Maison épiscopale dite Maison de l'Évêque (XV^e-XVIII^e).



Linteau de porte de la maison épiscopale.



Maison à colombages.

4.4.3. Sites archéologiques

Le Service Régional de l'Archéologie de la D.R.A.C. ne recense aucun site archéologique sur le territoire d'Epfig.

4.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Une commune située à cheval sur 2 unités paysagères distinctes : le Piémont viticole et la Plaine et les Rieds, dont les enjeux paysagers communs sont le maintien d'une diversité paysagère et la maîtrise des extensions urbaines.

L'occupation du sol dominée par les cultures et la vigne qui couvrent plus de la moitié du territoire communal.

Près de 85 % du périmètre EPAP occupés par des cultures annuelles. Les prairies et les vergers couvrent moins de 10 % de la superficie.

Une évolution des paysages marquée par la régression des éléments fixes du paysage qui structurent et animent les espaces ouverts de l'ensemble du territoire : diminution de la superficie des vergers et des prairies, disparition de nombreux arbres isolés dans le vignoble et de haies, suppression de certains alignements d'arbres le long des routes et amenuisement des ripisylves.

Les causes de ces évolutions sont liées à l'exploitation intensive des sols, la mise en labours et la mécanisation, au développement urbain et à la construction de l'A35 ainsi qu'aux remembrements parcellaire qui ont conduit à la simplification des paysages agricoles.



Secteur à enjeux paysagers situé dans le prolongement de la rue du Diebweg mettant en valeur la façade urbaine patrimoniale avec l'église en point d'appel

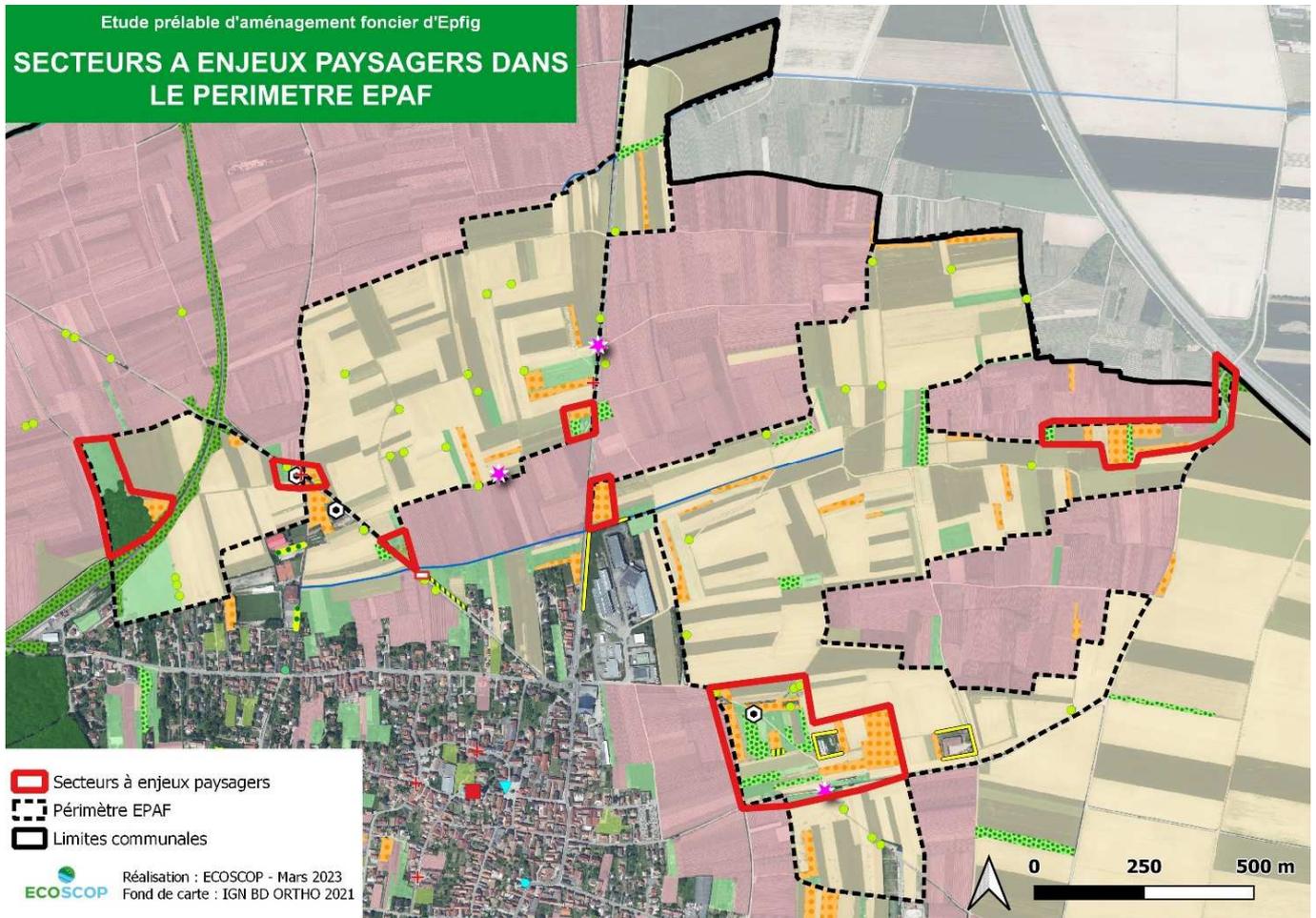
Des atouts paysagers liés à l'agriculture (vignoble, vergers), au patrimoine arboré (alignement d'arbres, arbres isolés, haies), au petit patrimoine rural (calvaires, banc-reposoir) et à l'eau (ripisylves, milieux humides).

Des sensibilités paysagères liées à la présence de zones de stockage ou de dépôts au sein de l'espace agricole, de haies de résineux ou à l'absence d'intégration paysagère de certains aménagements périurbains (zone d'activités, bâtiments agricoles).

Un patrimoine bâti riche composé de nombreux édifices patrimoniaux dont la Chapelle Sainte-Marguerite classée monument historique.

Les principaux enjeux relatifs au paysage et au patrimoine sont :

- La préservation des secteurs de mosaïque paysagère composés de parcelles imbriquées de vergers, de prairies, de potagers, de bosquets et de haies qui subsistent au sein de l'espace agricole et périurbain.
- La protection des arbres isolés, des alignements d'arbres et des haies encore existants.
- La réhabilitation de la place de l'arbre et de la haie dans le paysage agricole.
- La mise en valeur du petit patrimoine rural.



Carte 30 : Secteurs à enjeux paysagers

5. VOLET MILIEUX NATURELS (HABITATS-FLORE-FAUNE)

5.1. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION

Plusieurs dispositifs permettent la reconnaissance et la protection des milieux naturels remarquables d'un territoire. Ils peuvent être distingués de la manière suivante :

- Les dispositifs de protection réglementaire : forêt de protection, Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, etc. Il s'agit de dispositifs réglementaires (inscrits dans le Code de l'Environnement), permettant une protection forte des milieux concernés ;
- La maîtrise foncière : elle permet à l'acquéreur de disposer de tous les droits liés à la propriété et vise le plus souvent une acquisition de terrains à fort intérêt écologique afin de les préserver (exemple des espaces naturels sensibles des Conseils Départementaux) ;
- Le réseau Natura 2000 : il a pour objectif de « développer un réseau écologique européen de sites destiné à préserver à long terme la biodiversité sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire » ;
- Les autres dispositifs contractuels : dispositif volontaire par contractualisation (exemple des Mesures Agro-Environnementales), contrat de gestion avec un gestionnaire d'espaces naturels (par exemple le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, ou dans le cadre de Natura 2000) ;
- Les dispositifs d'inventaires : ces dispositifs permettent de mettre en évidence les espaces les plus intéressants au regard de leur biodiversité sans toutefois leur conférer un quelconque statut de protection. Il s'agit essentiellement des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique).

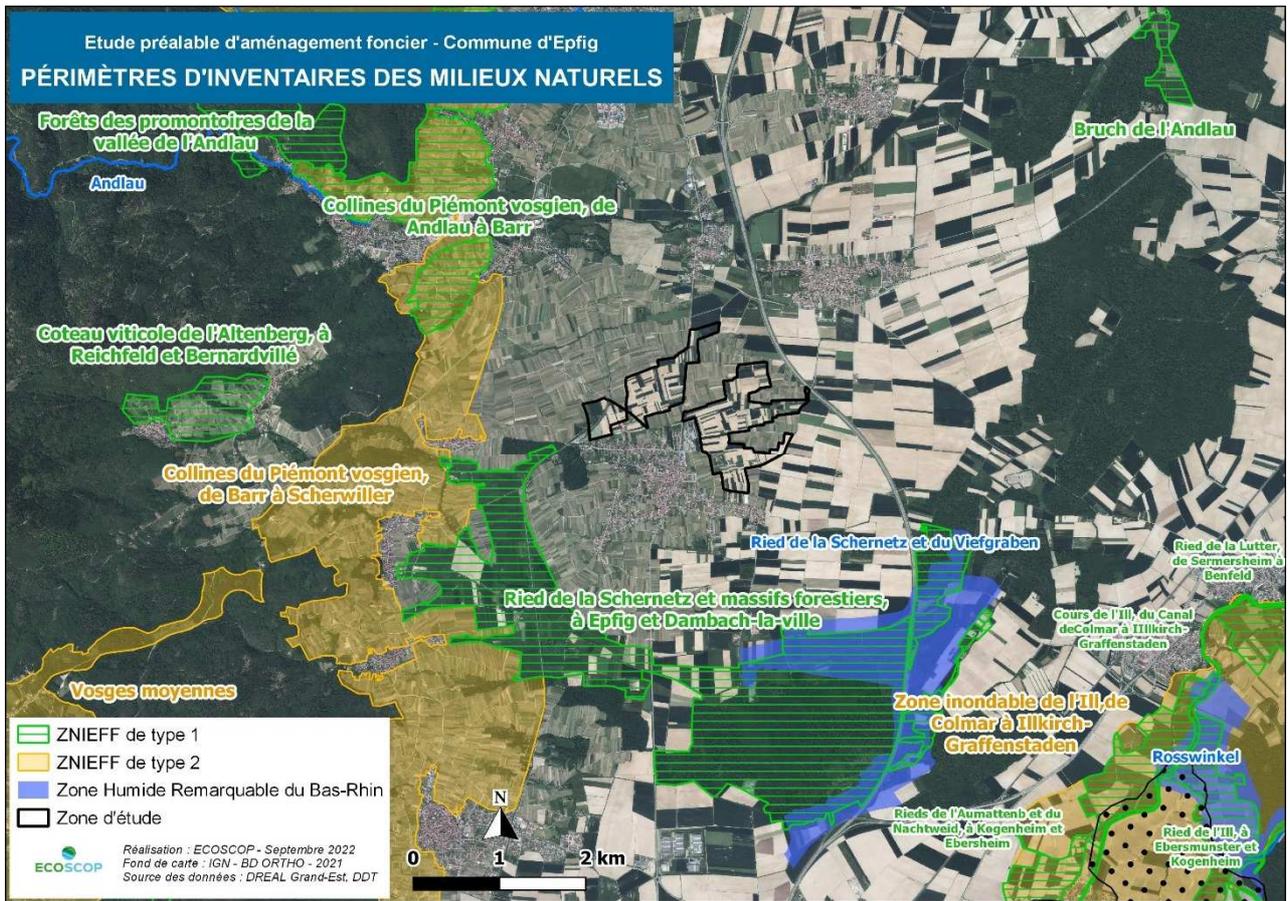
La zone d'étude ouest est incluse au périmètre du site inscrit « Massif des Vosges ». Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2 sont localisées dans les environs du périmètre de l'EPAF, dont la plus proche est située à environ 400 m du secteur d'étude, ainsi que 3 Zones Humides Remarquables du Bas-Rhin.

Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 1 km au sud-ouest du secteur d'étude. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation du « Val de Villé et Ried de la Schernetz ». Les autres sites Natura 2000 proches sont éloignés de plus de 5 km des zones d'étude.

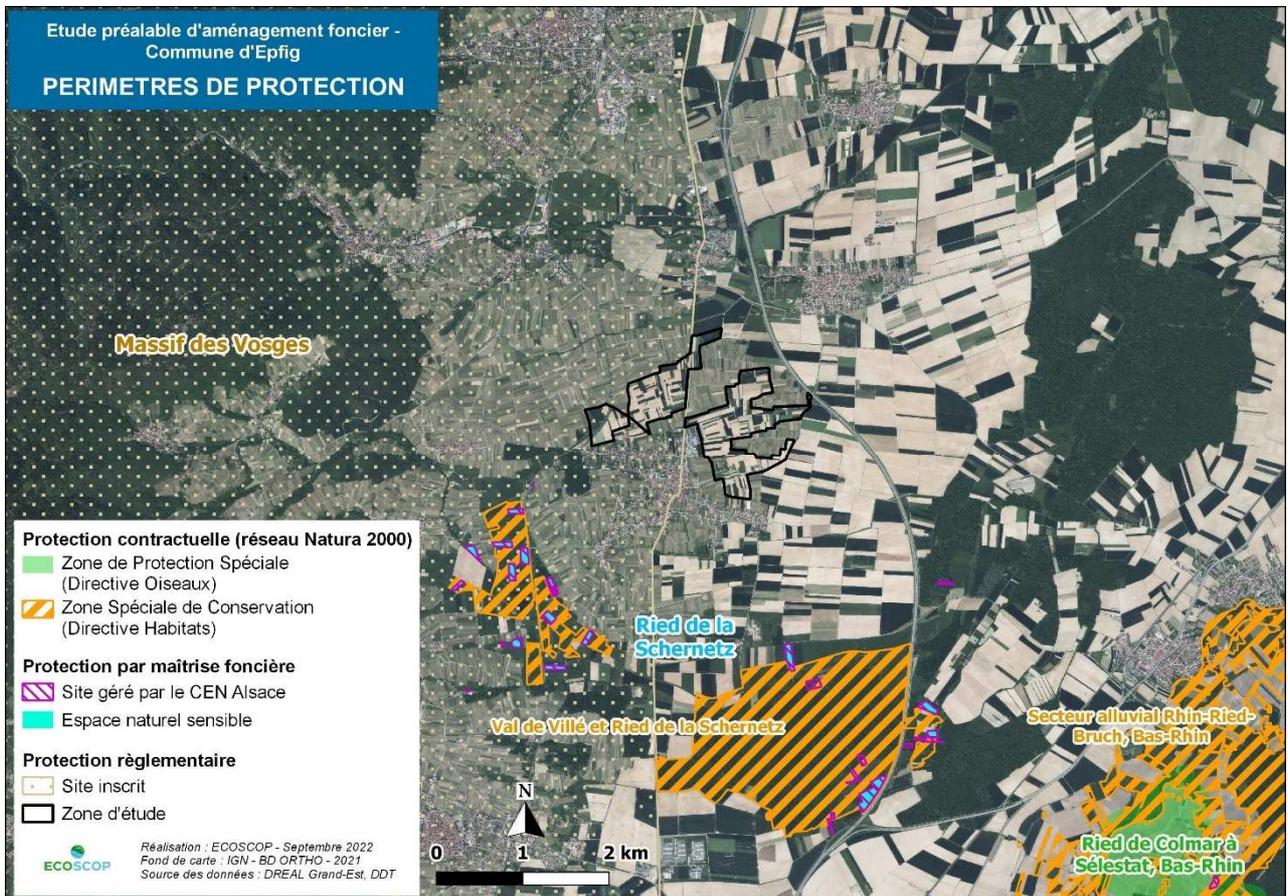
Tableau 27 : Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel remarquable à proximité des zones d'étude

Type de zonage	Identifiant	Intitulé	Date du dernier arrêté	Communes concernées	Superficie	Distance par rapport aux zones d'étude
Protection contractuelle						
Site Natura 2000 de la Directive « Oiseaux » : Zone de Protection Spéciale (ZPS)	FR4213813	Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin	23/11/2018	Bergheim, Colmar, Guémar, Ostheim, Wickerschwihr...	5 229 ha	5,6 km
Site Natura 2000 de la Directive « Habitats » : Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR4201803	Val de Villé et Ried de la Schernetz	07/10/2016	Breitenau, Dambach-la-Ville, Épfig, Scherwiller...	2 046 ha	1 km
	FR4201797	Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin	12/05/2014	Beinheim, Drusenheim, Erstein, Obernai, Sélestat...	20 162 ha	5,1 km
Protection par maîtrise foncière						
Espaces Naturels Sensibles	-	Ried de la Schernetz	-	Épfig	21,6 ha	800 m
	-	Dachsbach	-	Nothalten	0,7 ha	2,2 km
Sites du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace	-	Fronholz	-	Épfig	260 m ²	800 m
	-	Erlen & Erlenmatten	-	Épfig	5,2 ha	1 km
	-	Lochmatten	-	Épfig	2,1 ha	1,7 km

Type de zonage	Identifiant	Intitulé	Date du dernier arrêté	Communes concernées	Superficie	Distance par rapport aux zones d'étude
	-	Spitzmatt	-	Epfig	1 ha	1,8 km
	-	Bannmatten	-	Epfig	1,3 ha	2 km
	-	Eichmatt	-	Nothalten	0,6 ha	2,1 km
	-	Baechtrettel	-	Epfig	1,1 ha	2,2 km
	-	Brukeln	-	Epfig	1,1 ha	2,4 km
	-	Schneckenmatten	-	Epfig	1,6 ha	2,2 km
	-	Waeldele	-	Epfig	0,4 ha	2,4 km
	-	Neuergraben	-	Epfig	1,1 ha	2,6 km
	-	Marbach	-	Epfig	3,4 ha	3,1 km
	-	Thalmatten	-	Blienschwiller	650 m ²	3,2 km
	-	Eichenhuerst	-	Epfig	1,3 ha	3,2 km
	-	Streng	-	Dambach-la-Ville	0,1 ha	3,6 km
	-	Brandel	-	Epfig	5,5 ha	3,6 km
Protection réglementaire						
Site inscrit	-	Massif des Vosges	01/09/1971	Epfig, Obernai, Châtenois, Andlau...	45 850 ha	Inclus
Inventaires et autres dispositifs						
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1)	420030431	Ried de la Schernetz et massifs forestiers, à Epfig et Dambach-la-Ville	-	Blienschwiller, Dambach-la-Ville, Epfig, Kogenheim...	853 ha	0,4 km
	420030415	Collines du Piémont vosgien, de Andlau à Barr	-	Andlau, Barr, Eichhoffen, Heiligenstein, Mittelbergheim	364 ha	1,7 km
	420030412	Coteau viticole de l'Altenberg, à Reichfeld et Bernardvillé	-	Bernardvillé, Reichsfeld	78 ha	3,6 km
	420030385	Forêts des promontoires de la vallée de l'Andlau	-	Andlau	122 ha	3,9 km
	420030433	Rieds de l'Aumattenb et du Nachtweid, à Kogenheim et Ebersheim	-	Ebersheim, Ebersmunster, Kogenheim	155 ha	5,1 km
	420007170	Ried de la Lutter, de Sermersheim à Benfeld	-	Benfeld, Kogenheim, Sand...	611 ha	5,2 km
	420030420	Cours de l'III, du Canal de Colmar à Illkirch-Graffenstaden	-	Baldenheim, Ebersmunster, Eschau, Hipsheim...	268 ha	5,3 km
	420007114	Bruch de l'Andlau	-	Blaesheim, Geispolsheim, Innenheim...	3 804 ha	5,3 km
	420007165	Ried de l'III, à Ebersmunster et Kogenheim	-	Baldenheim, Ebersmunster, Sélestat...	788 ha	5,6 km
ZNIEFF de type 2	420030442	Collines du Piémont vosgien, de Barr à Scherwiller	-	Bernardvillé, Châtenois, Epfig, Mittelbergheim...	1 653 ha	1,2 km
	420030443	Zone inondable de l'III, de Colmar à Illkirch-Graffenstaden	-	Benfeld, Fegersheim, Sélestat, Colmar...	17 302 ha	4,9 km
Zone Humide Remarquable du Bas-Rhin	ZH116	Ried de la Schernetz et du Viefgraben	-	Dambach-la-Ville, Epfig, Kogenheim	342 ha	1,6 km
	-	Andlau	-	Andlau, Le Hohwald	13,7 km	3,3 km
	ZH142	Rosswinkel	-	Kogenheim, Ebersmunster	140 ha	5,5 km



Carte 31 : Périmètres d'inventaires des milieux naturels



Carte 32 : Périmètres de protection des milieux naturels

5.2. INVENTAIRES DES HABITATS ET DE LA FLORE

5.2.1. Données bibliographiques

◇ DESCRIPTION DES STATUTS

Les statuts des 20 espèces protégées et/ou patrimoniales connues dans la bibliographie se répartissent selon les caractéristiques suivantes (cf. Tableau 28 ci-après) :

- 3 espèces sont protégées à l'échelle nationale et 7 sont protégées en Alsace ;
- 18 espèces sont inscrites à la liste rouge nationale et/ou régionale des espèces menacées.

Tableau 28 : Flore protégée et/ou patrimoniale issue de la bibliographie

Nom scientifique	Nom commun	Statut					Potentialité de présence dans les zones d'étude
		Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun				-	EN	Très faible
<i>Carex buxbaumii</i> Wahlenb., 1803	Laïche de Buxbaum	liste 1			NT	VU	Nulle
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laïche allongée				-	NT	Nulle
<i>Carex praecox</i> Schreb., 1771	Laïche précoce				-	VU	Très faible
<i>Chaerophyllum bulbosum</i> L., 1753	Cerfeuil bulbeux			x	-	LC	Moyen
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	Orchis vert				NT	EN	Très faible
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais			x	-	NT	Nulle
<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiolle officinale	liste 2			-	EN	Nulle
<i>Helleborus niger</i> L., 1753	Rose de Noël	liste 2			-	NA	Très faible
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle			x	-	VU	Nulle
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée				-	NT	Moyen
<i>Lathyrus palustris</i> L., 1753	Gesse des marais			x	EN	EN	Nulle
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discoloré				-	NT	Nulle
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé				-	VU	Très faible
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Œnanthe fistuleuse				-	EN	Très faible
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich, 1776	Œnanthe à feuilles de peucedan			x	-	EN	Très faible
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi				-	NT	Nulle
<i>Stellaria palustris</i> Retz., 1795	Stellaire glauque			x	VU	EN	Nulle
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles étroites				-	VU	Nulle
<i>Viola persicifolia</i> Schreb., 1771	Violette à feuilles de pêcher			x	EN	EN	Nulle

Statuts des espèces présentés en annexes

◇ ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE

Les espèces peuvent être classées en fonction des types de milieux dans lesquels elles se développent. On peut alors estimer celles qui sont le plus à même d'être présentes dans le périmètre d'étude.

Seules 2 espèces ont une chance significative de pouvoir être observées dans le périmètre d'étude : le Cerfeuil bulbeux qui est inféodé aux ourlets eutrophiles, un type de végétation qu'on rencontre régulièrement à proximité des cultures et la Gesse hérissée qui occupe les friches herbacées et parfois les cultures les moins intensives.

Dans le cas présent, on considère au regard de l'occupation du sol des zones d'études, que les potentialités de présence sont nulles pour les espèces de prairies humides, de pelouses, de boisements humides et de mégaphorbiaies. Il est très peu probable d'observer du Buis commun ou de la Rose de Noël, compte-tenu de la rareté des habitats boisés et des lisières. Il en est de même pour l'Œnanthe fistuleuse et l'Œnanthe à feuilles de peucedan qui sont des espèces de prairies humides mais qui peuvent occuper secondairement les fossés.

La Laïche précoce, l'Orchis vert et l'Orchis brûlé sont des espèces qui peuvent s'observer dans des prairies maigres, un type d'habitat qu'il est peu probable de rencontrer dans le contexte agricole du secteur d'étude.

✧ ENJEUX EN PREMIÈRE APPROCHE

Les enjeux vis-à-vis de la flore remarquable citée dans la bibliographie sont très faibles. Le secteur d'étude ne comporte presque aucun habitat favorable à leur présence. 2 espèces pourraient potentiellement coloniser le périmètre de l'EPAF, mais elles ne formeraient *a priori* pas des populations importantes du fait de l'étendue limitée des habitats qui leur sont favorables. De plus, le Cerfeuil tubéreux, bien que protégé, n'a aucun statut de patrimonialité, tandis que celui de la Gesse hérissée n'est pas très élevé.

5.2.2. Résultats des inventaires

✧ LES HABITATS NATURELS

Au total, 45 habitats (mosaïques et faciès compris) ont été dénombrés dont 8 ont été associés à un syntaxon et 2 correspondent à des habitats d'intérêt communautaire de la Directive « Habitats ». Les habitats identifiés peuvent globalement se répartir en 4 grandes catégories :

- Les milieux arborés et arbustifs (5,24 ha) ;
- Les prairies et végétations associées (13,87 ha) ;
- Les friches (2,61 ha) ;
- Les habitats artificialisés (126,25 ha).

Le Tableau 29 reprend l'ensemble des habitats identifiés au sein des zones d'étude. La cartographie des habitats figure en annexes. La majeure partie des zones d'étude est occupée par les grandes cultures intensives qui représentent plus de 80 % de leur superficie. Les milieux herbacés arrivent en seconde position et correspondent à des prairies de fauche naturelles ou semées, parfois exploitées en vergers. La partie sud du secteur d'étude est la plus variée en termes de végétation (mosaïque de friches, bosquets, vergers, jardins...).

Tableau 29 : Synthèse des habitats identifiés au sein des zones d'étude

Habitat	Syntaxon	Code CORINE	Natura 2000	Surface (ha)	Enjeux
Milieux arborés et arbustifs					
Bosquet de résineux et feuillus en mélange	-	84.3	-	0,08	Faible à moyen
Bosquet de Robinier faux-acacia	<i>Robinieatea pseudoacaciae</i>	83.324	-	1,86	Très faible
Bosquet de Saule fragile	<i>(Salicion albae)</i>	44.13	9,10E+01	0,13	Moyen
Fourré à Cornouiller sanguin	<i>Pruno spinosae - Crataegetum</i>	31.81	-	0,24	Faible
Fourré de Robinier faux-acacia	<i>Robinieatea pseudoacaciae</i>	83.324	-	1,01	Très faible
Fourré x roncier	-	31.8F	-	0,09	Faible
Fruticée	<i>Pruno spinosae - Crataegetum</i>	31.81	-	0,46	Moyen
Fruticée x friche herbacée	<i>Pruno spinosae - Crataegetum</i>	31.81 x 87.1	-	0,04	Moyen
Haie de feuillus	-	84.3	-	0,2	Moyen
Fruitier	-	83.15	-	0,25	Moyen
Vergeur x fourré	-	83.15 x 31.8F	-	0,7	Moyen
Résineux	-	83.31	-	0,12	Très faible
Plantations ornementales	-	83.325	-	0,07	Très faible
Prairies et végétations assimilées					
Prairie mésophile	-	38.22	6510	2,34	Moyen
Prairie mésophile appauvrie	-	38.22	-6510	0,22	Faible
Prairie mésophile dégradée	-	38.22 / 38.22 x 87.1	-6510	0,81	Faible à moyen
Prairie semée	-	81.1	-	2,79	Très faible
Pré-verger	-	83.15 x 38.22	6510	4,03	Moyen
Vergeur intensif	-	83.15	-	1,71	Faible
Formation prairiale	-	38.22	-	0,65	Faible
Formation prairiale à Grande Cigué	-	38.22 x 87.1	-	0,31	Faible
Formation prairiale eutrophile	-	38.22	-	0,18	Faible

Habitat	Syntaxon	Code CORINE	Natura 2000	Surface (ha)	Enjeux
Fossé et végétation prairiale	-	89.22 x 38.22	-	0,24	Faible
Parc à chevaux	-	38.1	-	0,59	Très faible
Friches					
Friche à Tanaisie commune et Solidage	<i>Artemisietea vulgaris</i>	87.1	-	0,21	Très faible
Friche eutrophile	<i>Galio aparines - Urticetea dioicae / Stellarietea mediae / (Lathyro tuberosi – Agropyretum repentis)</i>	37.72 / 87.1	-	0,81	Très faible à faible
Friche herbacée	-	87.1	-	0,3	Faible
Friche herbacée mésohygrophile	-	37.71	-	0,06	Moyen
Friche rudérale sur remblai	<i>(Artemisietea vulgaris x Stellarietea mediae)</i>	87.2	-	0,1	Très faible à faible
Friche x roncier	-	87.1 x 31.831	-	0,04	Faible
Jachère à espèces exotiques envahissantes	-	87.1	-	0,26	Très faible
Roncier	-	31.831	-	0,46	Très faible à faible
Roncier x friche eutrophile	-	31.831 x 87.1	-	0,05	Faible
Sol partiellement végétalisé	<i>Polygono arenastri - Poetea annuae</i>	87.2	-	0,06	Très faible
Verger enfriché	-	83.15 x 87.1	-	0,26	Faible à moyen
Habitats artificialisés					
Jardin	-	85.31	-	0,09	Très faible
Potager	-	85.32	-	0,23	Très faible
Vignes	-	83.21	-	0,67	Très faible
Stockage de bois x friche	-	87.1	-	0,31	Très faible
Stockage de bois x prairie semée	-	81.1	-	0,34	Très faible
Chemin enherbé	<i>Lolio perennis - Plantaginetum majoris pp</i>	87.2	-	1,33	Très faible
Culture	-	82.11	-	119,87	Très faible
Culture de Miscanthus	-	82.11	-	0,48	Très faible
Gravats	-	-	-	0,01	Nul
Espace artificialisé	-	-	-	2,92	Nul

- **Les milieux arborés et arbustifs**

Les habitats boisés du territoire sont les haies et les bosquets de feuillus, parfois en mélange avec des résineux, des fruticées et des vergers ayant évolués en fourrés, plus rarement des haies de résineux ou des plantations ornementales. Les formations arborées et arbustives sont minoritaires dans les zones d'étude. Elles sont principalement localisées dans la partie ouest du secteur d'étude le long de la voie ferrée. Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) y est prépondérant, autant dans le bosquet au nord du chemin de fer que dans les talus de ce dernier où il est essentiellement présent à l'état arbustif. Quelques bosquets de surface modeste ponctuent également le sous-périmètre à l'est, au sud du lieu-dit *Stotzenweg* en particulier. Plus de la moitié des habitats boisés du périmètre sont majoritairement constitués de Robinier faux-acacia.

L'un des bosquets les plus notable est situé dans le secteur nord, dans le secteur du lieu-dit *Burgweg*. Il rassemble diverses essences comme le Saule fragile (*Salix fragilis*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et des fruitiers comme le Mirabellier (*Prunus domestica subsp. syriaca*) et le Noyer (*Juglans regia*). Un bosquet à Saule fragile (*Salix fragilis*) est localisé à l'est du périmètre, au sud du lieu-dit *Kopf*. Ce bosquet est le seul habitat humide identifié au sein du périmètre de l'EPAF.

Les fourrés et fruticées se composent d'espèces arbustives très communes comme l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Prunelier (*Prunus spinosa*), le Noisetier (*Corylus avellana*) ou encore le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Ces espèces peuvent aussi se développer au sein d'anciens vergers laissés à l'abandon. Parfois, ce sont les fruitiers eux-mêmes qui peuvent proliférer et former des végétations très denses, comme dans le secteur situé au nord-est du lieu-dit *Stotzenweg* par exemple.

Certains bosquets comportent des espèces ornementales comme la Symphorine (*Symphoricarpos sp.*), le Lilas (*Syringa*

vulgaris) et le Cotonéaster (*Cotoneaster sp.*). Une plantation à Symphorine, localisée au sud du lieu-dit *Stotzenweg*, forme un fourré très dense en mélange avec le Troène (*Ligustrum vulgare*).

Les enjeux associés à ces habitats sont variables selon leur composition. De manière générale, les habitats boisés du secteur d'étude ne présentent aucun caractère remarquable mais leur rareté dans le paysage d'Epfig justifie un niveau d'enjeux moyens. En effet, les milieux boisés permettent le développement d'une flore commune qui a peu d'opportunités de s'exprimer dans le contexte local.

Les enjeux les plus faibles concernent les formations pauvres en espèces, dont certaines sont d'origines artificielles, ainsi que les habitats exogènes à Robinier faux-acacia.



Bosquet de Robinier faux-acacia et strate herbacée nitrophile à Ortie dioïque



Bosquet de Saule fragile



Fruticée



Haie de Robinier faux-acacia

• **Les prairies et végétation assimilées**

Les prairies et les pré-vergers parsèment çà et là le territoire de l'EPAF et sont généralement intégrés au sein des cultures ou du vignoble. Seul le secteur nord-ouest (*Feldscheid*) ne comporte pas ce type d'habitat. Les cortèges prairiaux du territoire de l'EPAF sont caractéristiques des prairies fauchées mésophiles appartenant à l'alliance de *Arrhenatherion elatioris*. Ils sont essentiellement constitués d'espèces de poacées prairiales et d'un ensemble plus ou moins diversifié d'espèces fleuries. Les poacées récurrentes au sein de ces milieux sont l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatioris*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Fétuque rouge (*Festuca gp. rubra*), le Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*) et la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). Les dicotylédones sont quant à elles représentées par le Gaillet mou (*Galium mollugo*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Marguerite (*Leucanthemum vulgare*) ou encore la Stellaire graminée (*Stellaria graminea*). La diversité spécifique de ces milieux est variable selon les parcelles mais reste globalement peu importante pour l'ensemble des prairies du



Prairie de fauche mésophile peu diversifiée

territoire. Par exemple, plus d'une vingtaine d'espèces ont été relevées dans une prairie à l'ouest du périmètre de l'EPAF, près du lieu-dit *Bannholz*, tandis que 10 espèces seulement composent une parcelle dominée par les graminées au lieu-dit *Freibreit*. Les prés-vergers sont intégrés à ce même type de prairie mésophile.

Certaines prairies sont considérées comme « dégradées » en raison du cortège peu caractéristique qui les compose et la présence d'un ensemble d'espèces de friches ou d'ourlets. Une parcelle au lieu-dit *Hammelsberg* est par exemple colonisée par l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*) et les Ronces. Une autre, située dans le secteur du lieu-dit *Stotzenweg*, prend l'aspect d'une prairie-ourlet et le cortège y est très proche de l'association du *Lathyro tuberosi* – *Arrhenatheretum elatioris*. Cette association comprend non seulement des espèces communes comme le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), le Gaillet mou et l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*) mais également 2 espèces invasives.



Prairie mésophile dégradée



Formation prairiale à Grande Ciguë

Les formations prairiales désignent également les bandes enherbées des bords de chemins ou de routes (RD1422 en particulier). Il s'agit de communautés proches des prairies de fauche, généralement très peu diversifiées et dominées par les poacées prairiales. Certaines de ces communautés végétales peuvent présenter un caractère nitrophile de par le développement plus ou moins abondant d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ou, comme c'est le cas le long de la RD1422, de Grande Ciguë (*Conium maculatum*).

Les prairies semées (Ray-grass, Luzerne, Trèfle) représentent environ 20 % des habitats prairiaux du secteur d'étude. La strate herbacée des vergers exploités de façon intensive est entretenue très régulièrement, ce qui a pour effet de limiter la diversité spécifique du couvert végétal. Dans certains cas, notamment dans le secteur situé au sud du *Stotzenweg*, les vergers ont été ensemencés avec du Ray-grass anglais (*Lolium perenne*).



Vergers sur prairie mésophile



Vergers intensif

Un fossé traverse d'ouest en est le sous-périmètre est, entre les lieux-dits *Saint-Peterrain* et *Stotzenweg*. Le cortège végétal qui s'y développe traduit très peu l'existence de ce fossé, dont les poacées prairiales forment un couvert très dense qui cache le fond du fossé et limite fortement le développement de la végétation hygrophile (quelques Joncs ont été observés seulement).

Enfin, des parcs à chevaux sont localisés à l'extrême sud du périmètre d'étude. Ils sont surpiétinés et la flore y est très peu diversifiée.

Les enjeux sont moyens pour les prairies de fauche. Sans être d'une diversité remarquable, elles offrent des milieux d'intérêt pour le développement de la biodiversité végétale ordinaire, d'autant plus dans un secteur dominé par les grandes cultures. Les prairies dégradées, car en voie d'enfrichement n'en sont pas moins intéressantes tant qu'elles conservent un caractère naturel par l'absence d'espèces exotiques envahissantes, elles peuvent même être plus diversifiées que les prairies de par la cohabitation d'espèces de milieux prairiaux et d'ourlets herbacés. Les enjeux faibles concernent les formations prairiales de petite entendue, sous forme linéaire le long des routes et chemins, et dont la composition est très banale. Les potentialités offertes par ce type de milieu sont limitées. Les enjeux sont très faibles pour les prairies semées compte-tenu de leur caractère artificiel et dont le cortège se résume à une ou quelques espèces seulement.



Fossé et végétation prairiale

- **Les friches**

Les friches sont majoritairement localisées au sud du secteur d'étude. Elle se développent dans des parcelles agricoles laissées en jachère ou abandonnées.

Les faciès eutrophiles se démarquent par une prédominance d'espèces ayant une affinité pour les sols riches en éléments nutritifs, comme l'Ortie dioïque, le Dactyle aggloméré, le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), l'Oseille crépue (*Rumex crispus*), le Panais (*Pastinaca sativa*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*) ou encore l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*). L'une des friches eutrophiles du secteur au sud du lieu-dit *Stotzenweg* présente un caractère mésohygrophile en considérant le développement de la Baldingère (*Phalaris arundinacea*).



Friche eutrophile



Friche rudérale

Dans ce même secteur ont été relevés plusieurs tas de remblais sur lesquels se sont installées des communautés d'espèces rudérales ou d'adventices comme la Vipérine (*Echium vulgare*) et le Coquelicot (*Papaver rhoeas*). Une jachère d'ancienne culture de Tournesol est aussi présente dans ce secteur. Elle est dominée par le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et les Ronces. 2 espèces exotiques envahissantes y prolifèrent également.



Jachère d'espèces exotiques envahissantes



Roncier

On notera l'existence d'une friche de taille relativement importante à l'extrême ouest du secteur d'étude. Elle est structurée par 2 espèces principales en mélange au sein d'un vaste roncier : la Tanaïse commune et le Solidage géant (espèce exotique envahissante).

Les enjeux sont faibles pour ces habitats composés d'espèces communes, qui concernent des sols perturbés généralement issus d'anciennes cultures. Les enjeux sont très faibles vis-à-vis des friches accueillant des communautés d'espèces envahissantes.

- **Les habitats artificialisés**

Les cultures intensives sont de très loin l'habitat artificiel dominant du territoire de l'EPAF. Elles forment généralement des grandes parcelles monospécifiques dans lesquelles la végétation spontanée est quasi-absente. Généralement, les espèces commensales de ces milieux se cantonnent aux abords des parcelles : Coquelicot, Cirse de champs (*Cirsium arvense*), Matricaire perforée (*Tripleurospermum inodorum*)... De minces ourlets eutrophiles peuvent se développer dans l'espace de transition entre les cultures et les bosquets/vergers (Brome stérile, Chiendent, Ortie...). Les cultures de Miscanthus (au sud du lieu-dit *Stotzenweg*) peuvent être colonisées par les ronces, l'Ortie dioïque ou le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*).



Coquelicot et Matricaire perforée dans une culture



Stockage de bois et friche herbacée

Des potagers et des jardins d'agrément sont présents localement (*Feldscheid, Freibreit*, sud du lieu-dit *Stotzenweg*). Certaines parcelles sont utilisées pour le stockage de bois. La strate herbacée peut y être très artificialisée (gazon semé) ou au contraire plus extensive, avec une composition de type friche herbacée.

Les enjeux sont très faibles pour ces espaces artificialisés, régulièrement entretenus, qui ne permettent quasiment pas le développement de la flore locale.

✧ LA FLORE PROTÉGÉES ET/OU PATRIMONIALE

• Description des statuts

Une espèce protégée a été observée au sein de la zone d'étude, à savoir le Cerfeuil bulbeux (*Chaerophyllum bulbosum*). Cette espèce bénéficie d'une protection à l'échelle de l'ancienne région Alsace.

Tableau 30 : Flore protégée et/ou patrimoniale recensée

Nom scientifique	Nom commun	Statut				
		Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
<i>Chaerophyllum bulbosum</i> L., 1753	Cerfeuil bulbeux			x	-	LC

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

• Présentation des espèces à statuts

Le **Cerfeuil bulbeux** (*Chaerophyllum bulbosum*) est une espèce herbacée, bisannuelle, de la famille des Apiacées. Elle occupe les ourlets nitrophiles en bordure de cours d'eau ou de lisières forestières et fleurit entre les mois de mai et juillet. Sa tige creuse est glabre dans la partie supérieure et pubescente dans sa partie inférieure. La racine est renflée en forme de petit navet. Elle produit une inflorescence en ombelle composée de 12 à 20 rayons portant de petites fleurs blanches à leur extrémité.

A l'échelle nationale, la répartition de l'espèce se limite presque exclusivement à l'Alsace-Lorraine, où les populations les plus importantes sont localisées en plaine d'Alsace. Sur la période 2000-2020, d'après les données de la Société Botanique d'Alsace, l'espèce a été observée dans 61 communes d'Alsace, dont la commune d'Epfig. Elle est essentiellement mentionnée dans les communes traversées par l'Ill et les secteurs avals de la Bruche, de la Souffel et de la Zorn.

Une vingtaine de pieds ont été relevés en bordure d'un chemin agricole entre les lieux-dits *Saint-Peterrain* et *Kopf*. Le Cerfeuil bulbeux se développe dans la bande enherbée située entre le chemin agricole et un ancien verger ayant évolué en fourré. L'ourlet herbacé qui entoure le fourré et fait la transition avec les parcelles agricoles est particulièrement étroit, mais d'autres pieds pourraient potentiellement être présents dans ce secteur.



Le Cerfeuil tubéreux (ECOSOP, 2022)

• Enjeux

Les enjeux sont considérés comme moyens vis-à-vis du Cerfeuil bulbeux, espèce protégée uniquement en dehors des « parcelles habituellement cultivées ». Les enjeux sont très faibles à nuls vis-à-vis des autres espèces floristiques, ces dernières étant largement communes et réparties à l'échelle régionale.



Carte 33 : Flore protégée et/ou patrimoniale

- **Flore invasive**

Un total de 6 espèces invasives a été relevé dans la zone d'étude. Les cartes de localisation des espèces exotiques envahissantes figurent en Annexes du présent document. Les espèces relevées au cours des prospections de terrain sont les suivantes :

- Le **Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*)** : C'est une espèce arbustive de la famille des Rosacées originaire d'Asie occidentale. Elle se développe généralement dans les milieux boisés. Elle supporte aussi bien les situations ensoleillées que semi-ombragées. Une station a été observée dans la mosaïque d'habitats au sud du lieu-dit *Stotzenweg* ;
- Le **Solidage géant / du Canada (*Solidago gigantea/canadensis*)** : Il s'agit d'une espèce de la famille des Astéracées originaire d'Amérique du Nord, qui fréquente essentiellement les friches humides, les prairies et les bords de chemins frais, parfois en sous-bois. Il s'agit de 2 espèces de la famille des Astéracées originaires d'Amérique du Nord, qui croissent préférentiellement dans les friches humides, les prairies et les bords de chemins frais, parfois en sous-bois. Une grande colonie d'environ 5 000 m² recouvre le sous-périmètre le plus à l'ouest (lieu-dit *Bannholz*). Au niveau de ce site, l'espèce se développe vigoureusement sur environ 2 000 m² et de façon plus éparse sur environ 3 000 m², en mélange avec des ronces. Par ailleurs, un verger est colonisé par le Solidage au nord du lieu-dit *Stotzenweg* et une station de quelques m² se développe dans le secteur sud-est du lieu-dit *Saint-Peterrain* ;
- La **Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)** : De la famille des Astéracées, cette espèce originaire d'Amérique du Nord s'installe dans les lieux incultes, les friches et les zones de cultures. Elle a essentiellement été relevée dans des jachères (lieux-dits *Stotzenweg* et *Hammelsberg*) et dans une moindre mesure dans une prairie dégradée (lieu-dit *Stotzenweg*) ;
- Le **Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)** : C'est une espèce arborescente de la famille des Fabacées, originaire d'Amérique du Nord, qui colonise plus particulièrement les milieux pionniers de nature très diverses (forêts pionnières, lisières, clairières, pelouses, zones alluviales, zones rudérales...). Une bande continue a été relevée sur les talus situés de part et d'autre de la voie ferrée. C'est également l'espèce

principale du bosquet localisé au nord du chemin de fer lieu-dit *Bannholz* et elle colonise également à plusieurs endroits au sud du lieu-dit *Stotzenweg* ;

- La **Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*)** : Cette espèce de la famille des Astéracées originaire d'Amérique du Nord colonise surtout les milieux rudéraux perturbés (friches, cultures, terrains vagues, bords de routes) et se développe également en milieu prairial. Elle a été observée aux mêmes emplacements que la Vergerette du Canada, avec une observation supplémentaire dans une prairie au nord de la voie ferrée (présence diffuse) ;
- L'**Onagre biannuelle (*Oenothera biennis*)** : Provenant d'Amérique du Nord, l'Onagre biannuelle investit principalement les terrains vagues et les friches eutrophiles. Elle a été notée sur un tas de remblais au sud du lieu-dit *Stotzenweg*.

A noter également la présence de Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*), sous la forme d'un fourré dense dans le secteur au sud du lieu-dit *Stotzenweg*. Cette espèce est considérée potentiellement invasive dans le Grand-Est.

5.3. INVENTAIRES FAUNISTIQUES

Les prochains paragraphes détaillent pour chaque groupe d'espèces le nombre d'espèces total connu/relevé, les espèces patrimoniales et/ou protégées, la présentation de leurs statuts et une analyse succincte des potentialités de présence pour les espèces à enjeux. Pour une question de lisibilité, les résultats suivants sont distingués par groupe d'espèces.

5.3.1. Les mammifères (hors chiroptères et micromammifères)

✧ **DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES**

• **Généralités**

Les données récoltées ont mis en évidence la présence de 19 espèces sur la commune d'Epfig. On distingue plusieurs catégories d'espèces inféodées à des types de milieux naturels différents, dont les biotopes sont essentiellement :

- Les milieux forestiers : Cerf élaphe, Chat forestier, Chevreuil européen, Daim européen, Ecureuil roux, Martre des pins et Sanglier ;
- Les milieux semi-ouverts : Belette d'Europe (mosaïques d'habitats agricoles avec boisements), Blaireau européen (milieux forestiers, bosquets et bocage), Hérisson d'Europe (lisière, haies, friches arbustives), Muscardin (lisières et haies avec Noisetiers, stratifiées et denses), Putois d'Europe (à proximité de zones humides et cours d'eau), Renard roux (milieux semi-ouverts à forestier très variés) et Taupe d'Europe (prairies, vergers, jardins, cultures et boisements) ;
- Les milieux anthropisés : Fouine ;
- Les milieux ouverts : Lièvre d'Europe et Rat des moissons ;
- Les milieux aquatiques et humides : Ragondin et Rat surmulot.

• **Description des statuts**

Sur les 19 espèces recensées, 6 d'entre elles présentent un statut de protection/patrimonialité particulier (cf. Tableau 31 ci-après) :

- 4 sont protégées au niveau national ;
- 2 sont inscrites en annexe IV de la Directive Habitat ;
- 2 d'entre elles sont inscrites aux listes rouge nationale/régionale des espèces menacées.

Tableau 31 : Mammifères (hors chiroptères et micromammifères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Potentialités de présence au sein de la zone
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i> (Schreber, 1775)	Art.2	IV	LC	LC	Nulle
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC	Forte
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> (Pallas, 1778)	Ch		LC	NT	Forte
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC	Faible
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	V	NT	NT	Nulle

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

- **Analyse des potentialités de présence**

Parmi les 6 espèces patrimoniales de la bibliographie, 2 présentent des potentialités de présence fortes au sein de la zone d'étude (Hérisson et Lièvre d'Europe). Les potentialités de présence sont faibles pour l'Ecureuil roux et le Muscardin, le périmètre de l'EPAF intégrant des éléments naturels isolés de petite surface en contexte agricole intensif, ce qui leur est défavorable. Enfin, les potentialités de présence du Chat forestier et du Putois d'Europe sont nulles, ces espèces étant inféodées aux boisements d'importance, non intégrés au périmètre.

- **Enjeux en première approche**

La bibliographie relate la connaissance de 6 espèces présentant un statut particulier, dont 2 sont potentiellement présentes au sein de la zone d'étude. Les enjeux sont moyens pour le Hérisson, faibles pour le Lièvre et le Blaireau (considéré comme d'enjeu ici du fait caractère indicateur d'une bonne qualité écologique du milieu) et très faibles pour les autres espèces non protégées/patrimoniales potentiellement présentes.

Les enjeux sont nuls vis-à-vis du Chat forestier, du Putois d'Europe et du Ragondin, espèce invasive connue sur le ban communal.

✧ **RÉSULTATS DES INVENTAIRES**

- **Description des statuts**

4 espèces ont été observées au sein de la zone d'étude (cf. Annexes). Aucune d'entre elles ne présente de statut particulier. Les espèces relevées sont communes et largement réparties sur l'ensemble du territoire national : Fouine, Renard, Sanglier et Taupe d'Europe.

- **Fonctionnement écologique**

Le périmètre de l'EPAF est peu fonctionnel en ce qui concerne l'accomplissement du cycle biologique des mammifères. Intégrée au sein d'un espace agricole intensif, la zone d'étude ne comprend que quelques éléments naturels arborés de très faible surface et non connectés. Les axes routiers (A35, RD1422, RD603, RD335) sont d'importance en termes de trafic et contribuent également à la dégradation des possibilités de déplacements d'espèces entre l'ouest et l'est, même si les routes départementales restent perméables au déplacement, au contraire de l'A35 (un seul passage supérieur à grande faune sur le ban d'Épfig et dans les environs).

- **Enjeux**

Les enjeux sont considérés très faibles pour les espèces de ce groupe, en considérant l'absence d'espèces d'intérêt (dans le contexte local) relevées lors des inventaires et le caractère commun de celles observées.

5.3.2. Les chiroptères (Ecoscop et Silva Environnement)

✧ **DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES**

Les bases de données ne listent aucune donnée de chiroptères sur la commune.

✧ RÉSULTATS DES INVENTAIRES

• Etude acoustique

Les 2 soirées d'écoutes ont permis de recenser 2 à 3 espèces de chiroptères.

Tableau 32 : Chiroptères recensés

Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	LC
Noctule sp. / Sérotine sp.		Art.2			

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

La Pipistrelle commune est l'espèce la plus représentée. Elle a été contactée sur 9 des 10 points d'écoute. Elle est absente du point n° 4 uniquement.

La Noctule a été contactée sur un à 2 points (n° 3 et potentiellement n° 4). Elle est identifiée formellement dans un seul enregistrement.

Tableau 33 : Répartition des espèces contactées

Nom commun	Nom scientifique	Point d'écoute									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)			x							
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	x	x	x		x	x	x	x	x	x
Noctule sp. / Sérotine sp.					x						

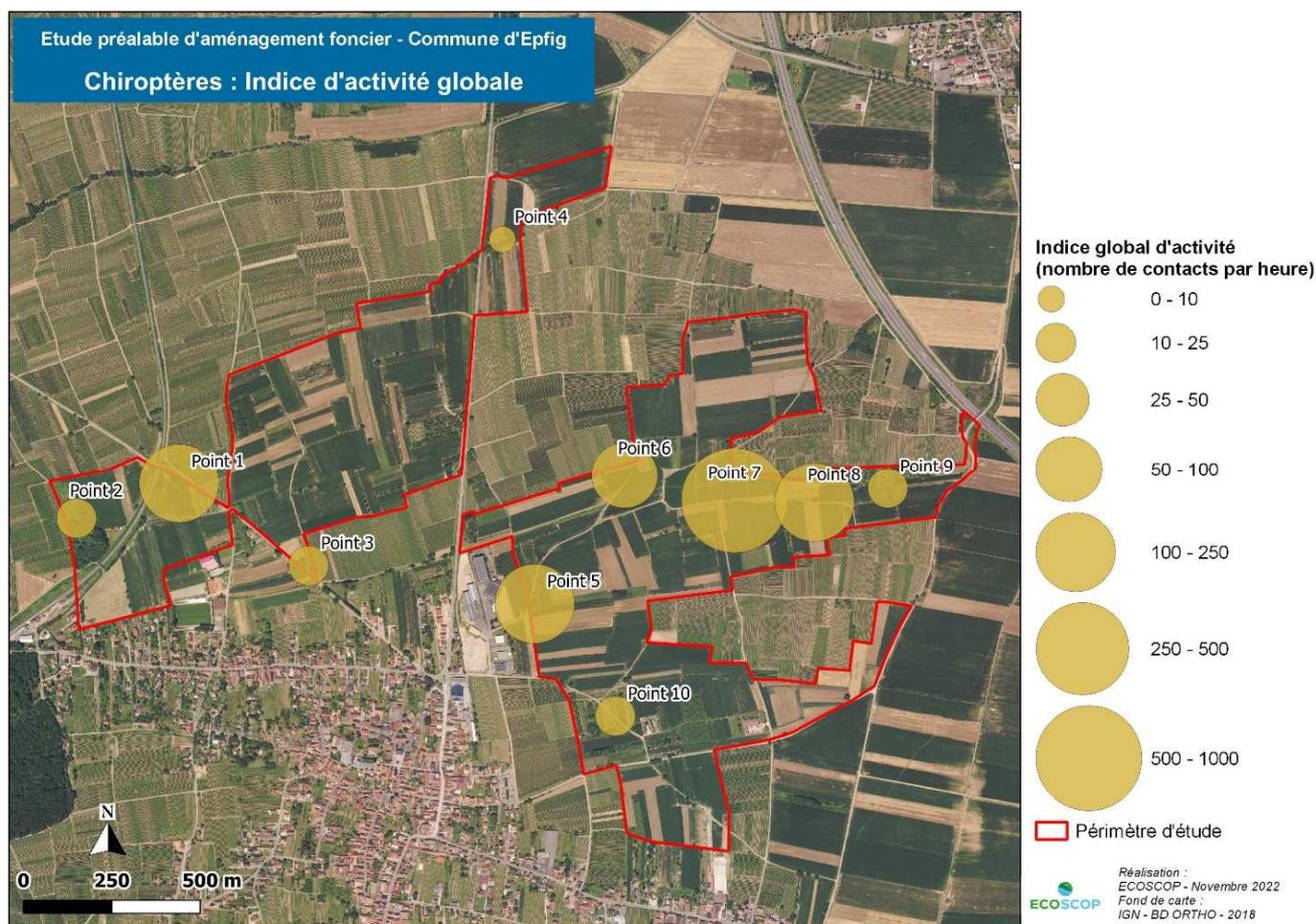
L'activité des chauves-souris est variable en fonction des différents secteurs étudiés (tableau ci-dessous). Elle est faible au niveau des points 2, 3, 4, 9 et 10, malgré la présence de structures écologiques potentiellement favorables (bosquets, haies, vergers).

Au niveau des points 1, 5, 6, 7 et 8, l'activité est forte à intense ; sur le point 7, les contacts sont ininterrompus sur la durée des 2 enregistrements réalisés.

Tableau 34 : Nombre de contacts par heure pour chaque point d'écoute

Point d'écoute	Nombre de contacts par heure (moyenne des 2 passages)
Point 1	150
Point 2	12
Point 3	12
Point 4	6
Point 5	114
Point 6	96
Point 7	Contacts permanents
Point 8	168
Point 9	24
Point 10	24

Le Tableau 35, en page suivante, permet de distinguer les habitats préférentiels des 2 espèces contactées. La Pipistrelle commune, qui est une espèce anthropophile (elle gîte dans des bâtiments), se déplace au sein de milieux naturels pour y chasser. La Noctule de Leisler gîte préférentiellement dans des arbres (cavités ou fissures).



Carte 34 : Résultats des relevés « chiroptères »

Tableau 35 : Habitats préférentiels des chiroptères recensés (bibliographie et terrain)

		Espèces inventoriées	
		Noctule de Leisler	Pipistrelle commune
Reproduction	Greniers, combles de bâtiments	○	●
	Ponts (fissures, disjointements)		
	Autres gîtes anthropiques	○	●
	Arbres	●	
Hibernation/ Transit	Gîtes souterrains		○
	Constructions (ponts, châteaux...)	●	○
	Gîtes arboricoles	●	
Chasse	Prairies	●	○
	Massif forestier de feuillus	●	○
	Massifs forestiers mixtes		○
	Massifs forestiers de conifères		○
	Lisières forestières		○
	Etangs, plans d'eau et zones humides	●	○
	Cours d'eau	○	○
	Ripisylves, haies, alignements d'arbres		○
	Vergers de haute tige		○
	Parcs et jardins	○	○
Milieus urbains	○	●	
	Autour des éclairages publics		○

● : Habitat/gîte préférentiel ; ○ : Habitat /gîte utilisé de façon secondaire ; ? : habitat/gîte potentiellement fréquenté - Source : PRA Chiroptères Alsace 2014-2018 (DREAL Alsace – GEPMA)

- **Evaluation des potentialités en gîtes**

Partie à compléter au cours de l'hiver 2022-23. Il s'agira notamment de vérifier la présence d'arbres gîtes potentiels au niveau des points 3 et 4.

- **Présentation des espèces**

La **Pipistrelle commune** est une espèce ubiquiste et opportuniste qui utilise les bâtiments humains pour sa reproduction et qui chasse principalement le long des lisières forestières (allées en forêt, lisières, ripisylves, haies...), dans les agglomérations et à proximité des zones humides (cours d'eau, plans d'eau). Sa hauteur de vol est variable.

Les gîtes d'été sont les maisons, granges, garages, immeubles, volets, nichoirs, cavités arboricoles, etc. Les gîtes d'hivernage sont les toitures isolées des bâtiments, greniers, fissures des abris sous roche, lézardes de mur et de rocher, tunnels, casemates, fortification et cavités d'arbres. La Pipistrelle commune est commune et répandue sur l'ensemble de l'Alsace.



Pipistrelle de Kuhl © L. Arthur



Noctule de Leisler © L. Arthur

La **Noctule de Leisler** est avant tout forestière, même si elle est observée dans des milieux plus anthropiques tels que les parcs et les jardins. En été, les gîtes arboricoles occupés sont d'une grande diversité : trous de pics ou creux liés au pourrissement et décollements d'écorces.

Les territoires de chasse de cette espèce sont variés, mais les forêts mixtes comprenant de vieux arbres ont sa préférence. Elle chasse également au-dessus des cours d'eau ou des étangs, dans les parcs et jardin, dans les villages et autour des lampadaires. Elle est répartie de manière hétérogène en Alsace, mais elle y est connue dans tous les principaux massifs forestiers.

- **Fonctionnement écologique**

L'environnement proche de la zone d'étude peut être considéré comme fonctionnel pour l'accomplissement du cycle biologique des chiroptères anthropophiles observés (Pipistrelles).

En ce qui concerne les gîtes arboricoles (Noctule de Leisler, potentiellement), l'habitat favorable doit être évalué.

A noter que vers l'est et le sud, la connectivité écologique est nettement dégradée par la matrice agricole intensive. Vers le nord et l'ouest, des continuités en lien avec le milieu forestier se maintiennent.

- **Enjeux**

Au vu des espèces relevées, les enjeux concernant ce groupe d'espèces sont faibles. En effet, la majorité des contacts enregistrés correspondent à la Pipistrelle commune, espèce exclusivement anthropophile. Les enjeux en lien avec la Noctule de Leisler, espèce arboricole, sont plus élevés mais un seul contact a été enregistré.

5.3.3. Les amphibiens

✧ **DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES**

- **Généralités**

Les données bibliographiques permettent de recenser 8 espèces sur le ban communal d'Épfig. Plusieurs de ces espèces sont communes en Alsace et se caractérisent par des populations parfois importantes, c'est notamment le cas pour le Crapaud commun, la Grenouille rousse, la Grenouille verte, le Triton alpestre et le Triton palmé.

Le Crapaud commun est une espèce des zones humides des plaines et montagnes qui privilégie les milieux boisés ou proches des boisements. La Grenouille rousse fréquente des milieux humides en contextes assez variés (fossés, étangs, mares...) aussi bien en plaine qu'en montagne. La Grenouille verte affectionne les habitats aquatiques stagnants à faiblement courants assez variés. Le Triton palmé est une espèce qui fréquente divers types de points d'eau stagnants (fossés, ornières, mares) et rivières faiblement courantes. Le Triton alpestre vit quant à lui au sein de points d'eau similaires mais préférentiellement en situations boisées (forêts, haies). Ces espèces présentent une répartition assez homogène à l'échelle du Grand Est et sont communes en Alsace.

Les autres espèces patrimoniales comme la Grenouille verte rieuse, le Sonneur à ventre jaune et le Triton ponctué présentent une répartition régionale localisée ou sporadique et leurs populations sont surtout localisées en plaine. La Grenouille verte rieuse est l'hôte des milieux aquatiques stagnants à faiblement courants divers. Le Triton ponctué affectionne divers points d'eau, pouvant être temporaires, bien ensoleillés et situés en contexte forestier. Enfin, le Sonneur à ventre jaune montre une préférence pour les milieux aquatiques pionniers des vallées fluviales, prairies, marais, boisements humides et zones d'éboulis de plaine.

• **Description des statuts**

Les 8 espèces d'amphibiens recensées bénéficient d'un statut particulier (cf. Tableau 36), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 espèce figure en annexes II et IV de la Directive « Habitats » ;
- Toutes les espèces sont protégées au niveau national, totalement ou partiellement (pêche réglementée) ;
- 4 sont inscrites aux listes rouges nationale et/ou régionale.

Tableau 36 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Potentialités de présence au sein de la zone
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	Faible
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	LC	NT	Nulle
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	NT	DD	Faible
Grenouille verte rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Art.3	V	LC	DD	Faible
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2	II, IV	VU	NT	Nulle
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Art.3		LC	LC	Nulle
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Art.3		LC	LC	Nulle
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NT	Nulle

Statuts des espèces présentés en Annexes

• **Analyse des potentialités de présence**

En considérant que la zone d'étude ne comprend qu'une portion de fossé intégré au sein d'un espace agricole intensif (forte dégradation du fonctionnement écologique) et en tenant compte des exigences en termes de site de reproduction pour les espèces connues, il est très peu probable que ce fossé soit l'habitat des espèces patrimoniales relevées dans la bibliographie. Ainsi, les potentialités de présence sont considérées comme faibles à nulles pour le Sonneur à ventre jaune et les Tritons, en phase de reproduction et en phase terrestre ; leurs capacités de déplacements migratoires saisonniers sont de faible amplitude.

Les Grenouilles « vertes » pourraient potentiellement fréquenter un fossé agricole s'il reste en eau de manière permanente.

En ce qui concerne le Crapaud commun, si la présence de site de reproduction au sein de l'aire d'étude est exclue, la présence d'individu en phase terrestre reste possible compte tenu du fait que cette espèce est capable de parcourir plusieurs kilomètres entre son habitat d'estive et d'hibernation et son site de reproduction.

• **Enjeux en première approche**

Les espèces issues de la bibliographie sont plus ou moins communes et réparties de manière homogène en Alsace. Certaines espèces sont en effet peu fréquentes et leurs populations sont souvent localisées à l'échelle régionale, ce qui est notamment le cas du Sonneur à ventre jaune. Au final, les enjeux sont considérés comme très faibles à moyens pour quelques espèces de ce groupe seulement, à savoir respectivement les Grenouilles « vertes » et le

Crapaud commun. Les enjeux sont nuls pour les autres espèces, en raison de l'absence de sites de reproduction préférentiels au sein de la zone d'étude.

✧ **RÉSULTATS DES INVENTAIRES**

Aucune observation n'a été faite au cours des prospections effectuées le 28 mars 2023.

• **Fonctionnement écologique**

Le périmètre de l'EPAF est très peu fonctionnel en ce qui concerne l'accomplissement du cycle biologique des amphibiens. Intégrée au sein d'un espace agricole intensif défavorable au déplacement de la petite faune, la zone d'étude ne comprend que quelques éléments naturels arborés de très faible surface et non connectés. Les axes routiers (A35, RD1422, RD603, RD335) sont d'importance en termes de trafic et contribuent également à la dégradation des possibilités de déplacements d'espèces entre l'ouest et l'est, même si les routes départementales restent perméables au déplacement, au contraire de l'A35 (un seul passage supérieur à grande faune sur le ban d'Epfig et dans les environs).

• **Enjeux**

En l'absence d'observations au cours des prospections et en considérant qu'aucune zone humide d'intérêt n'est incluse au périmètre de l'EPAF, les enjeux vis-à-vis des amphibiens sont nuls.

5.3.4. Les reptiles

✧ **DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES**

• **Généralités**

5 espèces de reptiles sont citées dans la bibliographie. Ces espèces fréquentent divers types de milieux naturels :

- Les milieux humides : Couleuvre helvétique, Lézard vivipare et Lézard des souches ;
- Les milieux semi-ouverts et boisés : Lézard des souches et Orvet fragile ;
- Les milieux thermophiles (haies, lisières, pierriers, murets...) : Lézard des murailles.

Les espèces relevées sont pour la plupart relativement communes en Alsace et en France comme elles fréquentent des habitats naturels favorables rencontrés couramment. Seul le Lézard vivipare présente une répartition disparate et les principales populations sont essentiellement localisées dans le Massif vosgien.

• **Description des statuts**

Toutes les espèces recensées dans la bibliographie (cf. Tableau 37 ci-après) bénéficient d'un statut de protection/patrimonialité national ou européen :

- 4 sont inscrites en annexe IV de la Directive « Habitats » ;
- 1 est inscrite à la liste rouge nationale des espèces menacées ;
- Elles sont toutes protégées à l'échelle nationale.

Tableau 37 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Potentialités de présence au sein de la zone
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Art.2		LC	LC	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	Fort
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	NT	NT	Faible
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i> (Jacquin, 1787)	Art.3	IV	LC	-	Nulle
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	Fort

Statuts des espèces présentés en Annexes

- **Analyse des potentialités de présence**

En considérant les milieux naturels qui la compose (cultures agricoles et viticoles parsemés d'éléments arborés et arbustifs divers, de vergers et de prairies), la zone d'étude est potentiellement favorable à certaines espèces de reptiles et notamment à quelques-unes des espèces patrimoniales connues dans la bibliographie, à savoir le Lézard des murailles et l'Orvet fragile. Les secteurs les plus intéressants pour ce groupe d'espèces sont situées au sud du lieu-dit *Stotzenweg*.

Les milieux intégrés au périmètre de l'EPAF ne sont pas favorables aux autres espèces connues, notamment les milieux forestiers et humides.

- **Enjeux en première approche**

Il n'existe pas d'enjeux forts en termes de conservation pour les espèces de reptiles relevées dans la bibliographie susceptibles de fréquenter la zone d'étude, ces espèces étant communes en Alsace. Les enjeux sont moyens pour le Lézard des murailles et l'Orvet fragile. Ils sont nuls pour les autres espèces.

✧ **RÉSULTATS DES INVENTAIRES**

- **Description des statuts**

Au cours des inventaires, une seule espèce de reptiles a été répertoriée : Le Lézard des murailles, qui bénéficie d'un statut de protection national ou européen. L'Orvet fragile est très certainement présente au sein ou en limite de la zone d'étude, en considérant l'ensemble des milieux favorables de la mosaïque d'habitats au sud du lieu-dit *Stotzenweg*. Les espèces patrimoniales observées sont présentées sur la Carte 35 p. 126.

Tableau 38 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux recensés

Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

- **Présentation des espèces à statut**

Le **Lézard des murailles** est un reptile répandu dans presque toute la France, dont la distribution est plus ou moins homogène. Sa présence est liée à l'élément minéral naturel ou artificiel comme les pierriers, murets de pierre, ruines, carrières, bordures de chemins de fer, talus, haies... Sa période d'activité s'étale du mois de mars/avril au mois d'octobre. Cette espèce hiverne dans des cavités et autres interstices muraux, sous un tas de bois/pierres ou à l'intérieur d'un bâtiment. Plusieurs observations de l'espèce ont été faites au cours de l'étude, à savoir au niveau du calvaire situé le long de la RD603 (1 individu), dans un tas de pierre proche d'un chemin à l'est du lieu-dit *Feldscheid* et à 3 reprises dans le secteur au sud de *Stotzenweg* (4 individus en tout).



- **Fonctionnement écologique**

Le périmètre de l'EPAF est peu fonctionnel en ce qui concerne l'accomplissement du cycle biologique des reptiles. Intégrée au sein d'un espace agricole intensif défavorable au déplacement de la petite faune, la zone d'étude ne comprend que quelques éléments naturels arborés de très faible surface et non connectés. Les axes routiers (A35, RD1422, RD603, RD335) sont d'importance en termes de trafic et contribuent également à la dégradation des possibilités de déplacements d'espèces entre l'ouest et l'est, même si les routes départementales restent perméables au déplacement, au contraire de l'A35 (un seul passage supérieur à grande faune sur le ban d'Epfig et dans les environs).

- **Enjeux**

En tenant compte de leur écologie particulière et de leur statut de protection, les enjeux pour le Lézard des murailles sont considérés comme moyens. A noter que l'Orvet fragile n'a pas été relevé lors des inventaires mais que la mosaïque de milieux naturels du secteur au sud du lieu-dit *Stotzenweg* sont favorables à ces espèces. De fait, les enjeux sont également considérés comme moyens pour cette espèce. Les enjeux sont nuls pour les autres espèces.

5.3.5. Les oiseaux

✧ **DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES**

- **Généralités**

Le nombre d'espèces d'oiseaux recensées dans la bibliographie communale s'élève à 127. Après analyse de ces données, on peut classer les oiseaux en différents cortèges selon les types d'habitats naturels fréquentés, en tenant compte de leur écologie. Du fait des caractéristiques de la zone d'étude (contexte périurbain et agricole intensif, bosquet), les cortèges retenus sont les suivants :

- Celui des milieux agricoles ouverts : Alouette des champs, Caille des blés et Perdrix grise ;
- Celui des milieux semi-ouverts : Alouette lulu, Bruant jaune, Bruant proyer, Bruant zizi, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Cigogne blanche, Faucon crécerelle, Fauvette babillarde, Fauvette des jardins, Gobemouche gris, Grive litorne, Hypolaïs icterine, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Moineau friquet, Pic épeichette, Pie-grièche écorcheur, Pouillot fitis, Serin cini, Tarier des prés et Verdier d'Europe.

Il convient de signaler qu'un grand nombre d'espèces issues de cette liste ne sont pas reproductrices au sein de la commune étudiée et ont été relevées en période de migration ou en hivernage, ce qui implique qu'elles ne sont que de passage ou en halte (de quelques jours à quelques semaines) sur le ban d'Epfig. C'est notamment le cas pour la Bécassine des marais, la Bernache nonnette, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Cygne chanteur, le Faucon émerillon, la Grande Aigrette, la Grue cendrée, le Pipit farlouse, le Pipit rousseline, le Pluvier doré, le Traquet motteux, etc.

- **Description des statuts**

Parmi les 127 espèces connues, 108 possèdent un statut de patrimonialité et/ou de protection particulier :

- 18 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- 63 ont un statut dans les listes rouges nationale et/ou régionale des espèces menacées ;
- 97 sont protégées à l'échelle nationale.

Tableau 39 : Oiseaux patrimoniaux, relevés dans la bibliographie, potentiellement nicheurs au sein du périmètre de l'EPAF

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Potentialités de présence au sein de la zone
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	NT	LC	NA ^d	NT	Forte
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	-	VU	Faible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	VU	Forte
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU	Moyenne
Bruant zizi	<i>Emberiza ciris</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	Moyenne
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	-	NA ^d	NT	Forte
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Forte
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Art.3		LC	-	-	VU	Moyenne
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	NA ^d	LC	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Forte
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	NT	Moyenne
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	DD	LC	Forte
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Art.3		NT	-	DD	NT	Faible

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Liste Rouge Alsace	Potentialités de présence au sein de la zone
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France					
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage			
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	-	VU	Moyenne	
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817)	Art.3		VU	-	NA ^d	VU	Moyenne	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^c	VU	Forte	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	NA ^c	EN	Moyenne	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Art.3	I	LC	-	NA ^d	VU	Moyenne	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	-	-	NT	Forte	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1	LC	-	-	EN	Forte	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	-	LC	Faible	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3, 4	I	NT	NA ^c	NA ^d	VU	Forte	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT	Forte	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NA ^d	LC	Forte	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Forte	
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	NT	Moyenne	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	VU	-	NA ^c	NT	Faible	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Forte	

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

• Analyse des potentialités de présence

Les potentialités de présence pour l'avifaune correspondent aux potentialités de nidification sur site et sont organisées selon les types de milieux naturels fréquentés par les cortèges d'espèces. On distingue des potentialités moyennes à fortes pour plusieurs espèces d'intérêt, suivant les milieux naturels qu'elles fréquentent régulièrement ou auxquels elles sont inféodées :

- Milieux agricoles ouverts : Alouette des champs, Caille des blés et Perdrix grise ;
- Milieux semi-ouverts : Bruant jaune, Bruant proyer, Bruant zizi, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Faucon crécerelle, Fauvette babillarde, Fauvette des jardins, Grive litorne, Hypolaïs icterine, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Milan noir, Moineau friquet, Pie-grièche écorcheur, Pouillot fitis, Serin cini, Tarier pâtre, Torcol fourmilier et Verdier d'Europe.

• Enjeux en première approche

Plusieurs espèces relevées dans la bibliographie présentent des enjeux forts, en raison de leur statut de patrimonialité. C'est notamment le cas pour le Milan noir, le Moineau friquet et la Pie-grièche écorcheur. Plusieurs espèces présentent des enjeux moyens, à savoir le Bruant jaune, le Bruant proyer, le Bruant zizi, le Chardonneret élégant, la Chevêche d'Athéna, le Faucon crécerelle, la Fauvette babillarde, la Fauvette des jardins, la Grive litorne, l'Hypolaïs icterine, la Linotte mélodieuse, la Locustelle tachetée, le Pouillot fitis, le Serin cini, le Tarier pâtre, le Torcol fourmilier et le Verdier d'Europe. Enfin, les enjeux concernant les autres espèces sont considérés comme faibles (espèces protégées communes) à très faibles (espèces chassables).

Enfin, les enjeux sont nuls vis-à-vis de l'ensemble des espèces dont les potentialités de présence en période de nidification sont nulles.

✧ RÉSULTATS DES INVENTAIRES

• Description des statuts

Les inventaires et les observations ponctuelles ont permis de dénombrer 45 espèces d'oiseaux (cf. Annexes) au sein du périmètre de l'EPAF, dont un certain nombre possède un statut de protection/patrimonialité particulier :

- 4 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux ;
- 17 ont un statut dans les listes rouges nationale et/ou régionale des espèces menacées ;
- 34 espèces sont protégées à l'échelle nationale.

Les potentialités de nidification au sein de la zone d'étude sont également présentées dans le Tableau 40 suivant. Celles-ci se distinguent par 4 niveaux différents :

- *Nicheur possible* : individu contacté dans un biotope favorable ou non à sa reproduction, sans qu'aucune preuve de nidification ne puisse être apportée (individu en vol ou de passage, mâle chanteur isolé...);
- *Nicheur probable* : individu(s) relevé(s) dans un biotope favorable à l'espèce et observation d'indices, de comportements particuliers (territorialité marquée, parade nuptiale...) et/ou d'une densité importante d'individus ;
- *Nicheur certain* : preuve avérée de nidification de l'espèce dans un habitat naturel favorable (découverte d'un nid, apport de nourriture régulier aux juvéniles, contacts de juvéniles récents ou d'une famille...);
- *Non nicheur* : individu observé soit en période de migration et/ou hivernage, soit dans un habitat non favorable à sa nidification.

Tableau 40 : Oiseaux patrimoniaux recensés potentiellement nicheurs au sein du périmètre de l'EPAF

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Statut de nicheur au sein du périmètre de l'EPAF
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	NT	LC	NA ^d	NT	Probable
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	-	VU	Possible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	VU	Probable
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	NT	Probable
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	DD	LC	Probable
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^c	VU	Certain
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3, 4	I	NT	NA ^c	NA ^d	VU	Possible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT	Probable
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NA ^d	LC	Possible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	DD	NA ^d	CR	Non nicheur
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Probable

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

Les espèces observées appartiennent majoritairement au cortège des milieux semi-ouverts et des milieux aquatiques et humides. Ce sont majoritairement des espèces communes, dont certaines sont ubiquistes. Les espèces patrimoniales observées sont présentées sur la Carte 35 p. 126.

• **Présentation des espèces à statut potentiellement nicheuses**

L'**Alouette des champs** est une espèce semi-migratrice en France, qui fréquente les espaces agricoles ouverts de plaine (champs, prés, landes). Elle niche à même le sol, dans une dépression généralement protégée d'une touffe d'herbe. Elle est commune en Alsace et ses effectifs à l'échelle nationale étaient évalués entre 1,3 à 2 millions de couples nicheurs en 2012. La population nationale de l'Alouette est cependant en déclin modéré. L'espèce a été contactée à 3 reprises au sein ou en limite du périmètre de l'EPAF : à *Feldscheid* (1 mâle chanteur) et à 2 reprises au sud de *Kopf* (1 mâle chanteur et 1 individu).

Migratrice partielle, l'**Alouette lulu** fréquente une large gamme d'habitats de milieux dégagés ou semi-ouverts, de préférence hétérogènes, présentant une mosaïque de zones cultivées et non cultivées (zones de polyculture-élevage, vergers ouverts, vignobles, landes, forêts claires, clairières, prairies avec haies et arbres isolés... Son nid est construit sur un gazon maigre, souvent sous un arbre. Elle est très peu présente en Alsace et ses effectifs nationaux sont en déclin modéré et étaient estimés entre 110 000 et 170 000 couples nicheurs en 2012. 1 mâle chanteur été contacté à l'est du lieu-dit *Bannholz*.

Le **Bruant jaune** est typiquement une espèce de plaine, qui recherche les milieux ensoleillés et secs, notamment les mosaïques agro-forestières dominées par les cultures céréalières extensives, les friches, les prairies et pâtures et dont le réseau de haies est fourni. Nicheur à une hauteur généralement comprise entre 0,5 et 1 m, le Bruant jaune



Alouette lulu © D. Descouens

construit son ouvrage dans un roncier, une haie basse, dans un fourré, un arbrisseau, *etc.* Sédentaire en France, sa répartition est uniforme en Alsace et dans la majeure partie du pays. Ses effectifs nationaux ont été estimés entre 500 000 et 1 million de couples nicheurs en 2012 et suivent une tendance de fort déclin. 1 mâle chanteur a été entendu au sud-ouest du lieu-dit *Kopf*.



Chardonneret élégant © leseco.ma

Le **Chardonneret élégant**, migrateur partiel vit dans les campagnes cultivées parsemées de bosquets, de plantations de conifères, de vergers, prairies... Cette espèce niche dans les arbres de haute futaie à l'enfourchure d'une branche. Sa distribution est uniforme en France et sur l'ensemble de l'Alsace, et la taille des effectifs était comprise entre 1 et 2 millions de couples en 2012. Cependant, la tendance relevée ces dernières années indique que les populations de cette espèce sont à la baisse. Cette espèce a été observée à 5 reprises au cours des inventaires, dont 2 fois à au nord du lieu-dit *Freibreit* (1 et 2 ind.) et 3 fois à l'est de *Bannholz* (2, 1 et 1 ind).

Le **Faucon crécerelle** est un rapace sédentaire qui fréquente les milieux semi-ouverts avec champs, prairies, bosquets, haies... L'espèce niche en hauteur dans un arbre (souvent ancien nid de corvidé), une cavité de paroi ou d'un bâtiment. Ce faucon possède une répartition uniforme en France, y compris en Alsace. Les effectifs connus en 2012 étaient estimés à des chiffres compris entre 68 000 et 84 000 couples nicheurs et la tendance va dans le sens d'un fort déclin depuis 1989. Le Faucon crécerelle a été contacté à 6 reprises au sein ou en limite du périmètre de l'EPAFE, à savoir 4 fois dans le secteur de *Freibreit* (3 observations d'un couple et 1 ind.), à l'est de *Hammelsberg* (1 couple) et au sud-ouest de *Kopf*.



Faucon crécerelle © A. Audevard

La **Fauvette babillarde** se rencontre dans une large gamme d'habitats arborés et buissonnants semi-ouverts de plaine ou de montagne (bocages, friches, landes, gros buissons...). Migratrice en Afrique, elle niche dans nos contrées entre les mois d'avril et de septembre, à des hauteurs généralement situées entre 60 cm et 1 m du sol. La Fauvette babillarde est inégalement répartie en région Alsace, selon la présence d'habitats favorables ou non à l'espèce. En France, la population nicheuse a été estimée entre 20 000 et 32 000 couples en 2012, ces chiffres étant stables ces dernières années. 1 mâle chanteur a été entendu dans une haie située à l'est du lieu-dit *Bannholz*.

La **Fauvette des jardins** recherche les milieux semi-ouverts (bois à clairières, coupes, parcs...), de préférence frais, composés d'une strate buissonnante relativement dense, associée ou non à une strate arbustive. Migratrice hivernant en Afrique tropicale (présence en période de nidification entre avril et septembre), elle établit son nid au cœur des buissons. En Alsace, la Fauvette des jardins est répartie de manière homogène et sa population nicheuse française était comprise entre 500 000 et 900 000 couples en 2012, avec une tendance au fort déclin. L'espèce a été relevée à l'est de *Bannholz* (1 mâle chanteur) et au nord-est de *Feldscheid* (1 mâle chanteur).

Considérée comme l'un des fringilles les plus emblématiques des espaces agricoles, la **Linotte mélodieuse** est présente toute l'année dans l'essentiel du pays. Elle s'installe en période de reproduction dans des milieux ouverts à couverts herbacé ras ou absent, à végétation basse et clairsemée, comme les mosaïques de terres agricoles avec bocage, vignoble, jachères, maquis... Elle montre également un certain intérêt pour les landes et les jeunes stades de régénération forestière. Habituellement, la Linotte édifie son nid à faible hauteur, entre 50 cm et 1,5 m. Cette espèce est courante dans la région et sa répartition est relativement régulière. La taille de sa population nicheuse française a été estimée entre 500 000 et 1 million de couples en 2012, avec cependant une tendance actuelle de fort déclin. 21 observations de Linotte mélodieuse ont été réalisées au cours des inventaires, à savoir :

- 4 fois à l'est de *Bannholz* (2, 2, 1 et 1 ind) ;



Linotte mélodieuse © J. Daubignard

- 4 fois au nord de *Freibreit* (3, 2, 2 et 1 ind) ;
- 6 fois au sud de *Stotzenweg* (7, 2, 2, 2, 1 et 1 ind.) ;
- 7 fois au sud-ouest de *Kopf* (3, 2, 2, 2, 1, 1 et 1 ind.).

La **Pie-grièche écorcheur** fréquente les milieux semi-ouverts riches en éléments arbustifs buissonnants (surtout épineux) et en zones herbacées. L'espèce hiverne en Afrique et est présente en France de mai à septembre. Elle édifie son nid à une hauteur comprise entre 70 cm et 2 m généralement. Sa répartition est uniforme en région Alsace mais ses effectifs sont moyennement importants. Les effectifs nationaux de nicheurs étaient compris entre 100 000 et 200 000 couples en 2012, la tendance actuelle étant fluctuante d'année en année. 1 mâle a été contacté au nord du lieu-dit *Hammelsberg* et 1 autre à l'ouest de *Kopf*.



Pouillot fitis © Eklablog.fr

Le **Pouillot fitis** est un visiteur d'été (avril – septembre) qui privilégie les stades de régénération des plantations de feuillus et de résineux, les forêts clairsemées, les landes arborées, les ripisylves... Il construit son nid généralement à terre. En Alsace, sa répartition est plus ou moins homogène. Les effectifs des nicheurs étaient compris entre 100 000 et 200 000 couples au sein de l'hexagone en 2012 et suivent une tendance de fort déclin depuis 1989. 1 mâle chanteur a été entendu au nord de *Freibreit*.

Le **Serin cini** est un migrateur partiel qui hiverne dans le sud et l'ouest de l'Europe. Ses habitats de prédilection sont les milieux semi-ouverts avec quelques grands arbres (forêts claires, parcs et jardins...). Son nid est édifié en hauteur dans des essences de conifères (Pins, Sapins...) mais peut également être construit dans des feuillus. La répartition du Serin cini est assez uniforme en Alsace et ses effectifs oscillaient entre 250 000 et 500 000 couples nicheurs en 2012, avec une tendance marquée par un déclin modéré. 2 mâles chanteurs ont été entendus à l'est du lieu-dit *Bannholz* et 1 autre au sud-ouest de *Stotzenweg*.

Le **Tarier pâtre** est partiellement migrateur et occupe principalement les landes, bocages, prairies, cultures et lisières de boisements... Le nid est construit au sol dans une touffe d'herbe. Sa répartition en Alsace est uniforme et sa population française était estimée entre 200 000 et 300 000 couples nicheurs en 2012 et montre une tendance au fort déclin depuis 2001. 1 mâle a été observé dans le secteur de *Saint-Peterrain*.

Sédentaire largement répandu, le **Verdier d'Europe** est généralement commensal de l'Homme et montre un attrait pour les parcs, jardins, lisières de bosquets, vergers... Il installe son nid dans des feuillus, du lierre, des thuyas, à différentes hauteurs. Il est uniformément réparti en Alsace et sa population nationale était comprise entre 1 et 2 millions d'individus en 2012, avec cependant une tendance à la baisse des effectifs. 2 observations ont été faites au sud-est de *Bannholz* (2 mâles chanteurs), une autre à *Freibreit* (1 mâle chanteur) et une dernière au sud-ouest de *Kopf* (2 ind.).



Verdier d'Europe – © F. Cauet

• **Fonctionnement écologique**

Le périmètre de l'EPAF est peu fonctionnel en ce qui concerne l'accomplissement du cycle biologique des reptiles. Intégrée au sein d'un espace agricole intensif défavorable au déplacement de la petite faune, la zone d'étude ne comprend que quelques éléments naturels arborés de très faible surface et non connectés. Les axes routiers (A35, RD1422, RD603, RD335) sont d'importance en termes de trafic et contribuent également à la dégradation des possibilités de déplacements d'espèces entre l'ouest et l'est, même si les routes départementales restent perméables au déplacement, au contraire de l'A35 (un seul passage supérieur à grande faune sur le ban d'Epfig et dans les environs).

• **Enjeux**

Concernant l'avifaune, les enjeux pour les espèces patrimoniales vont d'un niveau fort à nul :

- **Enjeux forts** (oiseaux à statut de patrimonialité fort, potentiellement nicheurs au sein de la zone d'étude) : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur ;

- **Enjeux moyens (oiseaux à statut de patrimonialité faible ou moyen, potentiellement nicheurs au sein de la zone d'étude)** : Alouette des champs, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Fauvette babillarde, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis, Serin cini, Tarier pâtre, Verdier d'Europe ;
- **Enjeux faibles (oiseaux protégés non patrimoniaux, potentiellement nicheurs ou nicheurs avérés au sein de la zone d'étude)** : Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pic épeiche, Pipit des arbres, Rossignol philomèle, Rousserolle effarvate, Rougequeue noir ;
- **Enjeux très faibles (oiseaux non protégés et non patrimoniaux, potentiellement nicheurs ou nicheurs avérés au sein de la zone d'étude)** : Corbeau freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Faisan de Colchide, Merle, Pie bavarde ;
- **Enjeux nuls (espèces non nicheuses au sein de la zone d'étude)** : Choucas des tours, Cigogne blanche, Geai des chênes, Héron cendré, Hirondelle rustique, Milan noir, Pigeon biset domestique, Pipit sp., Tarin des aulnes, Tourterelle turque.

5.3.6. Les insectes

✧ **DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES**

• **Généralités**

La bibliographie répertorie un total de 103 espèces d'insectes (parmi les groupes traités ici) : 33 odonates (libellules), 47 rhopalocères (papillons de jour), 22 orthoptères (criquets, sauterelles) et une espèce de coléoptères xylophages.

Les odonates sont des espèces d'insectes inféodées aux milieux aquatiques temporaires ou permanents, pourvus ou dépourvus de végétation dense (mares, étangs, fossés, cours d'eau...). Ces espèces sont dépendantes des zones humides afin de s'y reproduire et d'y pondre leurs œufs. Une fois leur stade larvaire aquatique achevé, les adultes (ou imagos) issus de la métamorphose peuvent également fréquenter, chez certaines espèces, des habitats plus « terrestres » (haies, lisières forestières, prairies), sans pour autant s'éloigner du milieu aquatique dont ils dépendent, de manière générale. Les espèces patrimoniales citées dans la bibliographie occupent les milieux suivants :

- Eaux stagnantes peu profondes bordées d'hélophytes : Agrion mignon, Leste fiancé ;
- Grande variété de milieux (mares temporaires, sources, fossés) : Agrion nain ;
- Eaux stagnantes diverses avec végétation aquatique : Cordulie à taches jaunes ;
- Eaux stagnantes peu profondes en milieu ouvert : Leste sauvage, Leste verdoyant ;
- Tourbières à sphaignes, marais et étangs acides pauvres en poissons : Leucorrhine à large queue.

Les papillons vivent dans divers types d'habitats et chaque espèce dépend de plantes hôtes particulières, sur lesquelles elles vont pondre leurs œufs. La bibliographie présente 9 papillons de jour patrimoniaux, dont les habitats sont les suivants :

- Prairies humides à Sanguisorbe officinale : Azuré de la Sanguisorbe et Azuré des Paluds ;
- Prairies humides, bas-marais et tourbières : Cuivré des marais ;
- Prairies et clairières : Cuivré fuligineux ;
- Prairies maigres, pelouses, lisières ensoleillées et tourbières : Damier de la Succise ;
- Milieux buissonneux (à aubépine, prunellier) et les vergers : Gazé ;
- Haies, lisières et bois clairs surtout à proximité de zones humides : Grande Tortue ;
- Prairies maigres et pelouses : Hespérie des potentilles ;
- Prairies et clairières humides, marécages et tourbières : Nacré de la Sanguisorbe.

Les orthoptères connus dans la bibliographie peuvent également vivre dans plusieurs types d'habitats naturels différents. Les 4 espèces patrimoniales de la bibliographie fréquentent :

- Les milieux humides : Criquet des roseaux, Criquet ensanglanté et Œdipode émeraude ;
- Les prairies maigres ou prairies de fauche humides : Criquet vert-échine.

• **Description des statuts**

Parmi les espèces recensées, 21 espèces bénéficient d'un statut particulier :

- 6 est inscrite en annexes II et 4 en annexes IV de la Directive « Habitats » (4 rhopalocères, un odonate et un coléoptère xylophage) ;
- 20 ont un statut dans les listes rouges nationale et/ou régionale des espèces menacées (9 rhopalocères, 7 odonates et 4 orthoptères) ;
- 5 sont protégées à l'échelle nationale (4 rhopalocères et un odonate).

Tableau 41 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Potentialités de présence au sein de la zone
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace / Grand Est	
Lépidoptères						
Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i> (Bergsträsser, 1779)	Art.2	II, IV	VU	VU	Nulle
Azuré des paluds	<i>Maculinea nausithous</i> (Bergsträsser, 1779)	Art.2	II, IV	VU	VU	Nulle
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Art.2	II, IV	LC	NT	Faible
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)			LC	NT	Faible
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Art.3	II	LC	EN	Nulle
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)			LC	NT	Faible
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)			LC	NT	Nulle
Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)			LC	VU	Faible
Nacré de la Sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)			LC	NT	Nulle
Odonates						
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)			LC	NT	Nulle
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier 1825)			LC	NT	Nulle
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)			LC	NT	Nulle
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)			NT	NT	Nulle
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)			LC	NT	Nulle
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)			LC	EN	Nulle
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Art.2	II, IV	NT	EN	Nulle
Orthoptères						
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)			3	NT	Nulle
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)			-	NT	Nulle
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)			-	NT	Faible
Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)			-	NT	Nulle
Coléoptères xylophages						
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)		II			Nulle

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

- **Analyse des potentialités de présence**

En considérant l'occupation du sol de la zone d'étude, les potentialités de présence se révèlent donc faibles à nulles l'ensemble des espèces protégées et/ou patrimoniales connues dans la bibliographie. La plupart des espèces sont en effet inféodées aux milieux aquatiques ou humides ainsi qu'au milieu prairiaux thermophiles, absents du périmètre de l'EPAF.

- **Enjeux en première approche**

En considérant l'absence d'habitats favorables aux espèces d'insectes protégées et/ou patrimoniales de la bibliographie, les enjeux sont nuls pour ces dernières. Les enjeux sont très faibles pour les espèces d'insectes non protégées/patrimoniales.

✧ **RÉSULTATS DES INVENTAIRES**

Les prospections de terrain relatent la présence de 17 espèces de rhopalocères et d'une espèce de coléoptères xylophages, relevées au sein du périmètre de l'EPAF (cf. Annexe). La grande majorité des espèces relevées sont

communes et présentent une large répartition à l'échelle régionale. Parmi ces espèces, 2 d'entre elles présentent un statut de protection/patrimonialité particulier, à savoir le Cuivré des marais et le Grand Capricorne, qui sont protégés à l'échelle nationale et inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats (cf. Tableau 42 suivant). A noter que le Cuivré des marais est également faiblement menacé en Alsace.

Aucune espèce de libellule n'ont été contactée lors des prospections dédiées. Enfin, aucune espèce de coléoptère xylophage protégée et/ou patrimoniale n'a été notée au cours des prospections.

Tableau 42 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux recensés

Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Coléoptères xylophages					
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758)	Art. 2	II, IV	-	
Rhopalocères					
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Art.2	II, IV	LC	NT

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

• Présentation des espèces à statut

Le **Cuivré des marais** est un papillon de jour dont les habitats naturels sont essentiellement des prairies humides ou inondables en plaine et à basse altitude. L'espèce se reproduit également le long des fossés, dans des clairières forestières et dans des friches agricoles ou industrielles. Ses plantes hôtes sont constituées de plusieurs espèces de *Rumex* (*Rumex aquaticus*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex crispus*, *Rumex conglomeratus*...). L'espèce est bivoltine en Alsace, ce qui signifie qu'elle réalise 2 générations dans l'année, la première entre mi-mai et fin-juin et la seconde entre la fin du mois de juillet et le début du mois de septembre.

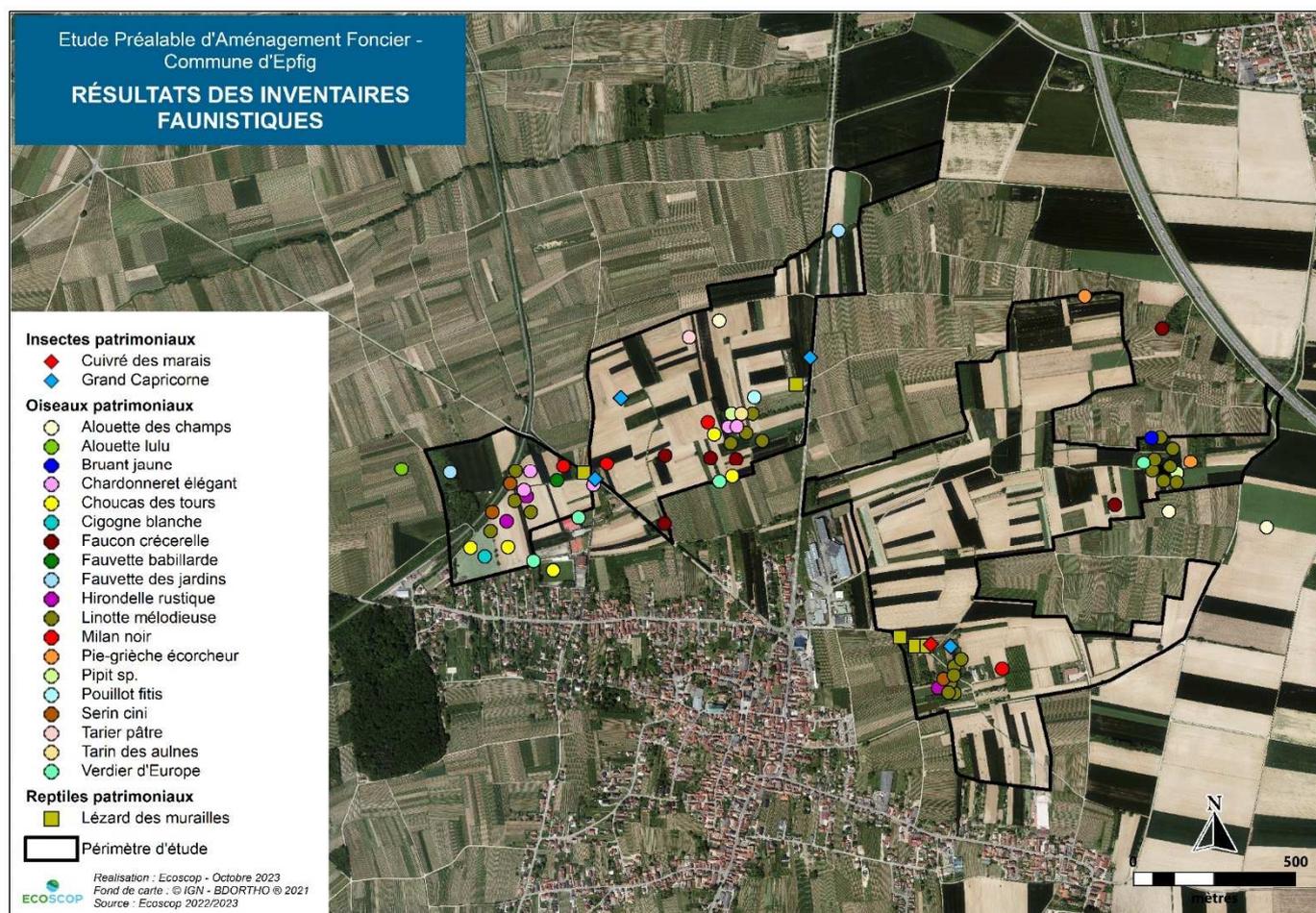


Suite à la disparition de ses milieux de vie, les populations françaises et alsaciennes (rarement au-dessus de 300 m d'altitude, bien répandue en plaine) connaissent des effectifs faibles et sont souvent isolées génétiquement. Un seul individu a été contacté au sein du périmètre de l'EPAF, au sud du lieu-dit *Stotzenweg*. En considérant l'absence de milieu herbacé favorable à la reproduction de l'espèce (prairies humides à *Rumex sp.*) et le fait que le Cuivré des marais peut se déplacer sur des distances moyennes, il semblerait que l'individu observé soit originaire d'un autre site et qu'il ait donc été observé en déplacement.

Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

Figure 20 : Périodes de vol du Cuivré des marais en Alsace

Le **Grand Capricorne** est une espèce des milieux semi-ouverts, dont le stade adulte est compris entre les mois de juin et septembre. Cet insecte affectionne les arbres affaiblis plus ou moins isolés (haies, parcs, bosquets, lisières forestières, bords de routes, etc.), dont les essences privilégiées sont le principalement le Chêne. 4 arbres présentant des trous de sorties de larve de Grand Capricorne ont été relevés au sein du périmètre de l'EPAF, à savoir au sud-est et 2 fois au sud-ouest du lieu-dit *Feldscheid*, ainsi qu'au sud de *Stotzenweg*.



Carte 35 : Résultats des inventaires faunistiques

• **Fonctionnement écologique**

Le périmètre de l'EPAF est peu fonctionnel en ce qui concerne l'accomplissement du cycle biologique des insectes. Intégrée au sein d'un espace agricole intensif défavorable au déplacement de la petite faune, la zone d'étude des prairies dégradées et éléments naturels non connectés entre eux. Les axes routiers (A35, RD1422, RD603, RD335) sont d'importance en termes de trafic et contribuent également à la dégradation des possibilités de déplacements d'espèces entre l'ouest et l'est.

• **Enjeux**

En ce qui concerne les espèces de rhopalocères, les enjeux sont considérés comme faibles à très faibles pour l'ensemble des espèces inventoriées, y compris vis-à-vis du Cuirré des marais, selon l'importance de la diversité spécifique relevée. Ils sont moyens pour le Grand Capricorne, dont seuls quelques arbres du territoire sont colonisés par l'espèce. Les enjeux sont nuls vis-à-vis des odonates, en l'absence de milieux aquatiques ou humides respectivement.

5.4. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

(Source : SRCE Alsace, Ecoscop 2014)

La Trame verte et bleue (TVB) analyse le fonctionnement des milieux naturels et leurs interactions réciproques. L'objectif est de maintenir et reconstituer un réseau d'échanges entre les espaces pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur cycle de vie. La TVB définit ainsi un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques ; elle contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau superficielles.

Il s'agit de mettre en évidence le maillage écologique au sein et en limite des zones d'étude et de voir comment il s'inscrit dans une échelle plus large. La Trame verte et bleue se distingue à la fois par les milieux naturels, supports des continuités écologiques (sous-trames), et par les « composantes » de la TVB que sont les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Elle repose donc sur 4 axes complémentaires, développés dans les paragraphes suivants.

5.4.1. Les sous-trames

Elles correspondent à l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu, que sont les milieux forestiers, les milieux prairiaux, les milieux humides (forestiers ou prairiaux), les milieux ouverts secs et, dans une moindre mesure, les milieux cultivés.

Les sous-trames représentent l'ensemble des milieux favorables aux espèces qui leur sont inféodés, pour assurer leur cycle de vie et leurs déplacements (notion de perméabilité de matrice), et sont identifiées à partir de l'occupation du sol sur le territoire.

Les réservoirs et les corridors s'inscrivent au sein des sous-trames. Même si des interdépendances fonctionnelles existent entre les différentes sous-trames, les espèces sont souvent inféodées à une sous-trame donnée.

Au regard des éléments qui constituent l'occupation du sol, 4 continuums écologiques peuvent être identifiés dans le territoire étudié :

- La sous-trame des milieux forestiers. Elle est principalement localisée dans la partie ouest du secteur d'étude où s'étendent les boisements du Massif vosgien. Elle est beaucoup plus rare dans la plaine. Quelques boisements de taille significative sont tout de même présents au sud du territoire entre Epfig et Ebersheim, ainsi qu'à l'est (*Richwald*) et au nord-est (Bois de Westhouse). Cette sous-trame est presque totalement absente des zones d'étude, qui ne comportent que de très rares bosquets isolés.

Les lisières jouent un rôle de corridor très important pour la faune : gîte pour de nombreux oiseaux, terrains de chasse pour les mammifères (Renard, chauves-souris, etc.), corridors pour les insectes (papillons, orthoptères, coléoptères, etc.). Leur qualité ainsi que la nature du milieu adjacent influent sur la diversité biologique de ces milieux. Les lisières du territoire, en contact avec les espaces agricoles, sont généralement sans milieu transitoire (ourlets), ce qui diminue sensiblement leur qualité d'écotone ;

- La sous-trame des milieux ouverts à semi-ouverts, composée du réseau de prairies et de haies. Elle est très peu représentée autour d'Epfig où le réseau prairial est très morcelé. En revanche, elle est plutôt bien développée dans la ceinture périurbaine d'Eichhoffen et dans une moindre mesure de Stotzheim, ainsi qu'au nord de Dambach-la-Ville. Le secteur amont de la Schernetz est aussi pourvu d'un vaste ensemble de prairies, localisées pour certaines en milieux humides. Ailleurs, cette sous-trame est peu représentée au milieu des cultures agricoles. A noter qu'elle est riche en éléments arborés au nord de Dambach-la-Ville où plusieurs haies et bosquets sont présents ;
- La sous-trame des milieux cultivés, largement majoritaire au sein du territoire étudié. Elle ne présente pas un intérêt important pour la biodiversité en général, notamment dans cette partie de la plaine d'Alsace, puisqu'elle est gérée de manière intensive et très peu pourvue en éléments naturels favorables au fonctionnement écologique des espèces. Cette sous-trame est tout de même favorable à quelques espèces qui affectionnent les espaces ouverts comme certaines espèces d'oiseaux (Alouette des champs, Caille des blés...) et de micromammifères ;
- La sous-trame des milieux aquatiques et humides, représentée par les différents cours d'eau et leurs milieux humides attenants (ripisylves, roselières, prairies humides...). Elle est plutôt peu représentée et comprend essentiellement la Schernetz au sud d'Epfig et l'Andlau dans le secteur d'Eichhoffen, au sud. Dans une moindre mesure les petits cours d'eau intermittents, comme le Pflinzgraben et son cordon arboré au nord d'Epfig, s'intègrent dans cette sous-trame.

5.4.2. Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité (RB) sont définis comme les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Ils sont définis sur la base d'éléments écologiques patrimoniaux tels que les zones bénéficiant de protections et/ou d'inventaires (ZNIEFF, Zone Humide Remarquable, Espace Naturel Sensible, etc.).

✧ RÉSERVOIRS D'IMPORTANCE RÉGIONALE

Un réservoir de biodiversité est situé à un peu plus d'un kilomètre au sud du périmètre de l'EPAF. Il s'agit du réservoir du « Ried de la Schernetz et Rischwald » (RB44), composé en majorité de milieux boisés alluviaux ou humides. Il couvre une superficie de 1 955 ha et intègre des milieux humides ouverts sur environ 20 % de sa surface, notamment dans le secteur amont de la Schernetz située au sud-ouest d'Épfig. Les espèces sensibles à la fragmentation visées par ce réservoir sont le Sonneur à ventre jaune, le Lézard vivipare, le Chat forestier, le Gobemouche noir, l'Hypolaïs icterine, l'Azuré de la sanguisorbe et l'Azuré des paluds. Ce réservoir de biodiversité est repris dans le SCOT du Piémont des Vosges.

La Schernetz est identifiée comme réservoir de biodiversité d'importance régionale pour la Trame bleue, en raison de son rôle important pour la faune aquatique et piscicole notamment.

✧ RÉSERVOIRS D'IMPORTANCE LOCALE

Ces réservoirs correspondent aux milieux forestiers les plus notables et non inclus aux réservoirs de biodiversité d'importance régionale. Il s'agit principalement des forêts du Massif vosgien, à l'ouest du territoire étudié. Le boisement localisé à la sortie ouest d'Épfig offre un habitat favorable à l'avifaune et aux chiroptères, dans ce secteur pauvre en éléments arborés et s'inscrit dans la continuité du réservoir d'importance régionale du Ried de la Schernetz.

Les milieux prairiaux, quand ils forment de vastes étendus et qu'ils sont associés à des éléments naturels (vergers, haies...) offrent également des habitats d'intérêt pour les insectes notamment. A ce titre, les prairies présentes au nord de Dambach-la-Ville et Eichhoffen constituent des réservoirs d'importance locale en contexte agricole intensif.

5.4.3. Les continuités écologiques

Les corridors écologiques assurent la connexion entre les milieux favorables et les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils sont conditionnés par le type d'habitats présents, par le relief, par les éléments naturels du paysage (structure paysagère, cours d'eau, etc.) et par les barrières aux déplacements.

Selon les échelles considérées, ces continuités se déclinent de façon différente, afin de répondre aux enjeux identifiés à chaque échelle de travail :

- Au niveau national : il s'agit des grandes continuités entre principales entités naturelles (piémont de la montagne vosgienne, Massif de la Forêt Noire...), utilisée par la faune dans le cadre de migrations (avifaune) ou dans un contexte plus large de déplacement des espèces lié aux changements climatiques ;
- Au niveau régional : il s'agit de principes de connexion entre réservoirs de biodiversité d'importance régionale, garantissant une cohérence écologique à l'échelle de l'Alsace (identifiés notamment au travers du schéma régional de cohérence écologique) ;
- Au niveau local : il s'agit là de corridors identifiés de façon plus précise sur la base de l'occupation du sol (structure paysagère).

Les continuités se dessinent en particulier sur les éléments fixes du paysage (ou infrastructures agro-écologiques IAE). Les corridors linéaires se déclinent à l'échelle locale par les cours d'eau et leurs ripisylves, les fossés, les alignements d'arbres (vergers ou autres), les réseaux de haies, les lisières forestières et les ourlets herbeux, les bandes enherbées, les bords de chemin, limites parcellaires et zones d'interface, etc.

Les structures-relais (éléments ponctuels) se déclinent par les bosquets, les zones de vergers, les prairies naturelles, les friches et délaissés, les jardins et espaces verts urbains, etc.

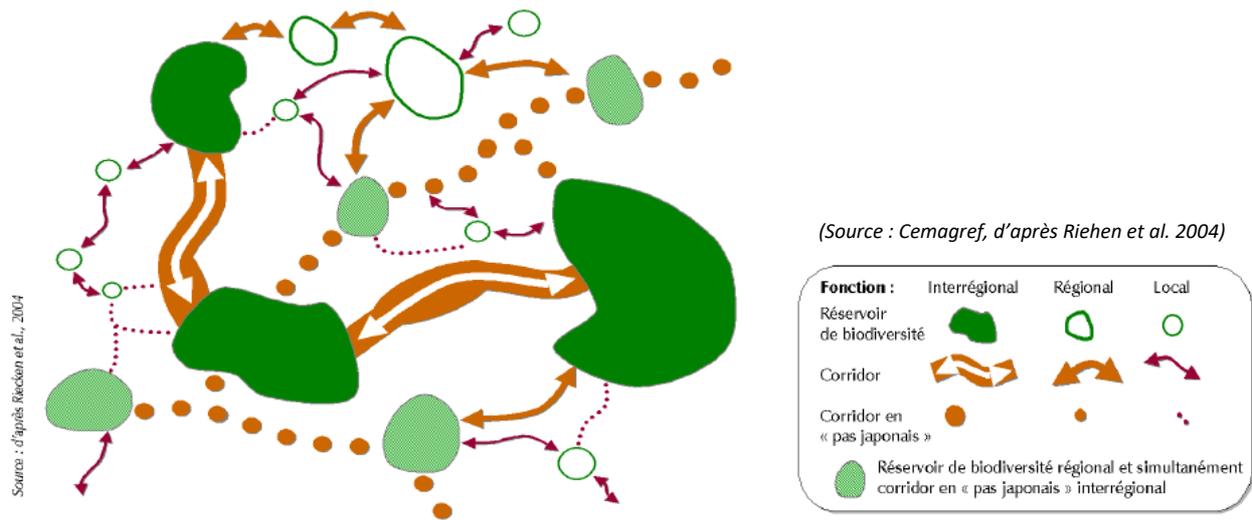


Figure 21 : Les différentes échelles des réseaux écologiques

✧ CONTINUITÉS D'INTÉRÊT NATIONAL ET RÉGIONAL

Un corridor d'importance nationale est identifié à l'ouest du territoire étudié : « Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes » (CN4). Cette continuité de milieux ouverts thermophiles traverse l'Alsace du nord au sud en suivant le Piémont des Vosges. Les milieux qui lui sont associés sont le plus souvent de superficie réduite (pelouses, lisières, talus, etc.). Il s'agit donc d'un tracé de principe suivant globalement la trame des milieux secs.

Plusieurs corridors d'importance nationale sont présents au nord dans le secteur de Stotzheim et Eichhoffen (C144, C145, C146). Ils sont tous liés à des cours d'eau (Andlau et Muehlbach). Leur fonctionnalité est dégradée et il s'agit de corridors identifiés « à remettre en bon état » dans le SRCE. Les corridors C144 et C146 profitent en particulier au Chat forestier.

Le corridor lié à la Schernetz (C153) est identifié comme corridor d'importance locale entre Reichsfeld et Nothalten. Il établit une connexion entre le Massif vosgien et le réservoir du Ried de la Schernetz et sa fonctionnalité est jugée satisfaisante. Le Chat forestier est l'espèce privilégiée pour ce corridor. A noter que ce cours d'eau a une double fonctionnalité de corridor/réservoir Trame bleue, en aval de Nothalten. La ripisylve de la Schernetz est prise en compte dans Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Barr qui l'identifie au plan de zonage et prévoit dans le règlement écrit des dispositions visant sa préservation. Le SCoT du Piémont des Vosges y identifie d'ailleurs un corridor écologique à maintenir ou à restaurer (cf. Carte 36).

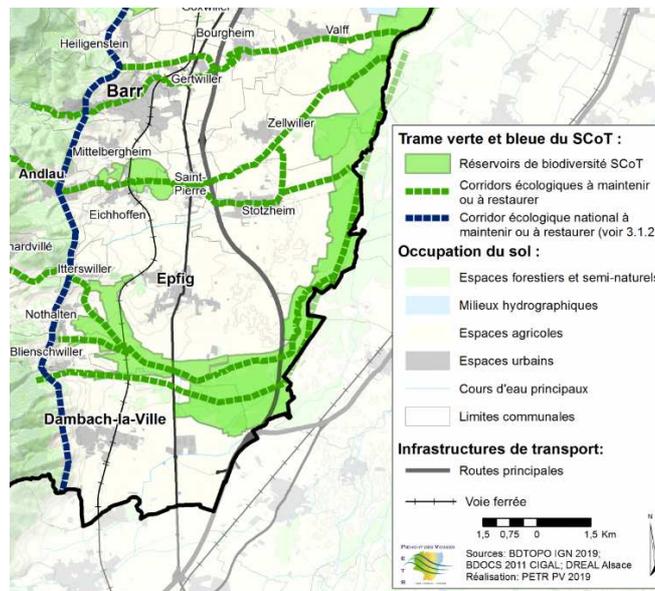
Le corridor C154 connecte entre-elles les 2 entités boisées du « Ried de la Schernetz et Rischwald ». Il s'agit d'une continuité forestière fonctionnelle « à préserver », qui bénéficie au Gobemouche noir et à l'Hypolaïs ictérine.

Le corridor C156 relie le réservoir du « Ried de la Schernetz et Rischwald » au « Ried centre Alsace » dans la partie sud-est du territoire. Celui-ci n'est pas en bon état, mais cette continuité présente un intérêt pour plusieurs espèces dont le Sonneur à ventre jaune, l'Azuré des paluds et l'Azuré de la sanguisorbe.

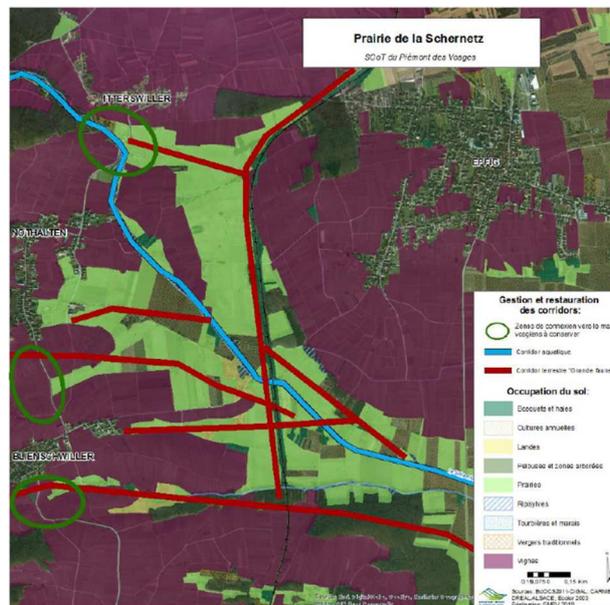
✧ CONTINUITÉS D'INTÉRÊT LOCAL

Une continuité locale se dessine le long du Pflinzgraben localisé dans l'espace agricole entre Epfig et Eichhoffen. Elle est constituée du cours d'eau et des végétations associées : ripisylve plus ou moins large et discontinue, ourlets herbacés.

Le SCoT du Piémont des Vosges identifie dans le Ried de la Schernetz plusieurs continuités d'intérêt locale qui sont des déclinaisons de la continuité d'intérêt régionale associée à la Schernetz et ses milieux humides attenants. Ces continuités se confondent dans le réservoir de biodiversité identifié par le SCoT et le SRCE sur ce même secteur, c'est pourquoi elles ne figurent pas sur la carte de synthèse (cf. Carte 38 p. 132).



Carte 36 : Extrait de la carte de la trame verte et bleue du SCoT du Piémont des Vosges



Carte 37 : Occupation du sol et état des corridors du réservoir du Ried de la Schernetz

5.4.4. La fragmentation du territoire

Associées aux structures, linéaires ou ponctuelles, qui limitent le déplacement des espèces, les ruptures de continuités écologiques peuvent être d'origine naturelle (falaises, pentes abruptes, notamment pour la petite faune) ou anthropique (tissu urbain, routes ou encore vastes ensembles agricoles intensifiés). Ces obstacles tendent à fragmenter et perturber les connexions entre les différentes populations.

Sur le territoire étudié, la fragmentation des milieux se traduit par 5 types d'obstacles :

- Les obstacles à la continuité longitudinale : de très nombreux obstacles sont répertoriés dans l'Andlau et la Schernetz, principalement des enrochements et des ponts, parfois des vannes, des déversoirs. ;
- Le réseau routier : représenté par l'A35 à l'est et le maillage de routes départementales du territoire. L'effet fragmentant des axes est proportionnel à leur dimensionnement et au trafic qu'ils supportent. L'A35 est de loin l'axe routier le plus fragmentant. Il s'agit d'un axe large qui supporte un trafic très important et qui en plus est grillagé à ses abords empêchant son franchissement par la faune. Les seuls points de traversée possible se situent au niveau des ponts des routes départementales et des chemins agricoles. Le réseau départemental est représenté, pour ne citer que les axes les plus notables, par la RD1422, la RD05, la RD35 et la RD62. Ces axes restent néanmoins perméables aux déplacements (non grillagée) ;

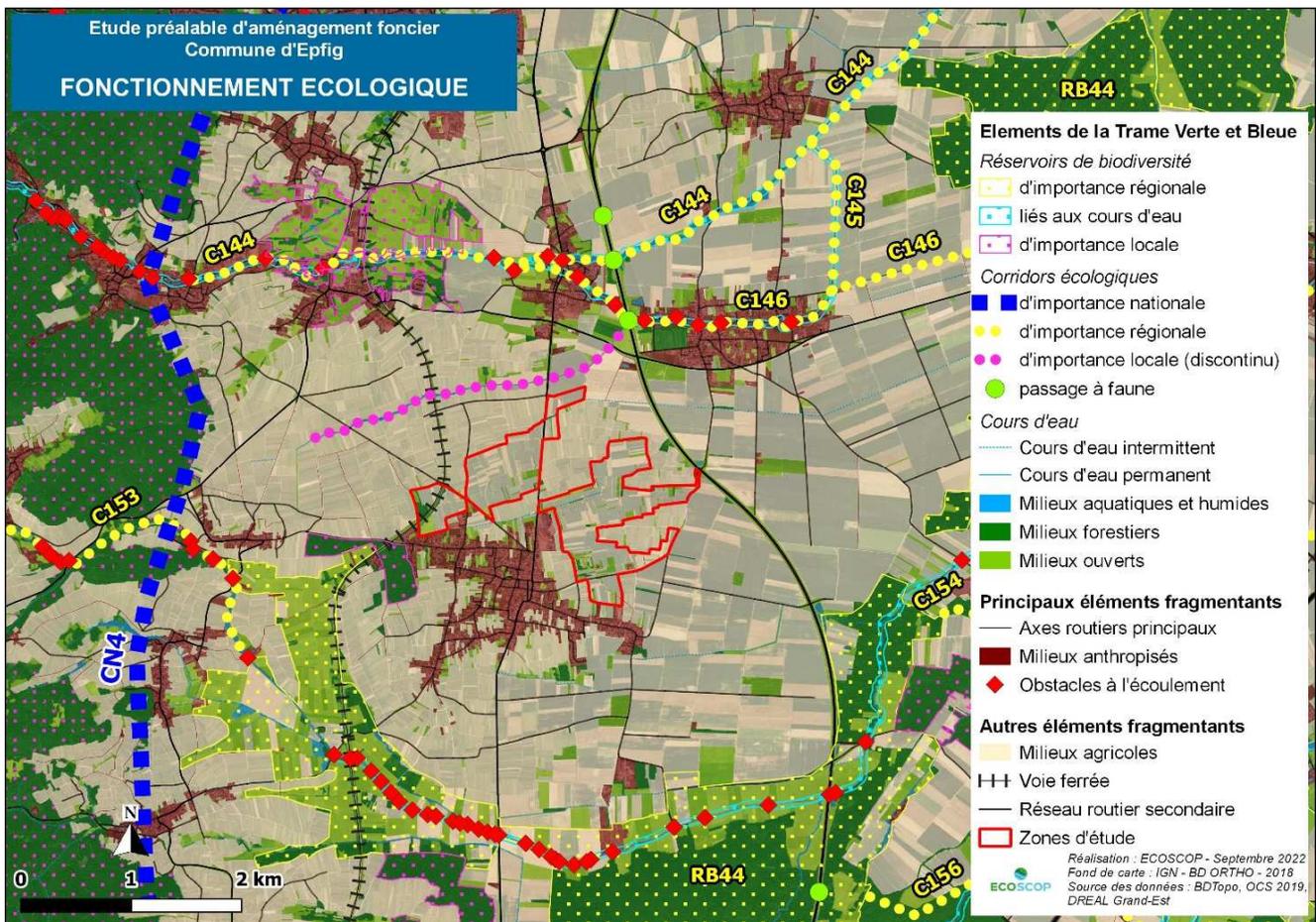
- Le réseau ferroviaire : il relie Sélestat à Molsheim et passe à l'ouest du territoire de l'EPAF et est perméable aux déplacements de la faune ;
- La trame urbanisée : elle peut parfois s'avérer relativement dense, notamment à Epfig et à Stotzheim, mais dans l'ensemble elle est dispersée, chaque ville/village étant déconnecté des autres, excepté au niveau d'Andlau où l'on observe une quasi-conurbation avec Eichhoffen. Cette sous-trame réduit les potentialités de déplacements de certains groupes faunistiques, mais est toutefois relativement perméable (en dehors des centres-anciens) où le tissu urbain est plus lâche et pourvu de nombreux jardins ;
- Les grands ensembles cultivés de façon intensive : la présence de grandes cultures accolées les unes aux autres est un obstacle pour le déplacement de certains groupes d'espèces (amphibiens entre autres) ou pour la dispersion des graines de végétaux. Les milieux qui les bordent (chemins enherbés, talus, etc.) sont cependant des éléments importants de ce type de milieux ouverts et favorisent plus ou moins les déplacements pour certains groupes d'espèces, même s'il s'agit généralement de milieux herbacés peu diversifiés, parfois semés (raygrass...) et fauchés régulièrement. Le territoire de l'AFAF est localisé au sein même de grands espaces cultivés de la plaine d'Alsace, dont les bandes enherbées sont parfois rognées par l'exploitation agricole (labour jusqu'au chemin), accentuant ainsi l'effet fragmentant de ces espaces.

5.4.5. Les enjeux liés à la Trame verte et bleue

Au niveau régional, le territoire étudié se positionne dans un secteur de la plaine d'Alsace où les vastes espaces agricoles dominent le paysage et où le vignoble recouvre les premières collines du Piémont vosgien. La commune d'Epfig comporte dans sa partie ouest et sud-est des éléments naturels (prairies humides du Ried de la Schernetz et boisements de la forêt d'Epfig) qui participent au fonctionnement écologique régional en leur double qualité de réservoir de biodiversité et de corridor écologique entre le Massif vosgien et le Bruch de l'Andlau. En dehors de ces éléments et de la présence au nord de continuités d'importance régionale liées à l'Andlau et ses affluents, le fonctionnement écologique du territoire est très dégradé. D'une part, l'espace agricole est homogène et pauvre en éléments prairiaux ou arborés pouvant faire office de structures relais, ce qui le rend peu perméable aux déplacements de la faune, notamment des espèces de faible mobilité. D'autre part, l'A35 constitue un frein important aux déplacements d'axe ouest-est et ne présente qu'un passage grande faune sur un linéaire de 15 km, ce dernier étant localisé à Epfig.

Les enjeux en termes de Trame verte et bleue sont faibles, les éléments participant au fonctionnement écologique local sont presque inexistants. Les quelques éléments naturels du périmètre de l'EPAF présentent une structure en pas japonais, peu efficace en termes de déplacement de la faune, la surface de ces milieux étant peu importante par rapport aux surfaces de milieux agricoles.

Concernant la TVB, les enjeux sont considérés comme faibles dans le secteur du projet, du fait de la rareté d'éléments naturels ayant un rôle significatif dans le fonctionnement de la Trame verte et bleue régionale ou locale. Les éléments naturels sont en effet très peu représentés au sein du périmètre d'étude, sont considérés comme dégradés et ne jouent qu'un rôle secondaire de corridor en pas japonais pour les espèces de grande mobilité plus précisément (avifaune, mammifères).



Carte 38 : Fonctionnement écologique

5.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le secteur d'étude présente un intérêt en termes d'habitats naturels, de biodiversité faunistique et floristique et de fonctionnement écologique. L'intérêt écologique est logiquement dépendant des caractéristiques physiques (occupation du sol, présence ou non d'éléments naturels, milieux thermophiles...), qui déterminent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les enjeux concernant la biodiversité et les milieux naturels ont été déterminés d'après la méthodologie explicitée ci-après, sur la base des résultats d'inventaires de terrain et de la connaissance bibliographique.

Ainsi, les enjeux liés aux milieux naturels sur la zone d'étude se basent sur des principes généraux (notamment : habitats d'espèces de différents niveaux de sensibilité), mais ils peuvent être réévalués « à dire d'expert » en fonction de caractéristiques locales et/ou de leur intérêt en termes de fonctionnement écologique d'espèces remarquables. Plus précisément, ils sont définis tels que :

- Les **enjeux très faibles** se rapportent aux milieux peu favorables pour la biodiversité, à savoir les milieux anthropisés (espaces-verts intraurbain, bords de routes/chemins, cultures céréalières, secteurs d'espèces invasives...). Ces derniers, façonnés par l'homme, ne présentent que très peu d'intérêt en termes d'habitats pour la faune et la flore, hormis les jardins qui permettent l'expression d'une biodiversité « ordinaire ».
- Les **enjeux faibles** sont surtout localisés dans des zones naturelles dégradées. Ils ont été désignés pour diverses raisons : prairies eutrophisées, milieux rudéraux, végétations à diversité floristique réduite, zones partiellement colonisées par des espèces floristiques envahissantes... En conséquence, ces zones dont la diversité floristique est faible ne permettent généralement pas l'expression d'une biodiversité riche et variée. Ce sont des habitats d'espèces communes, non protégées.
- Les **enjeux moyens** ont été attribués à des milieux ouverts ou boisés présentant un intérêt en termes de potentialité d'accueil pour certains groupes d'espèces (espèces communes surtout) et jouant un rôle important pour le fonctionnement écologique (boisements, bosquets, prairies de fauche, ripisylves, zones humides...). Ainsi, des habitats à enjeux faibles ayant un intérêt en termes de fonctionnement écologique peuvent être remontés d'un niveau si le contexte le justifie.

- Les **enjeux forts** ont été définis pour les milieux naturels correspondant à des habitats d'espèces patrimoniales fortement sensibles (espèces inscrites aux listes rouges nationales/régionales et aux Directives « Habitats » ou « Oiseaux »). Il peut également s'agir de milieux qui ne sont pas directement des habitats d'espèces sensibles mais qui remplissent un rôle important en termes de fonctionnement écologique pour ces espèces (réseaux de haies, friches arbustives, milieux à caractère thermophile).

La carte des enjeux ci-après présente les différentes zones d'enjeux définies sur le secteur d'étude et leur intensité. En résumé, les enjeux considérés par groupes d'espèces sont les suivants :

- **Flore/habitats** :
 - o Enjeux moyens : 12 habitats et 1 espèce
 - o Enjeux faibles : 17 habitats
 - o Enjeux très faibles : 20 habitats
 - o Enjeux nuls : 2 habitats
- **Mammifères** :
 - o Enjeux moyens : Hérisson d'Europe
 - o Enjeux faibles : Lièvre d'Europe
 - o Enjeux très faibles : Fouine, Renard roux, Sanglier et Taupe d'Europe
- **Amphibiens** :
 - o Enjeux faibles : Grenouille verte (bibliographie uniquement)
- **Reptiles** :
 - o Enjeux moyens : Lézard des murailles, Orvet fragile
- **Oiseaux** :
 - o Enjeux forts : Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur
 - o Enjeux moyens : Alouette des champs, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Fauvette babillarde, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Serin cini, Verdier d'Europe
 - o Enjeux faibles : Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pic épeiche, Rossignol philomèle, Rousserolle effarvatte, Rougequeue noir
 - o Enjeux très faibles : Corbeau freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Faisan de Colchide, Geai des chênes, Merle, Pie bavarde
 - o Enjeux nuls : Choucas des tours, Cigogne blanche, Héron cendré, Hirondelle rustique, Milan noir, Pigeon biset domestique, Tourterelle turque
- **Insectes** :
 - o Enjeux moyens : Grand Capricorne
 - o Enjeux très faibles : ensemble des espèces de rhopalocères
 - o Enjeux nuls : ensemble des espèces d'odonates

5.5.1. Enjeux flore et habitats

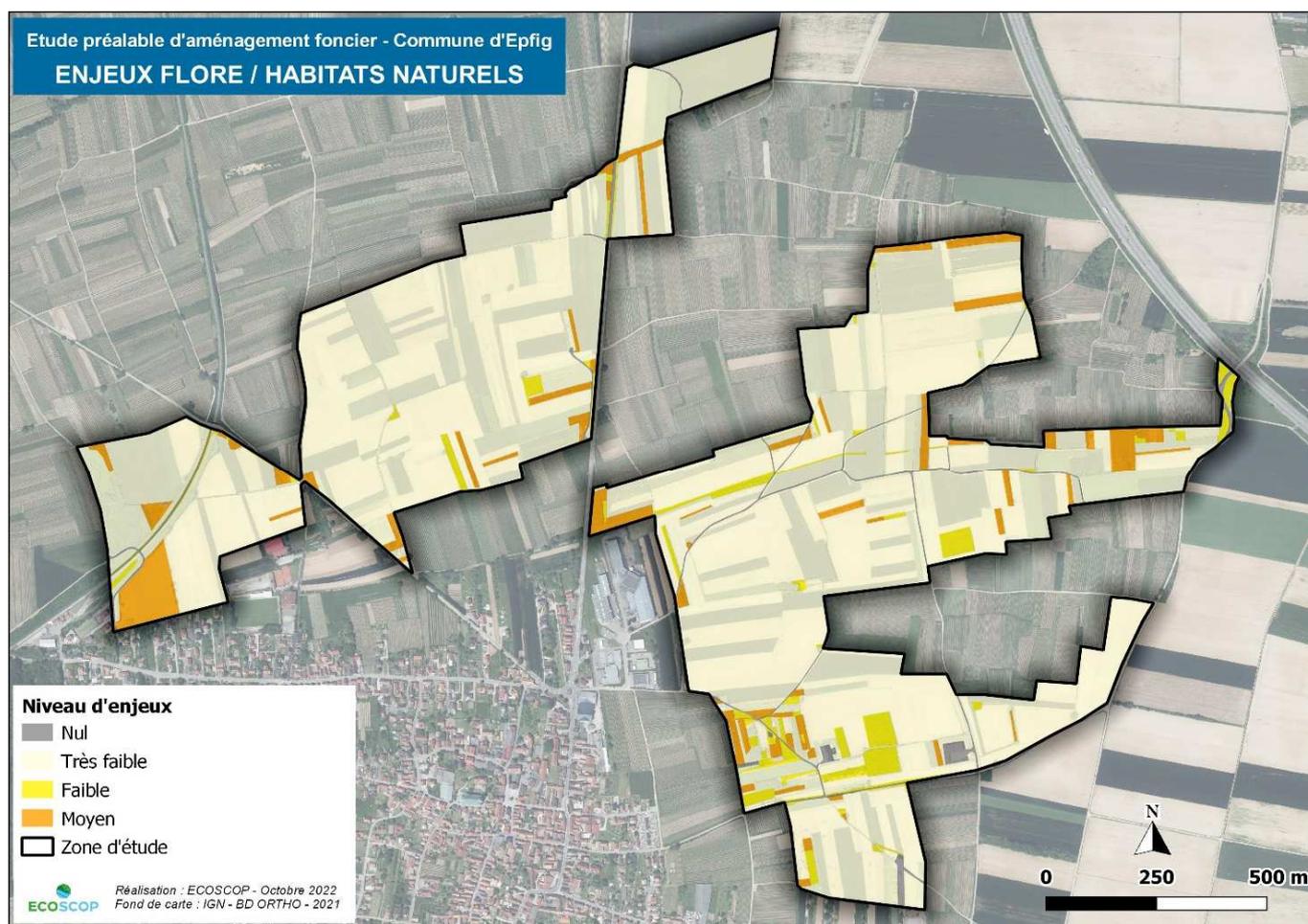
Après analyse des résultats des inventaires floristiques et des habitats naturels, il en ressort 4 niveaux d'enjeux différents dans l'ensemble du périmètre de l'EPAF, dont la répartition est présentée sur la carte ci-dessous.

- **Enjeux moyens** : prairies de fauche, vergers, fruticées, haies/bosquets ;
- **Enjeux faibles** : formations prairiales de bords de chemins, fourrés peu diversifiés, friches herbacées, ronciers ;
- **Enjeux très faibles** : bords de chemin, cultures, jardins/potagers, prairies semées, habitats d'espèces exotiques envahissantes ;
- **Enjeux nuls** : secteurs artificialisés sans végétation.

Ces niveaux d'enjeux associent l'enjeu lié à chaque type d'habitat et l'enjeu lié à la patrimonialité des espèces qui s'y développent. La présence ou non d'espèces invasives entre également en compte.

Les enjeux vis-à-vis des milieux naturels sont variables selon le type de milieu considéré. Ils sont très faibles à l'échelle globale des zones d'étude qui sont dominées par les grandes parcelles agricoles et qui par conséquent sont très peu favorables au développement d'une flore d'intérêt et diversifiée.

Les enjeux moyens sont associés aux rares espaces naturels au sein desquels la flore locale peut s'exprimer, c'est-à-dire les prairies de fauches, parfois associées à des vergers, et les fourrés/fruticées, souvent issus d'anciens vergers abandonnés. Ces habitats (et la flore qui les compose) n'ont rien de remarquable mais il convient de tenir compte du contexte local où ceux-ci se font rares, d'où l'intérêt de les préserver. Compte-tenu du contexte agricole et de la petite taille de la population, la présence de Cerfeuil tubéreux ne constitue pas un élément d'enjeu notable.



Carte 39 : Enjeux flore et habitats naturels

5.5.2. Enjeux faune

En ce qui concerne l'étude de la faune, les enjeux liés au projet sont les suivants (cf. Annexe 3.4) :

- **Enjeux moyens à forts** : secteurs de prés-vergers avec nidification potentielle de la Pie-grièche écorcheur ;
- **Enjeux moyens** : mosaïque d'habitats naturels au sud du lieu-dit *Stotzenweg* ;
- **Enjeux faibles à moyens** : bosquets, haies et jardins avec fruitiers ;
- **Enjeux faibles** : prés-vergers ;
- **Enjeux très faibles** : cultures, vignes, prairies dégradées ;
- **Enjeux nuls** : chemins, route départementale, bâti, espaces artificialisés.

Les zones d'enjeux moyens à forts ont été déterminées en considérant la nidification potentielle de la Pie-grièche écorcheur, espèce d'oiseau de forte patrimonialité, et d'autres espèces patrimoniales plus communes (Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle...).

Les enjeux moyens ont été définis pour des secteurs arborés ou arbustifs présentant une bonne diversité faunistique (avifaune patrimoniale et commune, reptiles, mammifères protégés potentiels, chiroptères, insectes). En mélange

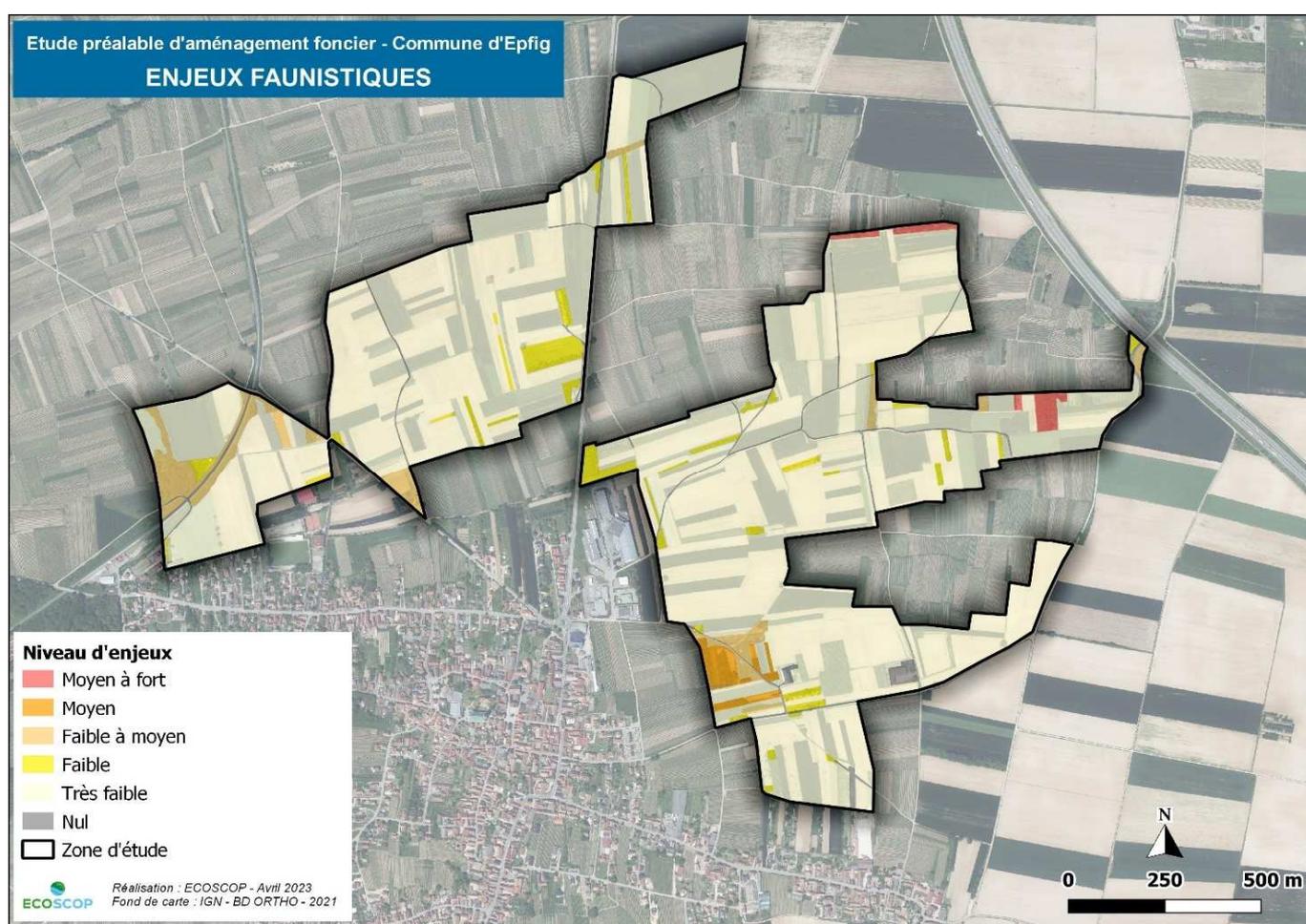
avec des prairies et des vergers, ces zones de végétation relativement dense forment une mosaïque d'habitats naturels d'intérêt dans le contexte d'agriculture/viticulture intensive d'Epfig.

Les enjeux faibles à moyens correspondent également à des milieux arborés ou arbustifs de moindre qualité que ceux désignés d'enjeux moyens. Ils présentent une capacité d'accueil pour des espèces globalement communes et quelques espèces patrimoniales seulement. Elles sont plus ou moins dégradées par la présence d'espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia, Solidage...), qui réduit leur attractivité pour la faune.

Les secteurs d'enjeux faibles sont liés aux prés-vergers qui sont favorables à l'avifaune commune et aux insectes non protégés/patrimoniaux. Les arbres qui composent ces vergers sont jeunes et donc peu favorables à l'accueil des chiroptères.

Les portions de zones déterminées d'enjeux très faibles présentent des milieux entretenus régulièrement qui sont très peu favorables à l'ensemble des groupes faunistiques. Il s'agit pour Epfig des cultures céréalières intensives, des vignes, et des prairies isolées au sein de l'espace agricole présentant une très faible diversité floristique. Aucune espèce patrimoniale n'y a été observée et seules quelques espèces d'insectes communs (papillons de jour, orthoptères) fréquentent ces secteurs.

Les enjeux nuls visent l'ensemble des zones fortement artificialisées comme les chemins agricoles, les routes, le bâti et la voie ferrée, non favorables à la faune.



Carte 40 : Enjeux faunistiques

5.6. PROJETS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX EN RELATION

5.6.1. Etude Trame verte et bleue

Une étude Trame verte et bleue (TVB) portée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Piémont des Vosges est actuellement en cours d'élaboration. L'ambition du PETR est de préserver, restaurer et développer la trame verte et

bleue de son territoire en milieu naturel, agricole et urbain. L'étude comprend la réalisation d'un diagnostic, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions hiérarchisées ainsi qu'un dispositif de fiches actions opérationnelles.

5.6.2. Projet de plantation de haies dans le vignoble

Des haies seront plantées dans le vignoble le long de 2 chemins et d'un fossé au lieu-dit *Heydi* (hors périmètre EPAF), en partenariat avec l'association Haies vives d'Alsace (haies composées d'essences locales mais pas de fruitiers).

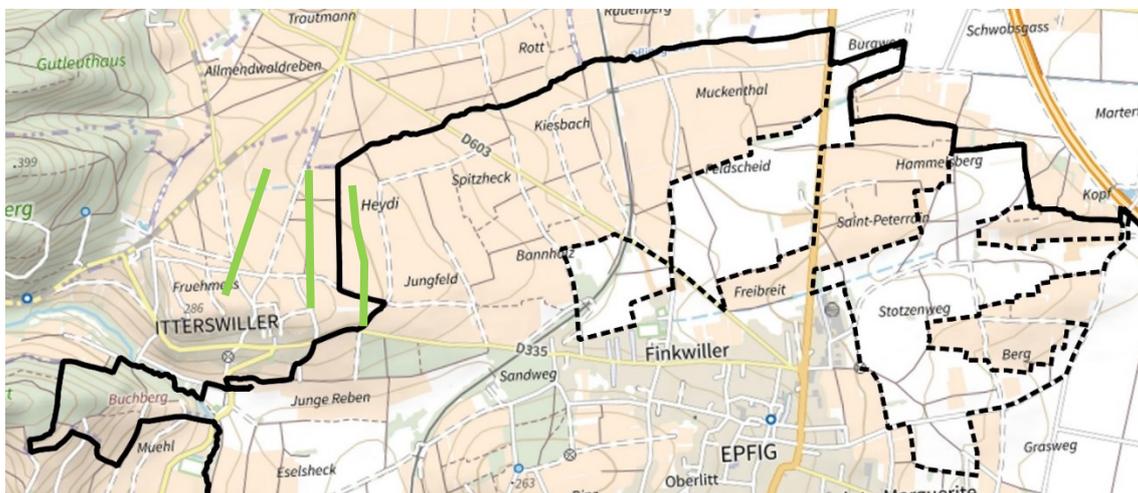


Figure 22 : Projet de plantation de haies dans le vignoble

5.6.3. Projet de création de jardins familiaux

La commune d'Epfig projette la création d'une zone de jardins familiaux comprenant une dizaine de parcelles à cultiver avec un accès à un point d'eau et un compteur. Le raccordement au réseau électrique n'est pas envisagé. Le site pressenti est localisé entre la rue Sainte-Marguerite et le chemin situé dans le prolongement de la rue du Diebweg. Ce projet répondrait à une demande des villageois. Cela pourrait aussi être l'occasion de créer un verger.

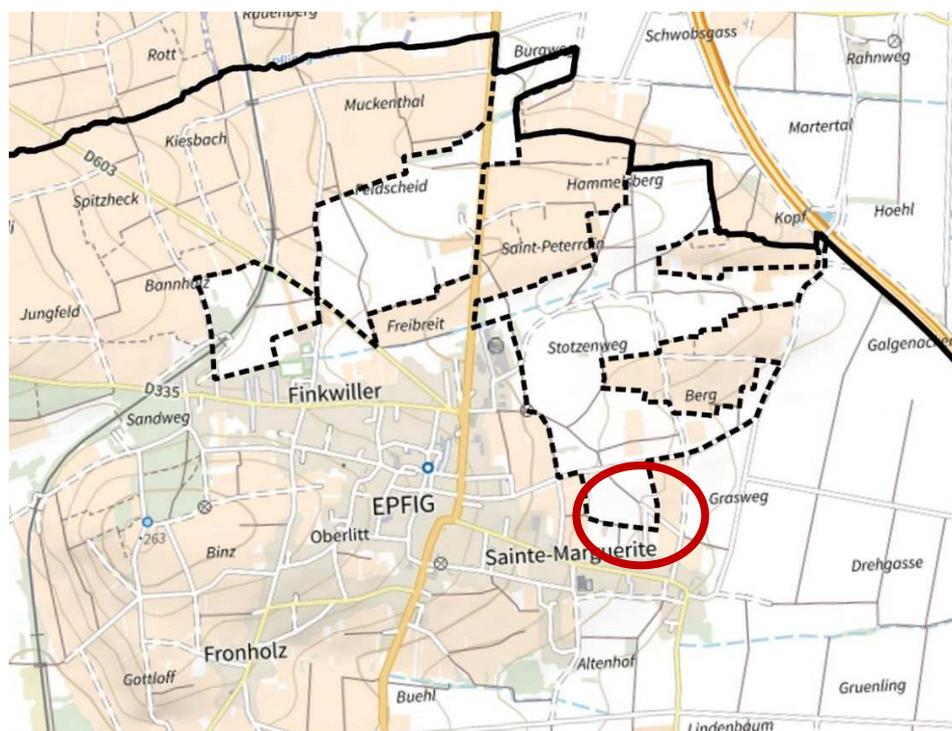


Figure 23 : Secteur pressenti pour l'implantation de jardins familiaux

La commune ne possède pas de terrains dans ce secteur. Elle souhaite étudier la possibilité d'échanger des terrains avec des parcelles communales situées dans le vignoble au lieu-dit *Heydi* (environ 2 ha de vignes loués actuellement à des viticulteurs).

6. PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

6.1. DEFINITION DU PERIMETRE FINAL DE L'EPAF

Dans le cadre de la démarche itérative mise en place tout au long de la procédure, plusieurs modifications ont été apportées au périmètre de l'EPAF initial d'après les divers enjeux identifiés (enjeux environnementaux, enjeux paysagers, enjeux liés au PLU...). Ces modifications ont été validées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier le 1^{er} juillet 2024.

La CCAF a fait le choix de retirer du territoire soumis à l'aménagement foncier différentes parcelles intégrant des haies, des vergers, des prairies, des potagers ou des micro-habitats. Ces exclusions ont notamment concerné la mosaïque d'habitats située au niveau du lieu-dit Andlauer Weg (section 29) et le secteur de prés-vergers au nord des lieux-dits Berg-Hohlbreit et Hohlbreit (section 32).

6.2. PRESCRIPTIONS RELATIVES À L'ENJEU EAU

La commission communale d'aménagement foncier devra :

- Préserver l'état et le tracé naturels de tous les cours d'eau existants à l'intérieur du périmètre des opérations. Toute modification du profil en long et en travers des cours d'eau, en dehors des ouvrages de franchissement, est interdite sauf à bénéficier d'une autorisation spécifique au titre du code de l'environnement. Un cours d'eau pourra néanmoins être rectifié ou déplacé lorsqu'il s'agira de le replacer dans le thalweg ;
- Créer des surlargeurs le long des cours d'eau pour qu'ils retrouvent un espace de liberté et favoriser la restauration de caractéristiques plus naturelles au lit mineur par la création de quelques sinuosités, notamment par la mise en place de peignes ou de banquettes, afin d'assurer une diversité des profils d'écoulement et améliorer l'oxygénation du cours d'eau ;
- Respecter les prescriptions des arrêtés ministériels du 28 novembre 2007 et du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités relevant respectivement des rubriques 3.1.2.0. (2°) et 3.2.2.0. (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement lors la réalisation des ouvrages de franchissement. Ils devront être dimensionnés aux conditions hydrauliques de la plus forte crue historique connue ou celle de la crue centennale, si celle-ci est supérieure ;
- Interdire de créer des fossés, sauf, en cas de besoin le long immédiat des chemins existants ou à créer, et nécessitant un assainissement ;
- Préserver et entretenir les haies présentes sur les berges et le long des fossés ou des cours d'eau existants ;
- Maintenir, reconstituer et généraliser systématiquement des dispositifs végétalisés (bandes enherbées ou arborées) sur une bande d'au moins 5 mètres le long des écoulements permanents ou intermittents figurant sous forme de traits bleus continus ou discontinus sur la carte au 1:25 000 la plus récemment éditée de l'IGN ; cette bande sera attribuée si possible à l'association foncière ou à une collectivité ;
- Rendre inopérants les drains existants devenus inutiles en raison d'un changement de vocation des parcelles et rétablir les écoulements naturels sur les parcelles concernées.

6.3. PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION ET AU RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE HAIES FONCTIONNELLES

L'aménagement veillera à la préservation de la totalité des haies mentionnées « à préserver » dans l'étude d'aménagement :

- Soit par attribution publique ou associative ;
- Soit par intégration dans l'emprise des chemins et des cours d'eau ;
- Soit comme limite de parcelle et d'exploitation agricole ;
- Soit à positionnant le parcellaire et le sens de culture parallèle à la haie.

Les haies à planter sont au nombre de 6, pour une longueur totale de 2 120 m :

- Haie arborée d'axe est/ouest au lieu-dit *Kaeffenrain* (section 27), le long du chemin agricole (320 m) ;
- Haie arborée d'axe est/ouest au lieu-dit *Freibreit* (section 28), le long du chemin agricole (504 m) ;
- Haie arborée d'axe nord/sud au lieu-dit *Herrenussbaum* (section 30), le long du chemin agricole (484 m) ;
- Ripisylve arborée d'axe est/ouest le long du Runtzgraben (sections 30, 31 et 32), entre les lieux-dits *Stotzenweg-Eselspad* et *Lerchenberg* (320 m) ;
- Haie arborée d'axe nord/sud à l'ouest du lieu-dit *Zwischen dem Berg* (section 33), le long du chemin agricole (214 m) ;
- Haie arbustive d'axe nord/sud à l'est des lieux-dits *Afterberg* et *Stotzenleimengrube* (section 32), le long du chemin agricole (278 m).

Le bilan de l'opération permettra de vérifier le respect de cette prescription. A défaut, l'aménagement devra proposer des mesures compensatoires sur des emplacements réservés à cet effet, établies pour tenir compte de l'équivalence des fonctions détruites et restituées vis à vis des espèces protégées et de leurs habitats. Ce bilan prendra particulièrement en compte les haies à forts enjeux identifiées dans le rapport environnemental dont notamment les haies à pierriers.

6.4. PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ORDINAIRES

En raison de l'importance de la préservation des zones humides pour leurs fonctions bio-géo-chimiques dont leur rôle de stockage de l'eau et celui de milieux d'accueil de la faune et de la flore protégée, l'aménagement identifiera les parcelles constituées de zones à dominantes humides et le parcellaire les distinguera des zones non humides de façon à pouvoir les réattribuer pour des usages agricoles compatibles avec leur préservation, lorsque cela sera possible.

Les zones humides du territoire longeant les cours d'eau des têtes de bassin, ont une forte importance dans la préservation de la qualité physico-chimique de ces derniers. Leur réservation et l'extension de leurs emprises préservées dans les talwegs devra être recherchée.

Le bilan de ces opérations permettra de vérifier le respect de ces prescriptions. A défaut, l'aménagement devra proposer des mesures compensatoires établies pour tenir compte de l'équivalence des fonctions détruites et restituées sur des emplacements réservés à cet effet.

Sont concernées principalement, les zones à dominante humide bordant le Runtzgraben (sections 30, 32 et 33), entre les lieux-dits *Lerchenberg* (section 30) et *Hohlbreit* (section 32), ainsi que zones à dominante humide situées entre les lieux-dits *Lerchenrain* (section 29) et *Diebweg* (section 33).

6.5. PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PRISE EN COMPTE DE LA DIRECTIVE NITRATES ET DE LA ZONE VULNERABLE RELATIVE

En raison de la nécessité de préserver la qualité de l'eau sur le zonage en question, l'aménagement veillera à réserver les bandes de terrain situées le long des cours d'eau, fossés et écoulements, y compris intermittents de manière à les protéger des risques de lessivage azotés.

6.6. PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION DES VERGERS DE HAUTE-TIGE

En raison de leur importance pour la préservation de la faune protégée (*Pies-grièches grise* et à tête rousse, *Chevêche d'Athéna* et *Pie grièche écorcheur* notamment), du rôle social de la cueillette et de leur importance paysagère au titre du cadre de vie (protection du cadre urbain du front de culture par le maintien des franges villageoises), l'aménagement veillera à préserver de manière active la totalité des vergers du territoire remembré. A cette fin, il identifiera ces parcelles sans les intégrer à des ensembles plus grands et en proposera la réattribution et/ou l'échange en veillant à l'attribution de ces parcelles à de petits propriétaires. Il proposera la création de chemins accessibles en voiture ou en tracteur pour favoriser leur entretien lorsque cela sera possible.

Le bilan de l'opération permettra de vérifier le respect de cette prescription. A défaut, l'aménagement devra proposer des mesures compensatoires établies pour tenir compte de l'équivalence des fonctions détruites et restituées sur des emplacements réservés à cet effet.

6.7. PRESCRIPTIONS RELATIVES À L'ENJEU ÉROSION

En vue de préserver le territoire concerné du risque de coulées d'eau boueuses, il faudra veiller :

- A ne pas créer de parcelles recoupant transversalement des structures existantes telles que haies et talus qui contribuent au ralentissement des écoulements de ruissellement et à la limitation de l'érosion ;
- Des zones de gestion spécifique contre les coulées d'eau boueuses devront être créées dans les secteurs à forte pente et risque d'érosion. Dans les zones particulièrement concernées par l'érosion des sols, des réserves foncières seront à réserver pour l'implantation de structures végétales (fascines, haies buissonnantes), des talus ou tout autre élément d'hydraulique douce permettant d'entraver l'écoulement de l'eau. Elles seront attribuées à l'association foncière ou à une collectivité ;
- Maintenir les herbages, les parties boisées, les vergers dans les secteurs de forte pente identifiés dans l'étude préalable d'aménagement foncier, et ceux concernés par l'érosion des sols. Les parcelles devront être perpendiculaires à la pente.

En particulier, des mesures devront être mise en œuvre pour réduire les risques d'érosion des sols et les coulées d'eaux boueuses (fascines, bandes enherbées, haies), notamment dans les secteurs situés au niveau des lieux-dits Kaeffenrain (section 27), Kaefferloch (section 26), Saint-Peterrain (section 28), Stotzenweg (section 30), Stotzenwag-Eselspad (section 31), au nord-ouest, au nord et au nord-est de Berghohlbreit (section 32), à l'ouest de Berg (section 52), à l'ouest, au sud et au sud-est de Lerchenrain (section 29) et enfin au nord et à l'est de Gallengarten (section 29).

6.8. PRESCRIPTIONS RELATIVES À L'ENJEU PAYSAGE

En raison de la nécessité de préserver le cadre de vie et le tourisme, il faudra, en plus des prescriptions particulières relatives à la préservation de grands ensembles décrits ci-dessus :

- Tenir compte des éléments végétaux existants lors de la réorganisation du réseau de chemins et de prévoir, le cas échéant, des surlargeurs et des parcelles appartenant à l'Association Foncière ou à une collectivité, le long des chemins afin d'assurer la pérennité de ces éléments ;
- Respecter l'organisation générale de l'espace agricole et des confins, afin de préserver la structuration et l'aspect du paysage et d'éviter que des éléments sensibles du milieu soient fragilisées par la nouvelle disposition du parcellaire ;
- Préserver les arbres de plein champ, qui ne seront qu'exceptionnellement détruits, en cas de nécessité argumentée. Ils seront remplacés par de nouveaux arbres en bout ou en limite de parcelles ;
- Préserver les éléments de paysage végétaux (haies, bosquets, vergers et arbres isolés), qui ne seront qu'exceptionnellement détruits, en cas de nécessité argumentée ;
- Ne pas couper les arbres revenant après l'aménagement foncier à la Commune ou à l'Association Foncière.

La constitution de trames vertes arborées prévues à l'article 3, dans les secteurs actuellement faiblement pourvus d'infrastructures écologiques contribuera également à cet objectif paysager et de cadre de vie. Au minimum, le projet reprendra les secteurs proposés dans l'étude d'aménagement.

Le bilan de l'opération permettra de vérifier le respect de cette prescription. A défaut, l'aménagement devra proposer des mesures compensatoires établies pour tenir compte de l'équivalence des fonctions détruites et restituées sur des emplacements réservés à cet effet.

6.9. PRESCRIPTIONS RELATIVES À L'ENJEU BIODIVERSITÉ

Afin de mettre respecter les prescriptions inhérentes à cette thématique, il s'agira de :

- Conserver les zones naturelles, éventuellement en les restructurant afin de faciliter leur accès et leur entretien ;

- Privilégier les échanges entre parcelles supportant les mêmes pratiques agricoles, notamment pour les prairies de fauche, afin de réduire les risques de modification importante des habitats de certaines espèces patrimoniales et/ou protégées ;
- Compléter des vergers existants ou en planter de nouveaux, de type hautes tiges, sur les parcelles aptes à recevoir ce type de végétaux d'intérêt à la fois économique, faunistique et paysager ;
- Tenir compte des espèces protégées dont la présence est avérée ou potentielle en évitant et réduisant :
 - Les impacts sur les surfaces de prairies (Alouette des champs) ;
 - Les impacts sur les ourlets nitrophiles de bord de cours d'eau (Cerfeuil bulbeux) ;
 - Les impacts sur la majorité des prairies, haies, bosquets, vergers et arbres isolés (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Fauvette babillarde, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Serin cini, Verdier d'Europe, Lézard des murailles, Orvet fragile, Noctule de Leisler, Hérisson d'Europe).

Il est rappelé qu'en application de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement, la destruction, l'enlèvement, la capture d'espèces faunistiques et floristiques protégées sont interdits.

En cas d'impact résiduel, après évitement et réduction, des mesures compensatoires seront proposées et intégrées dans une procédure de dérogation à la législation sur les espèces protégées.

6.10. PRESCRIPTIONS RELATIVES À L'ENJEU BIODIVERSITÉ

Les noms des lieux-dits qui font partie intégrante du patrimoine historique de la commune, ainsi qu'un certain nombre d'éléments liés aux activités de loisirs (chemins creux, itinéraires de randonnées) devront être conservés.

Lors des travaux connexes à l'aménagement foncier des précautions doivent être prises vis-à-vis de l'éventuelle mise à jour de vestiges archéologiques compte tenu de la sensibilité élevée du territoire. Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie (Direction Régionale des Affaires Culturelles à Strasbourg). Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être détruits avant examen par un archéologue mandaté par ce service.

Un seul élément de petit patrimoine inclus au périmètre de l'EPAF devra être conservé sur le territoire de l'EPAF. Il s'agit du calvaire localisé à l'est du lieu-dit Meyergaerten (section 24).

D. ANNEXES

1. FLORE ET HABITATS

1.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

1.1.1. Signification des statuts

Législation Française – Liste 1 ou 2 : Espèce protégée listée dans l'annexe I ou 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

Législation Alsace : Art. 1 : Espèce protégée listée dans l'arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces protégées en région Alsace complétant la liste nationale

Directive Habitats – II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Liste Rouge France (UICN et al. 2012) – NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / - : Non concernée

Liste Rouge Alsace (Vangendt et al. 2014) – CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / NA : Non applicable / - : Non concerné

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

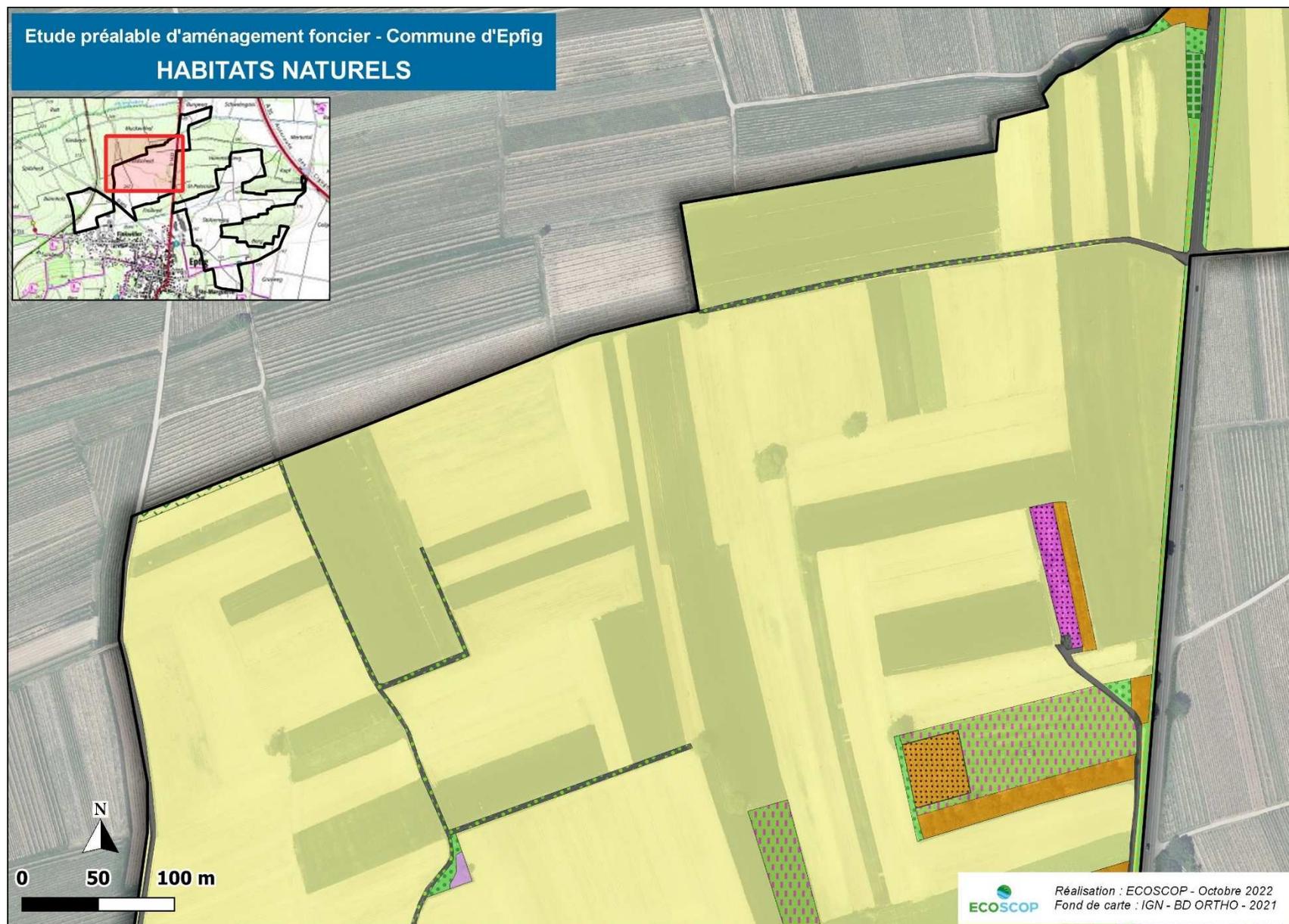
1.1.2. Espèces protégées et patrimoniales

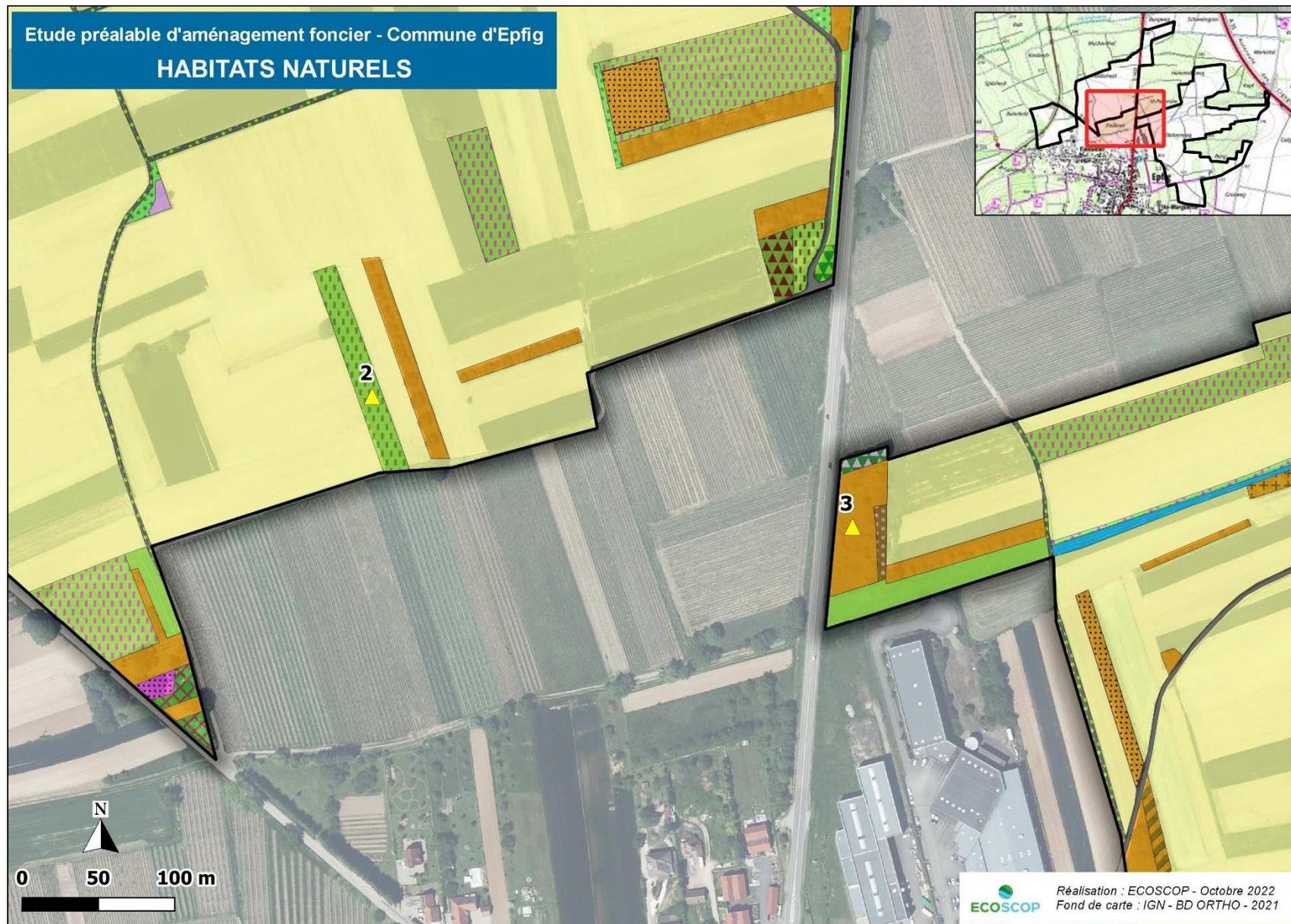
Nom scientifique	Nom commun	Statut					Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun				-	EN	SBA
<i>Carex buxbaumii</i> Wahlenb., 1803	Laïche de Buxbaum	liste 1			NT	VU	SBA
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laïche allongée				-	NT	SBA
<i>Carex praecox</i> Schreb., 1771	Laïche précoce				-	VU	SBA
<i>Chaerophyllum bulbosum</i> L., 1753	Cerfeuil bulbeux			x	-	LC	SBA/INPN
<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	Orchis vert				NT	EN	SBA
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais			x	-	NT	SBA/INPN
<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiolle officinale	liste 2			-	EN	SBA/INPN
<i>Helleborus niger</i> L., 1753	Rose de Noël	liste 2			-	NA	SBA
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle			x	-	VU	SBA/INPN
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée				-	NT	SBA
<i>Lathyrus palustris</i> L., 1753	Gesse des marais			x	EN	EN	SBA/INPN
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discolore				-	NT	SBA
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé				-	VU	SBA
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Oenanthe fistuleuse				-	EN	SBA
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich, 1776	Oenanthe à feuilles de peucedan			x	-	EN	SBA/INPN
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi				-	NT	SBA
<i>Stellaria palustris</i> Retz., 1795	Stellaire glauque			x	VU	EN	SBA/INPN
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles étroites				-	VU	SBA
<i>Viola persicifolia</i> Schreb., 1771	Violette à feuilles de pêcher			x	EN	EN	SBA/INPN

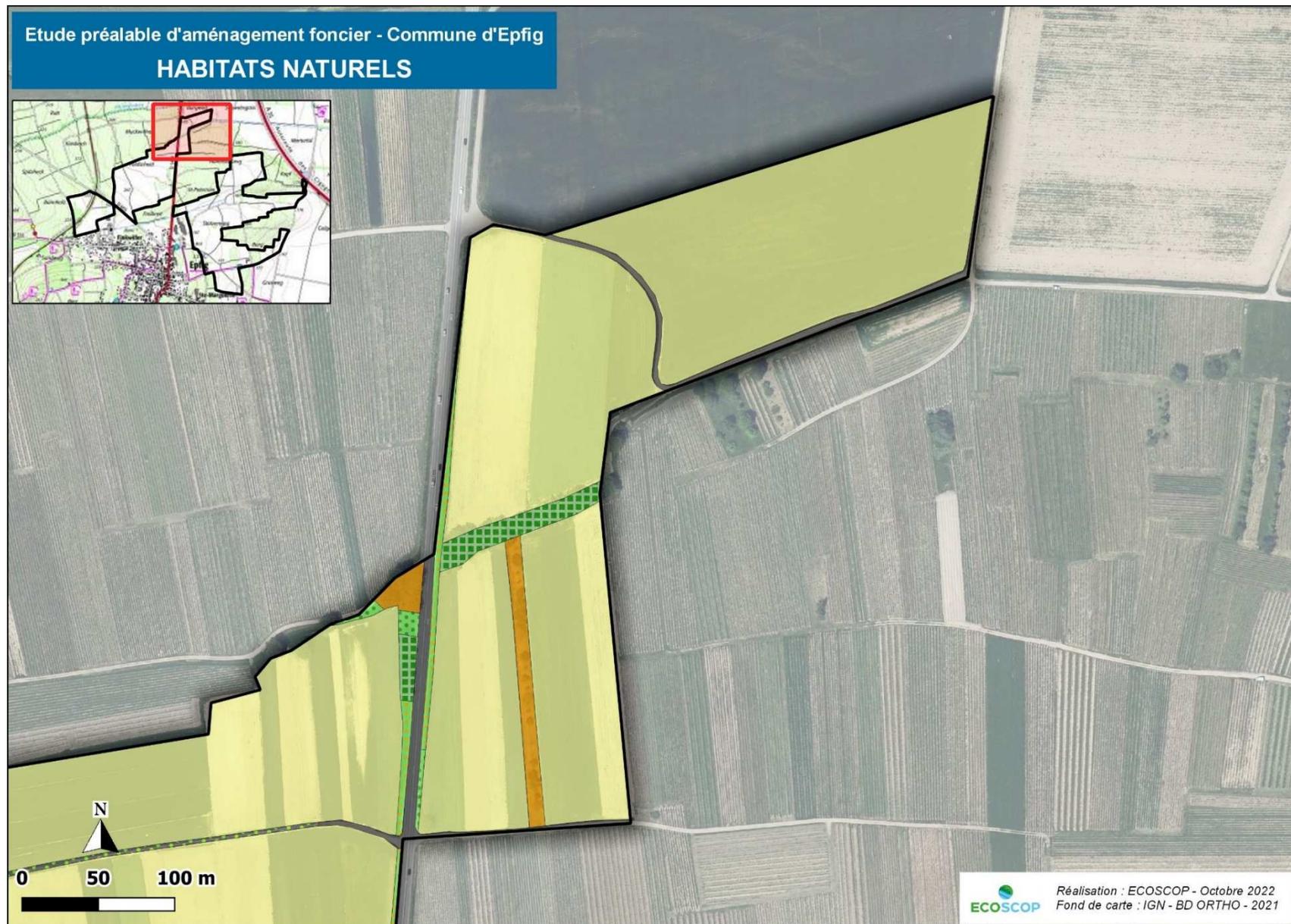
1.2. INVENTAIRES FLORISTIQUES

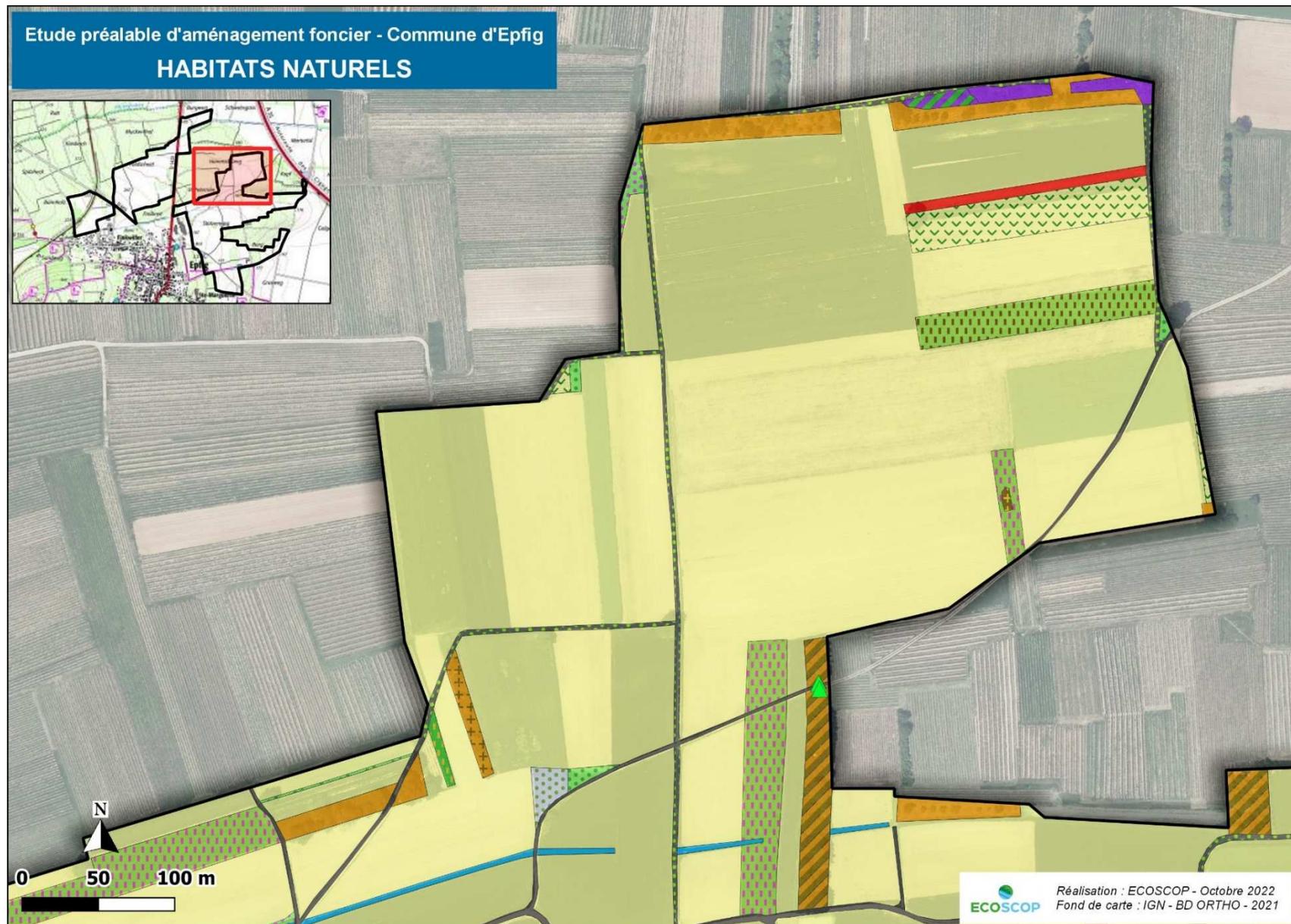
1.2.1. Cartographie des habitats

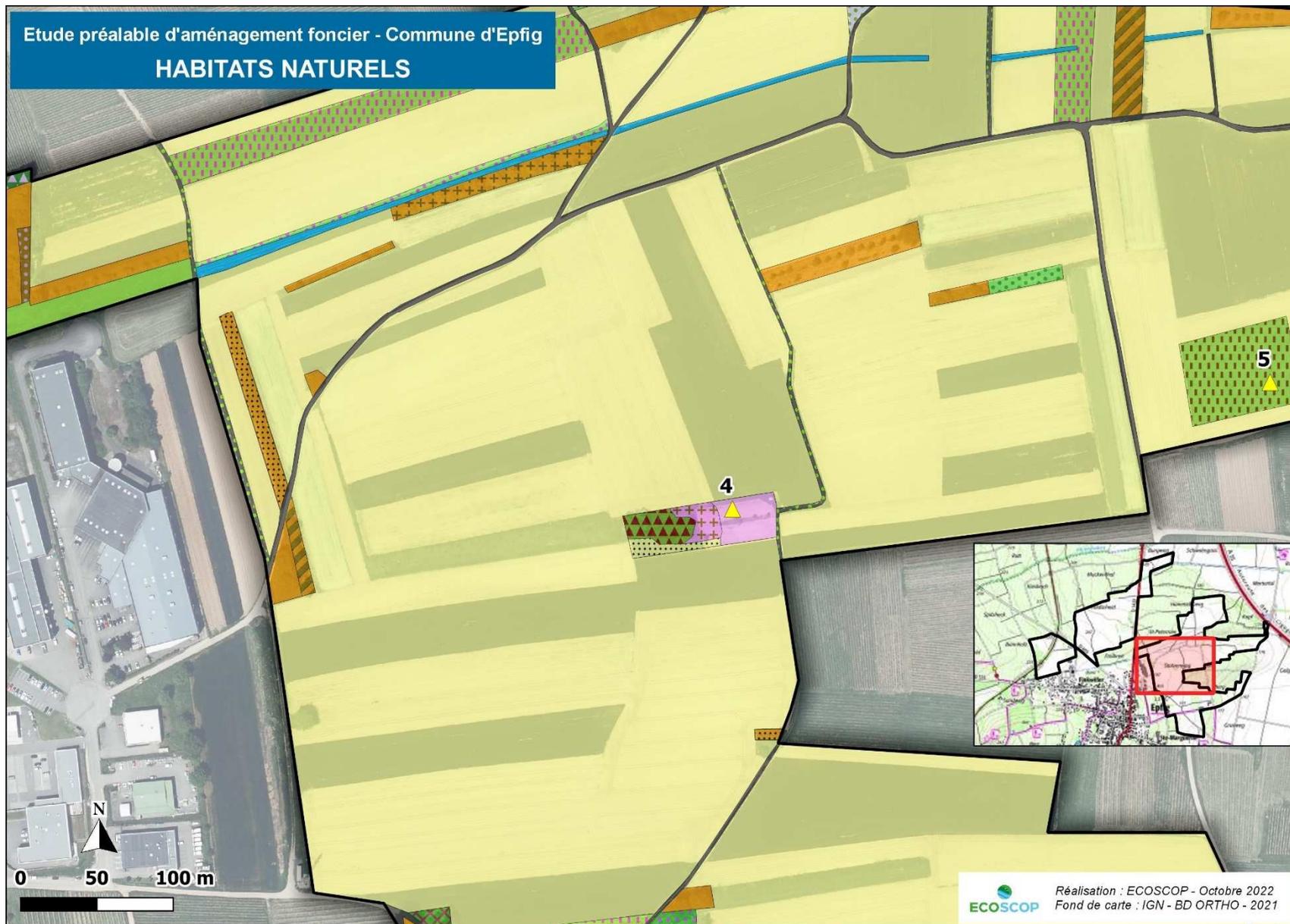


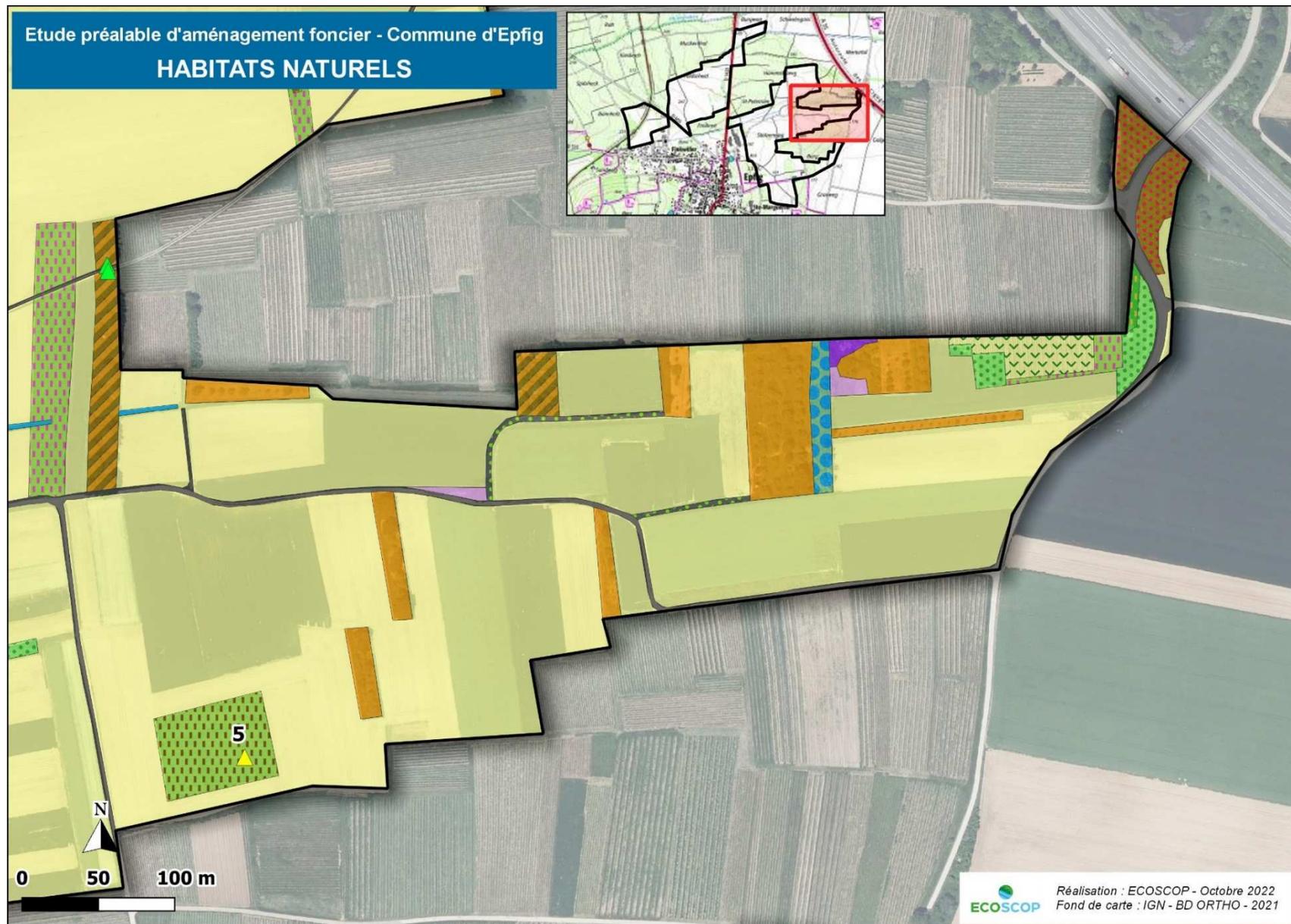


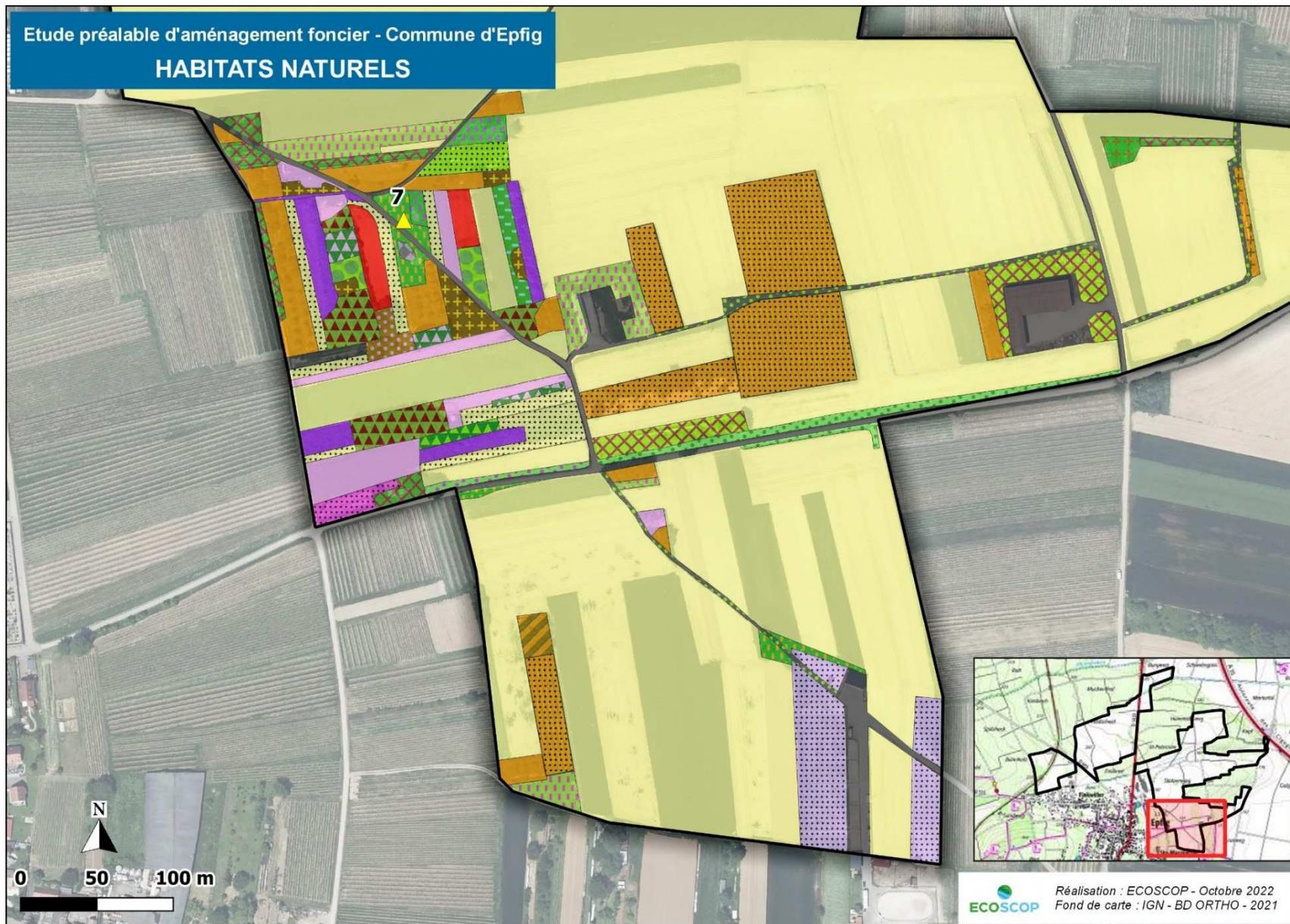


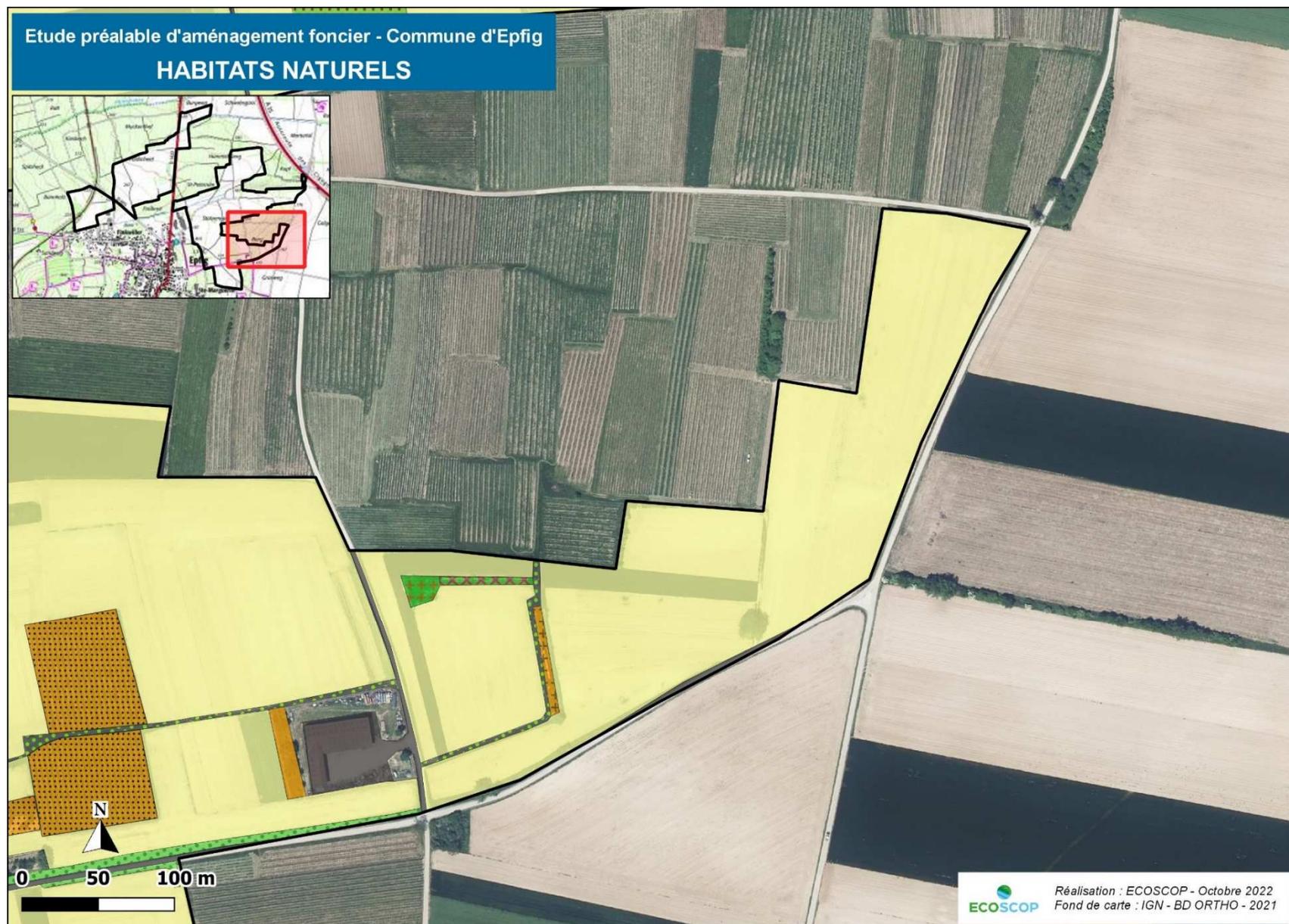












1.2.2. Relevés floristiques

R1	
17/06/2022	25 m ²
Prairie de fauche mésophile	
Code CORINE : 38.22	
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	100 %
<i>Plantago lanceolata</i>	4
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	3
<i>Agrostis capillaris</i>	2
<i>Arrhenatherum elatius</i>	2
<i>Festuca pratensis</i>	2
<i>Holcus lanatus</i>	2
<i>Trifolium pratense</i>	2
<i>Achillea millefolium</i>	1
<i>Leucanthemum vulgare</i>	1
<i>Lotus corniculatus</i>	1
<i>Festuca gp. rubra</i>	+
<i>Galium mollugo</i>	+
<i>Stellaria graminea</i>	+
<i>Cerastium fontanum</i>	r
<i>Dactylis glomerata</i>	r
<i>Hypochaeris radicata</i>	r
<i>Potentilla reptans</i>	r
<i>Prunella vulgaris</i>	r
<i>Trifolium dubium</i>	r
<i>Trifolium repens</i>	r
<i>Vicia hirsuta</i>	r
<i>Vicia sativa</i>	r
<i>Erigeron annuus</i>	i
<i>Senecio jacobaea</i>	i

R2	
17/06/2022	25 m ²
Prairie de fauche mésophile - faciès appauvri	
Code CORINE : 38.22	
<i>(Arrhenatherion elatioris)</i>	
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	95 %
<i>Arrhenatherum elatius</i>	3
<i>Galium mollugo</i>	3
<i>Holcus lanatus</i>	3
<i>Dactylis glomerata</i>	2
<i>Plantago lanceolata</i>	1
<i>Vicia sativa</i>	+
<i>Cirsium arvense</i>	r
<i>Rumex crispus</i>	r
<i>Trifolium pratense</i>	r
<i>Convolvulus arvensis</i>	i

R3	
17/06/2022	25 m ²
Prairie de fauche mésophile	
Code CORINE : 38.22	
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	100 %
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	3
<i>Arrhenatherum elatius</i>	3
<i>Festuca gp. rubra</i>	3
<i>Agrostis capillaris</i>	2
<i>Galium mollugo</i>	2
<i>Dactylis glomerata</i>	1
<i>Holcus lanatus</i>	1
<i>Achillea millefolium</i>	r
<i>Potentilla reptans</i>	r
<i>Trifolium pratense</i>	r
<i>Vicia sativa</i>	r
<i>Crepis capillaris</i>	i
<i>Lathyrus pratensis</i>	i
<i>Veronica chamaedrys</i>	i

R4	
17/06/2022	25 m ²
Friche eutrophile	
Code CORINE : 87.1	
<i>(Lathyro tuberosi – Agropyretum repentis)</i>	
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	85 %
<i>Rubus sp.</i>	3
<i>Rumex obtusifolius</i>	3
<i>Conyza canadensis</i>	2
<i>Elytrigia repens</i>	2
<i>Tanacetum vulgare</i>	2
<i>Epilobium tetragonum subsp. lamyi</i>	1
<i>Helianthus annuus</i>	1
<i>Urtica dioica</i>	1
<i>Chenopodium album</i>	+
<i>Cirsium vulgare</i>	+
<i>Hordeum sp. / Triticum sp.</i>	+
<i>Papaver rhoeas</i>	+
<i>Poa annua</i>	+
<i>Sonchus asper</i>	+
<i>Veronica persica</i>	+
<i>Arrhenatherum elatius</i>	r
<i>Artemisia vulgaris</i>	r
<i>Galium aparine</i>	r
<i>Lathyrus tuberosus</i>	r
<i>Poacée sp.</i>	r
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	i
<i>Erigeron annuus</i>	i
<i>Lactuca serriola</i>	i
<i>Myosotis arvensis</i>	i
<i>Silene latifolia</i>	i

R4	
17/06/2022	25 m ²
Friche eutrophile	
Code CORINE : 87.1	
(Lathyrus tuberosi – Agropyretum repentis)	
Espèce	Coefficient
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	i
<i>Vulpia myuros</i>	i

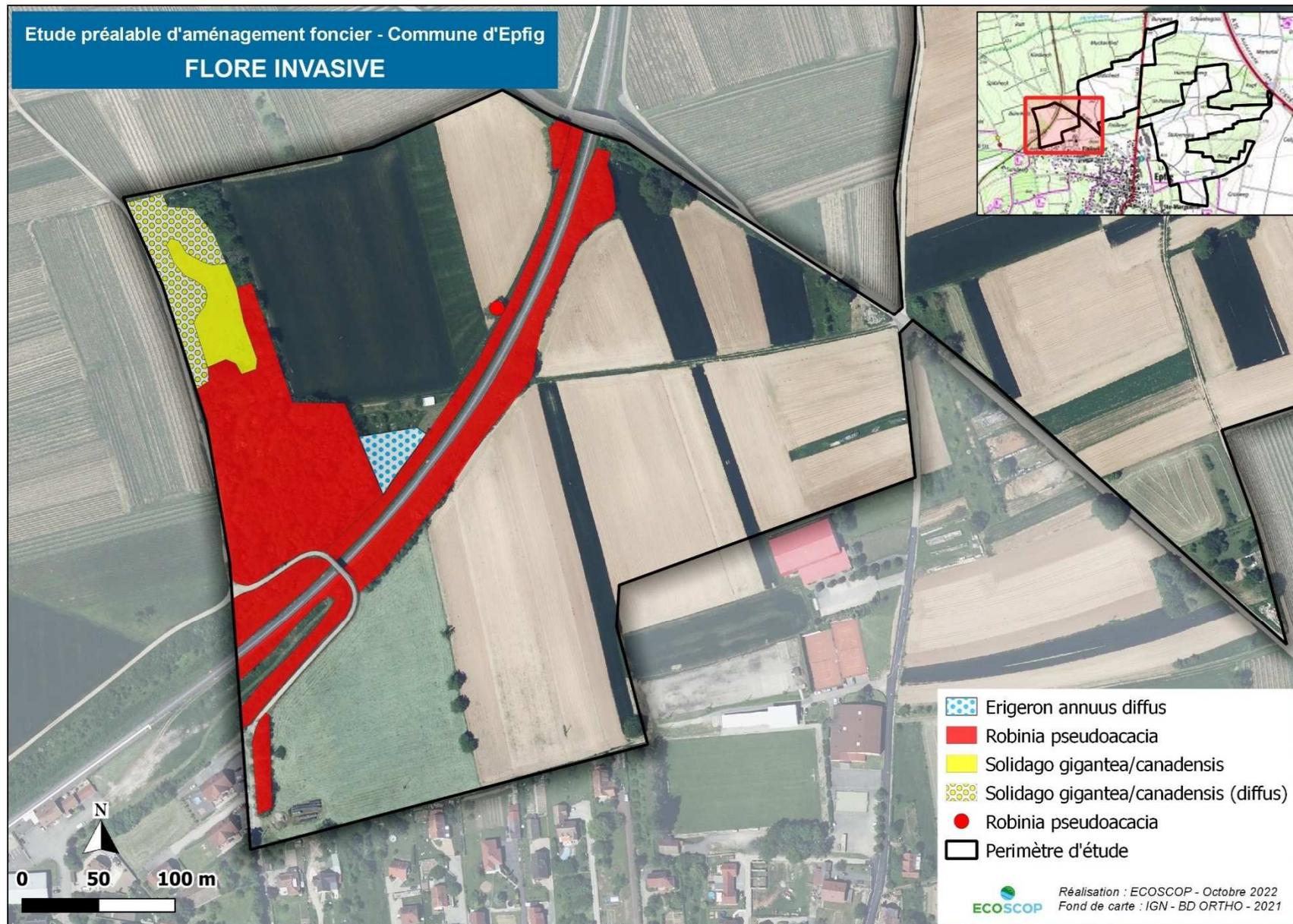
R5	
17/06/2022	25 m ²
Prairie mésophile dégradée	
Code CORINE : 38.22	
(Lathyrus tuberosi – Arrhenatherum elatioris)	
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	100 %
<i>Festuca gp. rubra</i>	4
<i>Daucus carota</i>	3
<i>Agrimonia eupatoria</i>	2
<i>Arrhenatherum elatius</i>	2
<i>Galium mollugo</i>	2
<i>Plantago lanceolata</i>	2
<i>Vicia hirsuta</i>	2
<i>Cirsium arvense</i>	1
<i>Conyza canadensis</i>	1
<i>Senecio jacobaea</i>	1
<i>Taraxacum gp. officinale</i>	1
<i>Cirsium vulgare</i>	+
<i>Convolvulus arvensis</i>	+
<i>Crepis capillaris</i>	+
<i>Dactylis glomerata</i>	+
<i>Epilobium (tetragonum subsp. lamyi ?)</i>	+
<i>Erigeron annuus</i>	+
<i>Rubus sp.</i>	+
<i>Festuca arundinacea</i>	r
<i>Hypochaeris radicata</i>	r
<i>Leucanthemum vulgare</i>	r
<i>Poacée sp.</i>	r
<i>Prunella vulgaris</i>	r
<i>Sonchus asper</i>	r
<i>Trifolium campestre</i>	r
<i>Geum urbanum</i>	i
<i>Sanguisorba minor</i>	i
<i>Melilotus officinalis</i>	x

R6	
22/05/2023	25 m ²
Prairie de fauche mésophile	
Code CORINE : 38.22	
Arrhenatherum elatioris	
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	100 %
<i>Festuca pratensis</i>	4
<i>Trifolium campestre</i>	3
<i>Dactylis glomerata</i>	2

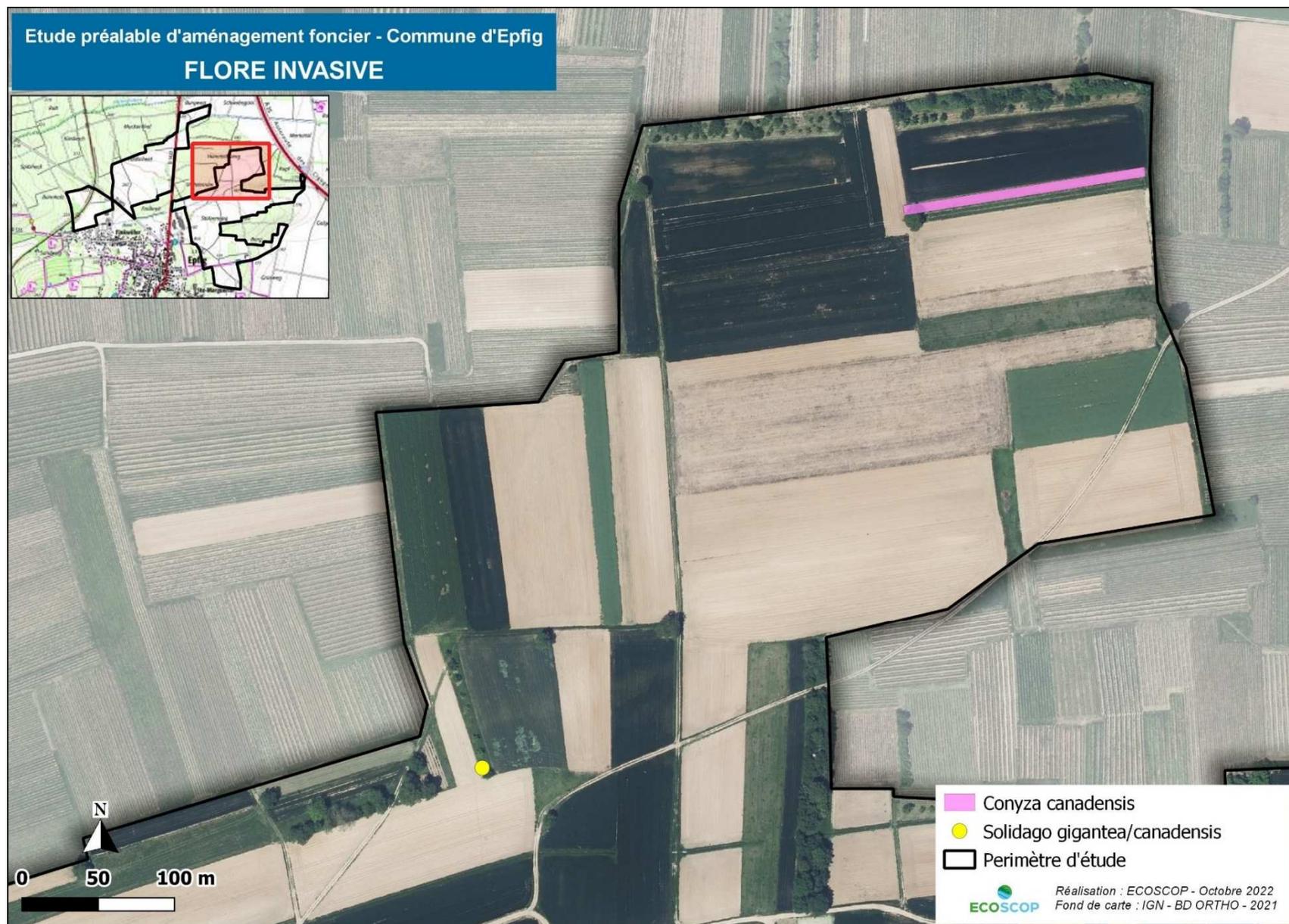
R6	
22/05/2023	25 m ²
Prairie de fauche mésophile	
Code CORINE : 38.22	
Arrhenatherum elatioris	
Espèce	Coefficient
<i>Poa pratensis</i>	2
<i>Vicia hirsuta</i>	2
<i>Vicia sativa</i>	2
<i>Plantago lanceolata</i>	2-
<i>Galium mollugo</i>	1
<i>Trifolium dubium</i>	1
<i>Veronica arvensis</i>	1
<i>Veronica persica</i>	1
<i>Medicago arabica</i>	+
<i>Achillea millefolium</i>	r
<i>Bellis perennis</i>	r
<i>Cerastium fontanum</i>	r
<i>Erigeron annuus</i>	r
<i>Geranium dissectum</i>	r
<i>Medicago lupulina</i>	r
<i>Medicago sativa</i>	r
<i>Potentilla reptans</i>	r
<i>Taraxacum gp. officinale</i>	r
<i>Trifolium pratense</i>	r
<i>Daucus carota</i>	i

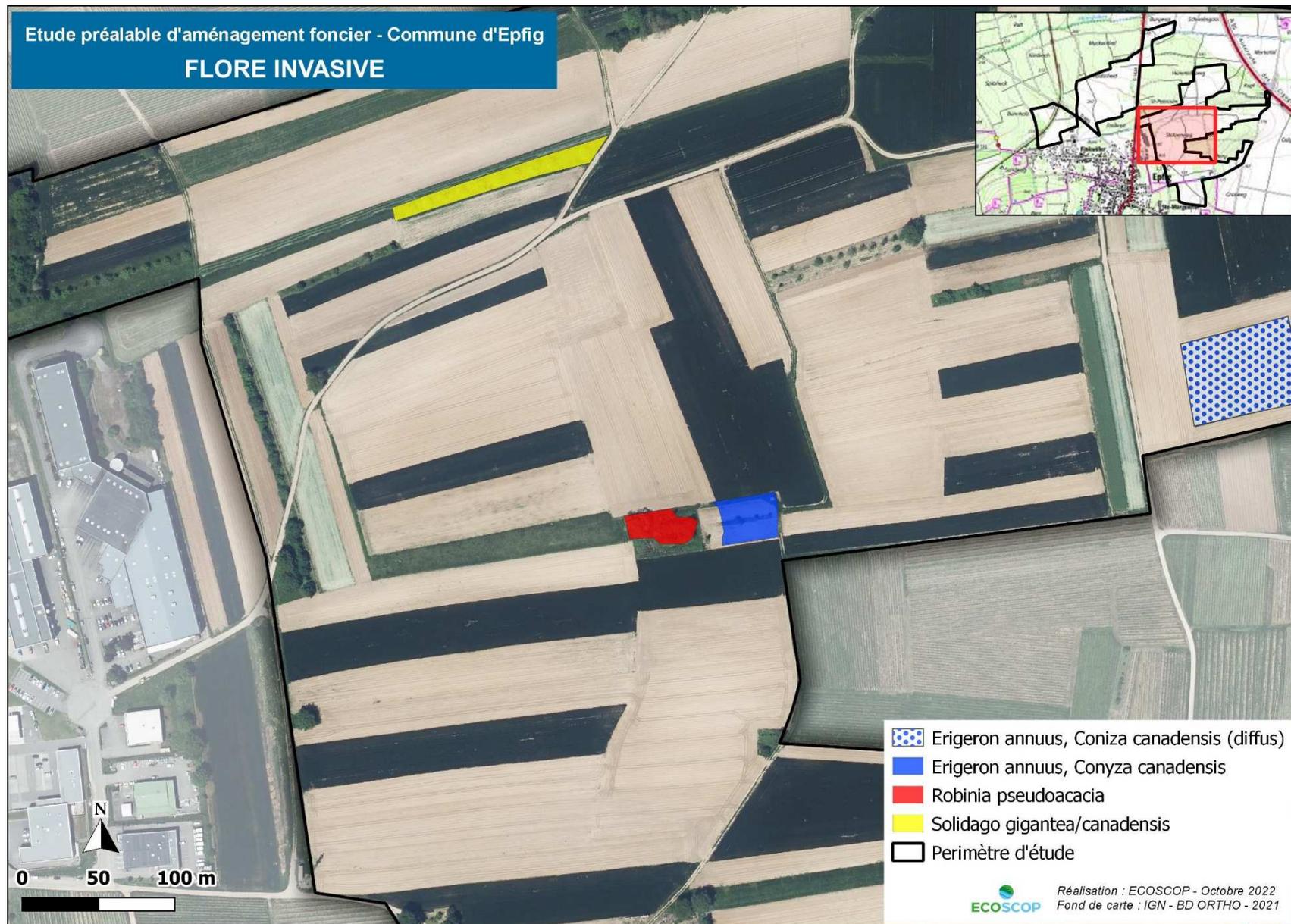
R7	
22/05/2023	25 m ²
Friche herbacée	
Code CORINE : 87.1	
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	100 %
<i>Arrhenatherum elatius</i>	3
<i>Dactylis glomerata</i>	2
<i>Festuca pratensis</i>	2
<i>Trifolium repens</i>	2
<i>Vicia sativa</i>	2
<i>Bromus sterilis</i>	1
<i>Cirsium arvense</i>	1
<i>Geranium sp.</i>	1
<i>Trifolium pratense</i>	1
<i>Urtica dioica</i>	1
<i>Artemisia vulgaris</i>	+
<i>Convolvulus arvensis</i>	+
<i>Lotus corniculatus</i>	+
<i>Bromus hordeaceus</i>	r
<i>Cerastium fontanum</i>	r
<i>Erigeron annuus</i>	r
<i>Galium aparine</i>	r
<i>Galium mollugo</i>	r
<i>Lactuca serriola</i>	r
<i>Plantago lanceolata</i>	r
<i>Ranunculus acris</i>	r
<i>Rubus sp.</i>	r
<i>Tragopogon pratensis</i>	r

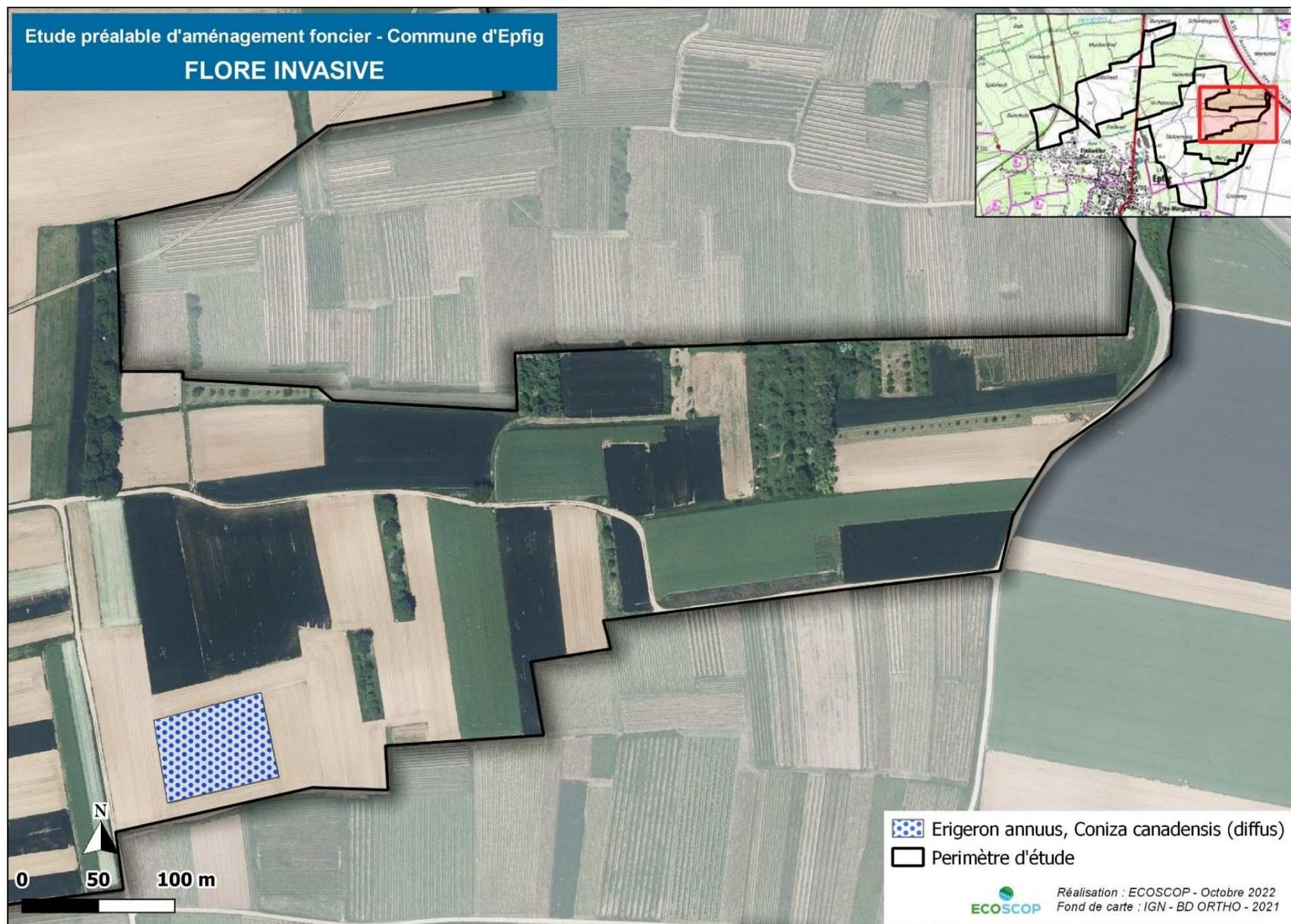
1.2.3. Flore invasive

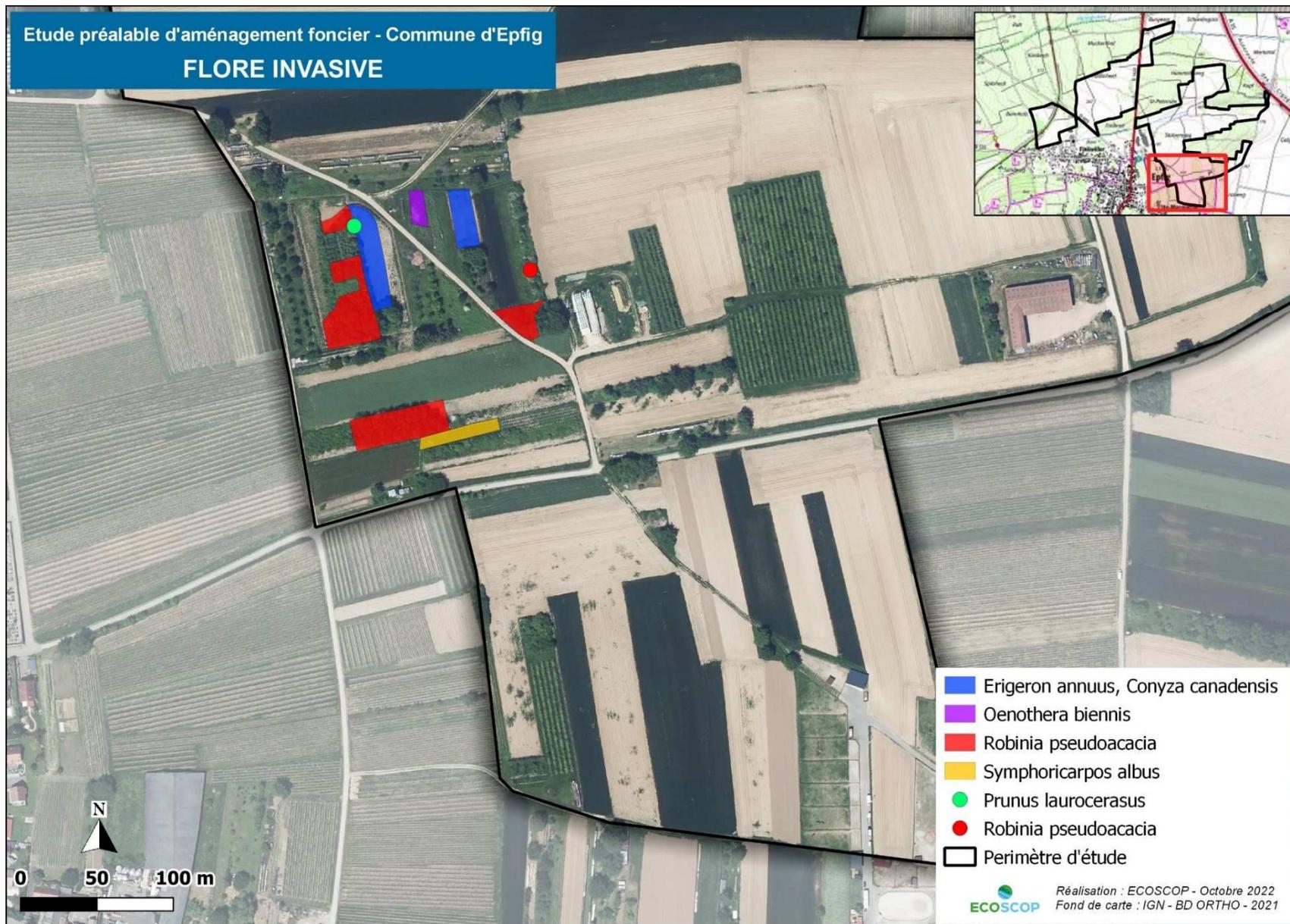




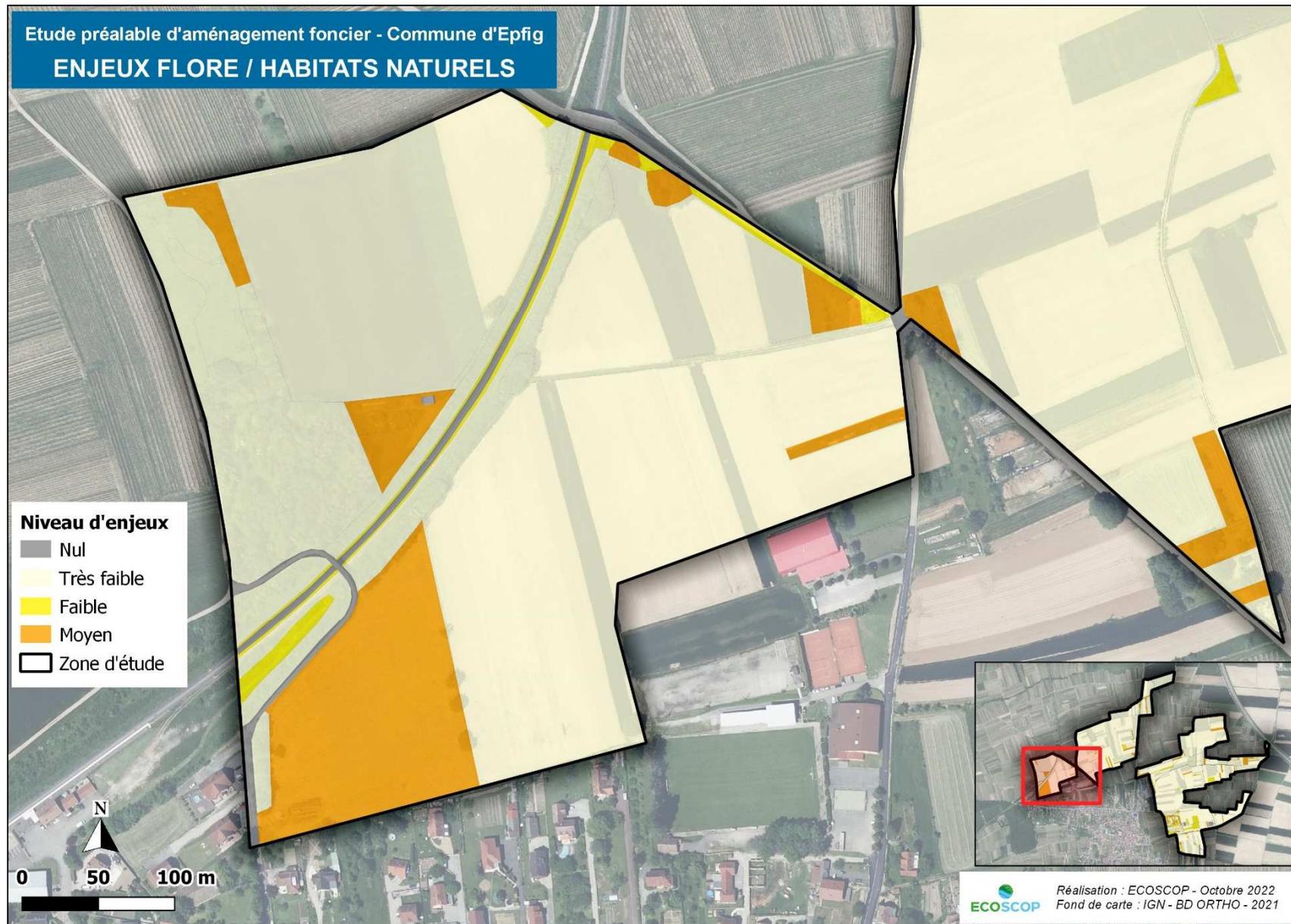


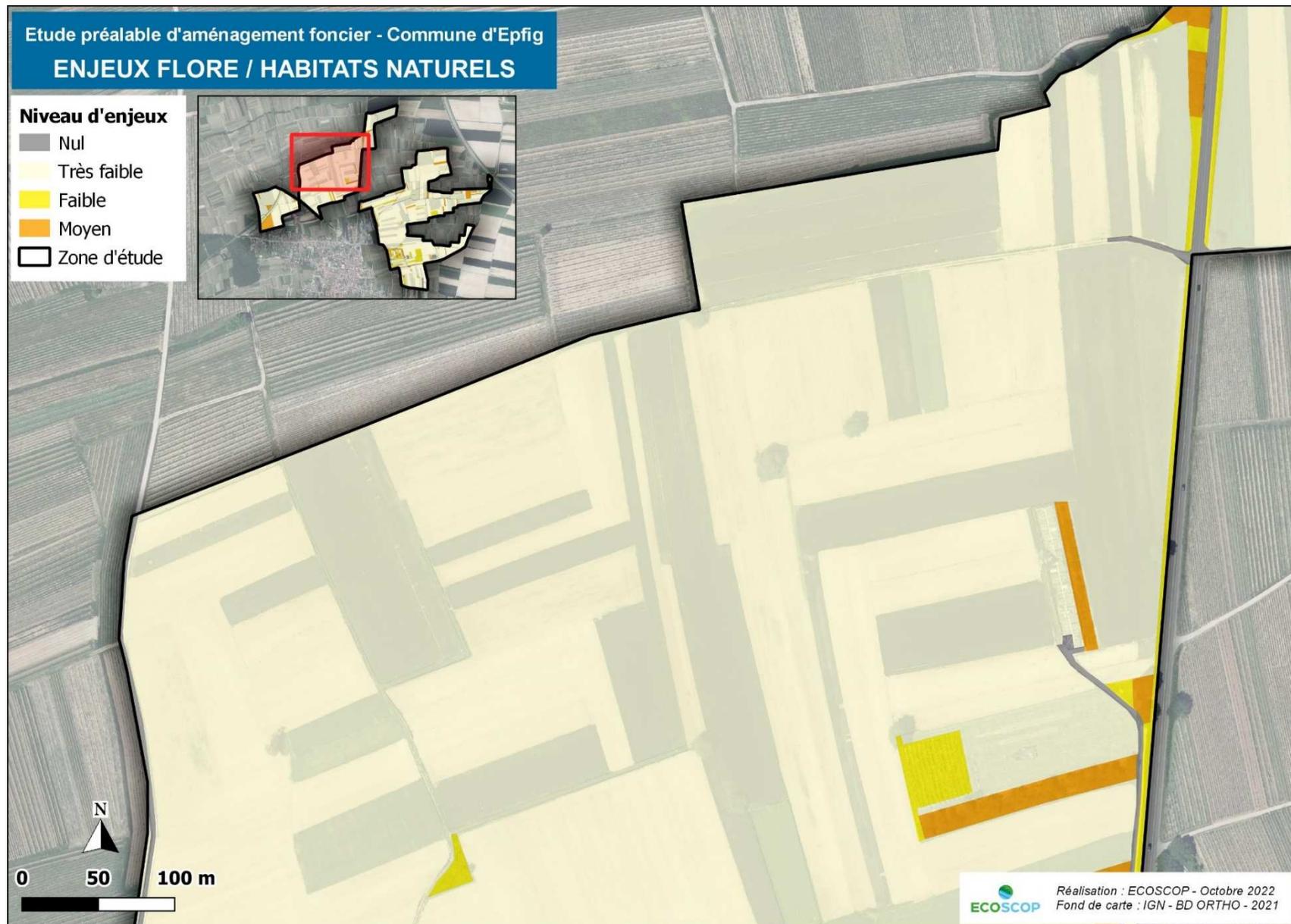


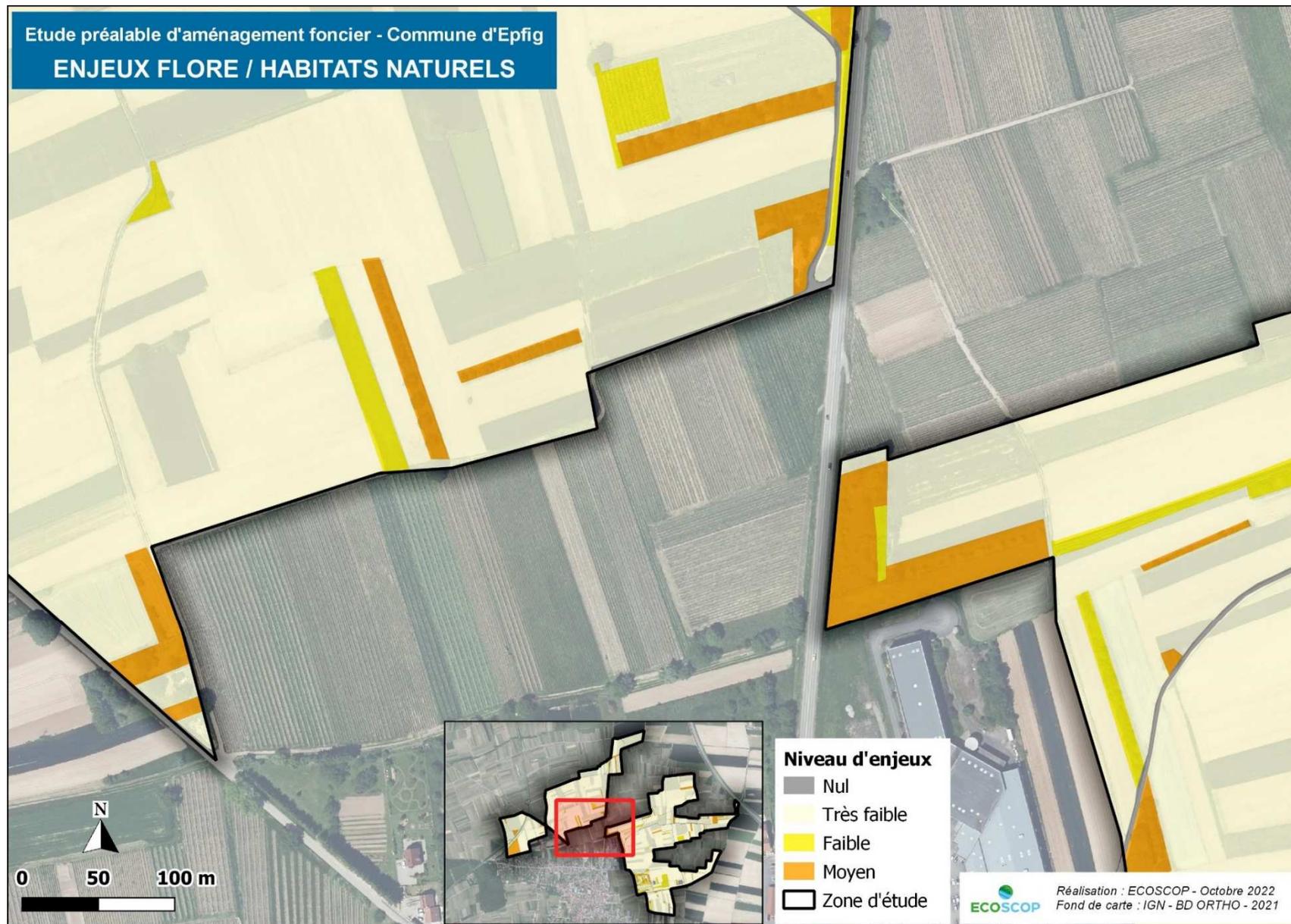


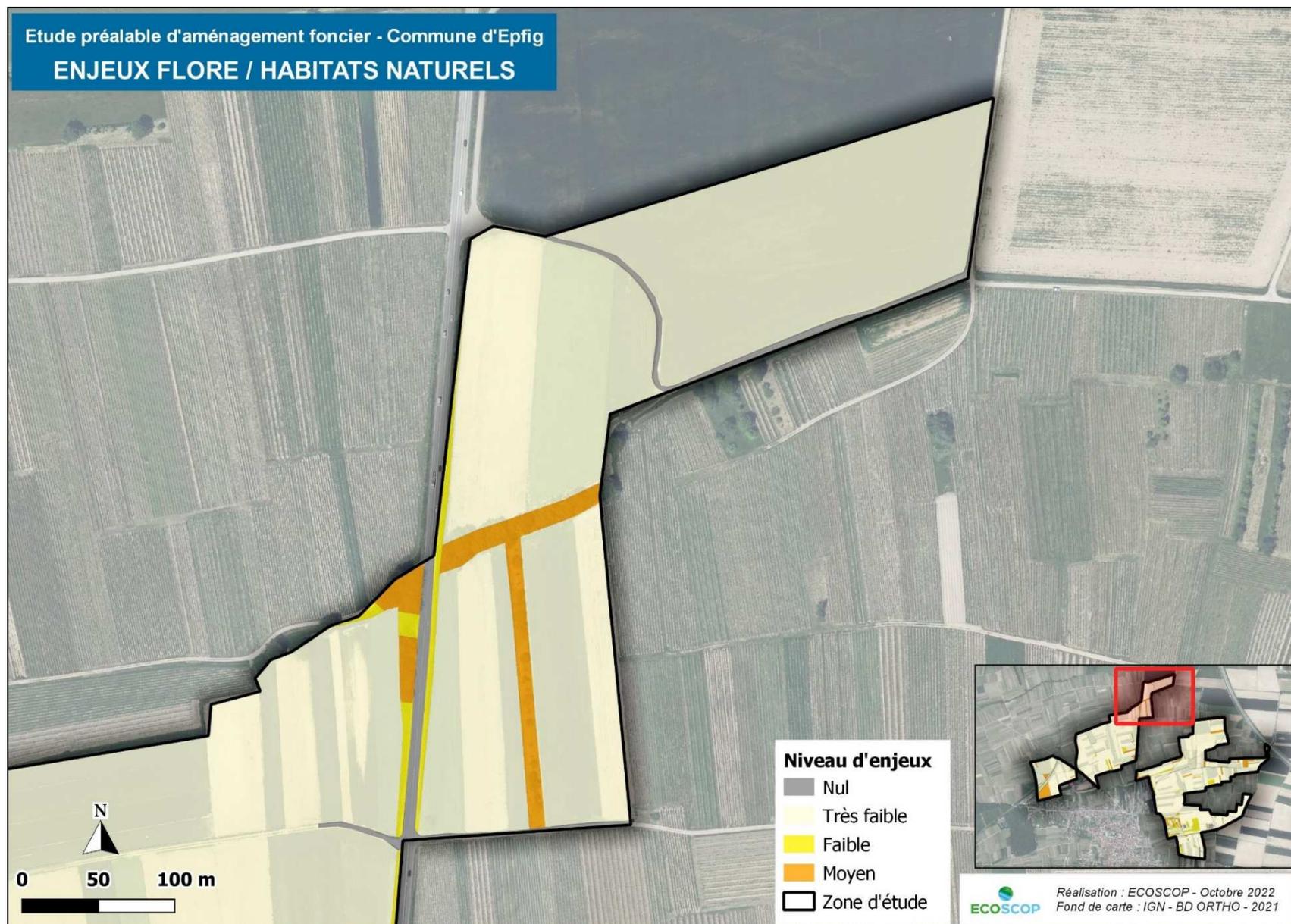


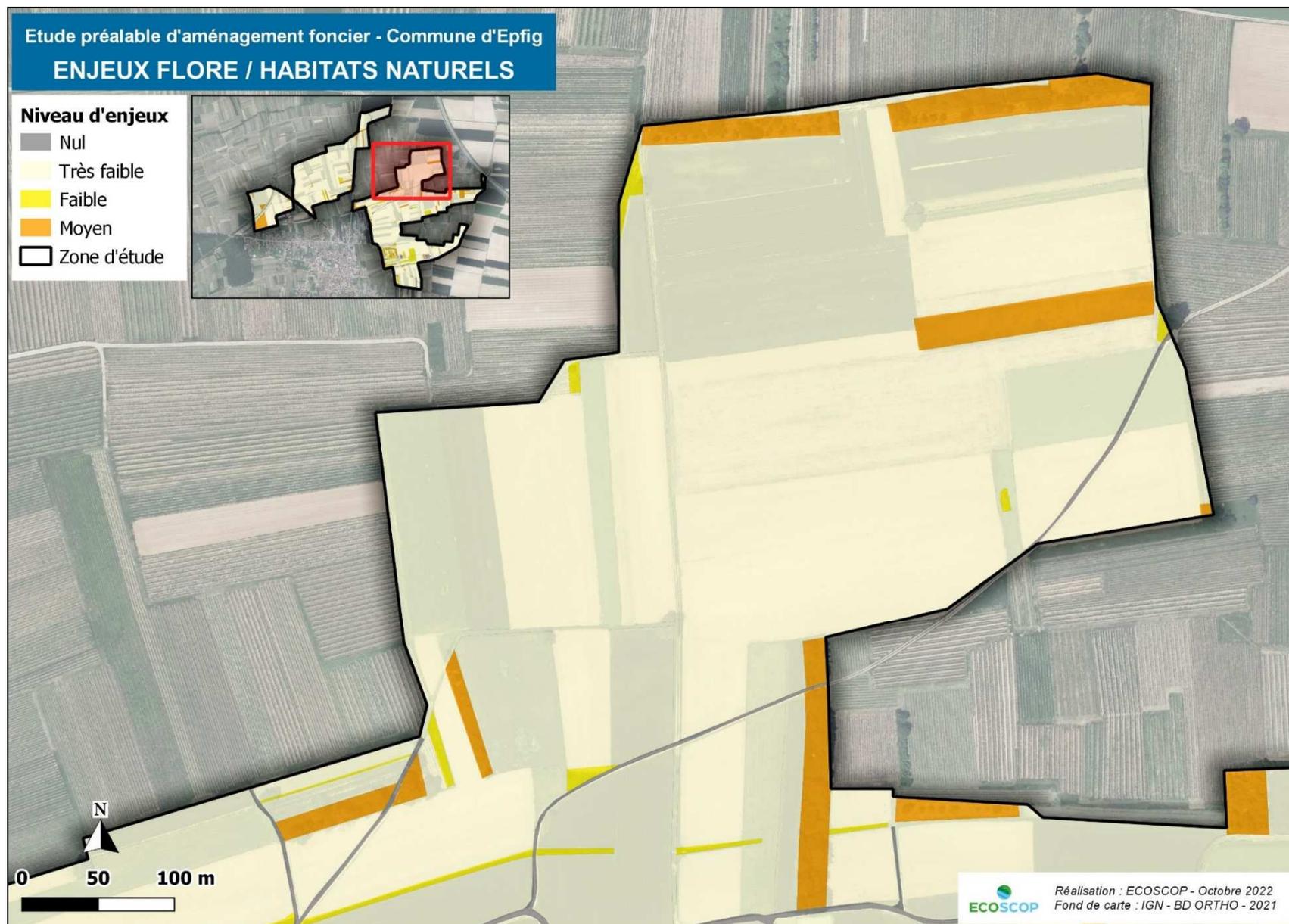
1.2.4. Enjeux flore et habitats naturels (détail par secteur)



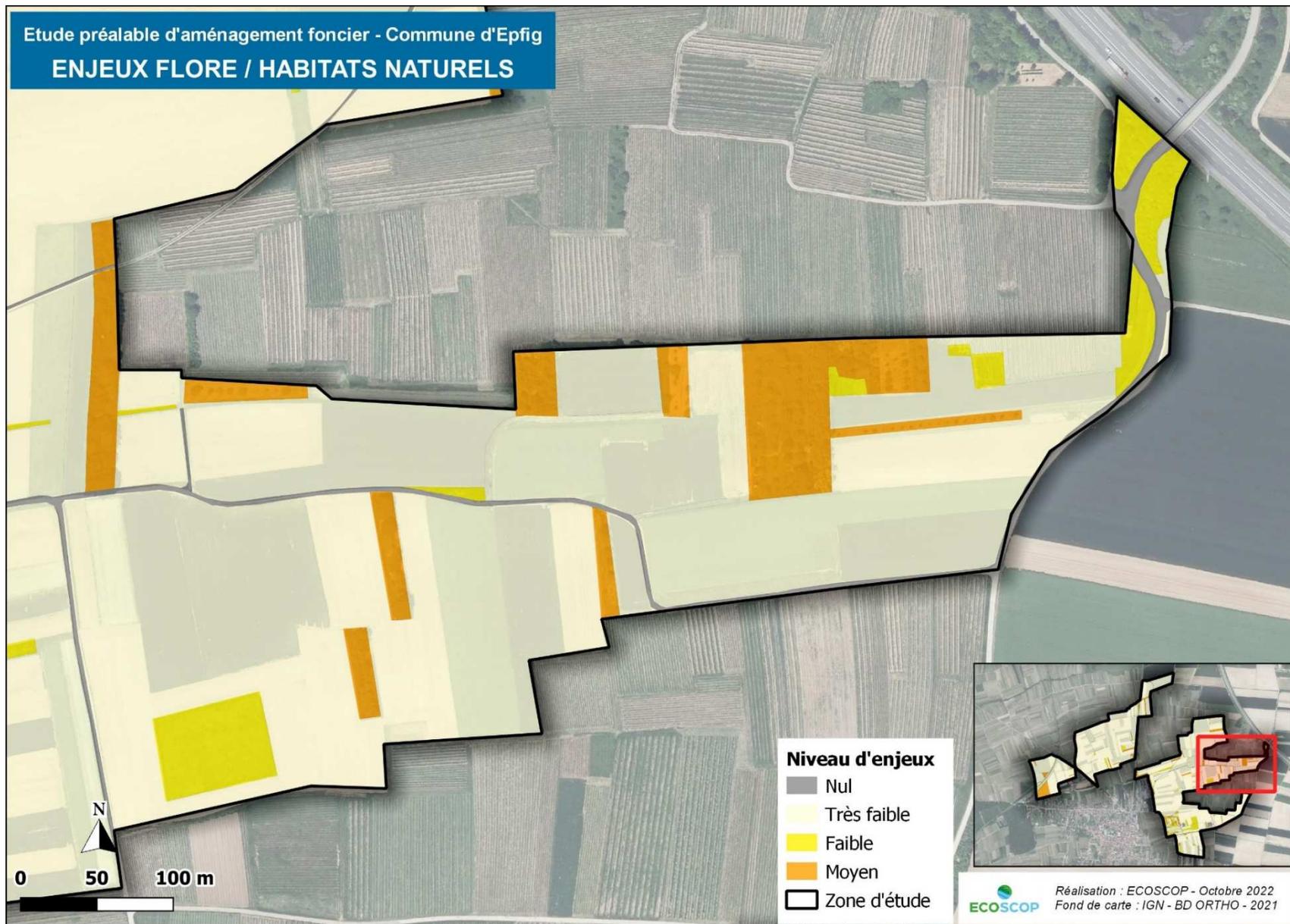


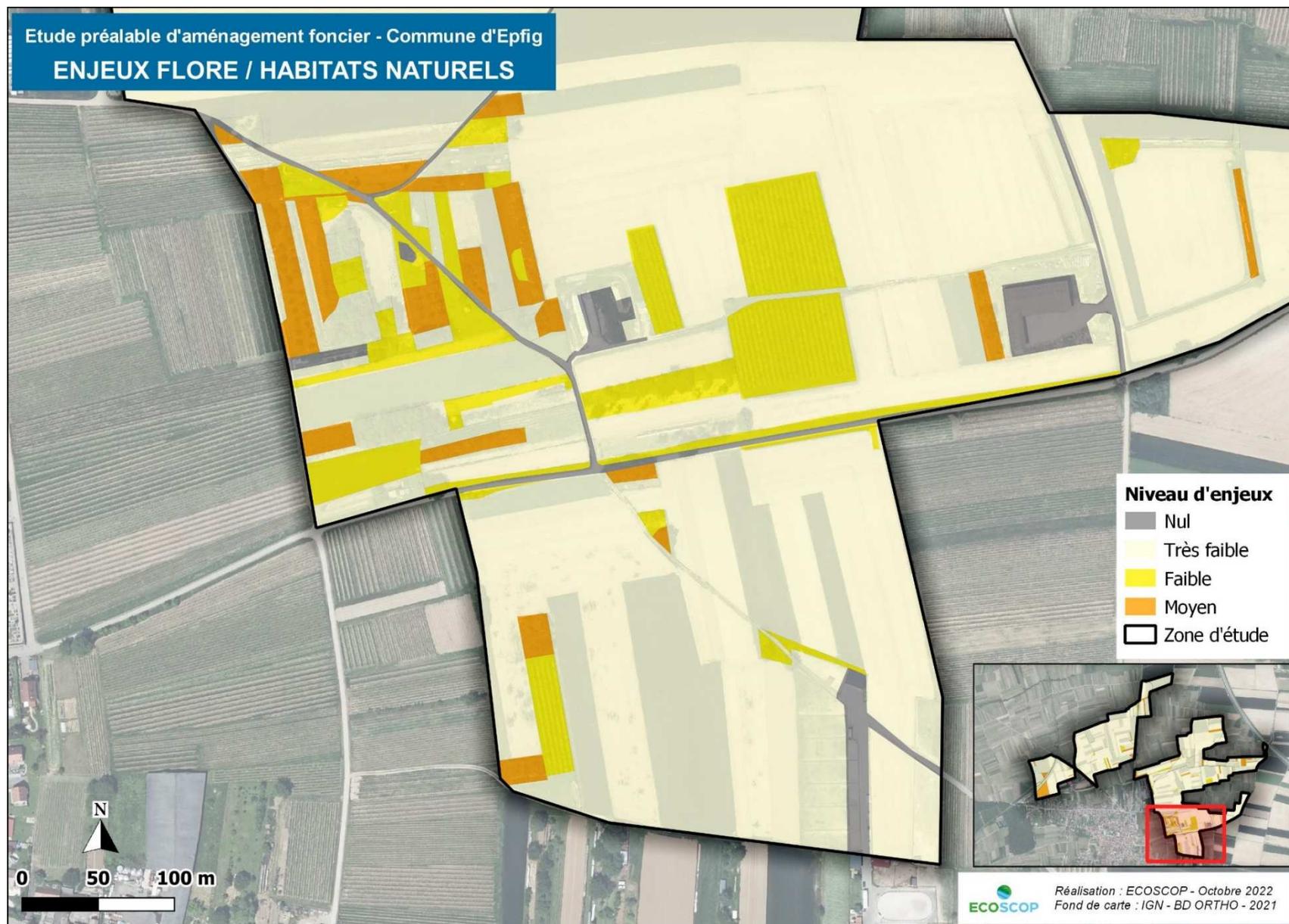


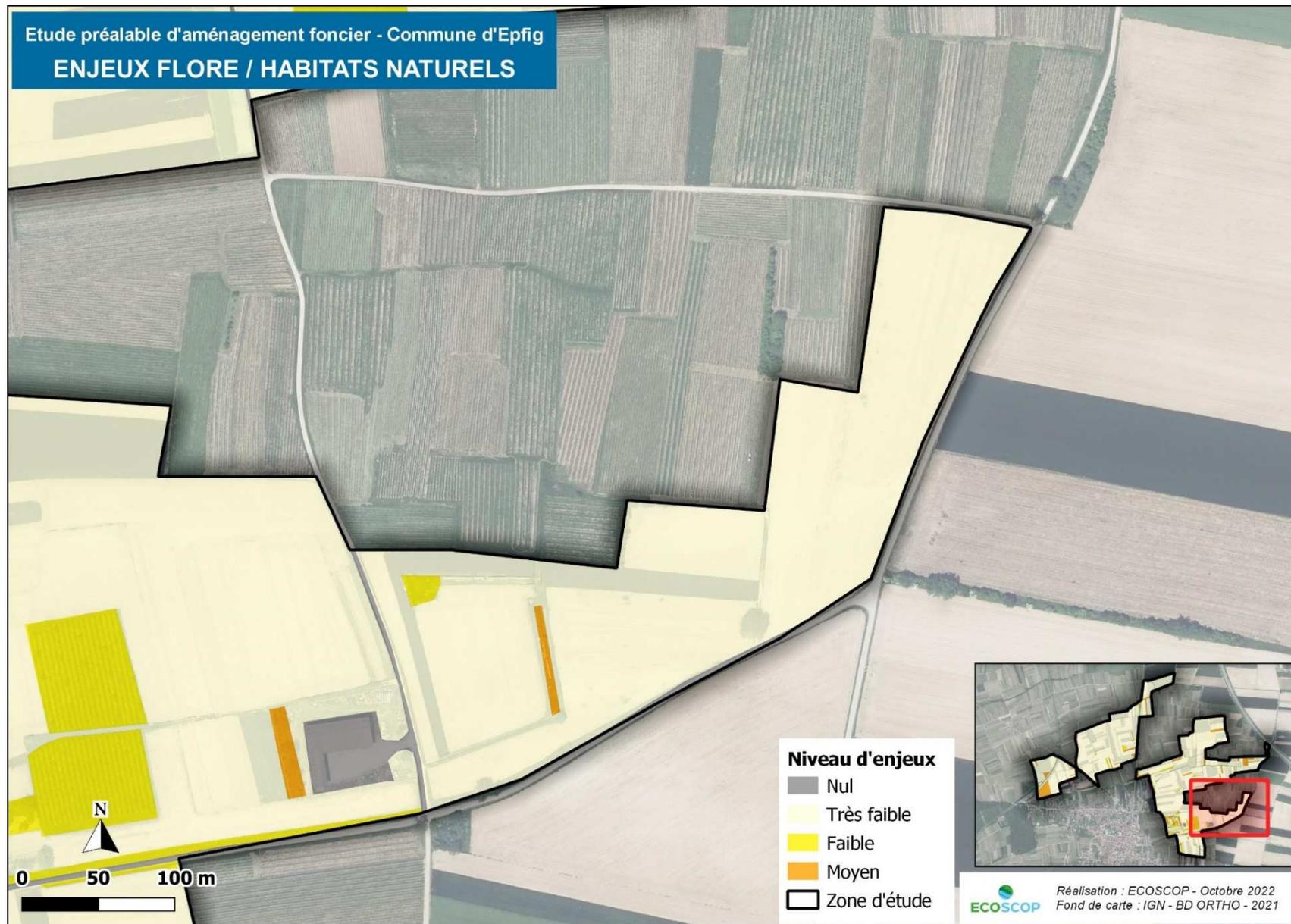












2. FAUNE

2.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

2.1.1. Signification des statuts

✧ MAMMIFÈRES (DONT CHIROPTÈRES)

Législation Française – Art.2 : Espèce protégée listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats) de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection / Ch : Espèce chassable listée dans l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Directive Habitats – II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation / IV : Espèces inscrites à l'Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V : Espèces inscrites à l'Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2009), **Liste Rouge Alsace** (GEPMA 2014) – VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données insuffisantes / Na^a : Non applicable car introduite en France / NAⁱ : Non applicable car introduite en Alsace / - : Non concernée

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

✧ AMPHIBIENS, REPTILES

Législation Française – Art.2, 3 ou 5 : Espèce listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats), 3 (protection espèce) ou 5 (chasse réglementée) de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – IV : Espèces inscrites à l'Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V : Espèces inscrites à l'Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2015), **Liste Rouge Grand Est** (Odonat 2023) – CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / NE : Non évaluée / - : Non concernée

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

✧ OISEAUX

Législation Française – Art.3, 4 : Espèce protégée listée dans l'article 3 (protection espèce + habitats) et/ou 4 (protection espèce) de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection / Ch : Espèce chassable listée dans l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Directive Oiseaux – I : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution / II : Espèces inscrites à l'Annexe II : Espèces pouvant être chassées / III : Espèces inscrites à l'Annexe III : Espèces pour lesquelles ne sont pas interdits la vente

Liste Rouge France (UICN et al. 2016) – CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données Insuffisantes / NA^a : Non applicable car introduite / NA^b : Non applicable car présence occasionnelle ou marginale / NA^c, NA^d : Non applicable car présence non significative même si régulière en hivernage ou en passage / - : Non concernée

Liste Rouge Alsace (LPO Alsace 2014) – RE : Taxon disparu d'Alsace / CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / NAⁱ : Non applicable car introduite / NA^o : Non applicable car présence occasionnelle / - : Non concernée

En gras : Espèces listées en annexe I de la Directive Oiseaux

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

Remarque : L'ensemble des espèces protégées ne sont pas considérées comme patrimoniales car ce statut de protection n'est pas forcément représentatif d'une dégradation des populations d'espèces ; il définit simplement les espèces non chassables. Ainsi, sont considérées comme patrimoniales les espèces sur listes rouges (nationale et/ou régionale) et/ou en annexe I de la Directive Oiseaux.

✧ INSECTES

Législation Française – Art.3 : Espèce listée dans l'article 3 (protection espèce) de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Liste Rouge France (Odonates : Dommanget et al. 2016 ; Lépidoptères : UICN et al. 2014 ; Orthoptères : Sardet & Defaut 2004) ; **Liste Rouge Alsace** (Lépidoptères, Orthoptères : IMAGO 2014) ; **Liste rouge Grand Est** (Odonates : Odonat 2023) – CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / 3 : Espèce menacée, à surveiller / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / NA^r : Non applicable car récemment apparue / NAⁱ : Non applicable car introduite en Alsace / - : Non concernée

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

✧ ESPÈCES FAUNISTIQUES RECENSÉES SUR LE BAN COMMUNAL

Les inventaires présentés dans cette annexe ne se veulent pas exhaustifs. Ils ont pour source : les listes communales de l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT, <http://www.faune-alsace.org/>) et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (MNHN, <http://inpn.mnhn.fr/>).

2.1.2. Mammifères (hors chiroptères)

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i> (Linnaeus, 1766)	Ch		LC	DD	Odonat
Blaireau européen	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	INPN/Odonat
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	INPN/Odonat
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i> (Schreber, 1775)	Art.2	IV	LC	LC	INPN/Odonat
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	INPN/Odonat
Daim européen	<i>Dama dama</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		NA ^a	NA ⁱ	INPN/Odonat
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC	Odonat
Fouine	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Ch		LC	LC	Odonat
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC	INPN/Odonat
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> (Pallas, 1778)	Ch		LC	NT	INPN/Odonat
Martre des pins	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	V	LC	LC	INPN/Odonat
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC	Odonat
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	V	NT	NT	INPN/Odonat
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ch		NA ^a	NA ⁱ	INPN/Odonat
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)			LC	LC	Odonat
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i> (Berkenhout, 1769)			NA ^a	NA ⁱ	Odonat
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	INPN/Odonat
Sanglier	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	INPN/Odonat
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat

2.1.3. Amphibiens

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Grand Est	
Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	Odonat
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	LC	NT	INPN/Odonat
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	NT	LC	Odonat
Grenouille verte rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Art.3	V	LC	LC	Odonat
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2	II, IV	VU	NT	INPN/Odonat
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Art.3		LC	LC	INPN/Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Grand Est	
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Art.3		LC	LC	Odonat
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	LC	INPN/Odonat

2.1.4. Reptiles

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Grand Est	
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Art.2		LC	LC	INPN/Odonat
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	INPN/Odonat
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	NT	LC	INPN/Odonat
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i> (Jacquin, 1787)	Art.3	IV	LC	LC	INPN/Odonat
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	INPN/Odonat

2.1.5. Oiseaux

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC	INPN/Odonat
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	NT	LC	NA ^d	NT	INPN/Odonat
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	-	VU	INPN/Odonat
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	VU	Odonat
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	Odonat
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2, III/3	CR	DD	NA ^d	RE	Odonat
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall, 1771)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	INPN/Odonat
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	INPN/Odonat
Bergeronnette nordique	<i>Motacilla flava thunbergi</i> (Billeberg, 1829)	Art.3		-	-	DD	-	Odonat
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	VU	INPN/Odonat
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i> (Bechstein, 1803)	Art.3	I	-	NA ^c	NA ^c	-	Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	LC	VU	INPN/Odonat
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	-	NT	INPN/Odonat
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	-	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	VU	INPN/Odonat
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU	INPN/Odonat
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	INPN/Odonat
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	NT	-	NA ^d	CR	Odonat
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3	I	LC	NA ^c	NA ^d	RE	Odonat
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	-	NA ^d	NT	INPN/Odonat
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	LC	-	INPN/Odonat
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Art.3		LC	-	-	VU	INPN
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	II/2	LC	NA ^d	-	NT	INPN/Odonat
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC	INPN/Odonat
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	-	LC	INPN/Odonat
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	-	LC	INPN/Odonat
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	LC	INPN/Odonat
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	VU	LC	NA ^d	CR	INPN
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	-	NA ^c	NA ^c	-	Odonat
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Art.3	II/2	LC	NA ^c	-	NA ⁱ	INPN/Odonat
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Art.3		LC	-	-	LC	Odonat
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1	LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	-	DD	NA ^d	-	INPN/Odonat
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	Odonat
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	NT	INPN/Odonat
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	DD	LC	INPN/Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Art.3		LC	-	DD	LC	INPN/Odonat
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2	LC	NA ^c	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	-	LC	INPN/Odonat
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Art.3		NT	-	DD	NT	Odonat
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Art.3		VU	-	DD	NT	Odonat
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i> (Naumann, 1840)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	VU	Odonat
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU	INPN/Odonat
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	NA ^d	NT	INPN
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	NT	LC	-	-	Odonat
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> (C. L. Brehm, 1820)	Art.3		LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	-	VU	INPN/Odonat
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	Ch	II/2	-	LC	NA ^d	NA ^o	INPN/Odonat
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	INPN/Odonat
Grue cendrée	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	CR	NT	NA ^c	-	Odonat
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	INPN/Odonat
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	INPN/Odonat
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817)	Art.3		VU	-	NA ^d	VU	Odonat
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^c	VU	INPN/Odonat
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	NA ^c	EN	INPN/Odonat
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	INPN/Odonat
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	VU	NA ^c	-	NT	Odonat
Merle noir	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	INPN/Odonat
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	INPN/Odonat
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i> (Conrad, 1827)	Art.3		VU	-	-	NT	Odonat
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^b	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Art.3	I	LC	-	NA ^d	VU	INPN/Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	INPN/Odonat
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	-	-	NT	INPN/Odonat
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3	II/2	NT	LC	NA ^d	EN	INPN/Odonat
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i> (Linnaeus, 1766)			NA ^a	-	-	NA ⁱ	INPN/Odonat
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1	LC	-	-	EN	INPN/Odonat
Pic cendré	<i>Picus canus</i> (Gmelin, 1788)	Art.3	I	EN	-	-	VU	INPN/Odonat
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	INPN/Odonat
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	-	LC	INPN/Odonat
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Pic vert	<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3, 4	I	NT	NA ^c	NA ^d	VU	INPN/Odonat
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	NA ^d	-	CR	INPN
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	Ch		-	-	-	LC	Odonat
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		-	DD	NA ^d	-	INPN/Odonat
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	-	INPN/Odonat
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	DD	NA ^d	VU	INPN/Odonat
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	NA ^d	RE	INPN/Odonat
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	CR	INPN/Odonat
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	I, II/2, III/2	-	LC	-	-	Odonat
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT	INPN/Odonat
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	NT	NA ^d	NA ^d	VU	Odonat
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i> (Temminck, 1820)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> (Brehm, 1831)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut					Source(s)	
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France				Liste Rouge Alsace
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	INPN/Odonat
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Art.3		LC	-	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2	VU	LC	NA ^d	CR	INPN/Odonat
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	INPN/Odonat
Sizerin flammé	<i>Acanthis flammea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	-	INPN
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	DD	EN	INPN/Odonat
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	DD	NA ^d	CR	INPN/Odonat
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	NT	INPN/Odonat
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	VU	-	NA ^c	NT	INPN/Odonat
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldsky, 1838)	Ch	II/2	LC	-	NA ^d	LC	INPN/Odonat
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	CR	INPN/Odonat
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	INPN/Odonat
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	NT	LC	NA ^d	EN	INPN/Odonat
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	INPN/Odonat

2.1.6. Insectes

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace / Grand Est	
Lépidoptères						
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)			LC	LC	INPN/Odonat
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)			LC	LC	INPN/Odonat
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i> (Bergsträsser, 1779)	Art.2	II, IV	VU	VU	Odonat
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)			LC	LC	Odonat
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Azuré des paluds	<i>Maculinea nausithous</i> (Bergsträsser, 1779)	Art.2	II, IV	VU	VU	INPN/Odonat
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)			LC	LC	INPN/Odonat
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace / Grand Est	
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	LC	INPN/Odonat
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)			LC	LC	INPN/Odonat
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Art.2	II, IV	LC	NT	Odonat
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)			LC	NT	INPN/Odonat
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Art.3	II	LC	EN	INPN
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Echiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)			LC	LC	Odonat
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)			LC	NT	INPN/Odonat
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)			LC	NT	INPN/Odonat
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)			LC	LC	INPN/Odonat
Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)			LC	VU	Odonat
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)			LC	LC	INPN/Odonat
Machaon	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)			LC	LC	INPN/Odonat
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i> (Bergsträsser, 1780)			LC	LC	INPN/Odonat
Nacré de la Sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i> (Rottemburg, 1775)			LC	NT	Odonat
Paon du jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	LC	INPN/Odonat
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)			LC	LC	INPN/Odonat
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy, 1785)			LC	LC	INPN/Odonat
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)			LC	LC	INPN/Odonat
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace / Grand Est	
Thécla du Prunier	<i>Satyrrium pruni</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Odonates						
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i> (Vander Linden, 1820)			LC	LC	INPN/Odonat
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)			LC	LC	Odonat
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)			LC	LC	INPN/Odonat
Agrion jovencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)			LC	NT	INPN/Odonat
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier 1825)			LC	NT	Odonat
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)			LC	LC	INPN/Odonat
Anax empereur	<i>Anax imperator</i> (Leach, 1815)			LC	LC	INPN/Odonat
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)			LC	LC	Odonat
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)			LC	LC	INPN/Odonat
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander Linden, 1825)			LC	NT	Odonat
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)			LC	LC	INPN/Odonat
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)			LC	LC	INPN/Odonat
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)			NT	NT	INPN/Odonat
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)			LC	NT	Odonat
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)			LC	EN	INPN/Odonat
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)			LC	LC	INPN/Odonat
Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Art.2	II, IV	NT	EN	Odonat
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)			LC	LC	Odonat
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i> (Müller, 1764)			LC	LC	INPN/Odonat
Naïade à corps vert	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier 1840)			LC	LC	INPN/Odonat
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)			LC	LC	Odonat
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)			LC	LC	INPN/Odonat
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	INPN/Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace / Grand Est	
Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Sélys, 1840)			LC	LC	INPN/Odonat
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i> (Sélys, 1841)			LC	LC	Odonat
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)			LC	LC	INPN/Odonat
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)			LC	LC	INPN/Odonat
Orthoptères						
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)			-	LC	INPN/Odonat
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)			-	NA'	INPN/Odonat
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)			-	LC	INPN/Odonat
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)			-	LC	INPN/Odonat
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)			3	NT	INPN/Odonat
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)			-	LC	INPN/Odonat
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)			-	NT	INPN/Odonat
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	INPN/Odonat
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)			-	NT	INPN/Odonat
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii roeselii</i> (Hagenbach, 1822)			-	LC	INPN/Odonat
Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor</i> (Philippi, 1830)			-	LC	INPN
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)			-	LC	INPN/Odonat
Gomphocère roux	<i>Gomphocerus rufus</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	INPN/Odonat
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	INPN/Odonat
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	INPN/Odonat
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)			-	LC	INPN/Odonat
Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)			-	NT	Odonat
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	INPN/Odonat
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)			-	LC	INPN/Odonat
Sauterelle des Chênes	<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)			-	LC	INPN/Odonat
Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1891)			-	LC	Odonat
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	Odonat
Coléoptères xylophages						
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)		II			INPN/Odonat

2.2. RÉSULTATS DES INVENTAIRES

2.2.1. Mammifères (hors chiroptères et micromammifères)

Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Fouine	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Ch		LC	LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC

2.2.2. Chiroptères (Ecoscop et Silva Environnement)

Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	LC
Noctule sp. / Sérotine sp.		Art.2			

2.2.3. Amphibiens/reptiles

Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Grand Est
Reptiles					
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC

2.2.4. Oiseaux

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Statut de nicheur au sein du périmètre de l'EPAFE
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC	Probable
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	NT	LC	NA ^d	NT	Probable
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	-	VU	Possible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Possible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	VU	Probable
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	Possible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	II/2	LC	NA ^d	-	NT	Non nicheur
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	NA ^d	LC	Non nicheur
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	-	LC	Possible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	-	LC	Probable
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC	Possible
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	NA ^c	LC	Certain
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1	LC	-	-	LC	Possible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	Certain
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	NT	Probable
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	DD	LC	Probable
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Art.3		LC	-	DD	LC	Probable
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	-	LC	Non nicheur
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC	Non nicheur
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Non nicheur
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^c	VU	Certain
Merle noir	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	Certain
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	Certain
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^b	NA ^d	LC	Certain
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Art.3	I	LC	-	NA ^d	VU	Non nicheur
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	Certain
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Possible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	-	-	LC	Possible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3, 4	I	NT	NA ^c	NA ^d	VU	Possible

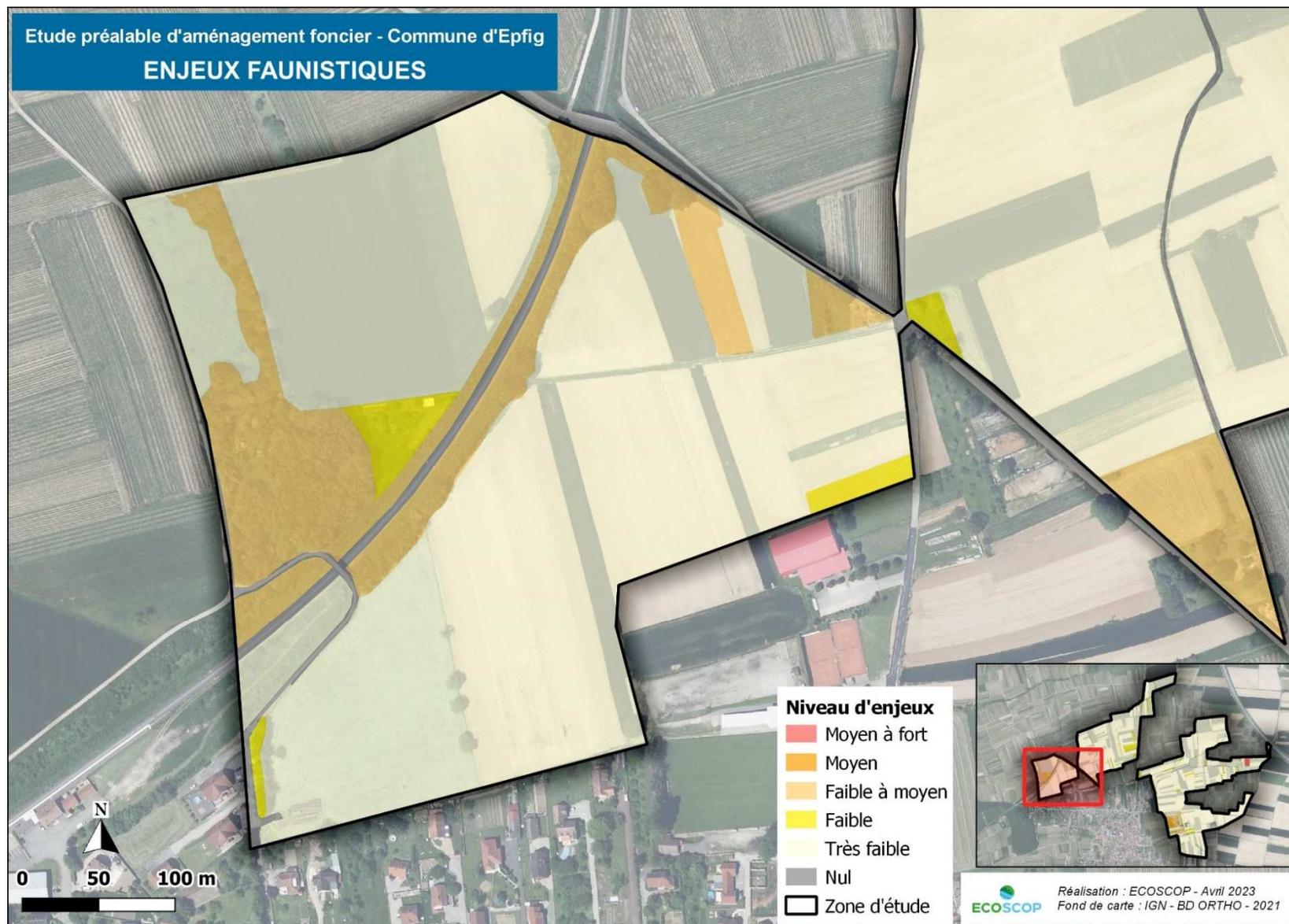
Nom commun	Nom scientifique	Statut						Statut de nicheur au sein du périmètre de l'EPAFE
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	Ch		-	-	-	LC	Non nicheur
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	Probable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Pipit sp.	<i>Anthus sp.</i>	Art.3		VU/LC	DD/NA ^d	NA ^d	VU/CR	Non nicheur
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	-	Possible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT	Probable
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^c	LC	Probable
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> (Brehm, 1831)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	Probable
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	Possible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NA ^d	LC	Possible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	DD	NA ^d	CR	Non nicheur
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvoldsky, 1838)	Ch	II/2	LC	-	NA ^d	LC	Non nicheur
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Probable

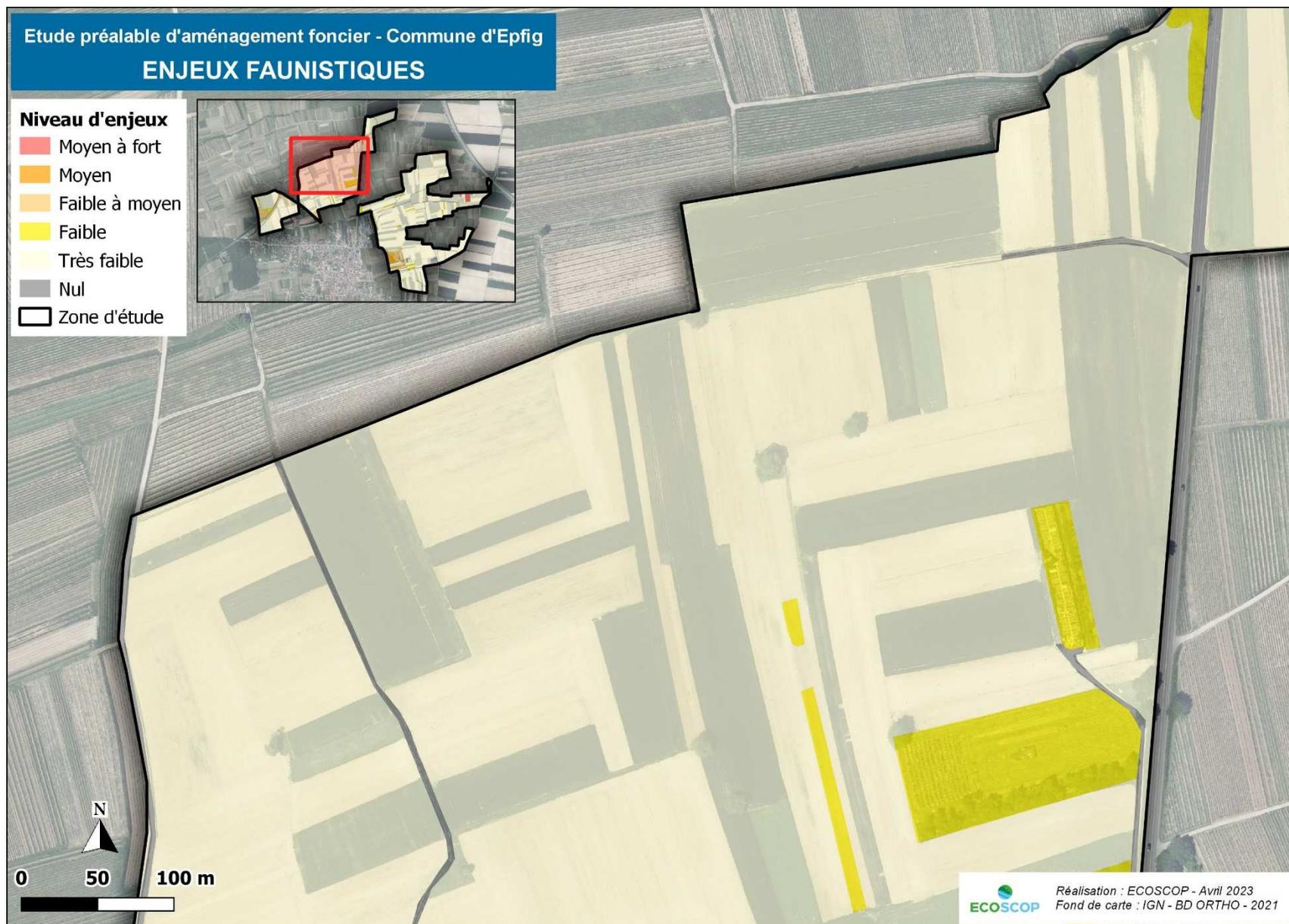
2.2.5. Insectes

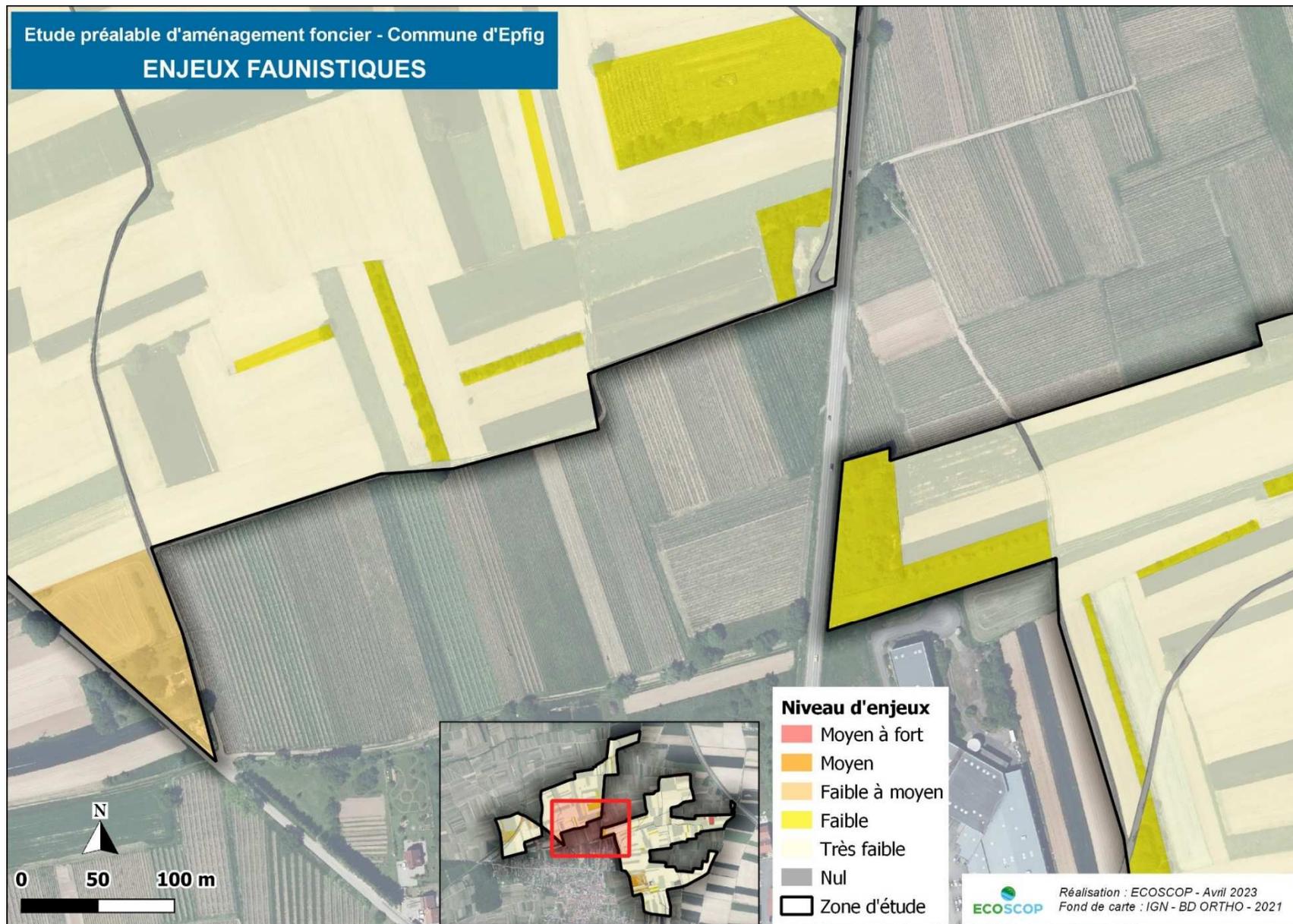
Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Rhopalocères					
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)			LC	LC
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)			LC	LC
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Colias sp.	<i>Colias sp.</i>			LC	LC
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)			LC	LC
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Art.2	II, IV	LC	NT
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)			LC	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC

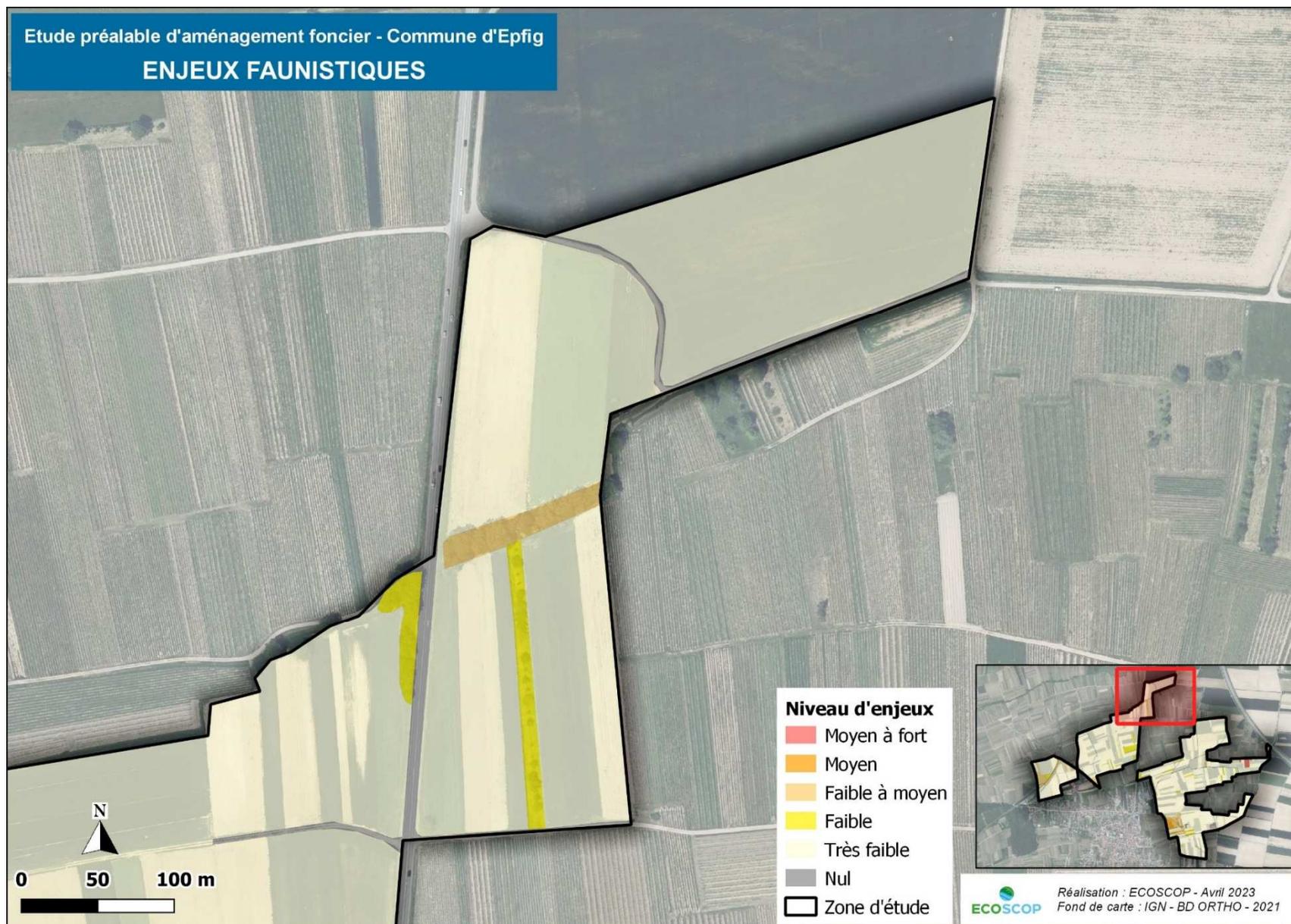
Nom commun	Nom scientifique	Statut			
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Paon du jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Piérie de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Piérie du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)			LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC
Coléoptères xylophages					
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758)	Art. 2	II, IV	-	

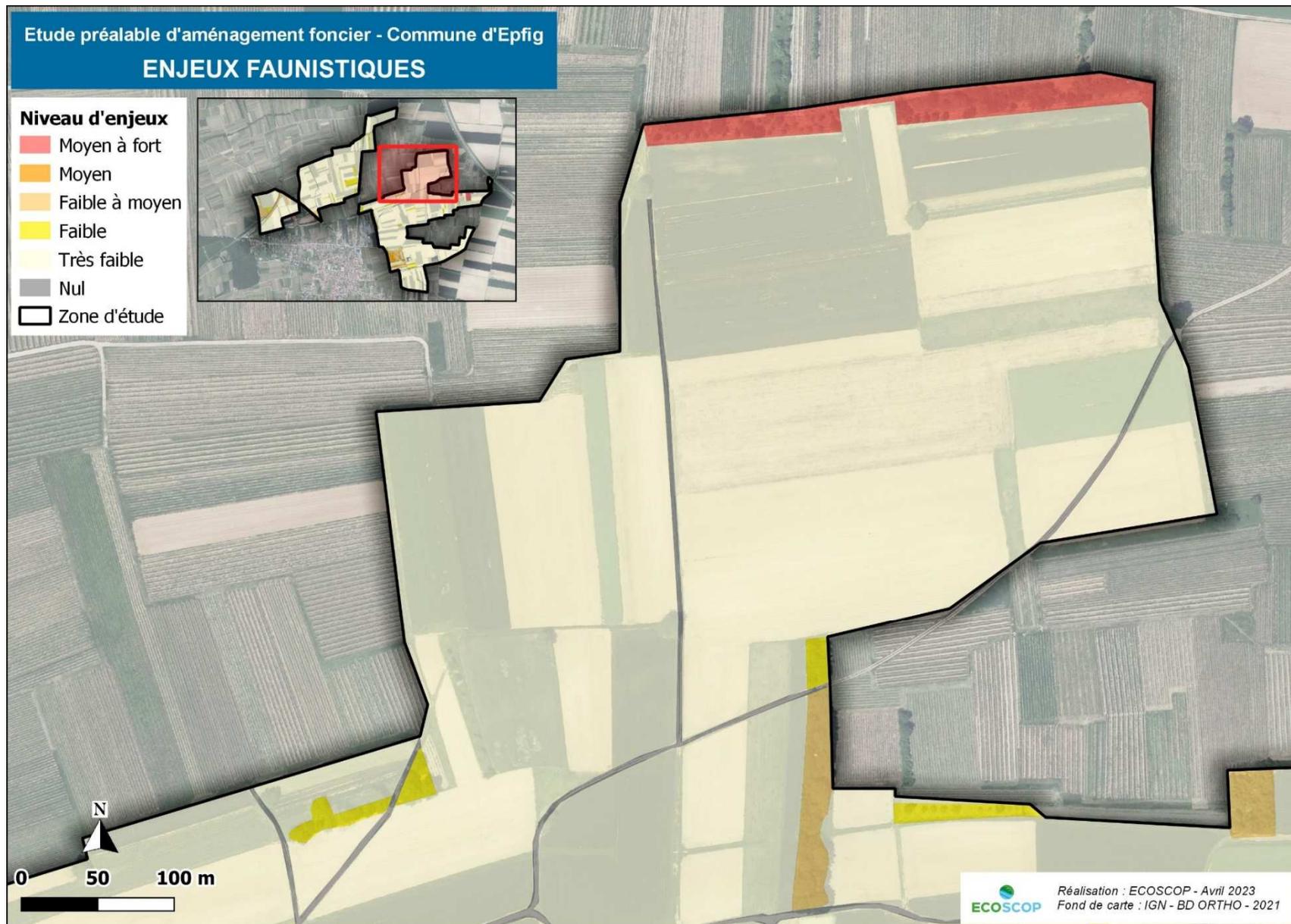
2.3. ENJEUX FAUNISTIQUES (DÉTAIL PAR SECTEUR)



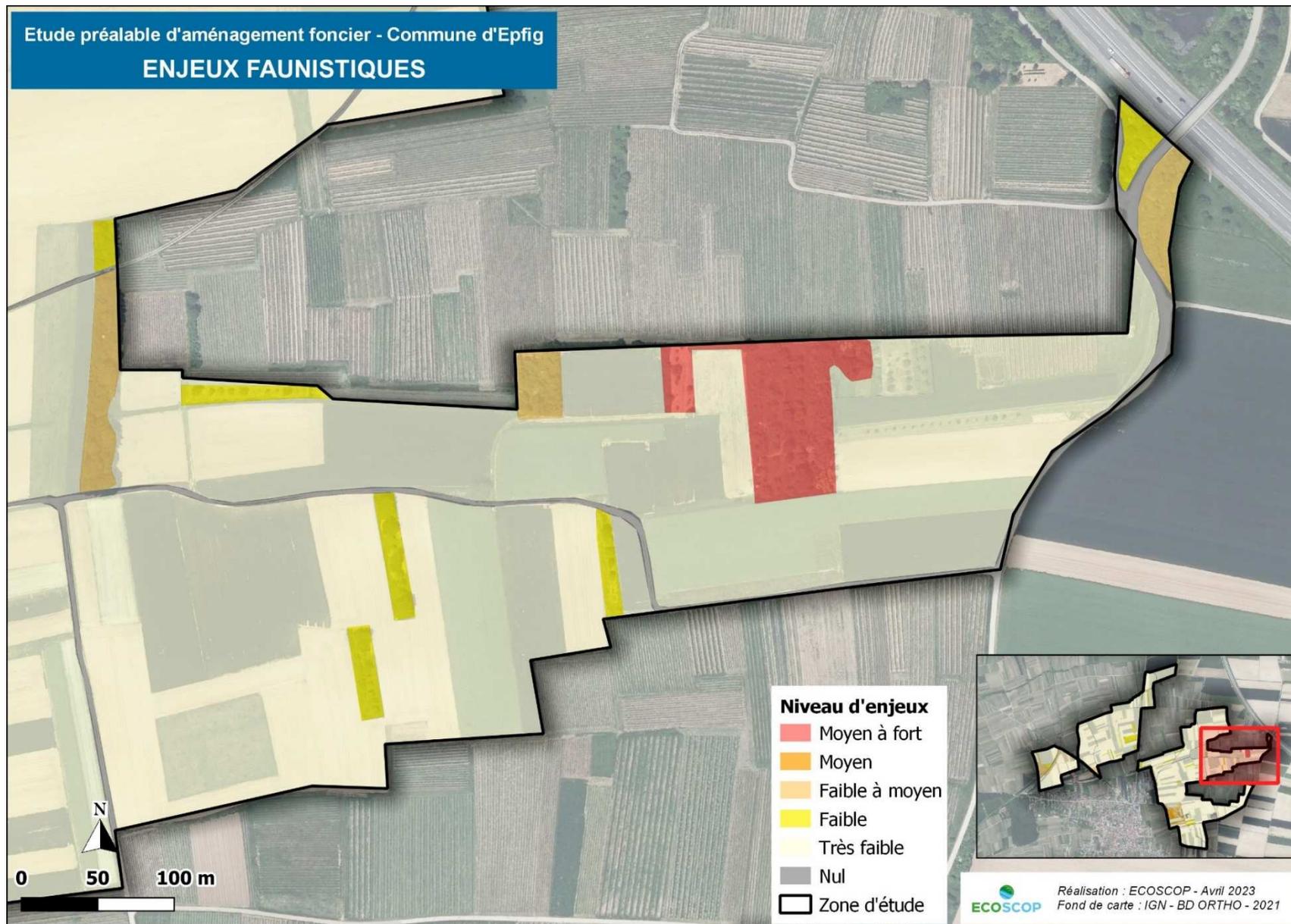


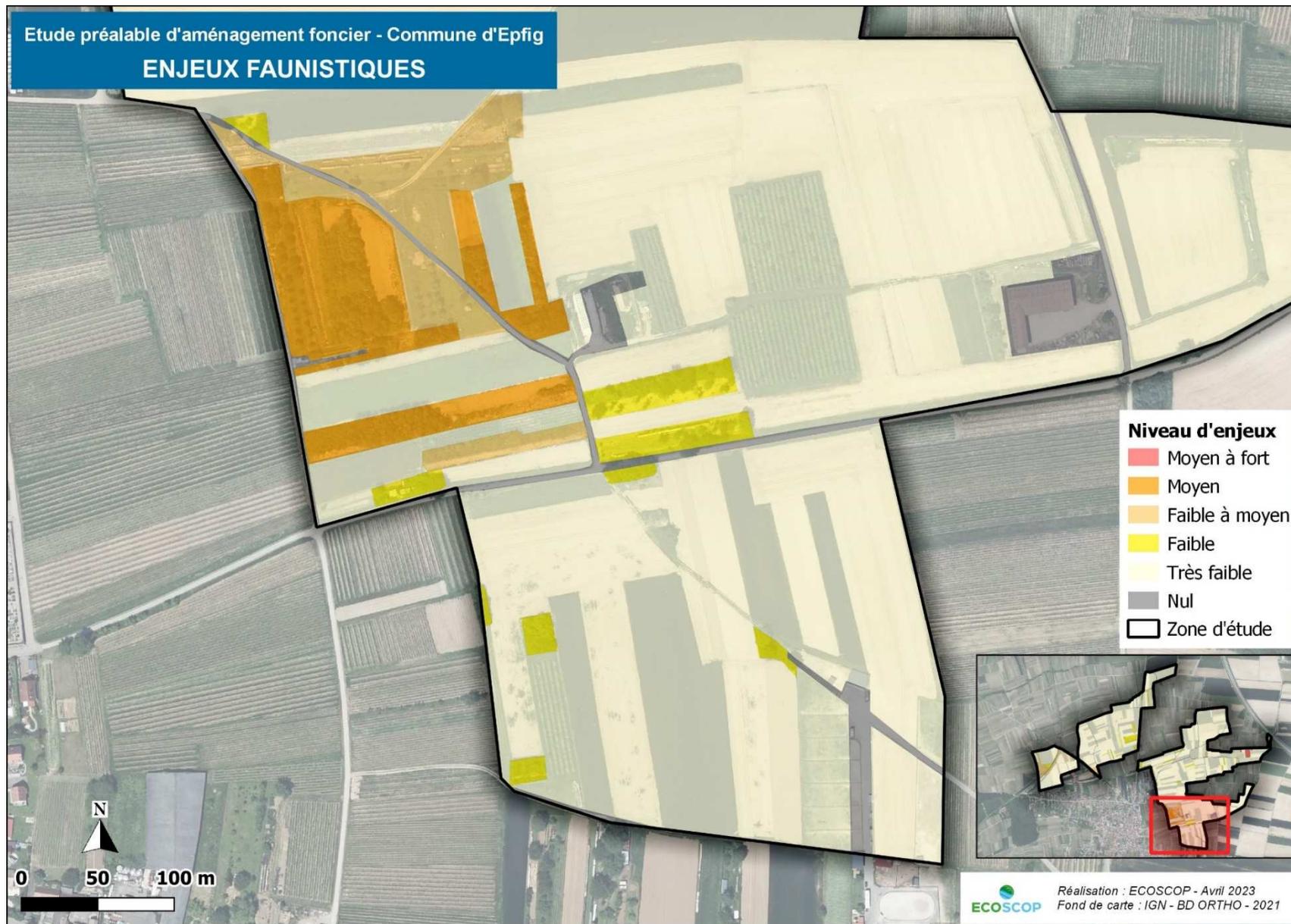


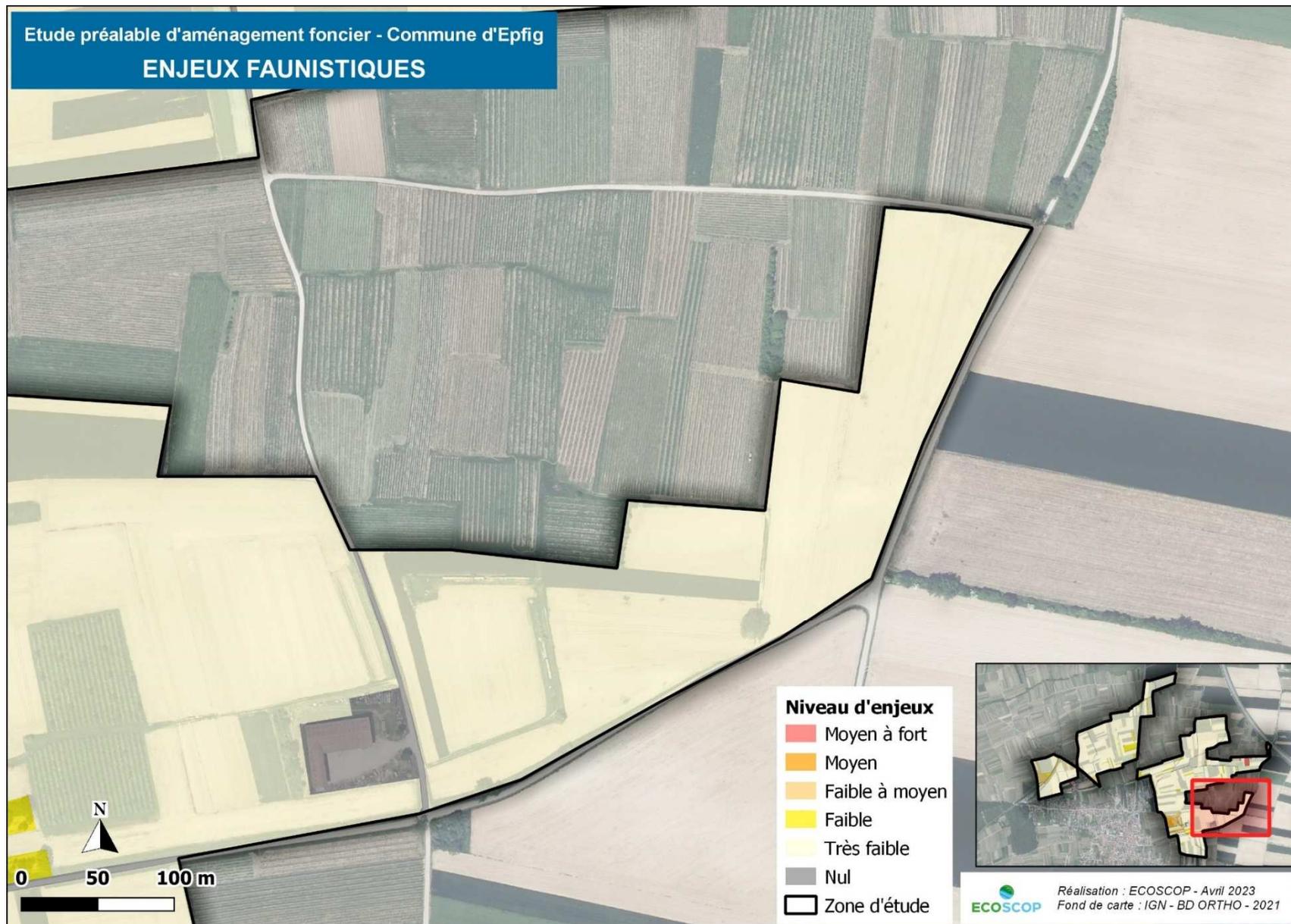












3. FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE

3.1. OBJECTIFS DE MAINTIEN OU DE REMISE EN BON ETAT DE LA FONCTIONNALITE DES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SRCE

Éléments de la trame verte et bleue

Corridors écologiques régionaux		à préserver	à remettre en bon état (1)
Terrestres	corridors (3)		----- (2)
	axes de passage préférentiels pour la faune dans le massif vosgien	↔	
Cours d'eau	classés au titre de l'art 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2	—	----
	importants pour la biodiversité	—
	potentiellement mobiles	—

Éléments fragmentants principaux

- Grands axes routiers (classe 4 et 5) dont voies clôturées
- Routes standards (classe 3) avec trafic élevé
- Principaux projets routiers
- Principaux projets ferroviaires
- Zones urbanisées

Principaux points ou zones à enjeux liés à la fragmentation à traiter prioritairement

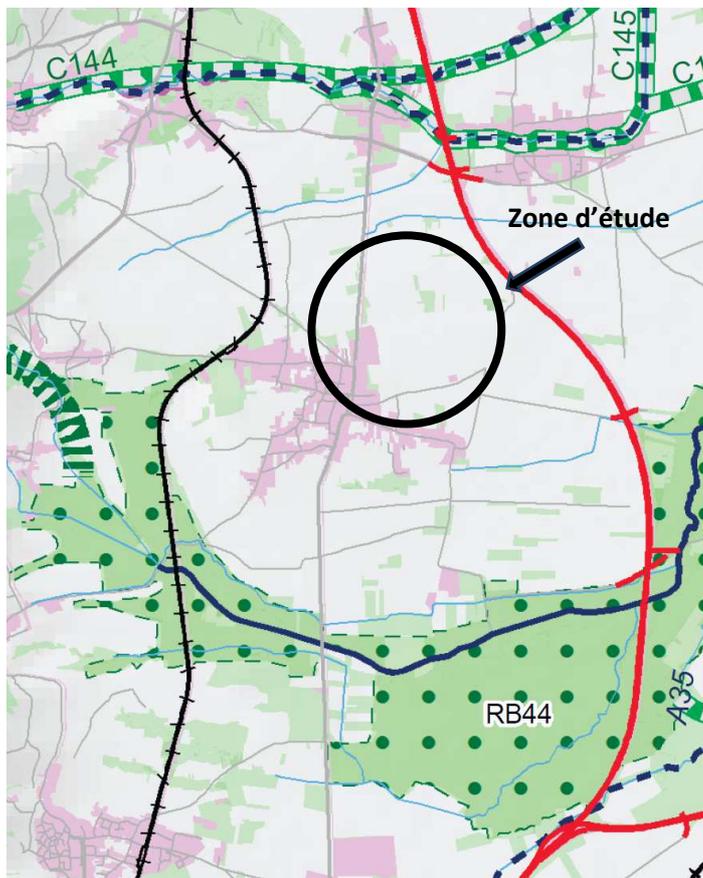
- ⊕ Principaux points ou zones à enjeux liés aux infrastructures
- ⊕ Principales zones à enjeu au niveau de lignes à haute tension
- ▲ Obstacles à l'écoulement des cours d'eau à rendre franchissables (Ouvrages Grenelle)
- ▲ Obstacles à l'écoulement des cours d'eau rendus franchissables (Ouvrages Grenelle)
- ◆ Crapauduc à restaurer

Autres éléments

Liaison Lorentzen/A4 en Alsace Bossue : tracé indicatif

- Milieux naturels et semi-naturels
- Zones agricoles
- Autres cours d'eau et canaux
- Réseaux ferrés
- Autres routes

(1) au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour les cours d'eau à remettre en bon état
 (2) au sens des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
 (3) Il s'agit de tracés de principe se basant, dans la mesure du possible, sur les éléments structurants existants.



Conception : Ecoscop, la Nature Par Coeur, 23 octobre 2014
 Données : BD CARTHAGE 2012, BAOCS2008-CIGAL, BAZDH2008-CIGAL, CG07, CG08, RCE 2012, SAGE Gressen-Liepvrette, SDAGE Rhin-Meuse

3.2. DESCRIPTION DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

RB 44 - Ried de la Schernetz et Rischwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	1 955 ha	
Détail par type de milieu		
Linéaire de cours d'eau	30 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	1 044 ha	53 %
Milieux ouverts humides	377 ha	19 %
Vieux bois	7 ha	0 %
Autres Milieux forestiers	326 ha	17 %
Prairies	71 ha	4 %
Cultures annuelles et vignes	118 ha	6 %
Zones urbanisées et bâties	12 ha	1 %



Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des cours d'eau, des milieux forestiers et ouverts humides
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Sonneur à ventre jaune, Lézard vivipare, Chat forestier, Gobemouche noir, Hypolaïs icterine, Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds
- Autres espèces et habitats identifiés : Busard des roseaux, Damier de la succise, *Dicranum viride*/ Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (9130), Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum* (9170), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0)

Inventaire(s) et protection(s)

- Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et Ried de la Schernetz »
- ZNIEFF de type 1/Zone Humide Remarquable
- Site du CSA
- Périmètre à enjeux SCAP (enveloppe/ noyau)
- Présence de cours d'eau classé(s) ou important(s) pour la biodiversité

Unité(s) paysagère(s) : Plaine centrale

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Bruch de l'Andlau et périphérie
- Ried Centre Alsace
- Coteaux du Val de Villé

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 1 autoroute (A35) et 1 route nationale (N422)
- 1 zone à enjeux liée à des routes de classe 5/1 zone à enjeux liée à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation ou restauration d'un réseau fonctionnel de « vieux bois » (îlots et arbres)
- Préservation et/ou restauration de la fonctionnalité des zones humides
- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle et une gestion extensive des milieux prairiaux
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Possibilité de franchissement des infrastructures

3.3. DESCRIPTION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

ID	Corridor d'intérêt national	Lien vers les territoires limitrophes	Justification par rapport à la cohérence nationale et supra-régionale	Principaux types de milieux	Exemples d'espèces cibles (dans la liste des espèces déterminantes SRCE)
CN4*	Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes	Allemagne Franche-Comté	Axe couloir rhodanien, vallée du Doubs, plaine d'Alsace, Nord de l'Allemagne (continuité milieux ouverts thermophiles)	Milieux thermophiles (pelouses, forêts, lisières, talus, murets, etc.) Milieux rocheux et falaises	Pie-grièche grise, Pie-grièche à tête rousse, Chouette chevêche (piémont Nord), Lézard vert, Chat sauvage Espèces des milieux thermophiles et des milieux rocheux, espèces des vergers et des prairies (Nord)

* Ce corridor thermophile traverse l'Alsace du Nord au Sud en suivant le Piémont des Vosges. Les milieux associés sont le plus souvent de superficie réduite (pelouses, lisières, talus, etc.). La faible précision de la cartographie 1:100 000 et l'insuffisance des données relatives à la répartition de ces habitats n'a pas permis l'identification de corridors d'importance régionale. Dans ce cas particulier, l'identification de ce corridor d'importance nationale pourra être réalisée à l'échelle locale sur la base d'une analyse détaillée de la trame des milieux secs.

Id.	Support du corridor	Longueur (en km)	Sous-trames et cortèges d'espèces associées						Espèces privilégiées	Niveau de fragmentation	Principales routes fragmentantes	Zones à enjeux / l'urbanisation	Etat fonctionnel	Enjeux
			Milieu forestier	Milieu forestier humide	Milieu ouvert humide	Prairie	Vergers	Milieu ouvert xérique						
C144	Cours d'eau	9,0	x	x	x	x			Chat forestier	120	A35, RD35, RD1422	0	Non satisfait	A remettre en bon état
C145	Cours d'eau	1,4				x			-	0	-	0	Non satisfait	A remettre en bon état
C146	Cours d'eau	5,5	x	x	x	x			Chat forestier	110	A35, RD1422	0	Non satisfait	A remettre en bon état
C153	Cours d'eau	4,5		x	x	x			Chat forestier	0	-	0	Satisfait	A préserver
C154	Continuité forestière	0,9	x	x	x				Gobemouche noir, Hypolais icterine	0	-	0	Satisfait	A préserver
C156	Néant	3,1	x	x	x				Sonneur à ventre jaune, Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe, Chat forestier, Gobemouche noir, Hypolais icterine	50	RD1083	1	Non satisfait	A remettre en bon état

4. QUESTIONNAIRE PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX



ÉTUDE PRÉALABLE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE D'EPFIG

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé une Étude Préalable d'Aménagement Foncier (EPAF) sur le ban de la commune d'Epfig. Le périmètre d'étude se décompose en deux entités d'une superficie de 148 ha. Cette étude comprend un état initial du territoire communal basée sur une analyse bibliographique, des inventaires de terrains et des informations collectées auprès des élus et des différents acteurs locaux (représentants de la profession agricole, viticole, arboricole, associations de chasse/pêche, jardins ouvriers/partagés, etc.). C'est dans ce cadre que nous vous adressons ce questionnaire afin de dresser la liste des projets communaux et intercommunaux susceptibles d'avoir un impact sur le foncier dans le périmètre d'étude. Merci de consacrer quelques minutes à ce questionnaire et de le renvoyer par mail au bureau d'étude ECOSCOPE (guillot@ecoscop.com). Une rencontre des élus et des acteurs locaux est prévue le 5 septembre 2022 à 14h30.

BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE

Quelles actions avez-vous réalisées / engagées en faveur de la préservation de la biodiversité et/ou de la trame verte et bleue du territoire (plantations ou entretien de haies, enherbement, retard de fauche, protection d'habitats favorables à la biodiversité, refuge faune sauvage, gestion écologique de cours d'eau, ...)?

Avez-vous des projets dans ce domaine ?

piste cyclable, jardins ouvriers

PAYSAGES, PATRIMOINE

Quelles actions avez-vous réalisées / engagées en faveur de la valorisation du paysage ou du patrimoine local (aménagement paysager, valorisation de point de vue, création de sentier découverte, restauration d'élément du patrimoine bâti ou rural, ...)?

sentiers viticole avec point de vue

Avez-vous des projets dans ce domaine ?

AGRICULTURE, VITICULTURE

Quelles actions avez-vous réalisées / engagées pour maintenir et pérenniser les activités agricoles et viticoles sur le territoire communal (diversification agricole, circuits courts, projet alimentaire territorial, mesures agro-environnementales, agroforesterie, production d'énergie renouvelable...)?

Zones sèches d'exploitation

Avez-vous des projets dans ce domaine ?

RESSOURCE EN EAU, HYDRAULIQUE, RISQUES NATURELS

Quelles sont les actions réalisées / engagées en faveur de la protection de la ressource en eau (entretien des cours d'eau et fossés, gestion des eaux pluviales, protection de captage, plan d'irrigation... ?

Refection du réservoir d'eau potable

Avez-vous déjà connu des phénomènes d'inondation ou de coulées de boue ?

Non

Avez-vous des projets dans ce domaine ?

DEPLACEMENTS, MOBILITES

Quelles actions avez-vous réalisées / engagées pour améliorer les déplacements et développer les mobilités durables (cheminements piétons, pistes cyclables...)?

Avez-vous des projets dans ce domaine ?

pistes cyclables

ACTIVITES, EQUIPEMENTS, URBANISME

Quelles sont les actions réalisées / engagées en matière de développement urbain ?

Réalisation d'un city parc - Parc avec jeux pour enfants

Avez-vous des besoins dans ce domaine ?

Refection de la salle polyvalente